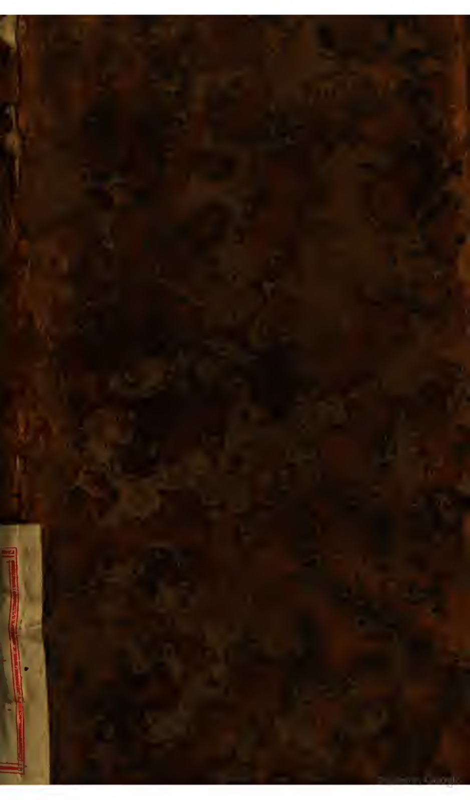
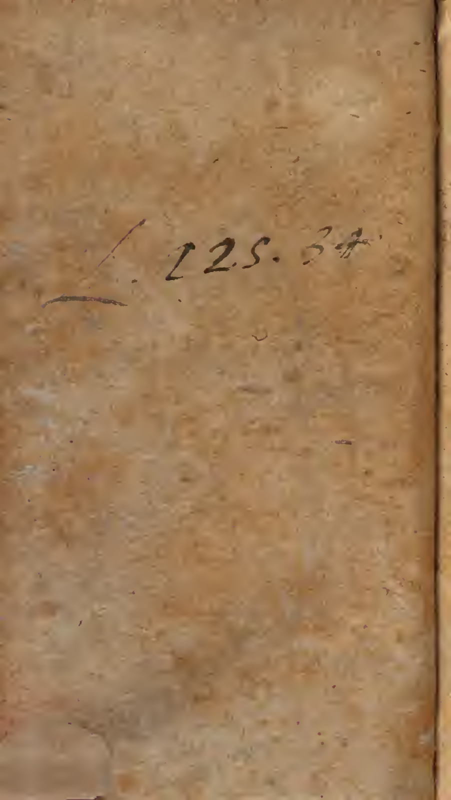
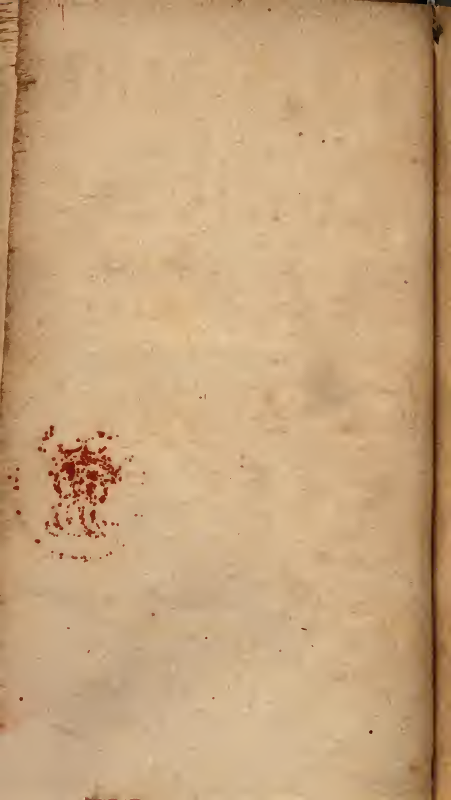







125. 34



HISTOIRE
DE
LOUIS XII.

Par Monsieur VARILLAS.

TOME VI.



A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le second Perron de la sainte Chappelle.

M. DC. LXXXVIII.
Avec Privilege du Roy.



ARGUMENT
DU DIXIE'ME LIVRE.

LES Villes restées aux François dans l'Italie se perdent pour eux, & le Pape veut en toute maniere gagner l'Empereur. Il fait venir l'Evêque de Gurce à Rome, & luy rend des honneurs extraordinaires. Il veut contraindre le sacré College d'aller en corps au devant de luy, & il n'en peut venir à bout. Il abandonne les Venitiens à sa Majesté Imperiale, & signe le Traité de leur ruïne. Jean d'Albret se broüille avec la France; & Loüis luy envoye le Vicomte d'Orval, qui negocie avec peu de succez: mais Alain d'Albret pere de Iean reconcilie son fils avec Loüis, moyennant la restitution de la Principauté de Bearn. Le Roy Catholique en prend pre-

1512. *texte pour usurper la Navarre, & se mocque ensuite de la credulité des Anglois. On examine icy si Jules fit expedier une Bulle pour l'usurpation de la Navarre, & l'on répond aux Historiens d'Espagne qui veulent excuser leur Roy. Le Duc de Longueville par trop de précaution empêche le recouvrement de la Navarre, & le Duc de Calabre est arresté sur le point qu'il s'alloit sauver des mains des Espagnols. Le Roy de Navarre manque de recouvrer sa Couronne, pour avoir remis au lendemain à se saisir du passage de Roncevaux; & Loüis travaille inutilement à déconcerter la Ligue qui l'avoit chassé d'Italie. Il consent de mettre sa seconde fille entre les mains de l'Empereur, qui la devoit marier dés qu'elle seroit en âge à l'Archiduc Charles: mais la Reyne sa femme s'y oppose. Jules forme en*

même temps sept desseins d'extrême importance, qui sont tous renversez par sa mort. Les Espagnols trompent Loüis en luy faisant signer une Tréve d'un an, durant laquelle on rase tous les Châteaux de la Navarre. Aucun des Confederez ne souhaite que le Cardinal de Medicis soit Pape : Cependant il le devient par le soulevement des jeunes Cardinaux contre les vieux, & par un abcez qui luy creve dans le Conclave. Les Espagnols font un excellent Manifeste pour s'excuser de ce qu'ils avoient abandonné la Confederation, & neanmoins ils y rentrent peu de temps aprés. Loüis s'accommode avec les Venitiens par le moyen de Gritty ; & le nouveau Pape qui avoit d'abord témoigné de la bonne volonté pour les François, ne se declare pas moins contre eux que son Predecesseur. La Trimoüille recouvre tout le Duché de Milan, ex-

cepté Novarre & Come. Il assiege Novarre, & les Suisses viennent au secours de cette Place. Il va au devant d'eux, mais par la faute de Trivulce il se campe desavantageusement à la Riotta. Les Suisses l'y surprennent : taillent en pieces son Infanterie, & le contraignent de repasser les Alpes avec sa Cavalerie. Cardonne rétablit les Fregoses dans Genes, & l'Alviane recouvre Lemnice. Il ne tient qu'à luy de défaire l'Armée des Confederez en l'attaquant à son desavantage : mais au lieu de cela il se laisse mal à propos exciter par Loredano à combattre sur un terrein si mal propre à ses soldats, que toute son infanterie y perit. Si les Confederez eussent sçû vaincre, ils auroient pu aprés ce succez s'emparer de tout l'Etat de Terre ferme, & de Venise même. Mais ils ne profitent pas de leur victoire.



HISTOIRE DE LOUIS XII.

LIVRE DIXIE'ME.

Où l'on voit la perte de la Navarre, & les tentatives de Jean d'Albret pour la recouvrer, les Batailles de Novarre & de Creacia, & ce qui est arrivé de remarquable depuis le trois du mois de Septembre 1512. jusqu'à la fin de 1513.



LE Pape Jules second ne té- 1512.
moigna pas moins d'empressement pour rétablir Genes sa Patrie en pleine liberté,

1512. qu'il en avoit eu pour aſſujettir Florence. Il envoya de l'argent à ceux des habitans que Loüis Douze avoit exceptez de l'amniſtie, & qui s'eſtoient répandus dans la pluſpart des Villes d'Italie : Il leur donna rendez-vous dans la Romagne : Il mit à leur teſte Janus Fregoſe ſon ancien amy : Il les fit approcher ſecrettement des frontieres de l'Etat de Genes : Il perſuada au Cardinal de Sion de faire un détachement de ſon Armée pour les renforcer, & il leur fournit une intelligence qui les introduiſit dans Genes ; & les en rendit maîtres ſi promptement, que les François diſperſez par la Ville eurent de la peine à ſe retirer dans les Châteaux. Il y en avoit deux comme l'on a dit auparavant, la Citadelle, & la Lanterne. Le temps eſtoit venu que l'on avoit accoûtumé d'envoyer des côtes de Provence une Flotte pour les ravitailler, & par conſequent il y avoit tres-peu de munitions de guerre & de bouche dans l'une & dans l'autre. La Flotte approcha premierement de la Citadelle ; & trouva les

Genois & les Suisses retranchez si 1512.
avantageusement, qu'elle n'osa les attaquer. Elle approcha plus facilement de la Lanterne : la pourveut abondamment de vivres, & en changea la Garnison. Ainsi la Citadelle fut bien-tôt perduë pour les François, & la Lanterne se conserva longtemps. Les Venitiens pressoient extraordinairement la Ville de Bresse : mais comme ils n'avoient là que la moitié de leur Armée, qui n'estoit pas suffisante pour forcer la Garnison que Gaston y avoit laissée sous la conduite du jeune d'Aubigny Neveu du Seigneur de même nom qui s'étoit rendu si celebre dans les Guerres de Naples, ils obligerent les Armées du saint Siege & du Roy Catholique à les venir joindre. D'Aubigny ne s'étonna pas d'avoir affaire à tant d'ennemis. Il se deffendit tant que durerent ses Ramparts ; & lorsqu'il les vit abbatus, il tâcha de diviser les assiegeans en capitulant avec eux sur de meilleures précautions que la Garnison de Cremone n'en avoit prises. Il ne s'addressa pas à l'Evêque

1512. de Gurce ; quoy qu'il fût alors au Camp ; & il presupposa sagement que ce Prelat n'ayant point de Troupes à luy, ne seroit pas en état de maintenir les Articles qu'il auroit signez. Il envoya un Trompette directement à Cardonne ; & il offrit de luy rendre Bresse, à condition que l'Armée Espagnole se chargeât de le conduire avec sa Garnison en lieu de seureté. Cardonne feignit de vouloir renvoyer l'Agent d'Aubigny aux Proveditcurs de l'Armée de Venise, afin qu'ils traitassent avec luy. Mais au premier refus qu'ils en firent, fondé sur la foy violée à la Garnison de Cremone, il l'écouta favorablement ; & luy accorda toutes les conditions qu'il demandoit, excepté celle de sortir Enseignes déployées. Les Venitiens se seroient opposez à ce Traité, si les Ministres de Jules ne leur eussent donné parole de leur faire rendre Bresse sans qu'il leur en coûtât rien. Mais Cardonne du consentement de qui cette parole n'avoit pas esté donnée, s'asseura de Bresse avec autant de soin, que si l'intention des Espagnols eût

esté de la garder toûjours. 1512.

Le Couverneur de Peschiera ne suivit pas l'exemple de celuy de Bresse, & se rendit à l'Evêque de Gurce. Il n'en fut pas plus malheureux ; & cet Evêque trouva des moyens de le renvoyer en seureté, que les Relations d'alors ne devoient point avoir passez sous silence. Il ne restoit plus aux François dans l'Etat de Terre ferme que la ville de Creme, que les Venitiens pressoient avec chaleur. Le Cardinal de Sion y avoit envoyé à la priere de Jules la pluspart de ses Suisses ; qui s'épargnoient d'autant moins qu'ils vouloient absolument que cette Place fût reünie au Duché de Milan, pour le dédommager en quelque maniere de ce qu'ils en avoient détaché. Maximilien Sforce y avoit envoyé dans la même veuë les deux personnes les plus autorisées de son Conseil : mais les Venitiens les prévinrent, en corrompant celuy des Bourgeois de Creme qui avoit le plus d'accez auprés de Duras Gouverneur de la Place. Il se nommoit Benoist Cribelly. Il avoit assisté les François de ses amis

1512. & de sa bourse, & vivoit avec eux de maniere qu'ils ne se défioient point de luy. Il prit son temps pour representer à Duras que s'il capituloit avec les Suisses, ou avec les Ministres de Sforce, il seroit également perdu. Que les Suisses ne luy garderoient pas plus la foy, qu'ils l'avoient observée à l'égard des autres François sortis des Places fortes aprés la retraite de la Palice, & qu'ils estoient déja convenus entre eux du partage dû butin qu'ils feroient sur luy. Que les Ministres de Sforce n'estoient point assez accreditez pour maintenir le passeport qui luy seroit donné ; & que quand ils le seroient, la Garnison Françoise ne laisseroit pas de se dissiper par une autre voye. Qu'elle n'avoit point d'argent ; & que neanmoins elle avoit prés de cinquante lieuës à faire, avant que de mettre le pied sur les Terres du Roy Tres-Chrestien. Qu'on ne luy fourniroit point de vivres si elle ne les achettoit ; & que si elle en prenoit par force, les habitans se souleveroient contre elle, & l'assommeroient. Que l'on pourroit

éviter ces inconveniens, si Duras 1512.
s'addressoit aux Venitiens; & offroit de leur remettre Creme preferablement aux Suisses & aux Ministres de Sforce, pourveu qu'ils luy comptassent l'argent necessaire pour survenir aux frais de sa marche. Duras qui n'avoit pas moins d'esprit que de valeur, comprit qu'il n'y avoit rien que de vray dans le discours de Cribelly. Il le pria de negocier pour luy avec les Venitiens; & Cribelly tira d'eux quinze mille écus, qui suffirent pour ramener Duras & les siens en France. L'Evêque de Gurce n'estant pas content de Peschiera, prétendit de plus que les Venitiens rendissent à l'Empereur Vicenze, en consideration de ce qu'ils venoient de rentrer dans Creme, & fit à ce dessein un voyage à Rome. Jules bien loin de se repentir des honneurs extraordinaires dont il l'avoit comblé dans le premier, y en ajoûta d'autres qui ne s'estoient jamais pratiquez, non pas mêmes à l'égard des Empereurs, lors qu'ils estoient allez en person-

1512. ne recevoir la Couronne de la main des Papes. Il ne se contenta pas de le defrayer dés qu'il eut mis le pied sur l'Etat Ecclesiastique, quoy qu'il eût trois cens personnes à sa suitte: mais il proposa de plus en plein Consistoire que tous les Cardinaux sortissent de Rome pour aller en Corps au devant de luy. Sa Sainteté estoit devenuë si fiere depuis le malheur des François, qu'il y avoit un danger évident à la contredire. Cependant le Consistoire fut si choqué de l'ordre qu'elle luy donnoit, qu'il refusa tout d'une voix de l'executer. Ses excuses furent fondées sur ce que le Pape Paul Second en rehaussant la Dignité des Cardinaux, l'avoit égalée à celle des Rois. Qu'il y en avoit des declarations expresses dans les Bulles de plusieurs Papes, & que l'usage commençoit à s'en introduire par toute l'Europe. Que l'on y donneroit une atteinte irreparable, si tout le sacré College alloit au devant de l'Evêque de Gurce; & qu'il se feroit plus de prejudice par cet acte de soûmis-

ſion, que s'il en uſoit à l'égard des autres Rois & Princes Chreſtiens, parce que la France & l'Eſpagne par exemple ne reconnoiſſoient point du tout le ſaint Siege pour le temporel. Au lieu que les Papes avoient eſtably la Dignité Imperiale d'Alemagne; & la conferoient avec tant de plenitude de droit, que celuy que le College Electoral avoit élû n'oſoit pas mêmes prendre le nom d'Empereur; & ſe contentoit de celuy de Roy des Romains, juſqu'à ce qu'il fût venu à Rome préter ſerment de dépendance, & recevoir enſuite la Couronne Imperiale. 1512.

On ne ſçait ſi Jules fut convaincu de ces raiſons, où ſi l'obſtination du ſacré College l'emporta ſur la ſienne. Mais il eſt certain qu'il n'alla au devant de l'Evêque de Gurce que deux Cardinaux, qui l'amenerent au milieu d'eux à l'Egliſe de ſainte Marie del Popolo, où le Pape & le ſacré College le receurent en Chappes. Sa vanité en fut alors ſatisfaite; mais il eut ſujet peu de jours aprés de ſe plain-

1512. dre, qu'on ne l'avoit pas mieux traité que les Deputez des Suisses. Et de fait douze de ceux-cy estoient arrivez à Rome trois semaines auparavant, pour s'acquitter au nom des Cantons de ce qui s'appelle Ambassade d'obedience; & pour remercier sa Sainteté des Armes & des Enseignes qu'elle leur avoit envoyées, & du Titre de Protecteurs du saint Siege qu'ils estimoient davantage. Jules qui n'avoit point d'argent à leur donner, prétendit que la Ceremonie suppléât au solide, & leur rendit les mêmes honneurs que l'Evêque de Gurce venoit de recevoir. Ce Prelat s'en formalisa par une raison que la Cour de Rome ne jugea pas à propos d'examiner. Il soûtint qu'il n'y avoit pas encore deux cens ans que les Suisses s'estoient révoltez contre la Maison d'Autriche. Que cette Maison avoit tâché plusieurs fois de les remettre en sujettion, & qu'elle y avoit toûjours esté malheureuse. Mais qu'elle avoit toûjours protesté contre ses Sujets revoltez; & que ne

s'estant

s'eſtant jamais dépoüillée de ſa Souveraineté ſur les Cantons, le ſaint Siege n'avoit pas mêmes dû les reconnoître pour des peuples libres, bien loin de les égaler au principal Miniſtre de l'Empereur. Jules negocia immediatement aprés avec l'Evêque de Gurce trois Traitez, dont il n'y eut que le ſecond qui reüſſit. Le premier fut pour accommoder les differens ſurvenus entre ſa Sainteté & l'Eſpagne. On a veu que Cardonne prétendoit eſtre payé des quarante mille écus par mois portez par le Traité de Ligue, juſqu'à ce que les François fuſſent entierement chaſſez d'Italie ; & Jules s'en excuſoit ſur ce qu'on devoit plûtôt preſumer que ce terme eſtoit arrivé lorſque la Palice avoit repaſſé les Alpes, que de s'imaginer que les François fuſſent encore dans un Pays, où ils ne tenoient plus que quelques Places qu'ils ne pouvoient ſecourir. Sa Sainteté ajoûtoit que quand il faudroit prolonger ce terme au delà de la retraite de *la Palice*, il ſeroit vray de dire 1512.

1512. que les Espagnols avoient plus touché d'argent qu'il ne leur en faloit, puis qu'ils avoient receu cent mille écus des Florentins, sans compter le pillage de la Maison de Ville de Florence, qui montoit à deux fois autant pour le moins.

Jules en second lieu ne pouvoit souffrir que les Espagnols eussent permis aux Colonnes de chercher contre luy un azile dans le Royaume de Naples, qui relevoit incontestablement du saint Siege. Il disoit que le crime des Colonnes estoit si noir & si évident, que personne n'en pouvoit douter, puis qu'ils avoient forcé à main armée la Porte de saint Jean de Latran, & fait sauver par là le plus obstiné des rebelles du saint Siege. Les Espagnols ne vouloient point entrer en connoissance si les Colonnes avoient bien ou mal fait en délivrant le Duc de Ferrare, parce qu'ils prévoyoient bien que cette recherche ne serviroit qu'à échauffer la bile de Jules. Ils remontroient seulement que l'Italie avoit la principale obligation

aux Colonnes, de ce que les François en estoient chassez; & qu'un si grand service meritoit bien qu'on leur pardonnât la faute, dont sa Sainteté se plaignoit. Outre que Fabrice qui devoit estre consideré comme Chef de la Maison des Colonnes à cause que Prosper n'avoit point d'enfans, avoit esté pourveu de la Charge de Connestable hereditaire du Royaume de Naples avant l'Exaltation de Jules, & que par consequent il avoit droit d'estre protegé par une Couronne dont il estoit le principal Officier. Enfin Jules trouvoit à redire que les Espagnols eussent accepté la Protection des Republiques de Sienne & de Luque; & les soupçonnoit d'avoir ainsi prétendu s'establir dans la Toscane, afin d'épier l'occasion de conquerir le Duché de Milan pour l'Archiduc Ferdinand. Les Espagnols repliquoient que ce n'estoit point eux qui avoient offert leur Protection aux Republiques de Sienne & de Luque; & qu'elles l'avoient recherchée plus d'une fois,

1512.

1512. avant qu'elle leur eût esté accordée. Que si quelqu'un avoit lieu de s'en formaliser, ce ne devoit pas estre le Pape, qui non plus que ses Predecesseurs n'avoit jamais rien pretendu sur la Toscane : mais plûtôt l'Empereur, à cause que Charles Quatre leur avoit donné ou confirmé la liberté. Cependant sa Majesté Imperiale n'en avoit encore rien dit ; & quand elle en parleroit, ce seroit une affaire à vuider entre elles & le Roy Catholique seuls, sans que le saint Siege eût raison ny pretexte de s'en méler. Jules ne repartoit pas solidement à de si fortes considerations, mais aussi ne se relâchoit-il pas. L'Evêque de Gurce fut plus heureux à terminer le different entre l'Empereur son Maître & Jules, pour ce qui regardoit les Villes de Modene, de Rege, de Parme, & de Plaisance. Sa Sainteté avoit cru d'abord qu'il suffiroit pour s'en saisir, & pour les conserver, de soûtenir qu'elles avoient fait partie de l'Exarcat de Ravenne : mais elle avoit apperceu depuis que

le saint Siege avoit besoin d'un pre- 1512.
texte plus solide que celuy-là, puis
qu'il n'y avoit rien de decidé plus
nettement dans l'Histoire que les li-
mites de cet Exarcat tant ancien
que nouveau. Que l'on sçavoit as-
sez l'estenduë qu'il avoit euë sous
les successeurs immediats de Justi-
nien; & les Terres qui en avoient
esté retranchées, lors que les Lom-
bards s'en estoient emparez. Que
les originaux des donations de Pe-
pin & de Charlemagne subsistoient
encore; & que les quatre Villes que
Jules venoit d'ajoûter à l'Etat Eccle-
siastique, n'estoient comprises dans
aucun de ces Actes. On le redit
tant de fois aux Ministres de sa
Sainteté dans l'Armée des Confede-
rez, qu'elle fut enfin obligée à pro-
duire deux ou trois Donations de
ces Villes, que quelques Empereurs
d'Alemagne avoient faites au saint
Siege. Mais aprés que l'on eut exa-
miné ces Donations, les personnes
qui s'y connoissoient le mieux les
soupçonnerent de fausseté; & d'ail-
leurs l'Evêque repartit que si elles

1512. eussent esté faites en bonne forme, elles se trouveroient dans la Matricule de l'Empire, où personne pourtant ne les avoit jamais veuës. Ainsi Jules ne se voulant point relâcher; & l'Evêque n'osant renoncer pour l'Alemagne aux quatre Villes dont il s'agissoit, de crainte d'estre maltraité dans son pays quand il y seroit retourné, il n'y auroit eu rien d'arresté si les Amis communs ne se fussent avisez de proposer que les Villes contestées demeurassent entre les mains du Pape, jusqu'à ce que les Articles de la Ligue fussent entierement executez, c'est à dire que le Duc de Ferrare fut dépoüillé, & que les François n'eussent plus aucune place delà les Alpes, & qu'en attendant l'Evêque feroit une protestation authentique pour conserver les droits de l'Empire sur ces Villes. Jules qui ne se mettoit pas en peine des formalitez pourveu qu'il demeurât en possession, laissa volontiers protester au contraire; & l'Evêque aima mieux faire un acte de

cette nature, que de souffrir qu'on 1512.
luy reprochât un jour de n'avoir
pas executé les ordres de l'Empereur son Maître. Le different entre l'Empereur & les Venitiens avoit esté reservé pour le dernier, parce que l'ajustement en paroissoit le plus difficile. L'Empereur s'estoit reduit à consentir que les Venitiens gardassent Padouë, Trevise, Bresse, Bergame & Creme, à deux conditions. L'une qu'ils fissent hommage à l'Empire pour ces cinq Villes, & qu'ils luy payassent trente mille écus de tribut par an. L'autre que sa Majesté Imperiale receût d'eux par forme de dédommagement deux cens mille Florins du Rhin. La derniere de ces conditions n'estoit pas la plus difficile, parce que Jules offroit sous main d'acquitter cette somme; soit qu'il ne voulût pas que la Republique de Venise succombât, ou qu'il craignist que l'Empereur ne se reconciliât avec les François. Mais les Venitiens qui prétendoient avoir demeuré durant tant de siecles souverains de tout ce qu'ils

1512. possedoient, estoient si fort éloignez de relever d'autruy, que pour l'éviter ils declaroient nettement qu'ils se porteroient aux dernieres extrémitez. Ils tenoient fermes là-dessus, quoy qu'au fond ce ne fût pas la gloire qui les faisoit agir. Ils cachoient le veritable motif de leur éloignement de la paix, qui consistoit en ce que l'Evêque de Gurce avoit toûjours declaré que l'Empereur prétendoit qu'ils luy restituassent Vicenze, à quoy le Senat n'avoit garde d'acquiescer. Car encore que cette Place ne fût pas de l'importance des autres qu'on luy laissoit, elle estoit neanmoins située de sorte que sans elle il luy seroit impossible de conserver Bresse & Bergame, & qu'ainsi pour une il en perdroit trois. Mais comme il étoit plus specieux de rompre le Traité sur le refus du Tribut, que par la consideration d'une Ville foible & à demy ruïnée, les Venitiens s'attacherent si fortement à demeurer dans l'independance, que Jules fut contraint de les abandonner. Il pressa-

pressa mêmes l'Ambassadeur d'Espagne d'en faire autant : mais ce Ministre luy répondit qu'il n'estoit ny du genie ny de la gravité du Roy Catholique son Maître d'aller si viste dans une affaire, où l'on ne devoit pas avancer un pas sans deliberer. Que les François n'estoient pas si bien chassez d'Italie, qu'ils n'y revinssent toutes les fois qu'on les appelleroit ; & que ce seroit leur en donner occasion, que de separer les Venitiens de la Ligue. Qu'ils n'avoient point encore touché à leur trésor secret, qui leur fourniroit les moyens de mettre sur pied les Armées formidables. Que Loüis assuré de recouvrer le Duché de Milan par leur moyen, accourroit à leur secours ; & que l'Italie retomberoit dans ses premieres agitations, au lieu de recouvrer le repos dont elle avoit besoin. Jules embarassé par le raisonnement de l'Ambassadeur d'Espagne auroit suspendu la Ratification de son Traité avec l'Empereur, si l'Evêque de Gurce ne luy eût dit qu'il dépendoit de sa Sainteté de

1512.

1512. conserver l'amitié de son Maître, ou celle des Venitiens : mais qu'il faloit qu'elle perdît l'une pour sauver l'autre. Jules réduit à opter, se détermina pour l'Empereur ; par la raison que si ce Prince luy échappoit, il le regagneroit difficilement, au lieu que tôt ou tard les Venitiens seroient contraints de se rajuster avec le saint Siege.

Il y eut donc un Traité conclu entre sa Sainteté & sa Maiesté Imperiale, dont les principales conditions furent, que l'Empereur renonçoit au Concile de Pise, & desavoüoit tout ce qui s'y estoit passé en son nom ; & Jules promettoit d'excommunier les Venitiens, & de ne pas discontinuer de secourir l'Empereur jusqu'à ce qu'il eût recouvré toutes les Places de l'Etat de Terre ferme, qui luy devoient appartenir par la Ligue de Cambray. On donna quatre mois aux Espagnols pour signer ce Traité, mais ils laisserent écouler ce terme sans accepter l'offre ; & l'Evêque toûjours attaché aux actions d'éclat, partit de Rome sur la fin de De-

cembre mil cinq cens douze pour aller mettre Maximilien Sforce en possession du Duché de Milan. 1512.

Le Cardinal de Sion & Cardonne assisterent à cette ceremonie, & furent sur le point de se broüiller à l'occasion qui suit. La Bourgeoisie de Milan & les autres Peuples de ce Duché estoient si ravis de ravoir un Prince particulier, que l'excez de leur joye les empêchoit de prévoir qu'ils ne le garderoient pas long-temps. Ils avoient si absolument oublié les maux passez, qu'ils s'imaginoient n'avoir plus rien à craindre; & sur cette vaine supposition ils dépenserent en Habits, en Festins, en Courses de Chevaux, & en Tournois, le reste de l'argentque les Suisses ne leur avoient point arraché. L'Entrée du nouveau Duc dans Milan fut preparée avec tant de magnificence, que celles de ses Predecesseurs n'avoient pas coûté la dixiéme partie. Les Confederez convinrent assez pour regler l'investiture qui fut accordée au Duc de Milan, & pour nommer les personnes qui iroient au devant

1512. de luy : mais il y eut de la contestation sur celuy qui seroit chargé de luy presenter les Clefs de la Ville Capitale. Cardonne prétendit que cet honneur le regardoit preferablement à tout autre. Il se fonda sur la grandeur du Roy Catholique son Maître, qui possedoit onze Royaumes en Espagne, outre ceux de Naples, de Sicile, de Sardaigne, de Majorque, & de Minorque : Sur l'obligation que la Ligue d'Italie avoit aux Espagnols, en ce qu'ils luy avoient procuré l'avantage dont elle joüissoit en la délivrant de Gaston de Foix : Sur le nombre des Troupes qu'ils avoient fourny d'abord pour supporter tout le faix de la guerre, les autres Confederez, excepté le Pape, ne s'estant mis en campagne qu'aprés avoir sceu que les François estoient plus qu'à demy ruïnez ; & enfin sur la necessité où Sforce estoit reduit, d'engager pour se maintenir le Roy Catholique dans ses interests ; puis que si les Espagnols ne tenoient pas dans la Biscaye des Troupes toûjours prestes à faire irru-

ption dans la Guyenne, les François 1512.
ne s'abstiendroient jamais de porter la guerre dans le Duché de Milan.

Le Cardinal de Sion soûtenoit au contraire que c'estoit à luy de presenter les Clefs, & que Cardonne ne luy pouvoit estre preferé sans injustice. Il joignit pour rendre sa cause meilleure la Dignité de Legat du saint Siege, que Jules luy avoit conferée de nouveau en l'absence du Cardinal de Medicis resté dans Florence, au Generalat des Suisses qu'il exerçoit dés le commencement de la guerre; & son raisonnement tendit à montrer qu'en l'une & en l'autre de ces deux fonctions prises separement, il ne cedoit point à Cardonne; & qu'en les considerant toutes deux ensemble, il luy devoit estre preferé. Que dans toutes les Ligues les Ministres des Papes avoient eu les plus grands honneurs; & que dans celle-cy Jules meritoit bien que son Legat eût le dessus, puis qu'il avoit plus contribué sans comparaison que les Espagnols à renvoyer les François delà les Alpes. Que les

1512. Suisses estoient accourus dans le Duché de Milan en plus grand nombre que les autres Confederez. Que leur multitude avoit jetté la Palice dans le desespoir de le conserver; & que ainsi la prerogative leur appartenoit de presenter les Clefs d'une Ville, dont ils avoient chassé l'ennemy.

Cardonne n'auroit pas manqué de repliquer s'il l'eût pu avec bien-seance, mais il n'estoit pas le plus fort; & le Cardinal de Sion qui ne le consideroit pas assez pour luy déguiser ses veritables sentimens, l'avoit intimidé en luy disant que leur démélé ne devoit pas estre decidé avec la plume, mais vuidé à coups d'épée. Il n'estoit pas à croire que le Roy Catholique approuvât que l'on hasardât son Armée pour un point d'honneur; & Cardonne aprés y avoir bien pensé, quitta la partie en sortant de Milan, pour ne pas estre present à la Ceremonie. Les Festes de Noël venoient de finir; & l'hyver estoit trop rude pour les Confederez, qui estoient en campagne depuis dix mois. Jules les pres-

ſa neanmoins d'aller mettre le Siege devant Ferrare, mais il luy fut impoſſible de les y reſoudre; & à dire le vray cette entrepriſe qui eût pu reüſſir dans le temps que les Venitiens eſtoient Alliez de ſa Sainteté, ne le pouvoit plus maintenant qu'elle s'eſtoit declarée contre eux. Il auroit falu pour cela deux Armées, l'une de Terre & l'autre de Mer. Celle de Terre devoit principalement eſtre compoſée de Suiſſes, dont l'entretien auroit plus coûté que Jules n'avoit d'argent & de credit. Celle de Mer devoit eſtre plus forte que celle des ennemis, & neanmoins il s'en faloit plus de la moitié qu'elle ne le fût autant. De plus il luy faloit des Ports où elle ſe retirât en cas de tempeſte, & les Confederez n'en avoient aucun. Mais les inconveniens que l'on vient de rapporter n'eſtoient pas les plus conſiderables; & le plus grand malheur de Jules eſtoit que d'un côté il ne ſe pouvoit paſſer des Eſpagnols pour faire le ſiege de Ferrare, & d'un autre côté il ne les craignoit gueres

1512.

1512. moins que s'ils eussent esté ses ennemis ; puis qu'il soupçonnoit avec raison que non seulement ils ne se mettroient pas en devoir de presser les assiegez, mais encore s'ils les voyoient dans la disposition de se rendre ils les en détourneroient, en leur envoyant des vivres & du secours par toutes les voyes indirectes qu'ils pourroient inventer. Jules fut donc contraint de remettre à l'année suivante le siege de Ferrare ; & n'espera pas mêmes d'en venir à bout, si durant l'hyver il ne trouvoit quelque expedient pour accommoder les Venitiens avec l'Empereur.

La revolution delà les Pyrenées, ne fut pas moindre que celle qui venoit d'arriver delà les Alpes ; & ce qu'elle eut de particulier fut que les fondemens en furent si solides, que malgré l'inconstance des choses humaines elle dure encore. Pour accorder la diversité des Historiens & des Relations, plus grande sans comparaison dans la matiere que l'on va traiter, que dans aucune autre des derniers siecles, il faut presupposer

que les Rois de Caſtille & d'Arragon travailloient depuis prés de quatre cens ans à réünir la Navarre à leur Monarchie. Les Rois de Caſtille n'en avoient point trouvé l'occaſion ; & ſi ceux d'Arragon avoient eſté plus heureux, ils l'avoient perduë par une multitude de crimes qu'il eſt important de developper icy. Le même Alphonſe d'Arragon qui fut Roy de Naples par adoption & par conqueſte, avoit fait épouſer à l'Infant Jean, aîné de ſes trois freres, la derniere de la Maiſon d'Evreux, heritiere du Royaume de Navarre. Il ſortit de ce mariage Charles Prince de Viane, & deux filles. L'Infant Jean ſucceda à ſon frere au Royaume d'Arragon ; & ſa femme eſtant morte, il ſe remaria avec Jeanne Henriquez fille du Conneſtable de Caſtille. Il en eut un ſecond fils nommé Ferdinand, dont on a parlé tant de fois dans cette Hiſtoire ſous le nom du Roy Catholique. 1512.

La nouvelle Reyne d'Arragon ambitieuſe au delà de ce qu'on peut s'imaginer, n'eut pas plûtôt accouché de Ferdinand, qu'elle penſa pour

1512. l'élever sur le Trône à se deffaire du Prince de Viane. Elle travailla d'abord à le mettre mal avec son pere, & plusieurs années s'écoulerent avant qu'elle y réüssit. Le Roy d'Arragon aimoit son fils aîné, & ce n'estoit pas sans raison. Il estoit admirablement bien fait; & quoy qu'il fût majeur il avoit tant de respect pour son pere, qu'il luy laissoit l'entiere administration de la Navarre, & ne prétendoit regner qu'aprés sa mort. De plus si le Prince ne succedoit pas à son pere, le travail d'Alphonse deviendroit inutile, & la Navarre seroit encore une fois détachée de l'Arragon. Mais que ne peut une méchante femme, pour laquelle un vieux mary a trop de tendresse. La Reyne ne cessa de solliciter le Roy, jusqu'à ce qu'il eût obligé le Prince à force de mauvais traitemens de se refugier en Navarre. Il y fut poursuivy, vaincu, & fait prisonnier; & quand sa belle-mere apperceut que la nature commençoit à effacer dans l'esprit du Roy les idées desavantageuses qu'on luy avoit données de son fils, elle empoisonna le Prince,

& fit tomber par cette abominable voye la Couronne d'Arragon à Ferdinand. Les Navarrois & les Catalans se revolterent pour vanger la mort du Prince ; & le Roy d'Arragon qui avoit déja quatre-vingt ans, n'estant plus capable de vuider la querelle que sa femme avoit excitée, elle eut recours à Gaston de Foix Captal de Busch, qui avoit épousé la seconde fille de son mary, & l'engagea dans ses interests en l'asseurant de la Couronne de Navarre. La sœur aînée de la femme de Gaston avoit esté mariée avec le Roy de Castille, & n'avoit point d'enfans : mais elle en pouvoit avoir, & pour l'en empêcher on l'enleva. On l'enferma dans un Château, & l'on en donna la garde à Gaston ; qui pour reconnoître l'obligation qu'il avoit à la Reyne d'Arragon, luy aida à dompter les Catalans, & se mit de gré ou de force en possession de la Navarre. Il avoit eu de sa femme avant que d'estre Roy Gaston Phœbus ; & depuis il en eut Jean Vicomte de Narbonne. Gaston Phœbus 1512.

1512. épousa Catherine de France, fille du Roy Charles Sept, & en eut un fils & une fille. Jean de Narbonne fut marié avec la sœur de Loüis Douze; & en eut Gaston tué à Ravenne, & Germaine Reyne d'Espagne. Gaston Phœbus mourut à vingt-deux ans, & son fils ne luy survécut pas longtemps. Le Vicomte de Narbonne & son fils prétendirent alors à la Couronne de Navarre par deux raisons. L'une que le Vicomte estoit fils de Roy : au lieu que Gaston Phœbus mort avant son pere & sa mere, n'étoit fils que d'un simple Captal de Busch. L'autre que le Royaume de Navarre estoit sans difficulté le plus ancien de l'Espagne; & que l'on y avoit de tout temps observé cette Loy fondamentale, que la Couronne n'estoit jamais tombée en quenoüille tant qu'il y avoit eu des mâles dans la Maison Royale. On passa bien-tôt du procez par écrit aux Armes. Le Roy de France Loüis Douze se declara pour son Beaufrere & pour son Neveu; & fit donner par le Parlement de Toulouse

un Arrest memorable, qui decidoit 1512.
que la Principauté de Bearn estoit
un Fief de la Monarchie Françoise.
Qu'elle estoit devoluë à la Couronne, & que le Roy Tres-Chrestien en investissoit Jean Vicomte de Narbonne & ses descendans. La fille de Gaston Phœbus trop foible pour défendre ses droits, offrit à Alain Sire d'Albret d'épouser l'aîné de ses douze enfans, pourveu qu'il menât en Navarre assez de Troupes pour luy conserver cette Couronne.

Ce qui suit est si surprenant, qu'on n'oseroit l'écrire si tous les Historiens imprimez & manuscrits n'en convenoient. Alain d'Albret tout sujet de Loüis qu'il estoit, leva dans les Provinces Françoises delà la Loire une Armée si forte & si belle sur tout en Cavalerie, & la conduisit si à propos dans la Navarre, qu'elle y ruina le party du Vicomte de Narbonne. Catherine fut reconnuë Reyne par les Etats, & la Principauté de Bearn fut ainsi détachée de la Couronne de Navarre. La nouvelle Reyne tint la parole qu'elle avoit

1512. donnée à Alain d'Albret ; & Jean ſon fils aîné devenu Roy, eut plus de chagrin de ce que ſon Etat eſtoit diminué que de joye d'eſtre monté ſur le Trône. Il en conceut pour les François une averſion, dont Loüis Douze ne ſe mit pas beaucoup en peine tant que ſes affaires proſpererent. Mais aprés que ſes Troupes eurent eſté chaſſées d'Italie, & qu'il vit la Guyenne menacée par les Eſpagnols & par les Anglois, il jugea que l'amitié du Roy de Navarre luy eſtoit abſolument neceſſaire, & la rechercha par Amanieu d'Albret Vicomte d'Orval, proche parent & intime amy d'Alain d'Albret. Ce Vicomte commença avec le Roy de Navarre une Negociation d'autant plus difficile, que ce Prince perſuadé du beſoin qu'on avoit de luy faiſoit le renchery. Il traitoit le Roy Tres-Chreſtien du plus grand de ſes ennemis, quoy qu'il n'en apportât point d'autre preuve que l'Arreſt du Parlement de Toulouſe. Il exaggeroit la neceſſité où il ſe voyoit de bien vivre avec le Roy Catho-

lique. Il dépeignoit la ſituation de la 1512.
Navarre ; & concluoit que ſi d'un
côté les Pyrenées garantiſſoient plus
que ſuffiſamment ſa Majeſté Navarroiſe
des inſultes des François, elle eſtoit
expoſée de l'autre à celles des Eſpagnols ;
& devoit ainſi conſerver leur amitié pour maintenir ſes Sujets
dans une paix profonde. Le
Vicomte travailla long-temps pour
luy inſpirer d'autres penſées ; & ne
le pouvant, s'aviſa de changer la
Negociation pour ce qui regardoit
le lieu & les perſonnes. Il prétendit
que le Roy de Navarre ne pouvoit
ſe diſpenſer de remettre ſes interefts
entre les mains d'Alain d'Albret ſon
pere ; & ſoûtint que s'il l'envoyoit
à la Cour de France, les differends
dont il s'agiſſoit y ſeroient terminez
plûtôt & plus aiſément qu'ailleurs.
Le Roy de Navarre propoſa cet expedient
dans ſon Conſeil. Il y fut
approuvé, & Alain d'Albret alla
trouver Loüis avec un pouvoir ſans
limites. Il fut receu avec plus de
joye que de pompe ; & Loüis fut
ravy de revoir un Seigneur avec le-

1512. quel il avoit fait connoissance en Bretagne, lors qu'ils recherchoient, tous deux en mariage l'Heritiere de ce Duché, & que Charles Huit les supplanta. Il est vray que la consideration du jeune Gaston de Foix avoit depuis refroidy leur amitié: mais il ne vivoit plus, & sa mort avoit entierement changé les affaires. Sa sœur estoit son heritiere; & si elle devenoit Princesse de Bearn, & qu'elle eût des enfans du Roy Catholique, les Espagnols auroient un établissement en France, ce qu'il faloit empêcher en toute maniere. Si elle n'avoit point d'enfans, les Espagnols estoient trop habiles pour la laisser mourir sans un Testament veritable ou supposé, par lequel elle laisseroit à leurs Rois la Principauté de Bearn, & fourniroit ainsi entre les deux Nations un sujet éternel de querelle. Il valoit donc mieux pour la France que le Bearn fût reüny à la Navarre; & par bonheur pour Loüis le mal qu'avoit fait le Parlement de Toulouse n'étoit pas si grand, qu'il ne pût estre

reparé

reparé sans contrevenir aux formalitez de la Justice. Gaston de Foix avoit fait si peu d'estat de la Principauté de Bearn quand elle luy avoit esté ajugée, qu'il avoit negligé d'en prendre possession, toutes ses pensées estant alors tournées vers le Royaume de Naples qui luy avoit esté promis. Ainsi le Conseil du Roy pouvoit aisement revoir le procez : casser l'Arrest du Parlement de Toulouse, & prononcer en faveur de la Reyne de Navarre. On le fit esperer à Alain d'Albret; qui moyennant cela engagea son fils dans les interests de la France, sans rien excepter, non pas mêmes le S. Siege. 1512.

On ne sçait si le Roy Catholique en eut avis, ou s'il s'en douta seulement. Mais il est certain qu'Alain d'Albret estoit encore à la Cour de France, quand deux Conseillers d'Etat du Roy Catholique furent envoyez au Roy de Navarre; & luy dirent de la part de leur Maître que les Espagnols & les Anglois dans la seule veuë d'empêcher que la Fran-

1512. ce ne fist Schisme, avoient resolu d'attaquer ensemble la Guyenne avec toutes leurs forces. Que la Flotte Angloise estoit preste à faire voile, & que le Roy Catholique avoit levé dans les Monarchies de Castille & d'Arragon jusqu'à trente mille hommes par un ordre exprés du Pape. Que la sterilité de l'Espagne ne permettoit pas qu'on les fist tous passer par un même endroit; & que comme ils estoient destinez pour le bien de la Religion Chrétienne, la Navarre ne pouvoit honnestement refuser de leur donner passage. Qu'ils se contenteroient des Estapes, & qu'ils payeroient le reste des vivres & des provisions qu'on leur fourniroit. Mais que comme le pays estoit si desavantageux pour les Estrangers, que quand les Castillans & les Arragonnois y seroient entrez il seroit au pouvoir des Navarrois de les tailler en pieces si l'envie leur en prenoit, sans que le Roy Catholique y pût remedier; Sa Majesté estoit bien fondée de demander au Roy de Navarre des Pla-

ces de ſeureté, ſous condition qu'el- 1512.
le ne les pourroit retenir que cinq ou ſix mois, qui eſtoit le temps que les Caſtillans & les Arragonnois employeroient pour porter la guerre dans la Guyenne & pour en revenir; & que immediatement aprés on reſtituëroit les Places avec la même fidelité, qu'elles auroient eſté preſtées.

Le Roy de Navarre fut extraordinairement ſurpris de ce diſcours, & de fait il y avoit pluſieurs ſiecles qu'il ne s'en eſtoit tenu de ſemblable entre deux Monarques Chrétiens independans l'un de l'autre. Le Roy de Navarre de la propre confeſſion du Roy Catholique, ne relevoit pas de luy, & par conſequent il luy eſtoit tout à fait libre d'accorder ou de refuſer le paſſage qu'on demandoit. La ſterilité du terroir de la Biſcaye n'eſtoit pas une excuſe legitime, puis qu'on y pouvoit ſuppléer par d'autres voyes, comme eſtoient celles de faire paſſer par la même Biſcaye moins de ſoldats à la fois, ou d'y envoyer de

1512. l'Andalousie & des autres Provinces les plus abondantes de la Castille & de l'Arragon tant de provisions qu'il y en eût assez : mais il estoit encore plus surprenant de demander des Places de seureté. Cela auroit esté bon si les Navarrois eussent appellé à leur secours les Castillans & les Arragonnois, & s'ils n'eussent pû se sauver que par eux. Mais à quoy bon le Roy de Navarre se dessaisir de ses Places pour une querelle dans laquelle il n'avoit aucune part ; & qui le touchoit si peu, qu'il n'avoit rien à gagner ny à perdre quel qu'en fût le succez.

Le Roy de Navarre estoit assez éclairé pour répondre au Roy Catholique dans le sens que l'on vient d'expliquer : mais un des plus grands inconveniens des petits Princes, est de trop ménager ceux de leurs voisins qui les surpassent beaucoup en puissance. On connoissoit par tout l'habileté du Roy Catholique à profiter des reparties qu'on luy faisoit ; & celle qui luy convenoit dans la conjoncture d'alors, devoit estre fie-

re, puis qu'il s'agiſſoit de conſerver 1512.
les préeminences de la Navarre. Il eſtoit à craindre qu'elle ne le fâchât, & ne luy donnât pretexte de tourner contre les Navarrois les armes deſtinées contre les François. Le Roy de Navarre n'avoit point alors de forces capables de l'arreſter, ſes ſujets ne pouvant ſouffrir qu'il fût armé en temps de paix ; & toute l'Europe l'eût blâmé d'avoir attiré ſur eux par ſon imprudence, l'orage preſt à fondre ſur un autre lieu. Outre que la Flotte Angloiſe eſtant ſur le point d'agir, il y avoit de l'apparence que les Eſpagnols ſans leſquels elle ne vouloit rien entreprendre, ſe hâteroient de la joindre ; & marcheroient ainſi vers elle par le plus droit chemin qui eſtoit la Biſcaye, pourveu que le Roy de Navarre ne les obligeât pas à faire diverſion. Ainſi ce Prince ne voulant pas accorder ce qu'on luy demandoit, & n'oſant le refuſer nettement, choiſit la voye du milieu, qui fut celle d'amuſer les deux Conſeillers d'Etat Eſpagnols juſqu'à ce qu'il eût in-

1512. formé le Roy Tres-Chrestien du danger où il se trouvoit, & qu'il en eût receu du secours.

Loüis avoit envoyé presque toutes ses forces dans la Guyenne sous la conduite de François d'Orleans, second du nom, Duc de Longueville. Dés qu'il eut receu l'avis du Roy de Navarre, il manda à Longueville de partager ses Troupes; & d'en donner la moitié à la Palice son Lieutenant General, qui les conduiroit en Navarre par le plus droit chemin : mais Longueville se dispensa par un excez de prévoyance d'executer l'ordre de son Maître. Il y avoit long-temps que l'Angleterre joüissoit d'une paix profonde, & elle n'avoit jamais esté si peuplée ny si riche qu'elle l'estoit alors. La haine des Anglois pour les François ne se trouvoit point rallentie par les soins que Henry Sept en avoit pris; & quand Henry Huit son fils leva dés gens de guerre contre Loüis, il s'en enrôla deux fois plus qu'il n'en vouloit : outre un tres-grand nombre de jeune Noblesse, qui s'embarqua en qualité

de volontaire. La Flotte Angloiſe eut 1512.
le vent favorable, & parut bien-tôt ſur les côtes de la Guyenne. Longueville employa pour la reconnoître des gens experimentez, qui luy rapporterent qu'elle pouvoit débarquer autant de ſoldats pour le moins qu'il en avoit dans ſon Camp. Il n'auroit plus eſté capable de leur reſiſter, s'il ſe fût affoibly de la moitié comme la Cour luy mandoit; & il fit dans cette rencontre ce qu'il crut que le Roy ſon Maître auroit fait luy-même, s'il eût commandé ſon Armée en perſonne. Il retint les gens de guerre qu'il devoit détacher; & ſe prepara ſeulement pour oppoſer toutes ſes forces à la deſcente des Anglois auprés de Bayonne, dont ils avoient ſondé les environs.

Le Roy Catholique travailloit cependant à ſe ſaiſir de la Navarre, & avoit mieux pris ſes meſures que ne s'imaginoient ceux qui avoient le plus d'intereſt à l'en empêcher. Ce Royaume depuis trois cens ans étoit diviſé en deux factions preſque également puiſſantes, qui eſtoient

1512. celles de Grammont & de Beaumont. Les Rois trop foibles pour les ruïner avoient reduit toute leur politique à les tenir dans un si juste contrepoids, que l'une n'opprimât pas l'autre ; en quoy ils estoient d'autant plus blâmables, qu'il s'étoit offert plusieurs conjectures dans lesquelles il leur auroit esté facile d'appuyer la plus foible qui estoit celle de Beaumont, & de l'accabler aprés qu'ils l'eussent aidée à se deffaire de la plus puissante qui étoit celle de Grammont. Jean d'Albret à la verité ne les avoit pas imitez : mais il avoit fait pis qu'eux, en tombant dans l'une des extremitez qu'ils avoient apprehendées. Il luy avoit paru indigne de sa grandeur, de demeurer indifferent dans une affaire qui le touchoit de si prés, & il avoit pris party lors qu'il devoit estre Juge. Il s'estoit declaré pour la faction de Grammont ; & celle de Beaumont ainsi reduite à l'impossibilité de se deffendre, avoit eu recours à l'unique voisin capable de la conserver. C'estoit le

Roy

Roy Catholique, dont elle avoit re- 1512.
cherché la protection en ſecret pour le temps qu'elle en auroit beſoin. Le Roy Catholique qui depuis plus de quarante ans qu'il regnoit n'avoit trouvé que cette ſeule occaſion de ſe méler dans les querelles des Navarrois, ne l'avoit pas negligée. Non ſeulement il avoit répondu favorablement à la faction de Beaumont, mais encore il luy avoit laiſſé le choix de dreſſer les conditions du Traité telles qu'il luy plairoit, & les avoit ſignées en la forme qu'elles luy avoient eſté preſentées. Il s'eſtoit contenté d'engager dans ſes intereſts prés de la moitié de la Nobleſſe Navarroiſe; & de la rendre irreconciliable avec ſon Roy toutes les fois qu'il le jugeroit à propos, en publiant la convention qu'elle faiſoit avec luy. De plus le Roy de Navarre avoit des inclinations plus propres aux particuliers qu'aux Monarques. La fierté, la magnificence, le luxe, & le menagement de la grandeur, luy eſtoient inſupportables; & s'il aimoit la bonne chere,

1512. ce n'estoit qu'avec de simples Bourgeois, qu'il prenoit plaisir à surprendre en disnant le plus souvent, & soupant chez eux sans les en avertir. Cette familiarité choquoit au dernier point la Noblesse de Navarre, qui la prenoit pour une bassesse d'ame incompatible avec la Royauté. Elle en avoit fait des plaintes qui avoient esté écoutées avec assez d'attention, mais au reste elles estoient demeurées sans effet; & la Noblesse fâchée d'obeïr à un Prince qu'elle traitoit de Roy Bourgeois, n'avoit pas encore osé se revolter pour cette seule consideration: mais d'ailleurs elle estoit ravie de changer de Maître. Il dépendoit d'elle de se le donner, à cause qu'elle logeoit presque toute dans des Châteaux forts que ses Ancestres avoient bâtis, tant pour s'accommoder à l'inégalité du Pays, que pour se garantir de l'invasion des Mores, quand ils occupoient le Royaume de Valence & les autres contrées voisines. Le Roy Catholique en étoit informé; & rien ne luy man-

quant deſormais que le pretexte pour uſurper la Navarre, il le prit vers la fin de l'Eſté de mil cinq cens douze, en faiſant accroire aux trente mille Eſpagnols qu'il avoit levez, que le Roy de Navarre eſtoit fauteur des François Schiſmatiques. Qu'il eſtoit demeuré d'accord par écrit avec Loüis Douze de l'aider à dépoſer le Pape, & à le faire mourir avec toute la Cour de Rome; à condition qu'ils partageroient enſuite entre eux l'Etat Eccleſiaſtique, & que Loüis dédommageroit ſa Majeſté Navarroiſe en luy donnant autant de Pays dans la Guyenne qu'il luy en devroit appartenir dans l'Italie pour ſon droit de Conqueſte. Que le Pape pour éviter la dépoſition & la mort dont on le menaçoit s'eſtoit jetté entre les bras de ſa Majeſté Catholique; & que pour la recompenſer des frais immenſes qu'elle feroit en l'aſſiſtant, il luy avoit donné le Royaume de Navarre par une Bulle authentique. 1512.

La pluſpart des Chroniques d'Eſpagne imprimées & manuſcrites & Elles sõt dans la Biblioté-

1512. plusieurs Auteurs de toutes les Nations se sont fondez sur le discours que l'on vient d'abreger, pour soûtenir que la Navarre fut conquise en vertu d'une Bulle de Jules Second: mais aucun d'eux ne la rapporte, & ne fait aucune mention de ce qu'elle contenoit. De plus personne ne la vit jamais; & il ne s'en est trouvé ny minutte entre les papiers de Jules, ny grosse entre ceux du Roy Catholique. Sa Majesté qui disoit l'avoir, ne la montra à qui que ce fût; & comme l'on n'en a parlé que par conjecture, on s'en est expliqué si diversement, que cette seule circonstance est plus que suffisante pour en démontrer la fausseté.

que du College des quatre Nations.

Mais comme il n'y a point de fable qui ne soit fondée sur quelque verité, il est bon que les Curieux observent icy que si le Roy Catholique n'eût pas le credit d'obtenir de Jules une Bulle qui autorisât l'usurpation de la Navarre, il fut assez adroit pour se prévaloir d'une autre Bulle que Jules venoit de faire expedier en même temps pour un autre sujet. Les

Cardinaux & les Prelats du Concile 1512.
de Pise contraints d'abandonner Milan, s'estoient retirez à Lion avec la permission de Loüis pour continuer leurs Sessions. Les Bourgeois de cette grande Ville les avoient bien receus; & Jules n'en avoit pas demandé davantage pour lancer directement sur eux toutes les foudres Ecclesiastiques, & par contrecoup sur Loüis dont ils executoient les Ordres, & sur quiconque oseroit assister sa Majesté Tres-Chrestienne, ou s'entendre avec elle en quoy que ce fût. La colere de sa Sainteté n'en estoit pas demeurée là. Elle avoit fait autrefois un long sejour dans Lion; & sçavoit que les principales richesses de la Bourgeoisie de cette Ville, venoient des quatre Foires que Loüis Onze y avoit transferées de Genéve. Elle prétendoit que ce Roy avoit excedé son pouvoir, & que cette sorte de Translations ne devoit estre permise que par l'autorité du saint Siege. Ainsi elle la cassa de plein pouvoir, & remit les Foires à Genéve. Le Roy Catholique averty de cette Bulle pro-

1512. sita de ce qu'elle contenoit à l'égard du Roy Tres-Chrestien & de ses fauteurs : interpreta que le Roy de Navarre estoit compris au nombre de ceux-cy : le fit declarer pour tel dans son Conseil de Conscience ; & crut là-dessus pouvoir dire à son Armée sans mentir, que Jules luy avoit abandonné la Navarre.

L'Armée Espagnole se rendit par diverses routes sur les Frontieres de ce Royaume, où l'attendoit Frederic de Tolede Duc d'Alve, qui en devoit estre General. La Faction de Beaumont à la veuë des Espagnols se mit en campagne : facilita leur entrée dans les Villes Frontieres : détourna par sa revolte celles où elle estoit la plus puissante de se deffendre ; & conduisit si promptement le Duc d'Alve devant Pampelune capitale du Royaume, que le Roy de Navarre y fut investy presqu'aussi-tôt qu'il apprit l'irruption des Espagnols dans son Etat. La faction de Grammont environnée par divers corps de la Cavalerie du Duc d'Alve dans les Châteaux où elle demeuroit, ne put s'as-

ſembler ; & le Roy de Navarre dé- 1512.
concerté de ce qu'elle luy manquoit au beſoin, n'oſa fier ſa perſonne aux Bourgeois de Pampelune, quoy qu'ils luy promiſſent de ſoûtenir un long ſiege pour l'amour de luy, & de ne ſe rendre qu'à l'extrémité. Il n'eſtoit point homme de guerre ; & par malheur pour luy ſon pere dont il n'avoit jamais eu tant de beſoin, ſe trouvoit alors en Guyenne. Il n'avoit point de Gardes, & il ne paroiſſoit à ſa Cour aucun homme de commandement. Il en faloit neanmoins pour dreſſer la Bourgeoiſie aux Armes ; & ſon Conſeil ſe fonda principalement là-deſſus, pour le confirmer dans la penſée qui luy eſtoit venuë de quitter la partie. Sa Majeſté ſortit de Pampelune avant que les Eſpagnols euſſent achevé d'y former le ſiege ; & les Bourgeois ſe voyant abandonnez, ouvrirent leurs Portes au Duc d'Alve. Le reſte de la Navarre ſuivit ſi promptement l'exemple de la Ville Capitale, qu'il devint Eſpagnol, à la reſerve de quelques Places que Navailles conſerva à leur legitime Maître.

1512. Le Roy Catholique surpris de la promptitude avec laquelle il venoit de conquerir une Couronne, ne se mit plus en peine que de la conserver ; & s'avança jusqu'à Logrogno, où il confirma tous les Privileges des Navarrois, & enrichit la faction de Beaumont en luy donnant les biens de son ennemie. Il traita avec tant de douceur les peuples nouvellement conquis, qu'ils ne s'apperceurent presque pas d'avoir changé de Maître ; & parce qu'ils témoignoient de l'aversion pour les Arragonnois, il les unit à la Monarchie de Castille. Il ne se souvint non plus du Traité qu'il avoit fait avec les Anglois pour conquerir la Guyenne, que s'il ne l'eût pas signé. Il laissa voguer longtemps leur Flotte sur les Côtes de Guyenne sans luy mander de ses nouvelles ; & lors que l'impatience la prit, & qu'elle luy envoya un homme de qualité pour se plaindre de luy, il l'écouta sans s'émouvoir ; & repartit froidement qu'il n'y avoit rien à faire dans la Guyenne pour la Campagne de mil cinq cens douze, à cause que

la Cavalerie Françoise qui avoit repassé les Alpes y estoit déja arrivée. 1512.
L'Envoyé d'Angleterre se hâta de porter cette réponse à sa Flotte; qui en fut tellement irritée, qu'elle s'en retourna à l'instant sans attendre les ordres de Henry Huit. De quoy le Roy Catholique fut d'autant plus ravy, qu'il avoit sujet d'apprehender que pour le punir de son infidelité elle ne ravageât la Biscaye, ou ne restablist sur le Trône le Roy de Navarre.

Ce Prince refugié dans la Principauté de Bearn, pria son pere de retourner à la Cour de France, où il obtint tout ce qu'il desiroit. Les malheurs de Loüis ne l'empêchoient pas de compatir aux maux d'autruy avec plus de tendresse que ses interests ne le permettoient; & il en donna une nouvelle marque en ne voulant ny voir ny écouter un Deputé du Roy Catholique, qui offroit de l'aider à recouvrer le Duché de Milan, pourveu que les François ne se mélassent point de l'affaire de Navarre. Sa Majesté Tres-Chrestienne ne reprocha point à Alain d'Albret que son fils

1512. avoit esté dépoüillé par sa faute, quoy que ce fût une verité si constante que personne n'en doutoit. Elle demeura d'accord qu'il s'estoit perdu pour estre entré dans l'Alliance des François, & promit de faire un extréme effort pour recouvrer la Navarre. L'effet suivit de prés cette promesse; & quoy que l'on fût déja à la fin de Novembre, & que l'hyver commençat à se faire sentir extraordinairement rude, la Guyenne & les autres Provinces delà la Loire se trouverent remplies de plus de Soldats qu'il n'y en avoit eu en France depuis la guerre du bien public.

L'infortune du Roy de Navarre estoit si digne de compassion, qu'il faloit estre insensible, ou avoir un interest contraire, pour n'en estre pas touché; & l'on doit icy ce témoignage à la sincerité de Mariana, que l'amour de son Pays & la crainte de l'exil dont il fut puny pour quinze ans, ne l'empêcherent pas de dire la verité. Il represente l'usurpation de la Navarre d'une maniere beaucoup plus atroce que l'on ne vient de la dé-

Dans le douziéme Chapitre de

peindre ; & il prétend que le Roy Catholique fit au Roy de Navarre trois propositions, qui ne pouvoient ny ne devoient estre acceptées. La premiere qu'il mist entre les mains des Espagnols tout le Royaume de Navarre sans en rien excepter, & qu'il se retirât dans sa Principauté de Bearn. La seconde qu'il luy donnât en hôtage Henry d'Albret son fils aîné ; & la derniere qu'il luy laissât la Navarre pour tout le temps qu'il en auroit besoin, c'est à dire pour un temps indefiny. L'Historien Nebrissa qui écrivit exprés pour deffendre le Roy Catholique, & peut-estre encore par son ordre, ne trouvant pas que les anciennes prétentions des Rois de Castille & d'Arragon sur la Navarre fussent suffisantes pour excuser l'usurpation dont il s'agit, & n'osant comme les autres Historiens citer la Bulle de Jules dont on ne montroit ny l'original ny la coppie, s'avisa de dire que le Roy Catholique s'estoit emparé de la Navarre en vertu des Censures fulminées dans la troisiéme Session du Concile de Lattran contre ceux

1512.

son trentiéme Livre.

1512. qui possedoient injustement les biens de l'Eglise, & contre leurs fauteurs : mais le bon homme n'a pas pris garde qu'il y avoit un mois que la Navarre estoit usurpée, quand la troisiéme Session dont il parle fut tenuë. Zurita veut que le Pape fit expedier en effet une Bulle particuliere contre Jean d'Albret : mais qu'il differa si long-temps de l'envoyer, que la Navarre estoit déja conquise quand elle arriva en Espagne ; & que sa Majesté n'en ayant plus que faire, la supprima. Enfin Pierre Martyr d'Angleria qui estoit pour lors Chapelain de sa Majesté Catholique, s'est imaginé qu'elle reçut assez-tôt la Bulle. Mais qu'elle ne jugea pas à propos de la montrer, afin de ne pas préjudicier à ses autres droits sur la Navarre ; & de ne pas autoriser le pouvoir du saint Siege dans une occasion dont il apprehendoit le contrecoup, puisque de la même maniere que le Pape avoit donné la Navarre au premier qui l'occuperoit, il pouvoit donner le Royaume de Naples avec plus de raison. On ne s'amuse point icy à

refuter ces fables, qui se détruisent 1512.
assez d'elles-mêmes ; & l'on revient
à l'Armée Françoise, où les deffenses
expresses de l'Empereur & des Treize Cantons aux Alemans & aux Suisses de servir en France, n'avoient pas empêché vingt mille hommes des plus braves de ces deux Nations de s'enrôller sous les Enseignes de Loüis, sans que sa Majesté eût eu recours à d'autres moyens que celuy d'augmenter tant soit peu la solde qu'elle avoit accoûtumé de leur payer. L'Infanterie Françoise estoit en si grand nombre, qu'on ne la compta pas; & pour la Cavalerie il y avoit huit cent Lances, outre celles qui estoient demeurées de-là la Loire pour garder le pays, & celles qui avoient repassé les Alpes. Ceux de la faction de Grammont qui avoient pu se sauver de la Navarre, estoient venus joindre leur Roy, & luy avoient mené sept mille vaillans Hommes. Les Volontaires ne sont pas plus precisément marquez dans les Relations d'alors; & tout ce qu'il y a de constant, est qu'on les avoit divisez en

1512. deux Corps. Le premier obeïſſoit à François de Valois Comte d'Angoulême, heritier preſomptif de la Couronne de France; & le ſecond à Charles de Bourbon Comte de Montpenſier, qui ſera ſi celebre dans le Regne ſuivant ſous le nom du Connétable de Bourbon. Le Comte d'Angoulême eſtoit ſeulement âgé de dix-huit ans, & Montpenſier de vingt-un. Tant de forces paroiſſoient plus que ſuffiſantes pour rétablir Jean d'Albret; & neanmoins pour s'aſſeurer davantage du ſuccez, on avoit preparé une diverſion dans le Royaume de Naples, qui devoit y porter & entretenir long-temps la Guerre Civile. Le Duc de Ferrare qui s'attendoit de perir au commencement de la Campagne ſuivante, s'eſtoit propoſé d'éviter ſon mal-heur par la conſpiration qui ſuit. Il avoit gagné un Cordelier qui avoit eſté Confeſſeur du Prince de Tarente, avant que Conſalve, nonobſtant le ſerment préte ſur l'Euchariſtie; l'eût arrété priſonnier, & envoyé en Eſpagne. Ce Religieux eſtoit propre à renou-

veller dans l'esprit de ce Prince les penſées de la Souveraineté qu'il avoit perduës ; & le Duc de Ferrare aprés l'avoir gagné ſi abſolument qu'il eſtoit preſt d'expoſer ſa vie pour luy, l'envoya à la Cour d'Eſpagne. Le Prince de Tarente * y menoit depuis onze ans une vie ſi concertée, que l'on n'avoit pu trouver à redire dans ſes actions. Il avoit beaucoup de penetration, de conduite & d'honneſteté. Il n'y avoit pas juſqu'aux eſpions qu'on avoit mis auprés de luy, qui ne ſe laiſſaſſent charmer par la douceur de ſes mœurs ; & il les avoit ſi bien accommodées à ſa fortune preſente, qu'il ne paroiſſoit pas qu'il ſe ſouvint d'avoir eſté heritier d'une Couronne. Le Cordelier arrivé auprés de luy à Logrogno, où la Cour d'Eſpagne eſtoit alors, prit toutes les précautions neceſſaires pour l'entretenir en particulier ſans donner de ſoupçon ; & luy dit aprés eſtre rentré dans ſa premiere confiance, que le Ciel ſe laſſoit de l'affliger ; & luy offroit pour recouvrer le Royaume de ſes Anceſtres une conjoncture,

1512.

* On l'appelloit indifferemment tantôt Duc de Calabre & tantôt Prince de Tarente.

1512. dont il ne tiendroit qu'à luy de profiter. Que l'affection des Neapolitains pour luy estoit si bien affermie, qu'onze ans entiers d'absence n'avoient pas esté capables de l'ébranler ; & qu'ils ne rappelloient dans leur memoire qu'avec execration, la supercherie horrible & impie dont l'Espagne avoit usé à son égard. Qu'ils comparoient la domination moderée de son pere, avec celle des Vicerois qui les avoient depuis gouvernez ; & qu'ils trouvoient celle-cy tellement dure, qu'ils n'attendoient qu'un Chef pour se revolter. Que si leur Prince se mettoit à leur teste, ou les sollicitoit à le reconnoître, il ne resteroit dans le Royaume de Naples aux Espagnols que les Places où la Garnison seroit assez forte pour donner la loy aux habitans. Que le Prince de Tarente pouvoit aisément se sauver de la Cour d'Espagne qui luy servoit de prison, & qu'il avoit peu de chemin à faire pour arriver à l'Armée Françoise preste à recouvrer la Navarre. Que Loüis Douze le recevroit en Roy, & luy donneroit les

moyens

moyens de retourner dans ſon Pays 1512.
avec un équipage digne de luy. Que les Princes d'Italie le recevroient à bras ouverts ; & que l'accüeil du Pape luy ſeroit d'autant plus favorable, que ſa Sainteté aprés avoir ôté aux François le Duché de Milan, ne penſoit plus qu'à chaſſer les Eſpagnols du Royaume de Naples.

Le Prince de Tarente ne fut point ébloüy par ce qu'il y avoit d'éclatant dans le diſcours du Cordelier. Il repartit qu'encore qu'il ne fût que trop ſenſible à ſon malheur, il ne laiſſoit pas de conſiderer que ſa condition preſente eſtoit plus ſupportable que ne ſeroit celle d'aller demander du pain à tous les Princes Chreſtiens l'un aprés l'autre, & de paſſer ſa vie en Roy dépoüillé. Qu'il ne manquoit ny d'ambition ny de courage : mais qu'il vouloit voir de l'apparence à recouvrer le Trône de ſon pere, avant que de s'y engager. Que le Roy d'Eſpagne n'avoit jamais eſté ny ſi puiſſant ny ſi heureux qu'il l'eſtoit alors ; & que l'Italie avoit plus à craindre de luy,

1512. qu'il ne devoit apprehender d'elle. Que les Princes d'Italie avoient presentement des égards pour luy, qui les empêcheroient de s'engager dans d'autres interests que les siens ; & que neanmoins puisque le Royaume de Naples meritoit bien que l'on hasardât beaucoup pour l'amour de luy, le Prince de Tarente ne refusoit pas d'y penser à deux conditions. L'une que la Noblesse du Pays promist de se declarer en sa faveur aussi-tôt qu'il paroîtroit sur la frontiere. L'autre que la France luy prestât sa Flotte qu'elle avoit actuellement en Mer, aprés l'avoir garnie de huit ou dix mille soldats prests à descendre au lieu où il les conduiroit.

Le Cordelier s'ingera d'obliger le Prince à se relâcher sur les conditions que l'on vient de marquer, ou du moins à les moderer : mais le Prince demeura ferme, & le Cordelier retourné vers le Duc de Ferrare luy rendit compte de sa negociation. Le Duc de Ferrare convaincu que le Prince de Tarente n'exigeoit rien que de raisonnable, tra-

vaillа en même temps pour le ſatis- 1512.
faire ſur l'une & ſur l'autre de ces demandes. Loüis conſentit avec aſſez de facilité que ſa Flotte portât ſur les côtes de Naples le Prince de Tarente avec l'eſcorte qu'il deſiroit, mais il y eut plus de peine à diſpoſer la Nobleſſe de Naples au ſoulevement. On n'a pas ſçû preciſément les voyes par leſquelles elle y fut excitée ; & tout ce qui s'en trouve eſt que ce fut par le Miniſtere de Philippe Copolo, de qui les excellentes qualitez meritoient un plus heureux ſuccez qu'il n'eut. Il ne s'eſt jamais veu une addreſſe égale à la ſienne ; & quoy qu'il paſſât pour un grand homme d'Etat, ceux qui le connoiſſoient le mieux eſtoient perſuadez qu'il n'eſtoit pas moins propre à la guerre qu'au cabinet. L'Ayeul du Prince de Tarente avoit fait mourir injuſtement le ſien, ſi fameux dans l'Hiſtoire de Naples ſous le nom du Comte de Sarnio, & cette ſorte d'injure ne ſe pardonnoit point alors dans l'Italie. Cependant les qualitez perſonnelles du Prince de

1512. Tarente que Copolo avoit connu à la Cour d'Espagne, avoient étouffé dans son ame tous les sentimens de vangeance, jusques-là que le Duc de Ferrare ne le sollicita pas long-temps en vain pour l'aider à délivrer la Noblesse de Naples de l'esclavage des Espagnols. Il s'engagea dans une affaire si délicate; & prit des mesures avec tant de justesse, qu'il gagna la plus grande partie des Gentilshommes de Naples, sans qu'aucun de ceux ausquels il s'addressoit le découvrist: tant il apportoit de précautions à ne leur confier son secret qu'aprés les avoir disposez à le suivre, ou du moins à ne le pas découvrir. Il prévit judicieusement que le reste de la Noblesse suivroit à point nommé l'exemple des Gentilshommes & des Seigneurs qui se declareroient pour le Prince de Tarente, & ne se mit pas en peine de les en solliciter à contretemps. Il se contenta d'informer le Duc de Ferrare de ce qu'il avoit fait; & ce Prince se défiant que le Prince de Tarente ne croiroit pas que l'on eût si heu-

reusement travaillé pour luy, s'il ne 1512.
l'apprenoit de la propre bouche de Copolo, luy persuada de retourner à la Cour d'Espagne, & luy en fournit un prétexte plausible. Copolo s'entretint avec le Prince de Tarente ; & convint avec luy qu'ils se sauveroient tous deux ensemble, en traversant les Pyrenées pour joindre l'Armée Françoise. Mais l'heure n'étoit pas venuë que les Espagnols fussent chassez d'Italie. Il n'y a point de Relation qui raconte la maniere dont l'intrigue de Copolo fut découverte sur le point de l'execution : mais il est constant que le Prince de Tarente & luy furent arrestez lors qu'ils alloient monter à cheval, aprés avoir envoyez devant les plus affidez de leurs domestiques pour leur servir d'escorte. Le Prince de Tarente fut condamné dans le Conseil d'Espagne à passer le reste de sa vie dans la Forteresse de Sciativa, où l'on enfermoit les Prisonniers d'importance, & on l'y conduisit à l'instant. L'on travailla dans les formes ordinaires au procez de Copolo. Il fut écarte-

1512. lé, & les Hiſtoriens d'Eſpagne ont tort de ne rien dire de la conſtance merveilleuſe avec laquelle il mourut.

L'entrepriſe des François ſur la Navarre ne fut pas plus heureuſe, que l'évaſion du Prince de Tarente par laquelle elle devoit commencer. Longueville averty de bonne part que le Roy d'Angleterre irrité de ce que ſa flotte eſtoit retournée ſans congé la renvoyoit ſur les côtes de Guyenne, n'oſa dégarnir tout à fait cette Province, ny en ſortir luy-même, de crainte qu'elle ne ſe perdiſt pendant qu'il agiroit au delà des Pyrenées. Il crut mieux faire en partageant ſon Armée en trois. La premiere où eſtoit le Roy de Navarre, la Palice avec la fleur de la Cavalerie Françoiſe, & les Volontaires des Comtes d'Angoulême & de Montpenſier. Lautrec eût la ſeconde avec ordre de faire diverſion; & de porter la guerre dans la Biſcaye, afin de contraindre les Eſpagnols de tirer de la Navarre la moitié des forces qu'ils y tenoient. Il devoit former d'abord

le siege de saint Sebastien, dont la Garnison n'estoit pas si forte que celle de Fontarabie. Le Conseil de France supposoit que cette Place se rendroit en huit jours; & qu'aprés qu'elle seroit prise, Fontarabie qui n'auroit plus de communication avec le reste de l'Espagne tomberoit d'elle-même. Ainsi Lautrec ne devoit point s'amuser devant, ny en investir aucune autre & on luy avoit ordonné seulement de porter le fer & le feu dans toute la Biscaye & le Guipuscoa; & de n'en sortir qu'aprés avoir reduit ces deux Provinces en tel estat, que le Roy Catholique n'en pût tirer ny gens ny argent pour conserver la Navarre. Longueville retint pour luy la troisiéme partie; & parce qu'il prévoyoit que si les Anglois revenoient, & que la moitié de l'Armée Espagnole les joignist, elle les engageroit infailliblement au siege de Bayonne, puis qu'il n'y auroit point de seureté pour elle en cas de disgrace si elle laissoit derriere une Ville de telle importance, il se campa de for-

1512.

1512. te que d'un côté il deffendoit Bayonne en empêchant qu'on ne l'investit entierement, & de l'autre côté Bayonne le deffendoit, en le couvrant de son Artillerie. Mais on ne se trompe pas moins souvent pour trop raisonner, que pour ne pas raisonner assez. Le Roy d'Angleterre ne put obliger sa Flotte à retourner sur les côtes de Guyenne; & par consequent Bayonne n'estant menacée ny de siege ny d'insulte, le tiers de l'Armée Françoise que sa seule consideration y avoit retenu, demeura tout à fait inutile.

Le Roy de Navarre qui sçavoit admirablement les sentiers des Pyrenées, ne s'amusa pas à donner dans les retranchemens du Duc d'Alve, qui s'estoit avancé avec l'Armée d'Espagne jusqu'à saint Jean Pied-de-port; & posté d'une maniere si avantageuse, qu'il n'estoit possible ny de le déloger, ny de luy passer sur le ventre. Sa Majesté se contenta de luy opposer quelques Troupes, dans la seule veuë de le tenir en haleine. Elle conduisit le reste par des chemins,

mins, où il n'y avoit pas d'apparence qu'aucune Armée eût jamais passé. Elle traversa l'endroit des Pyrenées qui paroissoit le moins accessible, & descendit sans avoir esté apperceuë au Borghet. Cette Place contre toute apparence se trouva bien pourveuë ; & le Roy Catholique par un pressentiment dont il ignoroit la cause, y avoit jetté Baldo Capitaine de ses Gardes avec autant d'Espagnols naturels qu'il en faloit pour la deffendre long-temps : mais cette précaution nuisit au lieu de servir. La Palice qui avoit fait le tour de la Place, & reconnu de ses propres yeux la multitude de ceux qui la deffendoient, prévit qu'elle dureroit trop long-temps s'il l'attaquoit dans les formes. Il ne fit qu'une batterie de tout ce qu'il avoit pu mener de Canons ; & aussi-tôt qu'il y eut une bréche tant soit peu raisonnable, il fit mettre pied à terre à sa Cavalerie. Il la méla avec l'Infanterie Françoise & Navarroise : Il partagea toutes ses Troupes en divers Corps, destinez à monter sur 1512.

1512. la bréche les uns aprés les autres suivant que le sort en ordonneroit, afin que les Assiegez n'eussent point de relâche, & fit donner un assaut aussi furieux qu'avoit esté celuy de Bresse. Baldo se deffendit plus de huit heures, & tua mille des assiegeans : mais comme il n'avoit pas pensé à donner du repos à une moitié de sa Garnison pendant que l'autre combattroit, afin d'opposer toûjours des gens frais à l'ennemy ; & que quand l'idée luy en seroit venuë, il n'avoit point assez de soldats pour cela, le Borghet fut pris de force. La Garnison passa au fil de l'épée, & ce ne fut pas sans peine que la Palice sauva la vie à Baldo.

Si le Roy de Navarre aprés une action si vigoureuse fût allé droit à l'avenuë de Roncevaux si fameuse par la deffaite de l'Arriere-garde de Charlemagne, il auroit recouvré son Royaume sans répandre davantage de sang. Le Duc d'Alve n'avoit point de vivres dans son Camp, & n'y en avoit pu porter. Son Magasin estoit dans Pampelune, d'où ils luy ve-

noient chaque jour par des bestes de somme, qui passoient necessairement par le defilé & par la vallée de Roncevaux. Si le Roy de Navarre s'en fût emparé, l'Armée Espagnole ne recevant plus ses convois accoutumez, ne pouvant plus s'arrester à saint Jean Pied-de-port, n'osant entrer plus avant en France de crainte d'avoir Longueville pardevant, & le Roy de Navarre par derriere, & se trouvant reduite à l'impossibilité d'échapper, se seroit renduë à discretion en moins de vingt-quatre heures. Mais on a déja remarqué que sa Majesté ne sçavoit pas la guerre, & neanmoins on n'avoit pu ne pas deferer à sa dignité le commandement supréme. Elle crut avoir assez fait de traverser les Pyrenées & de forcer le Borghet ; & voulut en toute maniere se reposer le reste du jour, & la nuit suivante, sans considerer qu'elle donnoit autant de loisir à l'Armée Espagnole de se retirer. Et de fait quelques soldats du Borghet échappez du carnage ; & n'ayant de refuge qu'auprés du Duc d'Alve, 1512.

1512 y coururent. La nouvelle qu'ils luy porterent ne le surprit pas de sorte, qu'il ne presupposât que si le Roy de Navarre le prevenoit au passage de Roncevaux, l'Armée Espagnole & sa Conqueste estoient perduës sans ressource. Il quitta son Camp à l'heure même : Il y laissa son Artillerie & son Bagage : Il ne prit pas d'autres précautions que celles qu'il jugeoit capables de cacher sa marche, & s'en retourna le plus viste qu'il put sans perdre ses rangs. Il ne s'arresta mêmes dans la Vallée de Roncevaux que pour y laisser l'élite de ses Troupes, afin qu'elles pussent se relever les unes les autres pour la garde du défilé; & ramena le reste dans Pampelune, où il reconnut peu d'heures aprés son entrée, que sa presence estoit absolument necessaire. Les Bourgeois qui ne s'estoient rendus à luy que par frayeur, s'en estoient bien-tôt repentis; & pour recouvrer les bonnes graces de leur Roy legitime, luy avoient mandé qu'ils se declareroient pour luy aussi-tôt qu'ils le verroient à la teste

d'une Armée. Il y avoit trop de complices de l'affaire pour la tenir secrette, & les Espagnols la découvrirent. Le Duc d'Alve épouventé qu'elle fût si generale qu'aucun des habitans n'en estoit exempt, jugea qu'il estoit plus important dans la conjoncture d'alors de conserver Pampelune que de garder le passage de Roncevaux; parce que si le Roy de Navarre qui avoit découvert un sentier inconnu pour traverser les Pyrenées, en trouvoit un autre pour aller à Pampelune, cette Ville se rendroit à sa veuë; & sa Majesté ensuite fermant du côté de la Navarre la venuë de Roncevaux, pendant, que Longueville l'investiroit du côté de la Guyenne, les Espagnols restez à la garde du Passage seroient perdus sans ressource. Ainsi le Passage fut abandonné; & le Duc d'Alve qui concevoit que le succez de la guerre dépendoit uniquement de faire durer le plus qu'il seroit possible le siege dont Pampelune estoit menacée, logea toutes 1512.

1512. ſes forces entre les murailles ou ſous le canon de cette Ville.

Le Roy de Navarre qui n'en ſçavoit rien s'eſtonna de ce qu'on ne luy diſputoit pas l'avenuë de Roncevaux, mais il ſe deſabuſa dés qu'il ſe preſenta devant Pampelune. Le nombre des gens de guerre qu'il vit ſur les murailles de cette Ville l'effraya ; & deux priſonniers qu'il fit d'un party détaché pour le reconnoître, augmenterent ſa conſternation, en répondant à ceux qui les interrogerent ſeparément, qu'il n'y avoit gueres moins de ſoldats dans la Ville que dans le Camp de ſa Majeſté Navarroiſe. Le pis fut que les Bourgeois obſervez avec tant d'exactitude qu'il ne leur eſtoit permis ny de conferer enſemble ſans témoins, ny de s'attrouper ſans eſtre diſſipez, ne purent ny tenir la parole qu'ils avoient donnée à leur Roy, ny faire le ſignal dont ils eſtoient convenus avec luy. De là vint que la Palice ne ſçachant pas trop ce qu'il avoit à faire, &

n'osant neanmoins s'en retourner 1512.
sans avoir rien fait, persuada au Roy de Navarre d'assieger Pampelune du côté de l'Espagne, puis qu'il ne le pouvoit de tous côtez; sur l'opinion que les assiegez ne recevant plus rien d'Espagne, & ce qu'ils tireroient du côté de France ne suffisant pas pour leur subsistance, seroient contraints de capituler.

Mais la Palice ne prévoyoit pas qu'il tomberoit plûtôt que les ennemis, dans l'inconvenient qu'il leur souhaittoit. Et de fait les vivres qu'il avoit apportez, & dont les Navarrois fournissoient son Camp en cachette, n'empêcherent pas que son Armée ne patît dés le troisiéme jour qu'il fut devant Pampelune. Il en pressa le siege avec une extréme vigeur, & sa batrerie fit une bréche raisonnable. Il y donna l'assaut: Les François & les Navarrois y monterent: Les uns & les autres donnerent des marques d'une extraordinaire valeur: mais ils furent repoussez avec une perte, qui jointe à la

1512. famine les contraignit de lever le siege.

La retraite estoit devenuë si difficile pour les François durant le peu de temps que le siege de Pampelune avoit duré, qu'elle ne se pouvoit faire sans l'entiere perte des Troupes du Roy de Navarre & de la Palice, si elles eussent esté poursuivies. On estoit déja à la my-Decembre, & les monts Pyrenées estoient aussi couverts de neige qu'ils avoient accoûtumé de l'estre à la fin de Février. Les precipices se trouvoient comblez de maniere, qu'on ne les appercevoit presque plus, bien loin de les éviter. Il faloit nettoyer les chemins étroits, pour se faire voye au travers; & si les François les plus renommez pour la valeur qui furent jamais, y avoient esté deffaits sept cens ans auparavant par des paysans au milieu du mois d'Août, il n'y avoit pas d'apparence que leurs descendans resistassent au Duc d'Alve secondé par la plus rigoureuse des saisons. Et à dire le vray il

y avoit ſi peu de lieu de douter de leur ruïne, ſuppoſé que les Eſpagnols ſe fuſſent mis à leurs trouſſes, qu'encore que perſonne ne ſe preſentât pour leur conteſter le paſſage, & qu'ils priſſent pour cela tout le temps dont ils avoient beſoin, ils ne laiſſerent pas de perdre un ſi grand nombre d'hommes & de bêtes de ſomme, qu'ils ne l'oſerent depuis avoüer. 1512.

Ce n'eſt point à un Hiſtorien d'examiner ſi le Duc d'Alve fit bien ou mal de ne les pas pourſuivre; & il ſuffit de dire qu'il mit la choſe en deliberation dans le Conſeil de guerre, & que la pluralité des voix alla à permettre que les ennemis ſe retiraſſent en paix. Les raiſons en furent que l'Eſpagne avoit obtenu ce qu'elle prétendoit en conſervant la Navarre, & qu'elle ne pouvoit rien exiger raiſonnablement de la fortune au delà. Que les François avoient fait un ſi grand effort pour reſtablir Jean d'Albret, qu'ils ne recommenceroient pas de pluſieurs années, dans la diſpoſition où

1512. estoit Loüis Douze de ne rien lever d'extraordinaire sur ses Sujets ; & qu'en attendant le Roy Catholique se fortifieroit de sorte dans sa nouvelle conqueste, qu'il ne seroit plus possible de la luy ravir. Que pour se mettre à la queuë des François il faloit sortir de Pampelune, & par consequent se mettre en rase campagne. Que si les François s'en appercevoient, rien ne les empêcheroit de retourner sur leurs pas, ny de donner bataille sur un terrein égal. Qu'ils avoient déja l'avantage du nombre ; & que leur Cavalerie romproit du premier choc celle d'Espagne, qui n'approchoit ny de sa vigueur, ny de son addresse. Qu'elle vaincroit donc infailliblement, & recouvreroit la Navarre par cette seule action : au lieu qu'en laissant aller les François en repos il en periroit une partie entre les Pyrenées, & l'autre partie ne seroit de long-temps en estat de rendre service.

Lautrec ne fut pas moins malheureux que Jean d'Albret, quoy

que ce ne fût pas par sa faute comme luy. Il assiegea saint Sebastien, & la pressa de toutes les manieres qui estoient alors en usage : mais la resistance qu'il y trouva fut invincible. La Noblesse de la Biscaye Espagnole s'y estoit jettée volontairement ; & le Roy Catholique pour luy augmenter le courage, avoit consenty qu'elle choisist celuy qui la commanderoit. Elle avoit jetté les yeux sur Ayala vieux Officier, qui s'estoit donné la peine de l'exercer luy-même : Elle avoit rendu d'aussi grands services que les soldats les plus determinez : Les fatigues ne l'avoient pas rebutée : Elle avoit soûtenu le huitiéme assaut de Lautrec, avec autant d'ordre & de fermeté que le premier ; & l'Armée Françoise se trouva tellement affoiblie par cette resistance, que non seulement elle fut contrainte de lever le siege, mais encore elle n'osa faire le dégât qui luy avoit esté commandé. 1512.

Le Roy Catholique qui avoit toûjours demeuré à Logrogno, alla à

1512. Pampelune pour donner les ordres necessaires à sa conservation, & n'oublia pas de se vanger du Duc de Ferrare. Il tenoit ce Prince pour le plus dangereux de ses ennemis, depuis l'intrigue de Copolo, & s'en vouloit deffaire à quelque prix que ce fût. Il ne le pouvoit que par le moyen du Pape ; & quoy que sa Sainteté fût assez disposée d'elle-même à mettre le siege devant Ferrare au commencement du Printemps suivant, il tâcha de l'y confirmer en mandant à Cardonne de luy mener toutes les forces Espagnoles d'Italie au premier ordre qu'il en recevroit d'elle ; & le Duc de Ferrare se trouva exposé à un danger, qui ne pouvoit estre évité que par la mort du Pape.

Le quartier d'hyver se passa en Negociation ; & quoy que Loüis eût remply le vuide que les entreprises malheureuses sur la Navarre & sur saint Sebastien avoient causé dans ses Troupes, & qu'il y eût ajoûté de plus huit cens Lances, il ne presuma pas assez de sa puissan-

ce pour croire qu'il recouvreroit 1512.
tout ſeul le Duché de Milan. Il s'employa à rompre la Ligue qu'il prévoyoit l'en devoir empêcher, & il n'y eut pas un des Confederez qu'il ne tachât de gagner. Il commença par le Pape, & le Cardinal de Nantes receut ordre de preſſentir ſi ſa Sainteté ſeroit d'humeur à s'appaiſer : mais il n'y a que les naturels veritablement genereux, qui ſoient portez à ſe reconcilier par un excez de proſperité. Jules n'eſtoit pas de ceux-là, & il haïſſoit Loüis à meſure qu'il le voyoit plus infortuné. Il ne voulut preſque pas donner d'audience au Cardinal de Nantes, & Loüis s'addreſſa en ſecond lieu aux Suiſſes. Ils avoient convoqué leur Aſſemblée generale à Lucerne, & la Trimoüille y parut en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire de ſa Majeſté Tres-Chrétienne. C'eſtoit le plus propre des François à traiter avec eux. Sa douceur & ſa moderation leur eſtoit connuë: & ils avoient une ſi bonne opinion de ſa probité, qu'ils preſuppoſoient

1512. qu'il n'auroit jamais accepté la Commission dont il s'acquittoit, s'il n'eût esté asseuré de la pouvoir exercer en homme d'honneur. Enfin on luy avoit donné des Lettres de change pour beaucoup d'argent, & les Banquiers offroient de les payer sur le champ.

Il sembloit asseuré du succez avec cette derniere précaution : cependant il ne demeura pas long-temps à Lucerne, sans appercevoir qu'il ne reüssiroit pas. Maximilien Sforce s'estoit plus mis en peine de conserver le Duché de Milan, que Loüis de le recouvrer; & comme il n'y avoit pas lieu de douter que si les Suisses en entreprenoient la deffense, les François ny rentreroient pas; & qu'au contraire rien ne les empêcheroit de s'y restablir, pourveu qu'ils obligeassent les Cantons à ne leur pas estre contraires, le Conseil de Sforce presupposa que non seulement il estoit à propos de conserver l'amitié des Suisses : mais encore qu'il faloit l'acheter en offrant de leur payer tribut en effet, pourveu

que l'on en évitât le nom. 1512.

On proposa donc à la Diette de Lucerne que les Milanois payeroient aux Suisses cent cinquante mille écus, au moment que ceux-cy sortiroient des Places fortes de leur Duché; & que durant les vingt-cinq années suivantes les Milanois fourniroient encore quarante mille écus par an aux Cantons, à deux conditions. L'une que la Suisse n'entreroit dans aucun engagement qui fût contraire à Maximilien Sforce. L'autre qu'elle leur donneroit pour de l'argent les soldats dont ils auroient besoin. Il estoit aisé de voir que le Duché de Milan deviendroit par là plus que Feudataire de la Suisse; parce qu'au bout des vingt-cinq ans Sforce ou son Successeur, qui ne seroit pas plus puissant qu'il l'étoit alors, continuëroit le Traité par la même raison qu'on avoit euë de le conclure d'abord, & qu'ainsi la chose iroit à l'infiny. Et de fait six des Cantons avoient déja consenty à la Protection du Duché de Milan quand la Trimoüille arriva à

1512. Lucerne ; & ses sollicitations furent inutiles pour détourner les autres sept de suivre leur exemple. Ils en signerent & ratifierent les Articles à sa veuë ; & la honte de retourner en France sans avoir rien fait, le reduisit à demander au moins en grace que les Suisses renouvellassent leurs anciens Traitez avec la France pour la garantie du Duché de Genes & du Comté d'Ast, comme ils le pouvoient sans contrevenir à leur liaison avec le Duché de Milan puis que ny l'un ny l'autre de ces Etats n'y estoit compris en aucune maniere. Il sembloit que les Cantons eussent interest de donner cette derniere satisfaction au Roy Tres-Chrestien ; parce que si sa Majesté reprenoit par leur moyen le Duché de Genes & le Comté d'Ast, elle renouvelleroit ses anciennes Alliances avec eux ; & par consequent leur donneroit beaucoup d'argent comptant, outre les Pensions generales & particulieres. Et de plus les quarante mille écus par an que la Suisse recevroit des Milanois ne l'obligeroient

geroient à aucune dépenſe, puiſque 1512.
Loüis n'oſeroit entreprendre de recouvrer ſon Duché contre le gré des Cantons, ſans perdre les deux Etats dont il leur ſeroit redevable ; & le Duché de Milan n'ayant plus à craindre les François, joüiroit d'une paix profonde. Cependant la ſeconde propoſition de la Trimoüille n'agréa pas plus que la premiere ; & par un evenement tout à fait ſingulier il rapporta de Suiſſe ſes Lettres de change, aprés avoir mis en uſage tout ce qui dépendoit de luy pour s'en deffaire.

L'Empereur fut enſuite ſur les rangs ; & parce que ſa derniere perfidie à l'égard de Loüis empêchoit qu'on ne pût avec bien-ſeance s'adreſſer directement à luy, on ſe ſervit de cette ruſe. Un Gentilhomme du Cardinal de ſaint Severin alla voir l'Evéque de Gurce de la part de la Reine de France, & luy parla d'accommoder l'Empereur avec le Roy Tres-Chreſtien par le moyen de cette Princeſſe. Cet Evêque étoit mécontent des Venitiens, à cauſe

1512. qu'ils refusoient absolument de traiter si on ne leur rendoit Vicenze. Il écouta favorablement le Gentilhomme; & convint avec luy de ces quatre Articles, avec lesquels il se fit fort de reconcilier l'Empereur avec le Roy. Que la France & l'Alemagne agiroient de concert pour se mettre en possession des Etats qui leur devoient appartenir par la Ligue de Cambray, excepté que le Cremonnois & les Villes sur la Riviere d'Adde seroient ajoûtées au lot de l'Empereur. Que l'Archiduc Charles épouseroit Renée de France seconde fille de Loüis. Que cette Princesse auroit pour sa Dot le Duché de Milan supposé qu'elle n'eût point de Frere, & les Droits de la France sur le Royaume de Naples; & que pour prévenir les inconveniens qui avoient empêché l'Archiduc d'épouser Claude de France, quoy qu'elle luy eût esté promise par des Traitez solemnels, Renée seroit mise incessamment entre les mains de l'Empereur, qui s'engageroit à faire consommer le Mariage

aussi-tôt que les parties seroient en âge. 1512.

Le Gentilhomme du Cardinal de saint Severin partagea le Conseil de Loüis, en y rendant compte de sa Negociation. Estienne Poncher Archevêque de Sens avoit succedé à la faveur du Cardinal d'Amboise, & estoit plus habile que luy. On a déja veu qu'il avoit toûjours esté d'avis de ne pas traiter avec l'Empereur, & il persista dans son ancienne maxime. Il l'appuya sur deux raisons, qu'il n'estoit pas possible de refuter directement. L'une qu'il estoit échappé à l'Empereur de dire devant des personnes dignes de foy, qu'il avoit receu de la France un affront irreparable. Qu'il l'en avoit punie par l'infraction de dix-sept Traitez qu'il avoit conclus avec elle, & qu'il ne laisseroit aucune occasion de s'en vanger. Que s'il luy arrivoit encore de traiter avec Loüis, ce seroit pour l'une de ces trois fins, d'empêcher la France de s'accommoder avec les Venitiens, de l'amuser afin qu'elle se tint moins sur ses

1512. gardes, ou de donner le temps à Maximilien Sforce de s'affermir dans le Duché de Milan. Mais qu'au fond il agiroit de sorte, qu'il épuiseroit d'argent les François sans qu'ils tirassent de luy en recompense aucun avantage solide.

L'autre raison de Poncher estoit que les grands Etats devoient avoir un soin tout particulier de leur reputation, sur tout lors qu'ils estoient malheureux, parce qu'ils se relevoient rarement de leurs chûtes par une autre voye que celle-là. Que l'affront que l'Empereur avoit fait à la France en retirant ses quatre mille fantassins de l'Armée de la Palice, estoit connu de tout le monde. Que bien loin qu'elle pût le pardonner, elle ne devoit pas mêmes le dissimuler; & si nonobstant elle se reconcilioit avec sa Majesté Imperiale, on l'imputeroit infailliblement à défaut de courage; & les Confederez qui n'avoient pensé jusques-là qu'à chasser les François d'Italie, les mépriseroient assez pour les attaquer dans leur propre Monarchie.

Poncher concluoit de là qu'il valloit mieux traiter avec les Venitiens, puis qu'auſſi bien Loüis s'eſtoit donné la peine d'en ajuſter luy-même les Articles avec André Gritty. On a veu que ce Senateur de Veniſe avoit eſté pris à la bataille d'Agnadel ; & qu'on n'avoit pas jugé à propos de le mettre à rançon, parce que c'eſtoit la meilleure teſte de ſa Republique. Loüis l'avoit mandé pluſieurs fois ; & eſtoit demeuré d'accord avec luy ſous le bon plaiſir du Senat, que les Venitiens renonceroient à la Confederation ; & feroient Ligue offenſive & deffenſive avec ſa Majeſté Tres-Chreſtienne, à condition que les choſes ſeroient reſtablies de part & d'autre dans l'état qu'elles devoient eſtre par la derniere Tranſaction entre la France & la Republique ; c'eſt à dire que les François aideroient les Venitiens à recouvrer tout ce que la Ligue de Cambray leur avoit ôté, ſans en excepter Cremonne, ny ſon Territoire, ny les Villes ſur la Riviere d'Adde ; & reciproquement les Venitiens aſſiſteroient les François contre qui que 1512.

1512. ce fût, mêmes contre le saint Siege, à recouvrer & à conserver le Duché de Milan. Un domestique de Trivulce avoit porté cette Transaction à Venise, sous pretexte de tirer de la Banque l'argent que son Maître y avoit mis, & le Senat aprés de longues deliberations avoit promis d'executer la Transaction.

Mais l'autre moitié du Conseil de France, s'obstinoit à vouloir, que l'on preferât l'amitié de l'Empereur à celle des Venitiens. Elle se fondoit sur les mêmes principes que Poncher avoit establis, & en tiroit des consequences directement contraires. Elle convenoit que le principal soin des grands Etats devoit estre celuy de la reputation : mais elle ajoûtoit à cela que puis que la France avoit mis en armes toute l'Europe, & formé la Ligue de Cambray dans la seule veuë d'ôter aux Venitiens le Cremonnois & les Villes d'Adde, il luy seroit tout à fait honteux de s'engager solemnellement à les luy faire restituer. Elle presupposoit la haine de l'Empereur pour Loüis aussi gran-

de qu'elle pouvoit eſtre, mais elle 1512.
prétendoit que celle de ſa Majeſté Imperiale pour les Venitiens n'eſtoit pas moindre. Que de plus elle eſtoit fomentée par l'intereſt de ce Prince, & qu'ainſi deux paſſions l'emporteroient ſur une. Qu'il aimoit tendrement l'Archiduc ſon petit fils; & qu'en luy procurant le Duché de Milan, il le rendroit ſans contredit le plus puiſſant Prince de l'Europe. Que le Roy Catholique ſe trouvoit alors dans la même diſpoſition, & ſuivroit ſans qu'on l'en priât l'exemple de l'Empereur.

La Reyne appuyoit cette ſeconde opinion, & ſe prevaloit de tout ſon credit pour la faire ſuivre. On a veu que l'averſion de cette Princeſſe pour Loüiſe de Savoye Comteſſe d'Angoulême, l'avoit portée aux dernieres extrémitez pour empêcher le mariage de Claude de France ſa fille aînée avec le fils de cette Comteſſe, & qu'elle ne s'eſtoit relâchée qu'aprés que les Etats du Royaume aſſemblez avoient conjuré le Roy de reſoudre cette Alliance. Sa haine pour la Com-

1512. tesse avoit augmenté nonobstant; & par le même dépit qu'elle avoit de voir que le fils de son ennemie succederoit à la Monarchie Françoise, & heriteroit de la Bretagne, elle tâchoit d'empêcher qu'il n'eût encore le Duché de Milan, & de le faire passer à la Maison d'Autriche par le mariage de Renée de France sa seconde fille avec l'Archiduc; sous prétexte que Loüis l'ayant autrefois conquis à ses dépens, & se trouvant sur le point de le recouvrer, pouvoit sans injustice en gratifier sa seconde fille au préjudice de l'aînée; les Loix pour succeder n'estant pas les mêmes dans le Duché de Milan que dans celuy de Bretagne.

Plus Loüis avançoit dans l'âge, plus il avoit de complaisance pour la Reyne; & l'on ne doute pas que cette Princesse ne l'eût enfin déterminé pour l'Empereur, si elle avoit eu moins de tendresse que d'ambition: mais elle aimoit trop sa seconde fille, & cette Princesse ne pouvoit estre mariée de deux ans. La nature qui luy avoit accordé toutes les graces

de l'eſprit, luy avoit refuſé celles du 1512.
corps ; & elle avoit la taille gâtée en un point que les Medecins avoient jugé qu'elle courroit riſque de la vie, ſuppoſé qu'elle devint groſſe avant l'âge de vingt ans. Si elle eſtoit preſentement livrée entre les mains de l'Empereur, la paſſion de mettre le Duché de Milan dans ſa famille le porteroit à la faire épouſer auſſi-tôt à l'Archiduc, & l'on reprocheroit en ce cas à la Reine d'avoir contribué à la mort de ſa propre fille. La peur qu'elle en eut fut telle, qu'elle envoya à l'Empereur Aſparault frere puiſné de Lautrec avec une inſtruction qui contenoit que ſi ſa Majeſté Imperiale conſentoit que Madame Renée demeurât auprés de ſa Mere juſqu'à ce qu'elle fût capable de mariage, Loüis traiteroit aux conditions dont l'Evêque de Gurce eſtoit demeuré d'accord : mais ſi elle perſiſtoit à prétendre que la Princeſſe fût livrée le propre jour de la Ratification des Articles, on préfereroit l'Alliance des Venitiens à la ſienne. L'Empereur devenu plus ferme que de cou-

1512. tume ; répondit qu'aprés avoir esté trompé trois fois sur le point dont il s'agissoit, il y auroit de la folie de s'exposer à l'estre une quatriéme ; & que puis qu'on l'estimoit assez pour vouloir bien donner Madame Renée à son petit fils, on le devoit croire assez prudent pour ne pas achever le mariage de la Princesse, quand elle luy seroit remise, jusqu'à ce qu'elle en fût capable. La Reine ne jugea pas à propos de s'y fier, & le Traité avec l'Empereur fut rompu là-dessus.

On alloit mettre la derniere main à celuy de Venise, quand le Pape & le Roy Catholique firent de nouvelles tentatives pour le traverser. Ils estoient persuadez que si les Venitiens agissoient de concert avec la France, il seroit impossible aux autres Confederez de proteger Maximilien Sforce ; & sur cette presupposition ils presserent de sorte l'Evêque de Gurce, qu'il obligea l'Empereur à se relâcher sur ce qui regardoit Vicenze. Sa Majesté Imperiale consentit de la rendre aux Venitiens ; & les Confederez qui sçavoient qu'il n'a-

voit tenu qu'à cela que leur Ligue ne fût confirmée, crurent estre délivrez de la crainte des François. L'Evêque porta luy-même à Venise cette bonne nouvelle, & ne fut pas si bien receu qu'il se promettoit. Les Venitiens avoient conceu meilleure opinion de leurs affaires; depuis qu'ils se voyoient recherchez avec tant d'empressement. Ils ne se contentoient déja plus de Vicenze, & ils soûtenoient pour cacher leur inconstance qu'il leur faloit encore Verone; & que sans cette Place l'Etat de Terre ferme leur coûteroit plus à garder qu'ils n'en tireroient de revenu, puis que Verone se trouvant au milieu, avec la puissante Garnison que les Alemans ne manqueroient pas d'y entretenir, & d'ailleurs le Duché de Milan leur estant frontiere, il n'y auroit pas une Ville du même Etat de Terre ferme qu'il ne fût necessaire de munir avec autant de soin que si elle estoit menacée d'un siege: d'où il s'ensuivroit que les Venitiens incapables de survenir long-temps à une telle dépense, seroient reduits à se retrancher 1512.

1512. dans leurs marests.

Le Roy Catholique ne pouvoit disconvenir de cette raison, & n'aimoit pas d'ailleurs que les Alemans s'establissent dans la Lombardie. Il envoya là-dessus Jean Baptiste Spinelli Comte de Cariato en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à Venise, pour offrir au Senat de l'accommoder avec l'Empereur, à condition que Verone luy seroit restituée en payant deux cent cinquante mille écus. La grandeur de cette somme étonna d'abord les Venitiens ; mais enfin le desir d'éviter la guerre, & la crainte de se perdre entierement s'ils se jettoient entre les bras de la France ou de l'Empire, les fit acquiescer à la proposition de Cariato, pourvû qu'ils ne payassent qu'en trois termes les deux cens cinquante mille écus. L'Evêque & Cariato se chargerent d'aller à la Cour Imperiale, & répondirent par avance du succez de leur Negociation. Mais Jules à qui l'on avoit caché tout cela, formoit en même temps sept desseins d'extréme importance.

La rigueur * de l'hyver ne l'avoit pas empêché de faire tous les preparatifs necessaires pour le siege de Ferrare. Il disoit y vouloir aller en personne; & quoy qu'il ne pût se soûtenir sans bâton, il se vantoit qu'il iroit aux occasions armé de toutes pieces. Il avoit donné ses ordres pour la jonction de l'Armée Espagnole à la sienne; qui se devoit faire le quinze de Mars mil cinq cens treize; & afin que Cardonne ne trouvât plus de pretexte pour differer de se mettre en campagne, sa Sainteté avoit envoyé des provisions sur sa route. 1512.

* Premier dessein de Jules.

Elle se repentoit de n'avoir pas assez fait pour le Duc d'Urbin; & prévoyoit qu'il seroit honteux à sa memoire de ne l'avoir aggrandy que du Domaine de Pezaro, qui ne luy valoit pas plus de six mille écus de rente. Elle n'osoit luy donner aucune Place du saint Siege, parce qu'elle approuveroit par là ce qu'elle avoit blâmé le plus dans Alexandre Six son Predecesseur à l'égard du Duc de Valentinois. Elle ne jugeoit pas

Second dessein.

1512. à propos de l'investir du Ferrarois, avant que d'en avoir pris la Ville Capitale ; & si elle mouroit en y travaillant, elle prévoyoit qu'Alphonse d'Este recouvreroit ses Etats avec plus de facilité qu'il ne les auroit perdus. Il ne restoit donc pas d'autre establissement pour le Duc d'Urbin que dans la Toscane, & sa Sainteté jetta les yeux sur la Republique de Siene ; non seulement à cause de l'étenduë & de la fertilité de son Territoire, mais encore parce qu'elle estoit située si commodement, que si celuy qui en seroit Souverain avoit d'autres Etats, il ne manqueroit pas d'occasions pour s'emparer des trois Republiques voisines, de Florence, de Pise, & de Luques. Il ne s'agissoit plus que de trouver un prétexte pour se saisir de Siene ; & au lieu qu'Alexandre Six n'avoit employé que l'autorité du saint Siege pour aggrandir son fils, Jules aima mieux recourir à l'Empereur pour établir son Neveu Duc de Siene. Il fit montrer à sa Majesté trente mille écus qui l'éblouïrent de sorte, qu'elle

donna sur le champ le parchemin & 1512.
la cire qu'on luy demandoit. L'Investiture de Siene pour le Duc d'Urbin fut expediée en la meilleure forme; & Maximilien premier fit aussi peu de cas de la liberté que Charles Quatre avoit accordée aux Sienois, que si ce Prince n'eût pas eu autant de pouvoir que luy.

Le Cardinal de Medicis tout habile qu'il estoit n'avoit pu traiter avec tant d'égalité le saint Siege, & les Espagnols ausquels il estoit redevable du restablissement de sa Maison dans Florence & de l'autorité Souveraine qu'elle y avoit usurpée, que Jules ne s'apperçut qu'il les aimoit mieux que luy, & il n'en avoit pas falu davantage pour disposer sa Sainteté à l'abbaisser. Elle y estoit resoluë; & l'auroit executé, si elle eût pu s'accorder avec elle même de la forme du Gouvernement qu'elle établiroit dans Florence. Mais comme elle prévoyoit que les Confederez empêcheroient toûjours le saint Siege de s'en saisir, & que le saint Siege à son tour ne le permettroit pas

Troisiéme dessein.

1512. aux Confederez, elle cherchoit un homme qui fût agreable à l'un & aux autres, & ne le trouvoit pas. Il ne tint qu'à cela que les Medicis ne retournassent dans leur exil, mais ce fut là la derniere fois qu'ils en furent menacez.

Quatriéme dessein. Janus Fregose avoit fait revolter la Ville de Genes contre les François: mais il ne prenoit pas assez promptement au gré du Pape la Place de la Lanterne, qui restoit seule sous leur obeïssance. Cela suffit pour causer sa disgrace, & le Pape le déposa pour mettre en sa place Octavien Fregose son Cousin germain. Ceux de Genes y consentirent, à cause que les Fregoses leur estoient absolument necessaires pour achever de recouvrer leur liberté. Le blocus de la Lanterne se continuoit aux frais de cette Maison; & d'ailleurs Octavien l'emportoit sur Janus, par les deux qualitez que le Peuple estime davantage. Il estoit l'aîné des Fregoses, & aucun de ceux de son nom ne l'égaloit en civilité. Ainsi le changement du souverain Magistrat estoit

ſur le point de ſe faire ſans ſedition ; 1512.
& il n'eſtoit rien arrivé de ſemblable dans Genes ; depuis qu'elle s'eſtoit érigée en Republique.

Celle de Luques ne faiſant point aſſez de reflexion ſur ſa foibleſſe, avoit penſé mal à propos à s'aggrandir. La Vallée de la Carfagnana eſt ſans difficulté des plus fertiles d'Italie. Elle ſe trouvoit proche de Luques, & tout à fait à ſa bien-ſeance. Le Duc de Ferrare à qui elle appartenoit ne pouvant y entretenir des Troupes aprés la diſgrace des François, les en avoit retirées ; & cette Vallée reſtée ſur ſa bonne foy, avoit excité l'ambition des Luquois. Ils s'en eſtoient accommodez, & Jules ne l'avoit pu ſouffrir. Il penſoit incontinent aprés le ſiege de Ferrare à faire paſſer le Duc d'Urbin dans la Carfagnana pour la recouvrer, ſous prétexte qu'elle faiſoit partie de la dépoüille d'Alphonſe d'Eſte. Quand le Duc d'Urbin l'auroit retirée des mains des Luquois, il eût demandé à leur Republique les frais de ſon voyage, & des Armées Eccleſiaſti-

Cinquiéme deſſein.

1512. que & Espagnole qui l'auroient accompagné; & comme la Republique de Luques se fût trouvée dans l'impossibilité de les payer, il l'auroit assiegée, & jointe à celle de Siene.

Sixiéme dessein. Le Cardinal de Sion estoit tombé dans la disgrace de Jules, pour s'estre plus enrichy que ne vouloit sa Sainteté, & il n'y avoit point de particulier qui eût tant profité de la Guerre que luy. Il s'estoit enquis avec beaucoup de soin des Gentilshommes Milanois, qui avoient suivy jusqu'au bout le party de France. Il avoit confisqué leurs biens; & se les estoit appropriez. Cela joint à l'argent comptant qu'il avoit tiré du peuple le rendoit si puissant, qu'il estoit à craindre qu'il ne disposât des soldats Suisses comme il luy plairoit; soit qu'il luy prist envie de déposer Maximilien Sforce pour mettre en sa place quelque autre Prince qui luy donneroit davantage; ou qu'il aimât mieux le Duché de Milan pour soy que pour un autre. La peur que Jules en avoit euë l'avoit obligé de mander au Cardinal de

Sion qu'il vinst à Rome, & ce Cardinal s'estoit trouvé extraordinairement embarassé sur ce qu'il devoit faire. S'il alloit à Rome, on l'y retiendroit prisonnier; & s'il n'y alloit pas, on le priveroit de sa Legation. Il s'addressa là-dessus aux Officiers de l'Armée des Suisses. Il leur montra l'ordre du Pape, & leur demanda conseil. Ils furent tous d'avis qu'il obeïst; & il se mit en chemin dans une inquietude & une apprehension de l'avenir, qui peuvent mieux estre imaginées que décrites. 1512.

Enfin Jules prévoyoit que les Espagnols luy seroient inutiles aprés le siege de Ferrare; & comme il ne s'en estoit servy que pour chasser d'Italie les François, il prétendoit les renvoyer à leur tour delà la Mer. Il prévoyoit assez que les Princes d'Italie ne suffiroient pas pour une telle entreprise, & d'ailleurs il ne les estimoit pas assez pour les en juger dignes. Il jettoit les yeux sur les Suisses, & prenoit ses mesures pour les faire passer au nombre de trente mille dans le Royaume de Naples; ne Septiéme dessein.

1512. prévoyant pas qu'aprés qu'ils l'auroient conquis, s'il leur prenoit envie de traiter le reste de l'Italie, sans en excepter l'Etat Ecclesiastique, de la même maniere qu'ils venoient de rançonner le Duché de Milan, rien ne seroit capable de les en empêcher. Le seul obstacle que sa Sainteté y avoit trouvé, regardoit l'Alliance des Espagnols avec les Suisses, qu'elle même avoit formée. Mais cette Alliance estoit sur le point d'expirer, & l'Ambassadeur du Roy Catholique auprés des Cantons sollicitoit de toute sa force pour la faire renouveller. Il avoit distribué de l'argent & des bijoux, mais une Lettre écrite de la main de Jules déconcerta sa Negociation. Sa Sainteté sans découvrir aux Suisses ce qu'elle avoit dans l'ame, se contenta de représenter à leurs Magistrats que s'ils renouvelloient l'Alliance avec l'Espagne, ils mettroient les Venitiens au desespoir, & les contraindroient de se jetter entre les bras de la France. Jules ajoûta que les Cantons luy feroient un extrême plaisir en suspen-

dant cette liaison ; & ils eurent pour luy toute la complaisance qu'il souhaittoit ; soit qu'ils se doutassent de son intention, ou qu'il y eût plus à gagner pour eux avec luy qu'avec les Espagnols. 1513.

Jules en estoit là, quand il tomba malade le dix-huit de Février mil cinq cens treize. Il se condamna d'abord luy-même à mourir ; & il employa les trois jours de vie qui luy resterent, à regler les affaires qu'il croyoit les plus pressées. Il fit une Constitution contre les abus qui s'étoient glissez dans l'Election des Papes, & sur tout contre la Simonie. Il pardonna aux Cardinaux du Concile de Lion, & pria Dieu de les traiter avec la même douceur dont il usoit à leur égard. Il manda le sacré College, & tira de luy promesse qu'il n'inquietteroit pas le Duc d'Urbin pour le Domaine de Pezaro : comme s'il eût eu lieu d'esperer que l'on auroit plus de complaisance pour son Neveu, qu'il n'en avoit eu luy-même pour le fils de son Predecesseur, qu'il avoit entie-

1513. rement dépoüillé des biens Ecclesiastiques, pour lesquels il demandoit grace. Felice della Roüere sa fille naturelle qui avoit beaucoup de merite le voyant sur le point d'expirer, luy demanda un Chapeau de Cardinal pour Guy de Montefalcone son frere de mere ; & Jules témoignant jusqu'au bout la dureté avec laquelle il estoit né, repartit froidement à sa fille que le sujet n'en estoit pas digne. Il tourna ensuite la teste de l'autre côté, & rendit l'ame le vingt de Février mil cinq cens treize. Personne ne le regretta, non pas même ceux qui avoient receu de luy des bien-faits, tant il obligeoit de mauvaise grace.

On s'estoit imaginé que sa mort causeroit une Revolution generale dans l'Italie : cependant elle fut si petite, qu'à peine s'en apperçût-on. Cardonne qui commandoit l'Armée Espagnole dans le Duché de Milan, s'approcha successivement des Villes de Parme & de Plaisance ; & les Garnisons Ecclesiastiques en sortirent à sa veuë. Les Bourgeois de

ces deux Villes préterent un nouveau serment à Maximilien Sforce ; & le Duc de Ferrare ne fut pas si transporté de la joye de se voir délivré de son capital ennemy, qu'il ne pensât à recouvrer ses Etats. Il affoiblit ses Garnisons pour former un Camp volant, avec lequel il recouvra toutes les Places qu'il avoit perduës dans la Romagne. Modene & Rege luy tendoient les bras ; & il s'en approcha. Mais Cardonne convaincu de l'humeur vindicative du Roy Catholique, présupposa que sa Majesté ne luy pardonneroit jamais, s'il n'empêchoit en quelque maniere que ce fût le restablissement d'un Prince qui avoit esté sur le point de luy faire perdre le Royaume de Naples ; en travaillant à l'évasion du Duc de Calabre. L'Armée Espagnole partit si promptement du Territoire de Parme & de Plaisance où elle se rafraîchissoit, qu'elle arriva sur celuy de Modene & de Rege avant le Duc de Ferrare, & le contraignit à sa veuë de se retirer. 1513.

Peu de jours avant la mort de

1513. Jules il s'estoit conclu une Tréve entre les François & les Espagnols sans la participation de sa Sainteté, par les motifs qui suivent. Le Roy Catholique aprés avoir conservé contre son attente le Royaume de Navarre, ne pouvoit considerer sans effroy combien peu il s'en estoit fallu qu'il ne l'eût perdu. Il ne pouvoit remettre sur pied la campagne suivante une Armée aussi forte que celle qu'il avoit euë celle-cy; & s'il prenoit envie aux François de repasser les Pyrenées une seconde fois, il ne se sentoit pas en estat de leur resister. Il estoit donc absolument necessaire à son égard de garder sa Conqueste par la même voye de l'artifice, qu'il l'avoit faite; & d'ailleurs il estoit hors d'apparence pour luy, de tirer des Castillans aucune subvention extraordinaire. Ces Peuples s'estoient expliquez nettement là-dessus; & luy avoient declaré en pleins Etats que s'il ne se contentoit de ce que leurs Rois precedens avoient tiré d'eux, ils luy ôteroient l'administration de leur Monarchie;

& le confineroient dans l'Arragon, 1513.
où il ne s'attendoit pas d'estre mieux obey qu'en Castille. Cependant il ne pouvoit se passer des levées extraordinaires qu'en un seul cas, qui estoit celuy d'empêcher le Roy de Navarre de tirer aucun secours de ses sujets. On a veu que la faction de Beaumont s'estoit donnée aux Espagnols, & il faut ajoûter icy qu'elle s'en repentoit. On ne l'avoit considerée aprés sa rebellion que durant que les François avoient esté delà les Pyrenées, & incontinent aprés leur retraite on s'estoit défié d'elle. On l'avoit maltraitée & observée avec autant d'exactitude, que celle de Grammont. Comme elle n'estoit pas accoutumée à déguiser ses veritables sentimens, elle s'estoit plainte plus d'une fois; & ne recevant point de satisfaction, elle s'estoit vantée imprudemment qu'elle sçauroit bien reparer le mal qu'elle avoit fait. Si elle eût retourné à l'obeïssance de son Prince legitime, il l'auroit receuë à bras ouverts; & n'estant point alors moins puissante que cel-

1513. le de Grammont, elle luy eût mené aussi bien qu'elle sept mille bons hommes. Ainsi le Roy de Navarre pour peu qu'il eût tiré de renfort de la Principauté de Bearn, de la Seigneurie d'Albret, & des principales Maisons de Gascogne ses Alliées, auroit esté capable de se restablir sans que Loüis s'en fût mêlé autrement, qu'en laissant faire ses sujets delà la Loire.

Le seul remede à cet inconvenient consistoit à raser tous les Châteaux de la Noblesse de Navarre; parce qu'aprés cela elle manqueroit de retraite, & se trouveroit sujete à la rigueur des Loix, de mêmes que les Bourgeois & les Paysans. On l'avoit ainsi resolu dans le Conseil d'Espagne: mais on ne pouvoit l'executer que durant une Tréve avec les François, puis que sans cela la Noblesse de Navarre pour garantir ses maisons auroit recours à eux, & ils n'eussent pu se dispenser de la secourir.

Ce fut là le veritable fondement sur lequel le Roy Catholique en-

voya à la Cour de France deux 1513.
Cordeliers, avec un pouvoir si ample que Sa Majesté n'en avoit jamais fait expedier de semblable. Ceux qui s'en formaliserent, ne sçavoient pas qu'il y avoit alors si peu d'argent dans ses coffres, qu'il ne suffisoit pas pour les frais d'une Ambassade extraordinaire; & que de plus comme elle craignoit d'estre refusée, elle s'estoit preparée à un desaveu, qui n'auroit pas esté souffert en la personne d'un Grand d'Espagne, au lieu que deux simples Religieux mandians ne se mettroient pas beaucoup en peine qu'on en usât de cette sorte à leur égard.

Loüis écouta plus favorablement les Cordeliers que la raison, & même la bien-seance, ne permettoient. Sa Majesté estoit de l'humeur de ceux qui ne connoissent parfaitement le prix des choses qu'ils possedoient, qu'aprés les avoir perduës. Elle avoit fait tres-peu de cas du Duché de Milan durant les quatorze années qu'elle l'avoit gardé; & pour preuve de cette indifference,

1513. elle n'avoit donné aucuns ordres extraordinaires pour le conserver. Mais aussi-tôt qu'elle l'eut perdu, elle le regretta de sorte, qu'à l'oüir parler elle n'estimoit presque rien le Royaume de France en comparaison de ce Duché. Elle ne pensa plus qu'à le recouvrer, & qu'à rompre à quelque prix que ce fût la Ligue qui l'en avoit chassé. Elle s'imaginoit qu'il y auroit de la honte pour elle à traiter avec les Venitiens; & croyoit perdre toute la gloire qu'elle avoit acquise en deffaisant seule toutes leurs forces à la bataille d'Agnadel, s'il paroissoit depuis qu'elle les eût assez prisez pour presupposer qu'elle ne pourroit sans eux recouvrer le Duché de Milan ; & elle voyoit plus d'égalité de part & d'autre à traiter avec l'Espagne, quoy qu'il fût vray de dire que des quatorze Paix ou Tréves que le Roy Catholique avoit concluës avec Charles Huit & avec Loüis Douze, il n'en avoit executé aucune. Ainsi la suspension d'armes entre les deux Couronnes fut resoluë pour un an,

à condition que tous les Etats & les 1513.
Sujets de part & d'autre y seroient
compris, dans quelque partie du
monde qu'ils se trouvassent, & sur
tout dans la France, dans l'Espagne,
& dans l'Italie.

Le sacré College n'en estoit pas
encore informé, quand il entra dans
le Conclave au nombre de vingt-
quatre Cardinaux. On supposoit que
l'Election seroit difficile ; parce que
le Duc d'Urbin avoit interest que
celuy qui seroit Pape fût à sa de-
votion, quand ce ne seroit qu'afin
qu'il luy confirmât le Don de Peza-
ro, & d'ailleurs comme il avoit té-
moigné durant le Pontificat de son
Oncle plus d'inclination pour les
François que pour les Espagnols, il
y avoit lieu de presumer que la bri-
gue de ceux-cy traverseroit la sienne;
& l'une & l'autre se trouvant à peu
prés égales, rendroient par leur ob-
stination le Conclave extraordinaire-
ment long. Le Cardinal de Medicis
y estoit entré avec moins d'esperan-
ce qu'aucun autre, de parvenir à la
Papauté. Le Duc d'Urbin le haïs-

1513. soit ; & par les mêmes raisons qu'il avoit eues d'empêcher de tout son pouvoir que les Medicis ne retournassent à Florence, il estoit à croire qu'il s'opposeroit à l'Exaltation du Cardinal de même nom. Le Roy Catholique avoit témoigné un extrême chagrin, de ce que l'Ordre qu'il avoit envoyé à Cardonne de conserver la liberté des Florentins estoit arrivé trop tard. Sa Majesté n'avoit osé luy mander de reparer hautement le mal qu'il avoit fait : mais elle attendoit l'occasion qu'il le pût avec bien-seance, & si elle souffroit que le Cardinal de Medicis devint Pape ; non seulement il ne seroit plus possible de restablir Florence en Republique, mais encore Siene & Luques courroient fortune d'augmenter la puissance de la Maison de Medicis. Ainsi l'instruction qui fut envoyée aux Ministres d'Espagne en Italie, les obligeoit en cas de changement dans le saint Siege d'employer tout leur credit pour en éloigner le Cardinal de Medicis. Les Cardinaux qui n'avoient pas pris de party ne luy

étoient pas plus favorables, puis qu'il 1513.
avoit vécu dans Rome durant son exil d'une maniere qui luy avoit attiré leur aversion. Il s'estoit distingué d'eux dans toutes les Ceremonies d'éclat; & ils en avoient eu d'autant plus de dépit, que le Cardinal de Ferrare qui sans contestation estoit de meilleure Maison que luy, puis que ses Ancestres avoient esté Souverains, & que son frere l'estoit encore, n'en usoit pas de mêmes. Enfin le sacré College ne se picquoit point alors de la belle Litterature; & le Cardinal de Medicis en estoit si charmé, qu'il n'y avoit point de jour qu'il ne reçût à sa table cinq ou six beaux esprits : ce qui avoit donné lieu de dire à ses Confreres que s'il devenoit Pape, les Dignitez & les Benefices d'importances seroient reservez pour les plus sçavans hommes dans les Humanitez. Le Peuple de Rome n'estoit pas plus favorable au Cardinal de Medicis; & quoy qu'il desirât un souverain Pontife qui fût d'humeur tranquille, il aimoit pourtant mieux que celuy

1513. qui seroit élû fût semblable à Jules, que de le voir environné de Poëtes & d'Orateurs.

Toutes ces difficultez cesserent neanmoins par deux évenemens si singuliers, qu'il n'en estoit point arrivé de semblables depuis que l'Election des Papes avoit esté déferée uniquement au sacré College. Les vieux Cardinaux estoient si bien en possession de se faire preferer aux jeunes, qu'il n'y avoit de brigue que pour eux. Ils convenoient de deux ou trois d'entre eux qu'ils estimoient les plus dignes de remplir le saint Siege; & toute la liberté qu'avoient les jeunes, consistoit à se declarer pour celuy des proposez qui leur agréoit le plus. Ce n'estoit pas là joüir tout à fait d'un privilege aussi beau, qu'estoit celuy de donner un Chef à l'Eglise; & les jeunes Cardinaux qui ne s'en estoient pas apperceus dans les Conclaves precedens, y voulurent remedier dans celuy-cy. Ils formerent une faction à part, & gagnerent ceux de leur compagnie qui se trouvoient entre deux âges. Ils partagerent

partagerent ainsi les suffrages du Conclave ; & protesterent qu'il n'y auroit point d'Election, ou qu'elle se feroit en la personne d'un jeune Cardinal. Les anciens furent d'abord si surpris de cette nouveauté, qu'ils suspendirent pour quelque temps les Assemblées où l'on devoit proposer l'Election. Ils traiterent de seditieux leurs jeunes Confreres, & soûtinrent qu'ils estoient excommuniez par la Bulle que Jules avoit fulminée le jour de devant sa mort. Les jeunes qui avoient plus de voix qu'il n'en faloit pour empêcher l'Election, ne se relâcherent pas ; & le Conclave auroit toûjours duré, ou la Bourgeoisie de Rome eût esté contrainte comme autrefois de détourner les vivres que l'on portoit au Conclave jusqu'à ce que l'Election eût esté faite, si le Cardinal de Medicis par bon-heur pour luy ne se fût trouvé dangereusement malade d'un abcez aux parties que la bien-seance deffend de nommer. On desespera de sa guerison durant vingt-quatre heures ; & l'on croyoit qu'il alloit expirer, lors que

1513.

1513. la nature fit un si grand effort sur luy, que l'abcez creva. La puanteur en fût telle qu'elle empesta tout le Conclave; & il n'y eut pas un Cardinal qui ne s'imaginât, que celuy de Medicis ne vivroit pas encore deux heures. Les anciens qui supportoient avec plus de peine le mauvais air, & qui avoient plus d'interest de s'en tirer au plûtost, proposerent aux jeunes le malade pour estre Pape, dans la seule veuë de leur donner satisfaction en apparence; & les jeunes l'accepterent par la raison qu'encore que celuy qui seroit élû mourût incontinent aprés, la possession où estoient les anciens du sacré College de parvenir infailliblement à la Papauté, ne laisseroit pas d'avoir esté interrompuë.

Le Cardinal de Medicis fut donc élû d'une commune voix le septiéme jour du Conclave, qui estoit le douze de Mars mil cinq cens treize; & soit que la crise qui luy estoit arrivée fût entiere, ou que la joye de se voir Pape eût contribué à sa guerison, les Medecins publierent deux heures

aprés qu'il estoit hors de danger, & de fait il se leva dés le lendemain. 1513.
Il prit le nom de Leon Dix; & quand on luy demanda la maniere dont il vouloit estre traité, il répondit que ce fût en grand Prince. Il ne crut pas que son âge qui n'estoit pas encore de trente-sept ans accomplis, l'obligeât à suivre la coutume de ses Predecesseurs qui s'estoient fait porter en Chaise en faisant leur Entrée solemnelle dans Rome. Il voulut estre à cheval, & n'oublia rien de ce qui servoit à la rendre plus magnifique. Il ne donna pourtant que trente jours pour en faire les preparatifs, parce qu'il la marqua pour l'onze d'Avril, qui estoit le même jour qu'il avoit esté fait prisonnier l'année precedente à la Bataille de Ravenne. Il fit avertir les Ducs de Ferrare & d'Urbin de s'y trouver. Le premier en qualité de Feudataire du saint Siege, & le second comme estant de plus Prefet de Rome. Le Duc de Ferrare douta quelque temps s'il se contenteroit de la Lettre que Leon luy avoit écrite de sa main, ou s'il exigeroit

une plus grande seureté. D'un côté
1513. l'extréme danger qu'il avoit couru sous le Pontificat précedent le rendoit timide, & de l'autre il ne faloit pas effaroucher l'esprit du nouveau Pape par une défiance à contre-temps. Cette derniere considération fut enfin la plus forte, & le Duc de Ferrare se hazarda encore une fois d'aller à Rome. Le Duc d'Urbin n'estoit pas moins sur ses gardes que luy, & n'avoit pas moins à craindre. Comme il n'auroit pas pardonné volontiers à Leon s'il l'eût veu à sa discretion, il ne s'attendoit pas que Leon eût plus d'indulgence pour luy. Tout ce qu'il avoit pu obtenir sur soy, estoit de regler sa propre conduite sur celle du Duc de Ferrare ; de le suivre à Rome s'il y alloit, & de s'en abstenir s'il n'y alloit pas. Ainsi les deux Ducs furent Courtisans du nouveau Pape, qui se contenta de l'accüeil civil qu'il leur fit ; & ne rétablit pas le premier dans ses Etats, comme il ne confirma pas au second le Don de Pezaro.

Ce qu'il y eut de plus sigulier dans

cette Entrée, fut que Leon estoit 1513.
monté sur le même cheval qui l'avoit porté à la bataille de Ravenne; & qu'il l'avoit preferé à d'autres beaucoup meilleurs, dans la seule veuë de faire admirer davantage l'excez de son bon-heur. Le Commandeur de Medicis son Cousin germain qui fut depuis Pape, le suivoit armé de toutes pieces; & la Cavalcade n'estoit pas encore finie, quand la nouvelle arriva que Raphaël Pacci Archevêque de Florence estoit mort. Leon donna à l'instant ce Benefice au Commandeur, sans faire reflexion que les Armes qu'il avoit portées jusques-là, & la posture dans laquelle il le voyoit, estoient tout à fait éloignées de l'Episcopat.

Les deux Cordeliers qui avoient negocié la Tréve entre la France & l'Espagne estoient de retour à Madrid, lorsque l'on y sçut l'Exaltation du nouveau Pape; & ils apprehenderent que cette nouvelle ne détournât le Roy Catholique de ratifier ce qu'ils avoient negocié. Et de fait à raisonner sur les maximes de la pru-

1513. dence ordinaire, il n'y avoit pas lieu de croire que sa Majesté Catholique rompît la Ligue dans le temps que toutes choses conspiroient à la continuer. Le nouveau Pape estoit ennemy declaré des François; qui non seulement n'avoient pas voulu le mettre à rançon aprés la bataille de Ravenne, mais de plus le faisoient conduire en France, où sa prison auroit esté tres-longue, & peut-estre perpetuelle, s'il n'eût trouvé moyen de se sauver en chemin. Au lieu que les Espagnols avoient restably dans Florence la Maison de Medicis; & tellement abbaissé la faction des Soderins, qu'elle ne s'estoit pas trouvée assez forte pour conserver la liberté publique. Un bienfait de cette nature exigeoit une reconnoissance eternelle de ceux qui l'avoient receuë; & le nouveau Pape n'avoit garde de se détacher des interests de l'Espagne, quand mêmes il n'y eût pas esté retenu par la necessité de maintenir par elle l'autorité des Medicis dans la Toscane. Mais le Roy Catholique estoit si éloigné de croire que le nou-

veau Pape fût de ses amis aprés son 1513.
Exaltation, qu'il avoit accoûtumé de dire que s'il se vouloit faire un ennemy du plus grand de ses amis, il n'auroit qu'à l'élever sur le saint Siege. Et de fait il donna sa parole aux deux Cordeliers de ratifier la Tréve, mais il y survint un second obstacle plus dangereux que le premier.

Le Roy d'Angleterre n'avoit pas esté long-temps fâché que son Beaupere luy eût manqué de parole. Il s'en estoit bien-tôt consolé, par l'esperance d'executer en mil cinq cens treize ce qu'il n'avoit pu en mil cinq cens douze; & comme il aimoit à se tromper, il s'estoit imaginé que le Roy Catholique n'avoit pas tout à fait tort; & que la conqueste de la Guyenne auroit esté tres-difficile, tant que le Royaume de Navarre s'y seroit opposé: mais que maintenant que le Roy Catholique le tenoit, il entreroit tant d'Espagnols en France que le Roy Tres-Chrestien ne pourroit leur resister, & se deffendre en même temps contre la Flotte d'Angleterre qui croiseroit sur ses Côtes.

1513. Ainsi les plaintes avoient esté changées en complimens ; & l'Ambassadeur d'Angleterre au lieu de reprocher au Roy Catholique sa perfidie, luy avoit offert toutes les forces Maritimes de son Maître, pourveu qu'il envoyât une Armée dans la Guyenne à dessein de la partager avec les Anglois.

Le Roy Catholique admira la facilité qu'avoit son Gendre à s'appaiser, & en prit occasion de negliger de le satisfaire. Il auroit bien desiré d'ôter la Guyenne aux François : mais il estoit si éloigné d'y établir les Anglois, que s'ils y eussent eu des Places il se seroit mis en peine de les en chasser. La politique ne luy permettoit pas de s'en expliquer autrement que par les effets ; & ce fut pour cela qu'au lieu de repartir directement à l'Ambassadeur d'Angleterre, il ratifia la Tréve avec les François, & la fit publier par toute l'Espagne.

Il estoit plus important au Roy Catholique de s'excuser à l'égard des Confederez & des autres Princes Chrestiens, qui n'auroient pas man-

qué de se scandaliser de ce que sa Majesté s'estoit joüée pour ainsi dire de la bonne foy de ses Alliez ; & l'on essaya de les éblouïr par un Manifeste, dont on admira plus le tour que la solidité. L'Espagne convenoit d'abord d'avoir le plus travaillé à former la Ligue, & d'y estre entrée avec le saint Siege long-temps avant les autres Confederez : mais elle prétendoit que ç'avoit esté sous la condition fondamentale des quarante mille écus par mois, qui seroient payez exactement à Cardonne. Cependant ce Viceroy ne les avoit touchez qu'une seule fois ; & les Confederez pour éviter de le satisfaire, avoient cherché des chicanes dont un honneste homme auroit honte de se servir. Ils avoient soûtenu que Cardonne & ses Soldats ne devoient estre regardez que comme autant de mercenaires qu'il faloit satisfaire à proportion de leur travail, & non point au delà. Qu'il n'y avoit pas eu plus d'un mois depuis le jour qu'ils s'estoient mis en action, jusqu'à celuy de la bataille de Ravenne qui avoit decidé la que-

1513.

Dans le dernier Manifeste du Roy Ferdinand.

1513. relle entre la France & les Confederez, & qu'ainsi les Espagnols n'avoient pas sujet de se plaindre. Qu'encore que Cardonne eût pu deslors renoncer à la Ligue, il ne l'avoit pas fait ; & que ç'avoit esté principalement par la montre de son Armée toûjours prête de combattre, que la Palice avoit abandonné le Duché de Milan, d'où il estoit arrivé que les Confederez l'avoient recouvré sans peine. Qu'encore qu'il fût plus clair que le jour que les Espagnols avoient plus contribué que leurs Alliez à rétablir Maximilien Sforce dans le Duché de Milan, & que par consequent ils meritassent mieux que les autres la recompense qui s'en estoit suivie, il n'y avoit pourtant qu'eux dont la condition ne fût pas devenuë meilleure, & qui ne possedassent pas en Italie un pied de terre au delà de ce qu'ils tenoient lors que la Ligue avoit esté formée. Que le Pape avoit recouvré la Romagne, Boulogne, Modene, & Rege. Que l'Empereur avoit aggrandy ses conquestes dans l'Etat de Terre ferme. Que Maximilien Sfor-

ce estoit Maistre du Duché de Milan. 1513.
Que les Venitiens estoient rentrez dans les Villes que les François leur avoient ôtées, & que les Suisses & les Grisons avoient aggrandy leurs Frontieres. Mais que non seulement on avoit forcé Cardonne de rendre les Forteresses ; que les François avoient mieux aimé mettre en ses mains qu'en d'autres : mais de plus on avoit eu si peur qu'il ne s'accommodât de quelque Place dans la Toscane, qu'on ne l'y avoit souffert qu'à regret, jusqu'à ce que les Medicis eussent rentré dans Florence, & on l'avoit contraint incontinent aprés d'en sortir. Que le Pape s'estoit engagé par le Traité de Ligue, à ne travailler pour ses interests particuliers qu'aprés ceux du public ; & que pourtant malgré les instances des Espagnols qui le pressoient d'assieger avec eux les Citadelles de Milan & de Cremonne, il s'estoit jetté sur les Etats du plus foible des Confederez qui estoit Maximilien Sforce ; & luy avoit enlevé Parme & Plaisance, par une infidelité & une violence dont

1513. les plus barbares auroient de l'horreur. Que les Venitiens avoient rompu la Ligue pour une bagatelle, la Ville de Vicenze pouvant estre ainsi nommée à juste raison, puis qu'elle estoit la moins forte de l'Etat de Terre ferme; & que par consequent il n'y avoit pas lieu de blâmer sa Majesté Catholique, d'avoir suivy leur exemple & celuy du saint Siege. Qu'elle ne s'étoit néanmoins détachée de la Confederation, que pour obliger ses Alliez à se reünir plus étroittement; & que quand elle les verroit agir de leur mieux pour la cause commune, elle observeroit à leur égard une conduite qui leur ôteroit le sujet de se plaindre d'elle.

Les Italiens qui examinerent de plus prés le Manifeste que l'on vient d'accourcir, ne le jugerent pas suffisant pour justifier le Roy Catholique. Et à dire le vray c'estoit presque une même chose à l'Espagne dans la conjoncture d'alors d'abandonner les Confederez, & de remettre les François en possession du Duché de Milan. Les Peuples à la verité y avoient

eu d'abord pour Maximilien Sforce une affection qui estoit allée jusqu'à l'extravagance; mais on leur avoit fourny depuis tant de sujets de s'en repentir, qu'ils estoient passez d'une extrémité à l'autre. Et de fait les Suisses les avoient rançonnez les premiers; & les Espagnols leur avoient arraché impitoyablement, ce que les Suisses leur avoient laissé. On les persecutoit encore aprés leur avoir tout ôté, & on les rendoit tributaires des Suisses. Leur patience estoit à bout; & il n'est pas surprenant de trouver dans les Memoires les plus curieux de ce temps-là, qu'aprés une conspiration generale dont le secret fut gardé avec tant d'exactitude que la Ligue n'en eut aucun avis, ils députerent vers Loüis; & l'asseurerent de luy ouvrir toutes les Portes des Villes du Duché de Milan, pourveu qu'il vint promptement en personne avec des forces dignes de luy, ou qu'il les envoyât sous un Chef de reputation. 1513.

Loüis seroit party à l'heure même de Lion où il estoit alors, &

1513. auroit traversé les Alpes : mais deux obstacles l'arresterent. Le Roy d'Angleterre s'estoit encore consolé de la seconde injure de son Beau-pere, qui avoit fait publier à la veuë de son Ambassadeur la Tréve de l'Espagne avec la France. Ce n'est pas qu'il ne se fût desabusé de l'opinion qu'il avoit euë jusques-là, que les Espagnols l'aideroient à recouvrer la Guyenne : mais il estoit passé de cette illusion dans une autre qui n'étoit pas moindre. Il ne s'estimoit ny moins heureux ny moins puissant que l'avoit esté Edoüard Trois ; & comme les Anglois avoient une veneration particuliere pour la memoire de ce Prince, à cause qu'il s'en estoit falu peu qu'il n'eût conquis la France, sa Majesté Angloise se promettoit d'égaler sa reputation à celle d'Edoüard ; & mêmes de la mettre au dessus, si elle attaquoit comme luy la Normandie avec toutes les forces d'Angleterre & d'Irlande. Son raisonnement estoit appuyé sur ce que les Rois de France Philippe de Valois, Jean & Charles Cinq, qu'E-

doüard attaquoit, n'avoient point eu d'autres ennemis en teste que les Anglois ; au lieu que Loüis auroit en même temps à se deffendre d'eux, du Pape, de l'Empereur, des Venitiens, & des Suisses. 1513.

Le Parlement d'Angleterre avoit esté assemblé là-dessus ; & comme c'estoit un coup seur de tirer de l'argent de luy quand on luy proposoit de l'employer à la guerre contre les François, & que d'ailleurs il se lassoit de la longue paix que Henry Sept luy avoit procurée, les subventions qu'il accorda à Henry Huit furent plus grandes qu'elles n'avoient encore esté pour aucun autre Roy. On bâtit des Vaisseaux dans tous les Ports d'Angleterre & d'Irlande : On leva des soldats dans toutes les Provinces de ces deux Royaumes ; & quoy que les Anglois n'eussent jamais débarqué en France plus de quinze mille hommes à la fois, les avis que Loüis recevoit de bon lieu portoient qu'il y en auroit la moitié plus. Ainsi sa Majesté Tres-Chrétienne ne pouvoit abandonner son

1513. Royaume menacé par tant d'ennemis ; & quoy qu'ils ne dûssent pas estre prêts de cinq ou six mois, la bien-seance ne permettoit pas à sa Majesté de commencer une entreprise, qu'elle n'estoit pas asseurée de finir précisement en ce temps-là.

De plus elle estoit retournée à son premier avis ; & comme elle avoit cru à son avenement à la Couronne ne pouvoir conquerir le Duché de Milan sans l'assistance des Venitiens, elle estoit persuadée de ne le pouvoir recouvrer que de concert avec eux. On a veu qu'ils ne vouloient se reconcilier avec elle qu'à condition de rentrer dans la possession du Cremonnois & des Villes sur la Riviere d'Adde ; & c'estoit là ce qui l'affligeoit de maniere, qu'elle auroit presque autant aimé de ne pas reprendre le Duché de Milan, que de ne l'avoir qu'à demy. Elle avoit formé la Ligue de Cambray pour arracher aux Venitiens la part qu'elle leur avoit faite de ce Duché ; & si elle la cedoit une seconde fois, elle demeureroit d'accord de sa faute,

ou

ou donneroit des marques évidentes 1513.
de foiblesse. Cette consideration empêcha Loüis de répondre positivement aux Deputez des Milanois; & elle l'auroit arresté en France, si Gritti pour recoûvrer sa liberté ne l'eût tiré d'embarras. Il se lassoit d'estre prisonnier, & ne pouvoit changer d'estat qu'en rendant à la France un service des plus signalez. Il prétendoit succeder au Doge Loredano, qu'on luy mandoit estre sur le point de mourir; & il faloit pour cela qu'il fût present à l'élection, ou du moins qu'il se trouvât dans la disposition de retourner à Venise aussi-tôt qu'il seroit élû. Sa prison avoit esté assez douce; & le Conseil d'Etat de France qui le consultoit quelquefois sur les affaires de Venise, luy donnoit la liberté de recevoir les pacquets qu'on luy addressoit sans qu'ils eussent esté ouverts, & de s'instruire à fond de ce qui se passoit dans l'Europe. Il l'avoit prié d'employer son credit auprés des principaux Senateurs de Venise, pour les obliger à se relâcher sur l'Article

1513. qui seul empéchoit la reconciliation des François avec les Venitiens; & pour l'engager à ne rien épargner, on luy avoit promis la liberté. Et de fait il agit de son mieux; & representa à sa Republique que Loüis ne penseroit point à recouvrer le Duché de Milan, si ce n'estoit de concert avec elle, & que cependant elle avoit un tres-grand interest qu'il le recouvrât. Que si Maximilien Sforce en demeuroit possesseur, l'Empereur conserveroit les Villes qu'il tenoit dans l'Etat de Terre-ferme; & reduiroit par consequent la Republique de Venise à une telle dépense pour garder les siennes, qu'elle n'auroit plus le moyen de survenir à celle qu'elle seroit obligée de faire extraordinairement pour la deffense de ses Isles lorsque les Turcs les attaqueroient. Au lieu que si cette Republique formoit avec Loüis une Ligue offensive, & deffensive pour recouvrer le Duché de Milan, & l'Etat de Terre-ferme, & qu'elle y travaillât avec les François à communes armes, Sforce seroit inconti-

nent chaſſé ; & les François n'ayant plus à combattre pour eux, feroient reſtituer à la Republique, Verone & les autres Places où il y avoit Garniſon Alemande, auſſi promptement qu'elle les avoit perduës. 1513.

Le Senat eſtoit aſſez éclairé, pour appercevoir que Gritti écrivoit autant par intereſt que par raiſon. Cependant il eſtoit ſi peu poſſible de diſconvenir de ce qu'il propoſoit, qu'on fut obligé d'y donner les mains, quoy que l'on eût tout le deſir imaginable de s'en diſpenſer. Les prétentions ſur le Cremonnois & ſur le Territoire d'Adde furent abandonnées ; & le Senat conſentit que Loüis recouvrât la ſucceſſion de ſon Ayeule dans la même étenduë que le dernier des Viſcomtis l'avoit poſſedée, à condition qu'il joindroit immediatement aprés de ſes forces à celles de Veniſe, pour rétablir l'Etat de Terre-ferme comme il avoit eſté avant la Ligue de Cambray.

Il n'y eut pas beaucoup de peine à regler le nombre des gens de guerre que l'on fourniroit de part &

1513. d'autre. La Republique de Venise n'exigea de Loüis que quinze cens Lances, & treize mille hommes de pied, & Loüis par surcroist y ajoûta jusqu'à trente mille hommes. Sa Majesté permit aux Venitiens de déterminer eux-mêmes le nombre & la qualité de leurs Soldats, & se contenta des huit cens Lances, des mille Chevaux Legers, & des dix mille Fantassins qu'ils prómirent. Il est vray qu'ils tinrent parole avec une tres-grande exactitude, & que leur Armée se trouva preste à point nommé. Il y eut plus à débattre sur la dépense qui se feroit au Siege de Verone, à cause que l'Empereur en avoit renforcé la Garnison de quatre mille cinq cens hommes choisis entre les plus vaillans de l'Alemagne. Jules avant sa mort avoit préveu que l'Empereur negligeroit de la munir autant qu'il estoit necessaire, & sa Sainteté en avoit elle-même pris le soin. Ainsi dans toutes les apparences le siege en devoit estre extraordinairement long; & s'il le faloit continuer durant l'hyver de mil cinq

cens treize à mil cinq cens quatorze, la 1513.
Republique seroit contrainte de vuider son Tresor. Cette consideration suspendit prés de quinze jours le Traité entre les Venitiens & les François ; & Loüis pour la faire cesser donna sa parole par écrit de contribuer seul dans le cas que l'on apprehendoit, tout ce qui seroit besoin pour la subsistance des François devant Verone, & de fournir de plus la moitié des frais que feroient les Venitiens. Le Traité fut ainsi conclu, & Gritti en remporta tout l'honneur & le profit. On le mit en pleine liberté, & sa Republique luy envoya l'ordre de demeurer à la Cour de France en qualité d'Ambassadeur.

Loüis fut déconseillé de repasser les Alpes en personne ; & l'Archevêque de Sens luy remontra sagement, qu'il estoit plus digne de luy de deffendre la Normandie contre Henry Huit qui se vantoit d'y descendre au commencement de l'Esté, que de reprendre le Duché de Milan sur un ennemy aussi foible qu'é-

1513. toit Maximilien Sforce. Sa Majesté mit en sa place celuy de ses Generaux, de qui la prudence estoit plus estimée; & jetta les yeux sur la Trimoüille, dont la reputation s'estoit accruë par la perte que les François avoient faite du Royaume de Naples, parce que l'on s'estoit imaginé dans toute l'Europe que sa longue maladie en avoit esté la principale cause.

Le Pape Leon s'estoit gouverné jusques-là avec tant d'égalité; qu'il n'avoit pas esté possible aux François qui se trouvoient à Rome, de juger s'il seroit pour ou contre eux. Il estoit pourtant necessaire de le faire declarer, avant que la Trimoüille qui passoit les Alpes entrât dans l'Italie; & l'Ambassadeur de Loüis auprés de sa Sainteté eut ordre de luy dire, que le dessein de la Trimoüille n'estoit que de recouvrer la succession de Valentine Viscomty Ayeule du Roy Tres-Chrétien. Qu'il n'entreprendroit rien au delà; & que pour tous les autres differends de la France avec les Confederez, on estoit prest de s'en rap-

porter au ſaint Siege, & d'acquieſ- 1513.
cer à ſon arbitrage.

Il n'y avoit rien de plus civil que ce diſcours, & Leon ne ſe contenta pas d'y répondre de mêmes. Il envoya de plus en France Cintio ſon favory, proteſter à Loüis qu'il ne ſuivroit pas l'exemple de ſon Predeceſſeur, & qu'il agiroit en pere commun. Mais il parut bien-tôt par les effets que le voyage de Cintio n'avoit pas eſté ſincere. Maximilien Sforce manquoit de General d'Armée; & il luy en faloit un qui poſſedât deux qualitez aſſez difficiles à trouver dans un même homme, qui eſtoient la reputation, & l'eſtime univerſelle des Confederez. Le Conſeil de Milan y avoit penſé longtemps, & s'eſtoit arreſté au choix de Proſper Colonne. Mais Jules qui vouloit ſe vanger en toute maniere de l'évaſion du Duc de Ferrare, que Proſper avoit au moins ſceuë s'il ne l'avoit favoriſée, s'eſtoit expliqué à Sforce en des termes, qui menaçoient de le reduire à ſa premiere condition s'il s'obſtinoit à vouloir

1513. mettre Prosper à la teste de ses Troupes. La chose avoit esté si publique, que les François ne pouvoient l'ignorer ; & si Leon prétendoit demeurer dans l'indifference qu'il avoit d'abord témoignée, il faloit qu'il persistât dans le refus de Jules. Cependant il se relâcha ; & permit à Prosper non seulement d'accepter la Commission qui luy estoit offerte, mais encore d'engager les plus vaillans hommes de l'Etat Ecclesiastique à le suivre.

La principale cause du regret qu'avoient les Confederez de la mort de Jules, estoit fondée sur ce que sa Sainteté avoit chargé la Chambre Ecclesiastique d'une pension de vingt mille écus pour les Suisses. Il estoit douteux si son Successeur continueroit de la payer ; & s'il ne le faisoit, le Duché de Milan se perdroit infailliblement, les Suisses n'estant pas d'humeur à le conserver par une pure generosité : mais Leon ne laissa pas long-temps ses Alliez dans l'incertitude de sa conduite. Il fit dire à chacun d'eux en secret qu'il estoit si éloigné

éloigné de ne pas continuer le plus 1513.
excellent ouvrage de ſon Predeceſſeur, qui eſtoit celuy de tenir les François enfermez delà les Alpes, que s'ils eſtoient encore Maîtres du Duché de Milan il remuëroit Ciel & Terre pour les enchaſſer. Enfin ſa Sainteté pour obliger le Duc de Ferrare à l'accompagner dans l'Entrée magnifique dont on a parlé, avoit promis de luy reſtituer immediatement aprés la ville de Rege; & lors qu'il l'avoit preſſée de luy tenir parole, elle avoit répondu qu'elle le vouloit bien, pourveu que le Cardinal de Ferrare frere du Duc revinſt à Rome. Il ſembloit que le Pape en exigeant cette condition, n'eût point d'autre but que d'avoir & de retenir à ſa Cour un hôtage de la fidelité du Duc de Ferrare: mais ce Prince ſoupçonnoit qu'il y eût plus de malignité dans l'intention du Pape. Le Cardinal de Ferrare n'avoit pas jugé à propos de s'enfermer avec ſon frere dans la Place où Jules l'aſſiegeroit. Il n'avoit pas non plus voulu ſe refugier en Fran-

1513. ce ; parce que s'il se fût trouvé dans ce Royaume lors que le Concile de Pise se retira de Milan à Lion, il n'auroit pu refuser honnestement d'y assister, ce qui eût redoublé à son égard l'aversion de la Cour de Rome. L'expedient qu'il avoit trouvé dans cet embarras, estoit d'aller à son Evêché d'Agria en Hongrie, & il y residoit actuellement. S'il retournoit à Rome avant que le nouveau Pape fût en parfaite intelligence avec le Roy Tres-Chrestien, il devenoit suspect aux François, & privoit son frere des seuls Alliez qui luy restoient. Et de fait il avertit Loüis de l'intention du Pape, & sa Majesté en prit l'ombrage qu'elle devoit : mais elle ne sçavoit pas de quelle part cet obstacle luy estoit suscité. Le Roy Catholique ne s'estoit point imaginé que les Anglois attaquassent la Normandie, sans estre asseurez que l'Espagne feroit en même temps une puissante diversion dans la Guyenne ou dans le Languedoc ; & comme il voyoit son Gendre plus entreprenant qu'il ne

l'avoit cru, il se repentoit d'avoir fait Tréve avec Loüis. Il presuppo-soit que pendant que Henry seroit dans la Normandie, les Espagnols n'auroient que trop de loisir de raser à leur aise les Châteaux de la Navarre ; & pensoit à se prévaloir de l'équivoque qu'il avoit inserée dans le Traité de Tréve, pour le violer impunément quand il luy plairoit. Il avoit permis que les François exceptassent dans le dernier article leurs Alliez, comme c'estoit alors la coûtume, & il avoit excepté à son tour le saint Siege. Loüis n'y avoit rien trouvé à redire ; parce qu'il croyoit avec toutes les personnes de bon sens qu'on ne devoit entendre par le mot *du saint Siege* autre chose sinon la Cour de Rome, & les Etats dont elle estoit actuellement en possession. Mais il plut au Roy Catholique de donner plus d'étenduë aux mots *du saint Siege* ; & d'y comprendre de plus non-seulement les Etats sur lesquels la Cour de Rome avoit des prétentions, mais encore les Troupes qu'elle avoit alors, & qu'elle

1513.

1513. mettroit sur pied à l'avenir. Il soûtint que si Leon envoyoit une Armée pour deffendre le Duché de Milan ; & que la Trimoüille agît contre elle, Cardonne pourroit la deffendre par toutes les voyes militaires, sans donner atteinte à la Tréve ; & sa Majesté envoya de nouveaux ordres à Hierôme Vique son Ambassadeur à Rome pour encourager le Pape à se declarer contre les François. Le Pape ne fut pas si surpris de la proposition du Roy Catholique, qu'il ne s'en servît à tromper pour son coup d'essay ce Prince qui se vantoit d'avoir abûsé de la bonne foy de tous ceux qui estoient entrez en negociation avec luy.

Sa Sainteté repartit à Vique qu'elle ne pouvoit assez comprendre comment le Roy son Maître osoit prétendre que le saint Siege s'opposât à la nouvelle irruption des François dans l'Italie ; luy qui non content de s'estre tiré du pair par une honteuse suspension d'armes, avoit esté le premier à dépoüiller la

Chambre Apoſtolique des Villes de Parme & de Plaiſance. Vique écrivit en Eſpagne les deux ſujets de plainte du Pape ; & le Roy Catholique, pour les faire ceſſer, manda à Cardonne de remettre ſur le champ à ſa Sainteté les deux Villes que l'on vient de nommer ; & de l'aſſeurer que l'Eſpagne rentreroit dans la Confederation, au moment qu'elle verroit les Alliez en diſpoſition de joindre à ſon Armée autant de Troupes qu'il en faudroit pour repouſſer les François. 1515.

Mais Cardonne ne parloit pas ſi nettement que ſon Maître ; & ſembloit prendre plaiſir à amuſer les Confederez, quoy qu'ils n'euſſent plus de temps à perdre. Tantôt il montroit des Lettres écrites de la main du Roy Catholique, qui luy commandoit d'obſerver exactement la Tréve, & tantôt il promettoit de marcher contre la Trimoüille à deux conditions. L'une que les Confederez payaſſent à l'Armée Eſpagnole trois mois de ſolde. L'autre qu'ils oppoſaſſent aux Venitiens des forces

1513. suffisantes, pour les empêcher de joindre les François. Il se relâcha pourtant à la fin ; & Prosper Colonne luy ayant appris que cinq mille Suisses s'estoient avancez jusqu'à Tortone pour arrester la Trimoüille devant cette Place, il donna parole de les aller renforcer. Mais au lieu de cela il écrivit dés le lendemain aux Suisses de venir à luy à Trebia, où il s'estoit campé si avantageusement qu'il n'estoit pas possible de le forcer.

La situation de Trebia ne servoit de rien pour le dessein qu'avoient alors les Confederez d'empêcher la Trimoüille de se presenter d'abord devant Milan, & c'estoit là toutefois la seule chose qui restoit à faire. Les Suisses en estoient si convaincus, qu'ils refuserent de déloger de Tortone ; & pour braver la fierté des Espagnols, ils repartirent que si Cardonne l'avoit peur des François, les Suisses n'estoient pas de mêmes. Qu'il pouvoit en toute seureté se refugier au Royaume de Naples, mais que les Confederez

avoient autant de courage qu'il luy en manquoit ; & qu'ils ne laisseroient pas de combattre, & de vaincre sans luy. La Trimoüille ne fut pas plûtôt arrivé sur le bord de la Sesia, que les Milanois s'acquitterent en partie de la promesse qu'ils avoient faite à Loüis. Les Villes d'Ast & d'Alexandrie chasserent leurs Garnisons ; & appellerent le Comte de Musaccio fils de Trivulce, qui commandoit la Compagnie d'Hommes d'armes de son pere dans l'Armée Françoise. Maximilien Sforce en eut avis quelques heures aprés ; & ne se tint pas en seureté dans Milan. Il courut à toute bride vers Tortone ; où il ne fut suivy que d'environ quatre cens Chevaux, le reste de ses Troupes l'ayant abandonné. La Bourgeoisie de Milan l'envoya prier de luy permettre d'éviter le pillage, en traitant avec l'ennemy ; & soit qu'il ne sçût encore rien des mesures qu'elle avoit prises avec Loüis, ou qu'il ne crût pas la Trimoüille assez imprudent pour s'amuser devant Tortone, & pour 1513.

1513. ne pas s'avancer jusqu'à la Ville Capitale, il repartit froidement que la Bourgeoisie pouvoit faire ce qu'il luy plairoit.

La Bourgeoisie qui ne s'attendoit pas qu'il eût tant de complaisance pour elle, députa vers la Trimoüille, pour rendre public le Traité secret qu'elle avoit fait avec la France; & pour commencer à donner des preuves de sa fidelité à Loüis, Sacromoro Viscomti qui commandoit le blocus du Château de Milan, ne se contenta pas de le lever. Il ravitailla de plus la Place, & permit à la Garnison de s'accommoder des munitions de guerre qui avoient esté preparées contre elle. Milan revint ainsi sous la domination des François, sans qu'ils y eussent rien contribué; & Cardonne ne doutant plus que les autres Villes du Duché n'imitassent la Capitale, perdit l'esperance de le conserver. Il retourna sur le champ vers le Royaume de Naples, mais il n'alla pas si loin qu'il s'estoit proposé. Il se trouvoit encore entre Plaisance & Fio-

renzuola, quand il y receut un Courier de Vique qui luy commandoit de la part du Roy Catholique d'agir pour les Confederez dans le Duché de Milan s'il y estoit encore, & d'y retourner pour cela s'il en estoit dehors. 1513.

Ce changement venoit de ce que Maximilien Sforce avoit esté si heureux, que de choisir pour Chancelier le plus habile homme d'Italie. C'estoit Hierôme Morone; qui pour estre né avec toutes les qualitez non seulement necessaires, mais encore bien-seantes à un grand Politique, n'en avoit pas moins passé sa vie dans l'obscurité du Barreau de Milan en qualité de simple Avocat. Il avoit déja soixante-dix ans, & n'osoit plus esperer qu'il se presentât des occasions qui le distinguassent d'avec ceux de sa profession. Mais il estoit encore vigoureux, & capable des fatigues de la Negociation. On ne sçait à la recommandation de qui Sforce luy confia son Sceau; & tout ce que l'on en peut dire est qu'il ne s'éleva pas par son argent,

1512. puis qu'il estoit fort pauvre, & qu'il n'avoit point de credit. Quoy qu'il en soit, à peine fut-il installé dans cette charge, qu'il pressa son Maître de l'envoyer à Rome, au premier bruit que la Trimoüille passoit les Alpes. Il ne luy fut pas difficile d'y trouver de l'accez auprés de Leon, parce qu'il estoit assez sçavant pour cela: mais il ne parla de Doctrine à sa Sainteté qu'à la premiere audience. Il luy representa à la seconde, que l'Italie couroit alors plus de risque sans comparaison qu'elle n'avoit fait sous le Regne de Charles Huit, & durant les seize années de Loüis Douze, puisque les François avoient jusques-là manqué de Conseil: mais que presentement ils avoient un General qui les empêcheroit de commettre les fautes grossieres, ausquelles seules l'Italie estoit redevable de son salut. Que quand ils seroient encore assez malheureux pour en commettre, la Republique de Venise avoit interest de les redresser. Qu'elle estoit convaincuë de deux choses, qui l'atta-

cheroient indiſpenſablement à leurs 1515.
intereſts. L'une qu'en demeurant u-
nie avec eux, elle recouvreroit tôt ou tard ſon Etat de Terre ferme. L'autre que ſans eux, elle ne le recouvreroit jamais. Que le Duché de Milan eſtoit diſpoſé de ſorte, que ſi les François ou les Eſpagnols le poſſedoient long-temps, rien ne ſeroit capable de les empêcher de ſe ſaiſir du reſte de l'Italie. Que cependant les uns ou les autres en ſeroient maîtres, ſi Maximilien Sforce n'étoit maintenu par le ſaint Siege. Que la Trimoüille eſtoit aſſez fort pour l'en chaſſer; & que ſi ſon Armée étoit battuë, ce ne ſeroit que par les Imperiaux & par les Eſpagnols, qui voudroient enſuite remporter le fruit de la Bataille qu'ils auroient gagnée. Que l'Archiduc recueilliroit ſeul les ſucceſſions de l'Empereur & du Roy Catholique, & deviendroit ainſi plus redoutable à l'Italie que le Roy Tres-Chreſtien. Que ſi le ſaint Siege prétendoit éviter tous ces maux, il falloit qu'il trouvât de l'argent à quelque prix

1513. que ce fût. Qu'il l'envoyât aux Suiſſes; & les obligeât par là de fournir autant de Gens de guerre, qu'il en ſeroit neceſſaire pour repouſſer la Trimoüille. Le Pape fut convaincu des raiſonnemens de Morone, mais il n'y avoit point d'argent dans le Château ſaint Ange. Jules n'en avoit pas laiſſé beaucoup; & ce qui s'y eſtoit trouvé, avoit eſté dépenſé dans la Ceremonie du Couronnement de Leon. Il fut donc queſtion d'en emprunter, & ſa Sainteté manda les Banquiers. Elle les cajola ſi bien, qu'elle en tira quarante-deux mille écus. La ſeule difficulté qui reſtoit eſtoit de les envoyer aux Suiſſes, ſans qu'il parût que Leon eût contrevenu ſi-tôt à la parole que Cintio avoit donnée pour luy à Loüis de ſe gouverner en pere commun; & les deux prétextes dont ce Pape ſe ſervit pour couvrir ſon infidelité, furent qu'il paya vingt mille écus pour la penſion de pareille ſomme que Jules avoit promiſe aux Cantons; & vingt-deux autres mille pour le ſer-

vice qu'ils avoient rendu à l'Eglise, en l'aidant à recouvrer Parme & Plaisance. 1513.

Il n'y avoit plus lieu aprés cela de douter que les Suisses ne fissent un effort extraordinaire en faveur de Sforce ; & Cardonne qui ne s'étoit éloigné du Duché de Milan que de crainte d'estre réduit à le deffendre seul, y retourna se voyant assuré d'avoir des compagnons. Il revint à Trebia, & il jetta un pont de batteaux sur le Pô. Mais il n'osa le passer, parce qu'on l'avertit sur le point qu'il alloit commencer le trajet, que l'Armée Venitienne étoit entrée dans le Duché de Milan ; & que si les Espagnols s'avançoient contre la Trimoüille, ils se trouveroient au milieu de deux Armées ennemies.

Cette nouvelle estoit vraye ; & Loüis en execution du Traité d'Alliance avec les Venitiens, avoit mis en liberté Lalviane. Il estoit arrivé à ce General, ce qui est assez ordinaire aux personnes qui passent de l'agitation extraordinaire au plus

1513. profond repos. Il estoit devenu si gros & si gras durant sa prison, qu'il ne paroissoit plus propre aux fonctions militaires. Il ne laissa pourtant pas de prendre la poste, & de courir jusqu'à Suze en Piedmont, où il s'arresta pour offrir son service à la Republique de Venise. Il avoit composé à loisir un Traité fort ample, dans lequel il tâchoit de prouver que durant qu'il avoit servy en qualité de Lieutenant General sous le Comte de Petiliano, tout le bien qui s'estoit fait dans l'Armée de Venise venoit de luy, & tout le mal de ce Comte. Il envoya ce Traité à la Republique, qui l'examina : mais soit que les Senateurs ne fussent pas assez experimentez pour en bien juger, ou qu'ils fussent persuadez que Lalviane profitoit de la mort du Comte de Petiliano pour soûtenir des faits qu'il n'eût osé avancer pendant sa vie, ce ne fut pas son écrit qui luy donna gain de cause. La Republique de Venise s'attacha davantage à considerer que le même Lalviane qui

n'avoit pas esté propre pour commander ses Armées lors qu'elle l'avoit choisi pour Lieutenant General, l'estoit presentement, parce qu'il n'y avoit point d'Officier de guerre dans l'Europe qui hasardât tant que luy; & cette raison auroit dû détourner les Venitiens de se servir de Lalviane, lors qu'ils voyoient toutes les forces de l'Europe conjurées à leur ruïne, & qu'ils n'avoient qu'à s'empêcher de combattre pour estre vainqueurs; puisque selon toutes les apparences la Ligue de Cambray ne dureroit pas long-temps, si d'abord elle n'estoit heureuse. Mais dans la conjoncture qui s'agissoit de recouvrer ce que l'Empereur & le saint Siege luy avoient ôté, elle avoit besoin au contraire d'un Chef avanturier; qui s'il reüssissoit rétabliroit la Republique dans son premier lustre, & s'il ne reüssissoit pas elle en seroit quitte pour le perdre avec quelques Troupes mercenaires, les François estant assez forts pour attirer contre eux tous les Confederez ensemble, & pour leur donner

1513.

1513. de l'exercice jusqu'à ce qu'elle eût fait de nouvelles levées.

Ainsi Lalviane fut éleû General par un motif qui ne luy estoit pas venu dans l'esprit, bien loin qu'il l'eût inseré dans son Apologie, & il receut à Suze l'ordre de s'aller mettre à la teste de l'Armée de Venise. Dés qu'il y fut il revint à son genie, & voulut hazarder comme auparavant. Il assembla le Conseil de Guerre; & proposa de passer la Riviere de Mincio pour aller au devant de la Trimoüille, & le joindre en cas de besoin. Les Proveditеurs qui luy avoient esté donnez pour Contrôleurs, quoy qu'ils ne fussent qu'Intendans, & la plus part des autres Officiers, ne furent pas de son avis. Ils dirent assez nettement qu'il faloit attendre que l'Armée Françoise eût executé quelque chose de considerable, avant que de s'avancer vers elle; parce que s'il luy arrivoit une disgrace, & qu'elle fût renvoyée encore une fois delà les Monts, les Venitiens qui se seroient trop éloignez de leurs Places, ne

ne pourroient éviter d'estre environ- 1513.
nez & taillez en pieces par les Confederez.

Cette conjecture n'estoit pas mal fondée ; & le Senat l'auroit appuyée de son autorité, si Lalviane s'en fût rapporté à luy. Mais il l'apprehenda de sorte, qu'aprés qu'il eut fait une brigue assez forte pour obliger dans un second Conseil de Guerre la plûspart des Officiers à se retracter, il fit passer à l'heure même le Mincio à l'Armée Venitienne ; & s'éloigna de cette Riviere une journée entiere, avant que donner au Senat avis de sa marche. La Republique de Venise n'avoit jamais donné tant de liberté à ses Generaux que Lalviane en venoit de prendre, & aucun d'eux ne s'estoit tant émancipé que luy. Le Senat avoit sur ce point une delicatesse particuliere ; & vray-semblablement la temerité de Lalviane auroit esté punie, si elle eût esté moins heureuse : mais ce n'est gueres que dans l'Histoire Romaine que l'on trouve des Chefs punis, pour avoir remporté des a-

1513. vantages sur l'ennemy contre les regles.) Lalviane traversa le Mincio dans une conjoncture si favorable, que les Places de Vallegio & de Pesquiera dont les Garnisons Alemandes estoient fort diminuées faute de paye, députerent vers luy pour se rendre, quoy qu'il n'eût pas dessein de les assieger. Les Paysans du Territoire de Bresse, toûjours attentifs à retourner sous leur ancienne domination ; s'imaginerent aussi qu'il venoit pour les y remettre ; & voulant qu'il trouvât fait à son arrivée plus de la moitié de l'ouvrage, se souleverent universellement, élurent un Chef, prirent les Armes, s'avancerent aux portes de Bresse, persuaderent à la Bourgeoisie de les introduire dans la Place, l'aiderent à se deffaire de la Garnison que Cardonne y avoit laissée, & manderent à Lalviane qu'il vint assieger avec eux la Citadelle. Ces trois prosperitez impréveuës disposerent le Senat à dissimuler l'injure qu'il prétendoit avoir receuë de son General, & à le feliciter au lieu de luy envoyer

ſon congé. Cette complaiſance donna lieu à Lalviane de commettre une ſeconde faute au jugement des plus ſages, que le bon-heur couvrit auſſi bien que la precedente. Il negligea d'aller en perſonne au ſiege de la Citadelle de Breſſe, quoy qu'il ſçût que Gaſton de Foix pour la ſecourir s'eſtoit expoſé à des dangers qui paroiſſoient inévitables, & il ſe contenta d'y envoyer un détachement de trois mille hommes. Il marcha avec le reſte de ſon Armée droit à Cremone; & il trouva en chemin Galeas Palavicini, qui avoit levé pour la France trois cens Cavaliers, & ſix cens Fantaſſins. 1513.

La Bourgeoiſie de Cremone l'avoit appellé pour retourner plus ſurement à l'obeïſſance de Loüis, & Lalviane le ſçavoit: mais il ne put ſouffrir qu'un autre que luy eût la gloire d'avoir rétably les François dans une Place de telle importance. Il traitta d'ennemis les Soldats de Palavicini: On les environna par ſon ordre: On démonta les Cavaliers, & l'on dépoüilla les Fantaſ-

1513. sins. Les uns & les autres furent ainsi réduits à prendre party dans ses Troupes, excepté Palavicini, qui aima mieux retourner dans son Château de Parme. La Bourgeoisie de Cremone au lieu de luy, receut Lalviane, qui n'y demeura qu'autant qu'il faloit pour ravitailler la Citadelle. Il prit immediatement aprés la route de Cava. Il se presenta devant les Villes de Lodi, de Sonzino & de Pavie, & les fit toutes declarer pour la France. Il estoit sur le point de passer le Pô, quand on luy vint dire que son détachement pour Bresse avoit esté battu. Que Rocandolphe General de l'Empereur l'avoit surpris & deffait sans rien hasarder; & qu'il marchoit ensuitte contre les lignes faites autour de la Citadelle de Bresse, qui n'estant gardées que par des Bourgeois & des Païsans seroient aisément forcées. Qu'ensuitte la Ville de Bresse seroit exposée au même danger qu'elle avoit couru sous Gaston; & que Vallegio & Pesquiera étonnées du châtiment qu'elle recevroit, redevien-

droient Imperiales dans la seule veuë 1513.
de l'éviter.

Lalviane ne pouvoit disconvenir ny de la verité de cette nouvelle, ny des fâcheuses suittes qu'elle attireroit. Cependant il trouva plus à propos d'aller au devant de la Trimoüille, & de le joindre, sur l'esperance qu'il partageroit avec luy l'honneur de recouvrer le Duché de Milan; & mêmes qu'il en remporteroit la meilleure partie, puisqu'il auroit traversé tant de Pays ennemy avec les deux tiers moins de Soldats qu'il n'y en avoit dans l'Armée Françoise.

La Flotte de Préjan s'estoit avancée vers Genes en même temps, pour y favoriser une revolution nouvelle. On a déja remarqué la haine irreconciliable qu'il y avoit depuis plusieurs siecles entre la Maison de Fiesque & celle des Fregoses. La derniere des deux avoit supplanté la premiere, & auroit conservé son avantage si elle eût pu vaincre le desir de se vanger : mais l'occasion de se satisfaire parut trop belle pour estre ne-

1513. gligée. Loüis, Fregosin Fregoses freres du Duc sortans du Conseil rencontrerent à leur avantage Hierôme Fiesque, & le massacrerent. Ottobon & Sinibalde freres de Hierôme persuadez qu'on leur en feroit autant, se retirerent dans leurs Terres : y assemblerent quatre mille Fantassins & trois mille Chevaux ; & se presenterent devant Genes, au même temps que Préjan ravitailloit la Lanterne. Ceux de leur faction ouvrirent une porte de cette Ville, & les receurent. Le Duc & Loüis Fregose freres se sauverent dans une Galere qu'ils tenoient prête à tout évenement, & furent assez heureux pour passer au travers de la Flotte ennemie sans être arrétez : mais Fregosin se trouva dans son lit, & y fut pris. On l'attacha à la queuë d'un cheval indompté, & l'on s'en défit ainsi. Les Fiesques se contenterent de ce qu'ils venoient de faire ; & ne voulurent pas d'autre part dans le Gouvernement, que celle que leur Ayeul y avoit euë. Ils firent élire Duc Antoniel Adorne, & recouvrerent sans peine les autres

Places de la Republique de Genes. 1513.
Les Milanois qui ne s'estoient pas encore declarez pour la France, le firent alors par tout, excepté dans Novarre & dans Come, où les Garnisons des Confederez estoient les plus fortes. La Trimoüille à son arrivée n'eut que ces deux Places à assieger; & il investit Novarre, quoy que la moitié de son Armée fût encore delà les Alpes. Il n'estoit accompagné que de cinq cens Lances, de sept mille Fantassins Alemans, & de quatre mille François; & ce nombre ne paroissoit pas suffisant pour reduire dans une forte Place la Cavalerie de Sforce, & les cinq mille Suisses qui s'y estoient jettez avec luy: mais la prosperité donne courage d'entreprendre des choses extraordinaires. La Trimoüille crut intimider les Suisses en les foudroyant, & tourna toute son Artillerie contre les murailles de Novarre. Il y fit plusieurs bréches, mais ceux qui les reconnurent n'en trouverent aucune raisonnable: outre qu'il y avoit tant de Gens de guerre pour les deffendre, qu'il y eût eu de

1513. la témerité à monter dessus. Il y a pourtant de l'apparence que l'assaut auroit esté donné, si l'on eût permis aux Hommes d'Armes François de mettre pied à terre, & de se méler avec l'élite de leur Infanterie, comme ils le demandoient: mais un avis arrivé à la Trimoüille luy donna d'autres pensées. On l'asseura que le même jour cinquiéme de Juin mil cinq cens treize il arriveroit à Trecaro cinq autres mille Suisses, qui venoient au secours de ceux de Novarre; & que comme ils marchoient à grandes journées ils seroient fatiguez de sorte, que l'Armée Françoise pourroit les enlever sans difficulté dans un logement foible, qu'ils n'auroient pas le loisir de fortifier. La Trimoüille assembla là-dessus le Conseil de Guerre; & proposa de lever ou pour mieux dire de discontinuer le siege de Novarre durant deux ou trois jours que l'on iroit aux Ennemis & que l'on reviendroit aprés avoir ôté aux Assiegeans l'esperance d'estre dégagez. Il se fonda sur ce que s'il attendoit le secours dans ses lignes, il courroit risque

risque d'estre deffait par les Suisses 1513.
qui venoient au secours de Novarre, & le choqueroient par devant dans le même temps que les Assiegez le prendroient par derriere. Au lieu qu'en surprenant les mêmes Suisses dans Trecaro, il estoit presque assuré de les tailler en pieces; & que retournant victorieux devant Novarre, les cinq mille Suisses qui y seroient restez n'oseroient plus luy resister.

On verra par l'évenement que l'opinion de la Trimoüille estoit la meilleure: mais Trivulce que les Relations du temps accusent de s'estre opposé toute sa vie aux avis qu'il n'avoit point ouverts, prit plaisir à contredire son General. Il soûtint que le renfort qui venoit aux Assiegez ne valoit pas la peine qu'on allât au devant de luy, & que l'on hazardât la reputation des Armes Françoises au commencement d'une Campagne. Qu'il faloit l'attendre de pied-ferme; & le faire si bien observer, que l'on sçût le quartier qu'il attaqueroit, afin de luy opposer l'élite des assiegeans. Que quand les Suisses couvriroient

1513. leur marche de sorte qu'il fût impossible de deviner l'endroit où ils en vouloient, Novarre n'estoit pas de si grande étenduë, ny ses quartiers tellement éloignez les uns des autres, que celuy qui seroit attaqué ne fût assisté par les autres assez-tôt pour battre les ennemis par devant & par derriere. Trivulce apporta toutes les raisons qu'il jugeoit capables de confirmer ce qu'il disoit : mais la pluspart des Officiers se declarerent pour la Trimoüille, & il fut resolu que les François partiroient à l'heure même pour Trecaro. Il ne restoit plus d'autre difficulté que celle de prendre la route la plus commode, & on en laissa le choix à Trivulce.

C'est icy que toutes les Relations Italiennes accusent la Trimoüille d'avoir commis en ce point une faute irreparable. Elles se fondent sur ce qu'il devoit prévoir que Trivulce, ayant de belles Terres sur les lieux par où il faloit que l'Armée Françoise passât, il luy feroit prendre un long circuit afin de les conserver. Mais la verité est que Trivulce avoit,

jusques-là fait si peu d'état du bien, qu'il n'y avoit pas lieu de le soupçonner de ménagement à contretemps; & que d'ailleurs quand il auroit esté connu pour interessé, il luy estoit si avantageux que les François recouvrassent le Duché de Milan, qu'il eût incomparablement plus gagné que perdu, quand à ce prix toutes les Terres qu'il possedoit aux environs de Trecaro auroient esté ravagées. 1513.

On ne sçauroit déterminer s'il succomba pour lors à une tentation d'épargner, à laquelle il avoit vécu soixante-quinze ans sans estre sujet; ou si s'obstinant à l'avis de ne pas combattre, il crut le faire prévaloir en differant la bataille. Mais il est constant qu'au lieu de mener l'Avant-garde & l'Artillerie Françoises à Trecaro, comme il luy estoit ordonné, & qu'il le pouvoit aisément, il les arrêta à my-chemin, & leur permit d'y camper pour passer la nuit. La Trimoüille qui le suivoit avec le corps de Bataille & l'Arriere-garde, trouva mauvais qu'il ne luy eût point

1513. obey ; & luy reprocha avec aigreur qu'encore qu'il fût le plus vieux Capitaine qui portât les Armes, il avoit fait une faute qui ne seroit pas pardonnable à un Officier de trois jours, puis qu'il avoit choisi un logement si incommode qu'il n'en eust pu jetter les yeux sur un autre, quand il auroit eu dessein de livrer les François à leurs Ennemis, & de les exposer à estre taillez en pieces sans pouvoir s'assister les uns les autres. Et à dire le vray il n'y avoit point dans toute l'Italie, sans en excepter la Toscane, un poste si mal propre pour des Troupes dont la principale force consistoit en Cavalerie, que celuy de la Riotta où Trivulce s'estoit campé. Loüis Sforce pere de Maximilien s'estoit mis en teste de le rendre plus fertile qu'il n'estoit auparavant, & avoit pour y parvenir partagé les eaux de la Riviere de Sezia. Il avoit donné son nom ou pour mieux parler son sobriquet au bras qu'il en avoit tiré ; & l'avoit appellé Mora, à cause qu'on le nommoit luy même le More ; soit qu'on eût égard

à la noirceur extraordinaire de son 1513.
visage, ou que l'on eût besoin de ce terme pour mieux exprimer sa perfidie. Cette nouvelle Riviere ne gardoit pas long-temps son nom, & le perdoit à quelques lieuës de son origine. Elle se partageoit à la Riotta en tant de canaux, qu'il n'en restoit autre chose sinon un marest si plein de bouë qu'on ne le pouvoit pas mêmes traverser commodement au plus fort de l'Esté. C'estoit pourtant entre ces canaux & ce marest que Trivulce avoit mis l'Armée Françoise sous pretexte qu'elle y seroit hors d'insulte; quoy qu'elle en eût alors d'autant moins de besoin, qu'elle avoit dessein d'insulter les Ennemis. La plus grande incommodité du terrein qu'elle occupoit consistoit en ce qu'il n'y avoit qu'un seul endroit propre pour la Cavalerie; & ce même endroit estoit si coupé, qu'elle ne pourroit le traverser pour aller au secours de l'Infanterie, supposé qu'elle la vist attaquée.

La Trimoüille observa tous les deffauts que l'on vient de particula-

1513. riser ; & comme il y avoit encore assez de jour pour aller à Trecaro, il commanda à l'Avant-garde Françoise de défiler de ce côté-là : mais un obstacle nouveau l'arréta tout court. Sa coûtume estoit de mettre l'élite de sa Cavalerie dans l'Avant-garde, & de faire marcher immediatement aprés l'Artillerie. Il en avoit alors dix-huit grosses pieces ; & parce que les Chevaux qui l'avoient traîné jusqu'à la Riotta se trouvoient fatiguez, Trivulce qui pensoit peut-estre à s'exempter de combattre s'il en estoit pressé par son General, les avoit envoyez dans un herbage si éloigné de là, que l'on auroit perdu plus de la moitié de ce qui restoit de jour à les aller chercher, & à les ramener. Ainsi la Trimoüille fut reduit à faire ce qu'il plaisoit à son Lieutenant : à passer la nuit malgré luy dans la Riotta : à perdre la plus belle occasion de combattre & de vaincre qu'il eût eüe depuis la journée de saint Aubin, où il avoit fait prisonnier Loüis Douze qui n'estoit encore que Duc d'Orleans.

Les Suisses arriverent en effet à 1515.
Trecaro le soir du cinq de Juin ; & si les ordres de la Trimoüille eussent esté executez ; l'Armée Françoise qui s'y fût trouvée en même temps les auroit investis & taillez en pieces si generalement, qu'aucun d'eux n'eût évité la mort, à moins qu'on ne luy eût fait grace de la vie. Leur marche avoit esté longue, & neanmoins Craz qui les conduisoit ne leur donna que trois heures de repos. Moten qui commandoit les Suisses enfermez dans Novarre luy avoit mandé de venir à luy le plus viste qu'il pourroit, afin qu'ils allassent ensemble combattre les François à la Riotta, où leur Infanterie ne seroit ny couverte ny deffenduë par sa Cavalerie. Craz eut besoin de tout son credit pour obliger les siens à s'avancer vers Novarre ; & quand ils y furent, Moten les harangua ; & leur persuada qu'ils profiteroient infailliblement des dépoüilles de l'Armée Françoise, d'autant plus considerables qu'elle venoit de passer les Monts, & n'avoit encore

1513. eu le loisir, ny de dépenser, ny de joüer l'argent qu'elle avoit apporté.

Ainsi les cinq mille Suisses de Craz joints aux cinq mille de Moten, & aux quatre cens Chevaux de Sforce, se presenterent devant la Riotta deux heures avant le jour sixiéme de Juin. Toutes les Relations Italiennes, sans exception, sont icy défectueuses. Elles pretendent qu'il n'y avoit que sept mille Suisses en tout : que la Cavalerie de Sforce ne les suivit point, & qu'ils ne laisserent pas de battre les trente mille soldats de la Trimoüille. Les Françoises au contraire prouvent par des rôlles authentiques qu'il y avoit au moins dix mille Suisses : que la Cavalerie de Sforce fit de son mieux ; & que la Trimoüille n'avoit que cinq cens Lances, & onze mille hommes de pied. Ce qui peut avoir trompé les Italiennes, est que l'Armée Françoise destinée pour l'Italie en mil cinq cens treize estoit en effet de trente mille hommes. Mais il n'y en avoit qu'une partie qui eût passé delà les Monts avec la Tri-

moüille, quand il apprit que la pluſ-
part des Villes du Duché de Milan 1515.
s'eſtoient declarées pour le Roy ſon
Maître ; & qu'il fut contraint d'en-
trer dans ce Duché plus viſte qu'il
ne devoit, dans la ſeule veuë de ne
pas laiſſer refroidir l'inclination des
Milanois. Le reſte de l'Armée Fran-
çoiſe eſtoit demeuré ſur les frontie-
res du Dauphiné & de la Savoye.
Il conſiſtoit en ſept cens Lances, en
ſept mille Fantaſſins levez dans le
Duché de Gueldres, & vers le bas
Rhin qu'on appelloit les Bandes
noires, & en autant de François.
Tout cela obeïſſoit à Thavanes Lieu-
tenant General ; & n'eut garde de
perir à la Riotta, puiſqu'il en eſtoit
à plus de vingt lieuës.

Il n'eſt pas plus vray que les Fran-
çois ſe laiſſerent ſurprendre : que les
Suiſſes les trouverent dormans ; &
que les prieres & les reproches de
Trivulce qui les réveilla, ſelon les
mêmes Relations Italiennes, ne fu-
rent pas capables de les encourager.
La Trimoüille ne s'eſtoit couché
qu'aprés avoir envoyé aux Nouvel-

1513. les divers partis de Cavalerie, & disposé autour du Camp plusieurs Corps-de-garde avancez. Les uns & les autres l'avertirent à point nommé de la marche & de l'approche des ennemis. Il eut le temps de ranger son Armée en bataille, & de s'accommoder à l'inégalité du terrein autant qu'il estoit possible. Il se tint dans le quartier où il ne pouvoit éviter de ranger sa Cavalerie, puisqu'elle n'auroit pu demeurer ferme dans les autres quartiers, & ce fut-là son Avant-garde. Les sept mille Alemans tinrent lieu de corps de bataille; & avoient à leur teste Fleuranges, si celebre depuis sous le nom du Maréchal de la Marc, qui a laissé une si belle & si naïve description de cette Bataille, & Jamets son Frere. Ils estoient tous deux fils de Robert de la Marc Seigneur de Sedan, qui commandoit sa Compagnie de cent Hommes d'armes dans la Cavalerie. Il est étonnant qu'aucun écrit de ce temps-là ne le traite, ny de Souverain, ny de Prince; & l'on n'en sçauroit deviner d'autre

raison sinon, que Sedan relevoit de l'Abbaye de Mouzon, & cette Abbaye de l'Eglise de Rheims. Beaumont conduisoit les quatre mille Fantassins François qui servoient d'Arriere-garde : mais les trois Corps dont on vient de parler estoient disposez de sorte, que les Suisses à la verité ne pouvoient donner sur la Cavalerie sans avoir passé sur le ventre à l'un des deux Corps de l'Infanterie, mais en recompense il leur estoit facile de choquer & de deffaire ces deux Corps en même temps. Ils s'estoient partagez exprés en deux Troupes. L'une sous Moten, & l'autre sous Craz, qui avoient sur leurs aîles chacun deux cens Cavaliers de Sforce. Le silence avec lequel elles attaquerent les François, ne les empêcha pas d'essuyer trois décharges de leur Artillerie, qui les incommoderent beaucoup. Mais les tenebres empêchoient de voir le vuide que les boulets de canon faisoient dans les rangs ; & d'ailleurs on le remplissoit si promptement, que les François ne s'en appercevoient que par

1513.

1513. les cris forcez des mourans & des blessez. Ceux qui traitent de déroute la Bataille que l'on décrit icy, n'ont pas fait assez de reflexion sur la haine irreconciliable qu'il y avoit alors entre les Alemans & les Suisses.

Cette haine que l'on dit estre aussi ancienne que les deux Nations, s'estoit accruë à mesure de la reputation que la Suisse avoit acquise, parce que l'Alemande s'imaginoit que la sienne en estoit d'autant diminuée. Et de vray cette antipathie estoit parvenuë à un tel degré, que si les dix mille Suisses & les sept mille Alemans se fussent rencontrez par hazard, sans estre engagez dans des parties contraires, ils n'eussent pas laissé de se charger avec une extréme animosité. Ils combattirent en effet premierement de bataillon à bataillon & de file en file, & ensuite d'homme à homme; & le carnage fut grand, parce que l'on s'estoit proposé de part & d'autre de ne demander & de n'accorder point de quartier. L'avantage passa plusieurs

fois d'une Nation à l'autre, sans être decisif; & ce ne fut qu'au bout de trois heures que les Suisses sentant bien que s'ils ne se hâtoient de vaincre, ils succomberoient infailliblement, les uns à cause des fatigues souffertes dans Novarre, & les autres par la lassitude de la marche des jours precedens, firent un effort si prodigieux qu'ils renverserent en même temps les Alemans & les François; & les taillerent en pieces avec d'autant plus de facilité, que le terrein sur lequel ils combattroient les mettoit dans l'impossibilité de se r'allier. Robert de la Marc se contentoit à son grand regret d'estre spectateur du combat, & de remarquer de ses propres yeux qu'il avoit donné la vie à deux Fils dignes de luy: mais quand il les vit tomber par terre, son amour paternel demeuré jusques-là dans les bornes, degenera en fureur. Il ne se souvint plus, ny des ordres de son General qui devoient l'arrêter, ny de l'impossibilité apparente où il estoit reduit de secourir Fleuranges & Jamets. Il poussa son 1513.

1513. Cheval au travers des marécages ; & sa Compagnie qui le laissa d'abord aller seul, le suivit ensuite, quand elle apperceut qu'il se faisoit voye par des lieux que l'on avoit estimez jusque-là inaccessibles. Il s'ouvrit à la pointe de la lance un chemin au lieu où ses Fils estoient étendus, & le nettoya d'ennemis. Il chargea Fleuranges sur son cheval, & mit Jamets sur celuy d'un des siens. Il fit sa retraite en cette posture ; & rejoignit la Cavalerie Françoise, malgré les Suisses qui s'estoient avancez pour l'en empêcher. Il y a des Relations qui portent qu'ils le laisserent passer par une pure admiration de sa valeur : mais les autres en plus grand nombre conviennent de bonne foy, qu'il s'ouvrit le chemin par force. Fleuranges & Jamets visitez par les plus habiles Chirurgiens, donnerent quelque esperance de guerison ; & depuis on les pensa si bien, qu'ils en furent quittes pour garder le lit cinq ou six mois.

La Trimoüille ne jugea pas à propos d'aller aux Ennemis par la voye

que l'amour paternel avoit ouverte à Robert de la Marc, puisqu'il n'avoit plus d'Infanterie, & que les vainqueurs l'y eussent aussi-tôt environné & accablé. Il aima mieux penser à la retraite ; & la fit d'une maniere qui donna lieu de douter aux Suisses, qu'ils ne l'eussent sur les bras lors qu'ils seroient occupez au pillage. Ils suspendirent là-dessus le plus violent de leurs desirs ; & demeurerent en ordonnance de bataille, jusqu'à ce qu'ils eurent un avis certain que la Cavalerie Françoise se retiroit du Champ de bataille à dessein de n'y plus retourner. Ils pillerent ensuite à leur aise, & envoyerent dans leur pays le plus precieux de leur butin. 1513.

Comme ils avoient seuls garenty des Armes Françoises le Duché de Milan, ils prétendirent en devoir tirer tout le fruit ; & ils se rejoüirent de ce que toutes les Villes de ce Duché, excepté Novarre & Come, s'estoient revoltées, parce qu'elles leur donnoient prétexte de les mettre à rançon. Il coûta deux cent mil-

1513. le écus à la capitale pour se garentir du pillage ; & si l'on n'exigea pas plus d'elle, ce fut parce qu'on l'avoit déja tellement épuisée, que l'on crut que ce qui luy restoit d'argent & de bijoux ne montoit pas à davantage. Les autres Villes furent taxées à proportion ; & le Duché de Milan resta tellement appauvry, qu'il n'avoit plus le moyen de se revolter quand il auroit voulu. Les François avoient toûjours passé sans obstacle depuis vingt ans par le Piedmont & par le Montferrat : Cependant on en fit un crime aux Peuples & aux Souverains de ces deux Etats ; quoy que les mêmes Suisses qui y trouvoient à redire, auroient esté bien fâchez qu'on leur eût refusé le même passage s'ils l'eussent demandé pour aller en France. Ils accuserent le Duc de Savoye & le Marquis de Montferrat d'estre traîtres à l'égard de l'Italie ; & leur imposerent là dessus une taxe si exorbitante, qu'à peine en pouvoient ils payer la dixiéme partie. Ils prescrivirent le temps dans lequel elle seroit payée ; & dés le lendemain qu'il

fut

fut écoulé, ils entrerent dans le Piedmont & dans le Montferrat en qualité d'executeurs militaires. Ils y commirent toutes sortes de violences, excepté celle qui regardoit l'honneur des Dames; & maltraiterent encore plus ces deux Provinces, qu'ils n'avoient fait le Duché de Milan. Les Espagnols qui n'avoient point eu de part au danger, en voulurent avoir au profit, & le hazard favorisa leur avarice. Les Fregoses qui s'estoient sauvez de Genes, jugeans bien que les Adornes leurs adversaires seroient compris dans le malheur qui venoit d'arriver aux François, allerent au Camp de Cardonne, & luy proposerent de renouveller les prétentions de l'Infant Ferdinand sur le Duché de Milan. Ils ajoûterent que quand l'Espagne l'auroit conquis, elle ne le conserveroit qu'en s'assûrant de Genes, où son autorité ne seroit pas respectée tant que les Adornes commanderoient: mais si elle vouloit rétablir les Fregoses, elle se feroit en eux des amis d'autant plus fideles, qu'ils auroient 1513.

1513. toûjours besoin d'elle pour se conserver. Ce n'estoit pas assez de l'interest pour gagner les Espagnols, il faloit encore de l'argent ; & Octavien Fregose donna parole de faire toucher à Cardonne quarante mille écus, le lendemain du jour qu'il rentreroit dans Genes. Cardonne le prit au mot, & n'osa neanmoins luy rendre office en personne. Il se contenta d'envoyer à Genes la meilleure partie de son Armée sous la conduite du Marquis de Pesquaire, qui somma la Bourgeoisie de changer encore une fois la forme de son Gouvernement, & de remettre les Fregoses à la teste du Conseil suprême. La plûpart des Bourgeois estoient si contens de l'Administration d'Antoniel Adorne ; que non seulement elle refusa de le déposer, mais de plus elle offrit de soûtenir un long siege dans la seule veuë de le conserver. Mais Adorne eut plus de consideration pour ses Concitoyens, qu'ils n'avoient de bonne volonté pour luy. Il leur representa qu'ils se perdroient eux-mêmes en s'obstinant à le sauver.

Que Cardonne les assiegeroit infailliblement, quoy qu'il n'eût pas assez de Troupes pour environner leur Ville ; & que dans la conjoncture d'alors il estoit comme assûré de la prendre. Que la faction des Fregoses estoit puissante parmy le peuple. Que si on luy laissoit des Armes elle s'en serviroit pour exciter une grande sedition, & pour ouvrir une porte à l'Ennemy ; & si on la desarmoit il faudroit employer trop de gens de guerre pour l'observer, & pour empêcher qu'elle ne s'attroupât. Que si on la chassoit avant le siege, on feroit encore plus mal ; puisqu'on fourniroit aux Espagnols un renfort qui leur viendroit d'autant plus à propos, qu'il sçavoit toutes les incommoditez de la Ville, & qu'il en donneroit avis. Que les Adornes seroient indignes de la bonté que l'on avoit pour eux s'ils s'en prévaloient, & s'ils hasardoient leur Patrie en s'obstinant à y demeurer. 1513.

Il se déposa luy-même en achevant ces mots, & sortit de la Ville sans retourner à sa maison. La plû-

1513. part des Bourgeois l'accompagnerent jusqu'à la porte les larmes aux yeux; & tous ceux de son Nom suivirent sa fortune, quoy qu'ils n'eussent pas esté fâchez d'avoir un Chef moins genereux que luy. Ainsi il n'y avoit point de seureté pour Lalviane au lieu où il s'estoit avancé, & pour peu qu'il y eût demeuré, il auroit eu sur les bras toutes les forces Confederées, puisque la Ville & l'Etat de Genes s'estoient soûmis à Cardonne aussi-tôt qu'il avoit paru, & avoient receu de sa main Octavien Fregose pour Doge. Aussi ne les attendit-il pas; & comme il prévoyoit que l'orage alloit fondre sur les Venitiens, il tâcha de le détourner par une entreprise de telle importance, qu'elle réduisist les Confederez à recouvrer ce qu'il viendroit de prendre sur eux, au lieu d'achever la Conqueste de Terre-ferme. Il marcha avec tant de diligence, qu'il devança l'Ennemy de quelques journées. Il se presenta devant Leminice, lorsqu'on le croyoit encore dans le Duché de Milan; & sa presence

en obligea les habitans plus forts que la Garnison Imperiale à le recevoir. Il battit la Citadelle avec l'Artillerie qu'il avoit menée, & avec celle qu'il avoit trouvée dans la Ville. Il y fit bréche en six heures : Il donna l'assaut, & prit la Place. Villalua Mestre de Camp Espagnol qui s'estoit chargé de la garder, fut tué des premiers, & ses Soldats ne luy survécurent pas long-temps. 1513.

La promptitude de ce succez donna courage à Lalviane de s'avancer ensuitte devant Verone, nonobstant qu'il eût à peine le tiers des gens de guerre qu'il faloit pour l'assieger. Les Historiens de son pays qui l'en excusent, disent qu'il avoit intelligence dans la Place, & les autres attribuent son action à une pure temerité. Quoy qu'il en soit il ne perdit pas un moment de temps ; & sa vigilance embarrassa Rocandolphe Gouverneur de la Place, quoy que sa Garnison fût presque aussi forte que l'Armée des Assiegeans. Les Venitiens disposerent tous leurs gros canons en une seule batterie, & fi-

1513. rent bréche en vingt-quatre heures. Lalviane resolu d'y donner fit mettre pied à terre à sa Cavalerie ; mais aprés que tout fut prest pour l'assaut, il changea d'avis ; & leva le siege par une legereté, qui ne sçauroit estre excusée qu'en disant que les Bourgeois de son intelligence n'ayant pas fait le signal dont ils estoient convenus avec luy, il perdit l'esperance de recouvrer Verone. Il ne s'en éloigna pourtant que d'une demie lieuë, & revint sur ses pas aussi promptement qu'il luy fut possible sans perdre ses rangs. On prétend que la Bourgeoisie qui ne s'estoit pas trouvée preste de le seconder lors qu'il le faloit, avoit ensuite dépêché vers luy pour le prier de revenir. Il donna l'assaut avec beaucoup de vigueur & de courage, mais il trouva sur la bréche à qui parler. Rocandolphe la deffendoit en personne avec trois mille cinq cens Alemans, qui ne laisserent pas monter un ennemy sans le tuër ou le blesser. Il avoit mis si bon ordre dans les ruës, qu'aucun Bourgeois n'osa

fortir de fa maifon ; & Lalviane ne 1515.
fe voyant pas favorifé par la diverfion qu'il attendoit, difcontinua l'affaut, & leva encore une fois le fiege fans eftre pourfuivy. Il s'agiffoit de remplir le vuide de ces Troupes, & mêmes de les augmenter ; & il y pourveut par une voye que le Senat approuva. Il confidera que tout le faix de la guerre alloit tomber fur l'Etat de Terre-ferme ; & que fi les Venitiens s'obftinoient à en deffendre toutes les Places, ils feroient fujets au même inconvenient fous lequel ils avoient fuccombé immediatement aprés la Bataille d'Agnadel, & perdroient en quinze jours l'Etat de Terre-ferme. Au lieu que s'ils ne gardoient que deux ou trois des plus importantes Places, ils fatigueroient tellement les Confederez en les obligeant à de longs fieges, qu'il leur feroit impoffible de les continuer, outre qu'ils manqueroient d'argent. Il ne referva là-deffus que Padoüe, Trevife & Creme. Il tira les Garnifons de toutes les autres ; & partageant en trois fon Armée qu'il ve-

1513. noit de renforcer, il se renferma avec un tiers dans Padoüe, & mit Baglioni dans Trevise & Ceri dans Creme avec les deux autres tiers.

Les Adornes favoriserent sans y penser la prévoyance de Lalviane; car ils avoient si peu approuvé la generosité d'Antoniel leur Chef, qu'ils se virent à peine en lieu de seureté, qu'ils penserent à rentrer dans leur Patrie avec la même consideration où ils avoient esté une heure avant que d'en sortir. Ils allerent trouver Sforce, & les deux Generaux des Suisses Moten & Craz. Ils promirent à ceux-cy autant d'écus que Cardonne en avoit receu des Fregoses, & remontrerent à Sforce que le plus pressant de ses interests estoit de les rétablir dans Genes. Qu'ils avoient eu une étroite liaison avec son Ayeul, son Oncle & son Pere, & que la Maison des Sforces avoit possedé en paix le Duché de Milan, pendant qu'elle avoit agy de concert avec la leur. Mais que Loüis Sforce s'estant déterminé à la supplanter pour mettre en sa place celle des Fregoses, les

les Adornes reduits au deſeſpoir l'a- 1513.
voient entraîné dans le precipice a-
vec eux. Qu'ils eſtoient preſts de ſe
reconcilier avec Maximilien Sforce,
pourveu qu'il fiſt pour cela la moi-
tié du chemin ; & que s'il y man-
quoit, il ne ſeroit pas fort long-
temps Duc de Milan. Que les Fre-
goſes avoient trop d'obligation aux
Eſpagnols, pour ne les pas aider à
mettre l'Archiduc Charles ou l'In-
fant Ferdinand en poſſeſſion du Du-
ché de Milan ; & que comme l'Em-
pereur & le Roy Catholique y tra-
vailleroient pendant que leur autori-
té ſeroit reſpectée dans Genes, ils en
abandonneroient le deſſein auſſi-tôt
qu'ils n'y verroient plus le Doge à
leur devotion.

Sforce & les Suiſſes furent éga-
lement touchez des raiſons & des
promeſſes des Adornes ; & les Trou-
pes qui achevoient de piller le Du-
ché de Milan, eurent ordre de mar-
cher pour rétablir Antoniel en la
place d'Octavien. Mais Bibiana que
le Pape avoit envoyé à Milan pour
empêcher que rien ne s'y fiſt au pré-

1513. judice du saint Siege, prévit que si les Adornes recouvroient leur autorité dans Genes, les François reprendroient la leur dans Milan. Il intimida de sorte Sforce; & usa de tant d'artifices à l'égard de Moten & de Craz, que leurs Soldats qui n'étoient sortis qu'à regret du Duché de Milan où ils avoient en abondance toutes les commoditez de la vie, y retournerent deux jours aprés. Il ne suffisoit pas au Pape d'avoir ôté aux François l'esperance de recouvrer ce Duché durant la Campagne de mil cinq cens treize. Il faloit de plus que le dépit ne les portât à quelque extrémité préjudiciable au saint Siege; & que leur separation de la Cour de Rome ne durât assez long-temps, pour les accoûtumer à vivre hors de sa dépendance. L'expedient pour y parvenir n'estoit pas facile à trouver: mais par bonheur pour sa Sainteté, la Maison Royale de France n'estoit pas si unie qu'il auroit esté necessaire pour soûtenir ce que le Concile de Pise avoit commencé à faire. La

Reine accouchoit assez souvent: mais 1513.
les Fils qu'elle mettoit au monde
mouroient presque aussi-tost qu'ils
estoient nez, & c'estoit là le sujet
du desespoir de cette Princesse. Elle ne pouvoit souffrir que le Comte
d'Angoulême regnât aprés Loüis, à
cause qu'il estoit fils de sa capitale
ennemie; & quoy qu'il fût devenu
son gendre en épousant Claude de
France sa fille aînée, & qu'ainsi elle
ne le pût frustrer de sa succession
au Duché de Bretagne, non plus
que de celle de la Couronne, elle
pensoit encore à luy ôter ses prétensions sur le Duché de Milan, en
les faisant ceder par le Roy son mary à l'Archiduc ou à l'Infant Ferdinand lors qu'ils épouseroient Renée
de France sa seconde fille. Ce mariage ne se pouvoit conclure tant
que la Cour de France seroit mal
avec celle de Rome, & l'Empereur
& le Roy Catholique s'en estoient
également expliquez. Cependant les
trois Etats de la Monarchie Françoise, & sur tout les Universitez
estoient trop aigries, pour entre-

1513. prendre si-tôt de les ramener à l'obeïssance du Pape. Il faloit auparavant leur donner quelque satisfaction ; & comme elles avoient souvent declaré qu'elles n'écouteroient aucune proposition de Paix, qu'aprés que les Cardinaux déposez pour avoir assisté au Concile de Pise seroient rétablis dans le sacré College, le Pape & la Reyne travaillerent de concert à les y remettre.

Ces Cardinaux s'estoient aidez autant qu'ils avoient pû ; & quelques jours aprés qu'ils avoient sçeu l'Exaltation de Leon Dix, ils avoient écrit à sa Sainteté une Lettre, dans laquelle ils approuvoient tacitement toutes les extrémitez où Jules Second s'estoit porté à leur égard. Ils ne prenoient plus le titre de Cardinaux, & ne se servoient d'aucun des Privileges attachez à cette Dignité. Ils revoquoient tout ce qui s'estoit fait dans les Assemblées de Pise, de Milan & de Lion, qu'ils traitoient de Conciliabules. Ils approuvoient au contraire les Actes du Concile de Latran, quoy qu'ils ne leur eussent

point efté communiquez, & qu'ils y 1513.
y fuffent auffi mal-traitez qu'ils l'avoient efté dans les Bulles du feu Pape.

Cette Lettre fut leuë en plein Confiftoire, & la plufpart des Cardinaux panchoient du cofté de la compaffion. Mais ceux de Sion & d'Yorc haranguerent au contraire; & remontrerent que ce feroit noircir entierement la reputation de Jules, que de revoquer fi-tôt le plus grand exemple de feverité qu'il eût donné durant fon Pontificat. Leon auroit pû negliger l'obftination de ces deux Prelats, & refoudre l'affaire à la pluralité des fuffrages. Mais elle eftoit de celles qui ne fe faifoient avec bien-feance, que lorfque tous les Opinans eftoient de même avis; & le nouveau Pape fe feroit decredité, en fe difpenfant d'abord d'une conduite fi authentique. Il falut donc fufpendre pour quelque temps le rétabliffement des Cardinaux qui s'eftoient trouvez au Concile de Pife; & Leon aprés avoir pris de nouvelles mefures avec la

1513. Reine de France, les fit venir à Rome si secretement, que personne ne fut informé, ny de leur voyage, ny de leur arrivée. Ils parurent à la Cour de Rome vétus en simples Prêtres le matin du jour que le Consistoire devoit estre assemblé pour leur affaire, & ils y allerent en cette posture. Le Pape comme l'on a dit avoit gagné tout le sacré College, excepté les Cardinaux de Sion & d'Yorc; & sa Sainteté ne les ayant pu flechir, avoit tiré parole d'eux qu'ils ne se trouveroient pas à l'Assemblée. Ainsi les Cardinaux déposez y ayant esté introduits, confirmerent de vive voix ce qu'ils avoient écrit dans leur Lettre, & se mirent ensuite à genoux. Ils demanderent pardon, & l'obtinrent. La pourpre leur fut renduë, mais ils ne rentrerent pas dans les Benefices qu'ils avoient possedez hors de France. Jules les avoit donnez à des personnes trop puissantes; & Leon apprehendant de les choquer, aima mieux differer encore la reconciliation de la France avec le saint Sie-

ge. Il entreprit cependant celle des 1513.
Venitiens avec l'Empereur ; & pour les y disposer il leur ôta l'esperance de sa protection qu'ils avoient euë jusques-là, en ordonnant à ses Troupes d'aller joindre dans l'Etat de Terre-ferme celle de Cardonne & de Rocandolphe. Il representa ensuite au Senat de Venise qu'il estoit perdu sans ressource s'il ne s'accommodoit avec l'Empereur, parce que la partie estoit desormais trop inégale, de sa Republique seule d'un costé, contre tous les Confederez de l'autre. Que si elle se deffendoit avec ses seules forces, elle seroit bientôt accablée ; & si elle imploroit du secours, ce ne pourroit plus estre que celuy des Turcs, qui luy seroit plus à charge qu'utile. Que ces Infideles ne la garentiroient pas d'oppression, & que pourtant ils luy attireroient la haine de tous les Chrétiens.

Le Nonce de sa Sainteté en Alemagne tint un autre langage à l'Empereur ; & remontra qu'il luy estoit honteux d'avoir mis dans la

1513. Maison d'Autriche la succession de celle de Bourgogne, & d'avoir pourtant laissé usurper aux François la Province dont elle portoit le nom. Qu'il faloit avant toutes choses penser à la recouvrer; & qu'il y auroit d'autant moins de difficulté, que les Roys Tres-Chrestiens par une negligence qui n'estoit pas pardonnable n'y avoient encore fortifié aucune Place. Qu'elle seroit donc reprise en une seule campagne; & que l'Empereur en tireroit des sommes immenses, à cause du debit de ses Vins que l'on faisoit à Paris. Qu'il ne s'agissoit que de trouver de l'argent pour lever une Armée; & que les Venitiens le fourniroient de bon cœur, pourveu qu'on leur rendist une partie de leurs Places de Terre ferme. L'Empereur donnoit volontiers dans les nouveaux desseins qu'on luy proposoit, lors qu'il y avoit apparence qu'ils seroient bientôt executez, & que ses Finances en augmenteroient de beaucoup. Il consentit de restituer à la Republique tout ce qu'il tenoit d'elle, ex-

cepté Vicenze qui luy eſtoit neceſ- 1513.
ſaire pour l'entrée des Alemans dans
la Lombardie, & Verone dont il a-
voit beſoin pour aſſembler les for-
ces qu'il envoyeroit en Italie, à
condition qu'on luy payât cent mil-
le écus le jour qu'il ratifieroit ce
Traité, & les deux cens mille au-
tres les deux mois ſuivans. Le Pa-
pe aprés l'avoir reduit à cela, crut
l'affaire faite. Et de vray elle l'au-
roit eſté s'il n'eût tenu qu'à de l'ar-
gent, mais le Senat rentra dans ſa
vieille apprehenſion dont on a déja
parlé. Il previt que ſi les Alemans
gardoient Vicenze & Verone, tout
l'Etat de Terre ferme deviendroit
Frontiere à l'égard de ces deux Pla-
ces. Qu'il y faudroit entretenir de
fortes Garniſons; & que la dépenſe
que l'on y feroit ſeroit plus grande,
que le profit que l'on en tireroit. Il
s'obſtina là-deſſus à aimer autant
perdre le tout, que d'en abandon-
ner une partie à cette dure condi-
tion; & le Pape fut extraordinaire-
ment ſurpris en apprenant qu'il a-
voit paſſé dans le Pregadi d'une

1513. commune voix, que la Republique de Venise s'exposeroit plûtôt à tous les dangers dont elle estoit menacée, que de souffrir que les Alemans conservassent un pied de terre sur les bords du Mincio & de l'Adicé.

Ce resultat ne fut pas si temeraire que l'on croyoit à Rome, & les forces des Confederez ne purent se reünir. On ne sçait si les Suisses eurent de la compassion pour la plus ancienne des Republiques Chrétiennes, ou si les quarante mille écus qu'elle leur fit toucher secrettement les arresterent: mais il est constant qu'ils ne sortirent pas du Duché de Milan, & qu'ils prirent pour pretexte de leur immobilité les Troupes de Thavanes restées dans la Provence & dans le Dauphiné pour s'y rafraîchir. Cardonne ne faisoit point de recreuës faute d'argent; & quoy que sa Cavalerie presque toute Neapolitaine se fût assez bien maintenuë, il n'en estoit pas de même de ses Fantassins Espagnols naturels, qui desertoient aussi-tôt que leur butin se trouvoit assez

grand pour un établiſſement medio- 1513.
cre dans leur Patrie. Ils ne travailloient plus qu'à le mettre en ſeureté ; & ils y eſtoient attirez par la commodité qu'ils avoient de traverſer la France ſans qu'on les foüillât, Loüis l'ayant ainſi voulu dans la veuë d'affoiblir les forces du Roy Catholique en Italie.

Les Troupes du Pape n'eſtoient pas complettes, & n'obeïſſoient qu'à des Lieutenans ; parce que Julien de Medicis Frere de ſa Sainteté qui en avoit eſté nommé General, n'avoit pas jugé à propos de s'éloigner de Florence pour les commander. L'Empereur avoit promis vingt mille hommes, & n'en avoit pourtant envoyé que quatre mille, encore n'eſtoient-ils payez que pour un mois, & il eſtoit à croire qu'il n'en reſteroit pas un au bout de ce terme dans l'Armée des Confederez.

Ainſi elle ſe trouva reduite au commencement de Juillet mil cinq cens treize à quinze mille hommes en tout, nonobſtant que les meſures euſſent eſté priſes pour ſoixante mil-

1312. le ; & les Venitiens qui le ſceurent, revinrent de la conſternation où l'abandonnement du ſaint Siege les avoit jettez. Ils ne changerent rien neanmoins dans le plan que Lalviane avoit dreſſé pour la Guerre, & leur jeune Nobleſſe s'enferma dans Padouë comme elle avoit fait quelques années auparavant. Les Confederez eurent de la peine à ſe déterminer ſur celle des trois Places qu'ils aſſiegeroient ; & l'Evêque de Gurce qui commandoit aux Alemans de la même maniere que le Cardinal de Sion commandoit aux Suiſſes, voulut que l'on attaquât Padoüe. Ses raiſons furent que l'on trouveroit dans cette Ville les Clefs de celles de Treviſe & de Creme, & qu'ainſi la Guerre ſe termineroit heureuſement par une ſeule entrepriſe. Que les Venitiens renfermez dans leurs mareſts, ne penſeroient plus qu'à conſerver leurs Iſles ; & que la France n'eſperant plus de les avoir pour Alliez, renonceroit au deſſein de recouvrer le Duché de Milan. Que ſi l'on s'attachoit d'abord à

Trevise ou à Creme, le siege en se- 1513.
roit plus long que celuy de Padoüe ; parce que ces deux Places estant beaucoup plus petites, les fortes garnisons qu'on y avoit mises ne seroient pas tant incommodées à les deffendre. Au lieu que l'on sçavoit de bonne part que Lalviane n'avoit pas la moitié des gens de guerre qu'il luy faloit pour garder Padouë ; & que par consequent il la perdroit infailliblement, quoy qu'il fût attaqué par de moindres forces qu'il n'y en avoit eu au siege precedent, puis qu'il seroit en la liberté des Confederez d'attaquer l'endroit qu'il leur plairoit ; & que les assiegez ne pouvant le deviner, & se trouvant ainsi reduits à les garder tous également, celuy contre lequel les assiegeans auroient tourné visage seroit infailliblement emporté.

Mais Cardonne, Prosper Colonne, Carvajal, & tous les autres Officiers Espagnols & Italiens, crûrent qu'il estoit necessaire de commencer par Creme ou par Trevise, & de n'investir Padouë qu'aprés que les

1513. Confederez seroient maîtres du reste de l'Etat de Terre-ferme. Ils ne se fonderent que sur une raison : mais elle estoit si forte, qu'il ne sembloit pas que l'Evêque de Gurce y pût repartir. Elle consistoit dans l'experience du dernier siege mis devant Padouë où l'Empereur estoit en personne : où la Ligue de Cambray avoit envoyé soixante-dix mille soldats : où l'on n'avoit point manqué d'argent : où les assiegeans n'avoient pu consumer les vivres, ny les fourages qui s'estoient trouvez à la campagne : où les François avoient fourny à sa Majesté Imperiale la plus belle Artillerie que l'on eût veuë dans l'Italie ; & en plus grand nombre qu'elle n'en avoit demandé : où il ne luy estoit survenu rien d'extraordinaire, & où ses Troupes n'avoient manqué ny de valeur ny d'obeïssance. Cependant l'Empereur avoit esté contraint de lever le siege : & les progrez de la Ligue de Cambray s'étoient arrestez si universellement devant cette Place, qu'ils n'avoient plus continué. Au lieu que le même Em-

pereur n'agiſſoit plus maintenant que par un Lieutenant ; qui n'eſtant pas de profeſſion militaire, en avoit d'autant moins de credit ſur les ſoldats. Que l'Armée des Confederez n'étoit que de quinze mille hommes, & par conſequent trop diſproportionnée au vaſte circuit de Padouë. Que l'Empereur, le Roy Catholique, & le Pape, eſtoient dans l'impuiſſance de la payer ; & que ſi elle ſubſiſtoit deſormais, il faloit que ce fût du pillage. Qu'elle n'avoit que vingt-quatre Canons ; encore ſeroit-il neceſſaire qu'elle en tirât une partie de Verone, & qu'elle l'en affoibliſt d'autant. Que Padouë ne manquoit pas de gens de deffenſe ; & que pourveu que Lalviane & ceux qui s'y eſtoient enfermez avec luy en gardaſſent un tiers, les Bourgeois devenus tous ſoldats par le long-temps qu'ils avoient paſſé dans les fonctions de la Guerre, & la jeune Nobleſſe de Veniſe qui avoit amené avec elle autant de gens de main qu'elle en avoit pu lever, ſuffiroient pour conſerver les deux autres tiers. 1513.

1513. Il n'estoit pas juste que le sentiment de l'Evêque de Gurce prévalût à celuy de tous les autres. Mais il s'avisa ne pouvant repliquer, de montrer à l'Assemblée un ordre de l'Empereur, qui vouloit absolument que l'on assiegeât d'abord Padouë ; & afin que les Confederez y trouvassent moins à redire, sa Majesté avoit envoyé à l'Evêque les originaux de plusieurs Lettres que Cardonne luy avoit écrites, dans lesquelles il luy proposoit le siege de Padouë comme le plus facile des trois Places, & luy répondoit du succez. L'Evêque lut ces Lettres, & Cardonne n'osa se dédire. Les autres Officiers par pure complaisance pour luy, changerent d'avis ; & le siege de Padouë fut resolu du commun consentement des Officiers les plus experimentez qui fussent alors dans l'Italie, quoy qu'aucun d'eux ne l'approuvât en particulier.

Il parut d'abord par un de ces présages ausquels la pluspart des Italiens ajoûtent trop de foy, que le siege de Padouë ne seroit pas plus heureux

heureux que le precedent. L'Albanois Mercurin estoit le plus hardy Capitaine de Chevaux-legers qu'il y eût alors dans l'Italie. Il avoit d'abord servy la Republique de Venise, comme c'estoit la coutume de ceux de son pays qui s'enrolloient pour la profession militaire. Mais une contestation assez legere qu'il avoit euë avec le Provediteur Donato, l'avoit porté à passer des Enseignes de Venise sous celles de l'Empereur; où il n'avoit pas long-temps trouvé son compte, parce qu'il n'avoit touché que la premiere montre. Comme cette sorte d'avanturiers ne sert que pour de l'argent, il n'avoit pu souffrir les délais des Commissaires Imperiaux à le payer, & il estoit retourné dans le party qu'il avoit quitté. On l'avoit envoyé de Padouë faire une course aux environs de Batalsa; & il y fourageoit actuellement, lorsque Carvajal qui aimoit trop les plaisirs de la vie pour y renoncer tout-à-fait en pleine guerre, ne croyant pas estre logé assez commodement au lieu où campoient les 1513.

1513. Confederez, s'en éloigna d'un quart de lieuë. Il s'alla mettre sans y penser entre les mains de Mercurin; qui se trouvant plus fort que luy, l'enleva avec les trente Cavaliers qui l'accompagnoient; & le conduisit si promptement à Padouë, que toute la Cavalerie legere des Confederez qui avoit esté promptement avertie de sa prise, & estoit montée à cheval pour le recouvrer, ne put l'atteindre.

Les Venitiens qui venoient de faire un prisonnier de telle importance, se confirmerent dans la resolution qu'ils avoient prise de n'écouter aucune proposition d'accord; & attendirent de pied-ferme les Confederez, qui se presenterent devant Padouë à la fin du mois d'Aoust mil cinq cens treize. Ils ne firent qu'un corps d'Armée à cause de leur foiblesse; & s'avancerent pour la même raison à la teste du canal de l'Adicé, capable de les garentir d'insulte: mais ils n'y demeurerent pas long-temps. Le Canon de Padouë leur tira tant de Cavaliers & de Fan-

tassins qu'il falut choisir un autre 1513.
quartier, & l'on jetta les yeux sur celuy de saint Antoine. Les Assiegeans à la verité pouvoient y estre couverts : mais il faloit auparavant tirer une fort longue tranchée, & Cardonne faute d'argent n'avoit pas mené de pionniers. Les Soldats Alemans & Espagnols estoient trop fiers, pour se ravaller jusqu'à une fonction si basse ; & les Italiens n'auroient eu garde d'y mettre la main, si on ne leur en eût montré l'exemple. L'unique remede à cet inconvenient estoit de se servir des Paysans de la campagne, mais la prévoyance des Venitiens s'estoit étenduë jusqu'à priver les Assiegeans de ce secours. Ils avoient transporté les Paysans en des lieux d'où les Confederez ne pouvoient approcher, & frustré par cet artifice l'Ennemy des commoditez qu'il s'attendoit d'en tirer. Ainsi Cardonne, Prosper Colonne, l'Evêque de Gurce, & les autres Officiers des Confederez, furent reduits à prier les Soldats de mettre la main à l'œuvre, & à tra-

1513. vailler comme eux aux retranchemens. Il arriva de là deux inconveniens. Le siege en fut allongé, & les Confederez estant trop foibles pour presser les Assiegez dans le même temps qu'ils tâcheroient à se garentir de leurs sorties, differerent de les attaquer, & leur donnerent par consequent le loisir d'assieger à leur tour ceux qui les assiegeoient.

Le Camp de Cardonne n'enfermoit qu'environ un quart de Padouë; & les autres trois estant libres, Lalviane qui avoit retenu dans la Place toute la Cavalerie des Venitiens, l'envoyoit jour & nuit enlever les Convois qui venoient aux Assiegeans. Elle reüssissoit le plus souvent; & dés le huitiéme jour Cardonne perdit l'esperance de recevoir par terre les munitions qu'on luy avoit preparées dans Verone, & dans les autres Villes de son party les plus proches de Padouë. Il ne restoit plus d'autre ressource que celle d'en recevoir par eau, & l'Adicé y estoit propre. Mais les Venitiens y avoient encore pourveu; car nonob-

ſtant que leurs Vaiſſeaux fuſſent trop grands pour voguer ſur un Fleuve ſi peu profond que celuy-là, ils l'avoient ſondé exactement par tout ; & fait conſtruire des Barques plattes qui commandoient deſſus ſi abſolument, qu'aucun des Baſtimens chargez de vivres pour les Confederez n'évita d'eſtre pris ou coulé à fond. 1513.

De là vint que le dix-huitiéme jour du ſiege Cardonne qui avoit à peine achevé de ſe retrancher, & n'avoit commencé aucun acte d'hoſtilité contre la Ville, aſſembla extraordinairement le Conſeil de Guerre. L'Evêque de Gurce qui en devinoit le motif, & ſe doutoit bien de la reſolution qu'on y prendroit, refuſa nettement de s'y trouver : mais la neceſſité eſtoit trop preſſante pour ne le pas tenir ſans luy. Cardonne & Rocandolphe s'offenſerent de ſon refus ; & crurent qu'il avoit deſſein de les perdre de reputation auprés de l'Empereur, en leur imputant le mauvais ſuccez d'un ſiege qu'il les avoit contraint de former.

1513. Ils prirent le devant pour s'en garentir ; & ils écrivirent à l'Empereur une Lettre, ou pour mieux dire une Satyre contre son principal Ministre. Ils luy reprocherent la bassesse de sa naissance, & l'opposerent au train superbe qu'il entretenoit. Ils prétendirent qu'il avoit passé la plus-part de sa vie dans le Secretariat, & que ce n'estoit pas là que l'on apprenoit à faire la guerre. Ils exagererent son obstination à vouloir en toute maniere qu'on assiegeât Padouë, quoy qu'il fût seul de son avis, & soûtinrent que c'estoit là un crime qui ne pouvoit estre expié que par le dernier supplice. Il fut decidé ensuite tout d'une voix qu'on leveroit le siege de Padouë la nuit suivante ; & on l'executa avec tant de précautions, que Lalviane tout vigilant qu'il estoit n'en tira aucun avantage. La honte qui en rejalliroit sur les Confederez estoit si certaine, qu'ils s'appliquerent immediatement aprés à la diminuer autant qu'il leur seroit possible. Ils se promettoient pourveu qu'ils rava-

geassent la contrée de l'Etat de Terre-ferme qui estoit située vis-à-vis de la Ville de Venise, en s'approchant du bord de la Mer, & en déchargeant de là toute leur Artillerie par maniere d'insulte, comme pour montrer qu'il ne tenoit pas à la valeur des Confederez qu'ils ne finissent la guerre; & que s'ils avoient des Vaisseaux, ils puniroient Venise de la guerre qu'elle entretenoit depuis trois cens ans dans l'Italie. Ce projet estoit plus vain sans comparaison que solide; & pourtant il fut approuvé par la pluspart des Officiers, tant il est dangereux de faire la guerre avec des Troupes la pluspart mercenaires. Il s'agissoit d'une course dans un pays si fertile, que tout le monde s'enrichiroit sans en excepter les Goujats; & cette seule circonstance suffit, pour empêcher que l'on ne prist garde à ce qui en arriveroit de fâcheux. On ne voulut pas prévoir que l'Armée se dissiperoit ensuite, & que les Venitiens recouvreroient l'Etat de Terre-ferme plus aisément qu'ils ne l'avoient perdu. Que les

1513. plus avares des Soldats Confederez deserteroient, au moment qu'ils croiroient avoir assez bien fait leurs affaires ; & que cet accident affoibliroit de sorte l'Armée, que Lalviane deviendroit plus fort qu'il ne faudroit pour la deffaire. Que quand il n'y auroit point de desertion, le butin que feroient le Confederez, & le soin que l'on apporteroit à le mettre en lieu de seureté, rendroient la marche de leur Armée si lente, qu'à peine pourroit-elle faire une lieuë par jour. Que les Venitiens auroient ainsi le temps de renforcer Lalviane des Garnisons de leurs Places : d'y ajoûter les Paysans qu'ils avoient tirez de leurs maisons : de les employer à rompre les chemins & à abbattre les arbres ; & de mettre tant de nouveaux obstacles à la retraite de l'ennemy, que ce seroit une merveille s'il l'achevoit.

Mais les Officiers & les Soldats de l'Armée des Confederez ne penserent qu'à s'enrichir ; & la fertile contrée de l'Etat de Terre-ferme qui s'estoit exemptée du pillage nonob-

stant

ſtant la Ligue de Cambray, & qui de memoire d'homme n'avoit point veu d'ennemis, fut ravagée par methode. Les Troupes Confederées la partagerent par quartiers, à proportion de leurs Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie; & prirent tout le loiſir qu'il faloit pour en viſiter les maiſons, & pour contraindre par divers ſupplices les Payſans de reveler les endroits où ils avoient caché les plus precieux de leurs meubles. Ils en trouverent par cette voye une ſi grande quantité, que chaque homme de guerre eut ſelon ſa condition de quoy paſſer agreablement ce qui luy reſtoit de vie. L'Armée des Confederez campa pluſieurs jours ſur la langue de terre qui s'avance de plus dans les marais vis-à-vis de Veniſe. Elle y fit toutes les demonſtrations de défi qui eſtoient alors en uſage; & aucun Vaiſſeau ne ſe preſentant devant elle, ſa colere fut déchargée ſur les eaux qu'elle canonna à diverſes repriſes. Elle penſa immediatement aprés à s'en retourner, mais elle n'eſtoit plus ſi libre qu'elle l'avoit 1513.

1513. esté en venant. Les Officiers Generaux avoient plusieurs chariots de bagage, & chaque simple soldat en avoit au moins un. Il estoit necessaire que tout cela marchât au milieu de l'Armée; & comme les chemins commençoient à n'estre plus secs, les premiers chariots achevoient de les rompre; & les autres ne pouvant suivre il se formoit d'heure en heure des embarras qui arrestoient si frequemment la marche, que quelque soin qu'on prît de la hâter, & nonobstant qu'on se mît en chemin au point du jour, & qu'on le continuât jusqu'à la nuit fermée, les Confederez ne faisoient pas une lieuë par jour. Ils apporterent toutefois cette précaution de se tenir en ordonnance; & de ne s'avancer que dans une posture propre à combattre l'ennemy, en quelque temps qu'il se presentât.

Lalviane n'avoit pas plûtôt veu leur route, qu'il s'estoit promis de les tailler en pieces; & à dire le vray il le devoit, s'il eût esté moins malheureux. Il ne negligea rien de ce

qui pouvoit contribuer à ce dessein. 1513.
Il tira les Garnisons des trois Places qu'il s'estoit reservées ; & sur ce que ses espions l'avoient averty que les Alemans restez dans Vicenze, informez du gain que faisoient leurs camarades, avoient abandonné la Place pour piller aussi bien qu'eux, il y envoya Theodore Trivulce que les Bourgeois toûjours Venitiens dans l'ame receurent avec joye. On tira par son ordre de l'Arsenal de Venise un nombre prodigieux d'armes, & d'instrumens à remuer la terre : On les distribua aux paysans, qui furent conduits ensuite sur les avenuës par où les Confederez devoient marcher : On les employa à les rompre, ou du moins à les embarrasser ; & afin de les rendre plus exacts & plus diligens, on leur promit la dépoüille de tous ceux qu'ils tuëroient.

L'Armée Venitienne se mit en même temps aux trousses de la Confederée, & la harcela par de continuelles escarmouches. Cardonne reconnut alors de quelle importance il luy estoit d'avoir fait provision de

1513. vivres, en ce que d'un côté il n'en trouvoit pas ſur ſa marche ; & d'un autre côté ſes troupes eſtoient ſi reſſerées par celles des ennemis & par les payſans, qu'aucun ſoldat ne s'en détachoit ſans eſtre tué ou pris. Ainſi le matin du ſept d'Octobre mil cinq cens treize les Confederez ſe trouverent encore à Creacia tellement fatiguez, qu'ils deſeſperent de faire encore un tiers de lieuë en corps d'Armée. Les Officiers ne l'avoient pas diſſimulé aux ſimples ſoldats ; & chacun ſe preparoit à s'enfuïr par la voye qu'il jugeoit la plus ſeure, quand ils eurent une occaſion de combattre à leur avantage qu'ils n'attendoient pas. Les Relations la rapportent ſi diverſement, qu'il n'eſt pas poſſible de les accorder. Celles des Alemans & des Eſpagnols imputent au ſeul Lalviane tout le mauvais ſuccez dont on va parler ; & celles des François & des Italiens qui favoriſent les Venitiens, diſent que le Senat avoit envoyé à Lalviane un ordre par écrit de ne rien haſarder ; & que Lalviane s'y eſtoit ſoûmis avec

d'autant moins de contradiction, que sa longue experience l'avoit convaincu que les ennemis se dissiperoient d'eux-mêmes, & se jetteroient entre ses bras pour estre tuez ou faits prisonniers, comme il le jugeroit à propos. Que la seule apprehension qu'il avoit euë, estoit qu'ils ne se refugiassent en Alemagne par les montagnes qui aboutissoient à Vicenze; & que pour les en empêcher il avoit envoyé dans cette Ville tant de gens de guerre, qu'elle & ses fauxbourgs en estoient remplis. Qu'il persistoit encore dans sa resolution, quand le Provediteur André Loredano le contraignit de la changer en le prenant par son foible. Qu'il luy dit d'un ton de raillerie qu'il estoit devenu pitoyable à contretemps; & qu'il vouloit sauver les Alemans & les Espagnols, quoy qu'il se fût engagé à les perdre. Qu'il ne s'agissoit pour les vaincre que de les attaquer, & que nonobstant il demeuroit les bras croisez. Que le Ciel pour les punir les avoit engagez dans un marais d'où il leur seroit 1513.

1513. impossible de se tirer pour peu de resistance qu'ils trouvassent. Que le lieu où ils se trouvoient tout spacieux qu'il estoit, pouvoit à peine les contenir avec leur bagage ; & que de quelque diligence qu'ils usassent, il ne leur seroit pas possible de s'y mettre en bataille. Que quand ils s'y rangeroient, leur Ordonnance seroit bien-tôt rompuë par le nombre infiny des bestes à corne qu'ils avoient enlevées ; & qu'il suffiroit aux soldats Venitiens d'en blesser quelques-unes, pour jetter les autres dans une fureur qui les feroit courir impunément par le Camp, & en renverser les files. Que quand les ennemis ne seroient, ny surchargez ny embarrassez de leur butin, ils étoient si las des efforts qu'ils avoient faits à tirer de la bouë leurs Chariots, que quand ils auroient tout le courage dont ils se vantoient, ils ne s'estimeroient pas capables de se deffendre, & poseroient les armes, ou demanderoient quartier au premier choc.

Lalviane suivant ces dernieres re-

lations ne fut pas persuadé du discours de Loredano, mais il en fut outré; & comme il estoit le General de son temps le plus facile à se mettre en colere, il repartit fierement que puisque le Proveditеur avoit si mauvaise opinion des ennemis, il vint éprouver avec luy si ce qu'il avoit avancé estoit veritable. L'Armée Venitienne fut promptement rangée en bataille, à proportion de l'avenuë par où seulement elle pouvoit attaquer les Confederez. Baglion qui ne l'avoit jointe que le soir du jour precedent eut ordre d'en mener l'aîle droite, & André Gritti la gauche. Lalviane demeura au milieu, qui servoit de Corps de Bataille; & quoy qu'il se hâtât de combattre, il employa plus de deux heures à faire le tiers de lieuë qu'il y avoit de luy aux ennemis, tant le chemin estoit mauvais; & leur donna de cette sorte le temps d'apprendre qu'ils seroient bien-tôt attaquez, & de s'y preparer. 1513.

Cardonne témoigna à Creacia plus de liberté d'esprit qu'il n'en avoit montré à Ravenne. Il ajusta admira-

1513. blement ses Troupes à la qualité du terrein où il se trouvoit campé ; & comme il y avoit une langue de terre qui s'étendoit entre les marais, & pouvoit aisement estre coupée par un fossé creusé à la hâte, il y fit entrer tout le bagage de l'Armée, & le separa du reste du camp. Ensuite il rangea les Confederez à peu prés de mêmes qu'il appercevoit l'ordonnance des Venitiens. Il reserva Prosper Colonne auprés de sa personne, dans la seule veuë de profiter de ses conseils ; & pour diminuer la mortification qu'avoient les Alemans de combattre sous un General qui n'étoit pas de leur Nation, il les mit à l'aîle droite ; & nomma Rocandolphe leur Chef pour la commander. Il donna la gauche au Marquis de Pesquaire, aprés luy avoir representé qu'il devoit travailler avec d'autant plus d'application à ne pas frustrer l'attente que l'on avoit de sa valeur, qu'il estoit sans exemple dans l'Histoire d'Espagne que l'on eût confié un employ de cette nature à un homme de vingt-un an.

Les Confederez estoient déja prests de combattre quand on les choqua ; & quoy que toutes les apparences fussent que la bataille seroit long-temps disputée , elle degenera bien-tost en une déroute. La Cavalerie des Venitiens rompit d'abord celle qui luy estoit opposée : mais elle la poursuivit trop loin , & ce fut là la cause de son malheur. Il n'y avoit pas de comparaison pour la valeur, ny pour l'experience entre les Infanteries des deux partis, & la Confederée l'emportoit pour l'une & pour l'autre. Elles ne furent pas plûtôt en presence que les Fantassins Venitiens se voyant privez de leur Cavalerie lâcherent le pied, & tournerent visage sans se souvenir qu'il ne leur estoit pas possible de se sauver en fuyant, & qu'ils n'éviteroient le fer & le plomb des ennemis que pour s'enfoncer dans la bourbe. Lalviane qui selon sa coutume s'estoit mis avec eux , ne s'ingera pas de les retenir, & demeura dans une immobilité dont il seroit difficile de rendre raison. Peut-estre jugea-t'il que ses soins se- 1513.

1513. roient inutiles en ce point, comme ils l'avoient esté à la Bataille d'Agnadel; & peut-estre luy arriva-t'il un de ces manquemens de courage, où les plus grands hommes sont sujets aussi bien que les autres, quoy qu'ils ne le soient pas si souvent. Il pensa neanmoins à se sauver lors qu'il se vit presque seul; & comme il connoissoit parfaitement le lieu où il combattoit, il ne luy fut pas plus difficile de rejoindre sa Cavalerie. Les fuyards ne s'apperceurent de leur erreur, que lorsqu'il n'estoit plus possible d'y remedier. Plus ils travailloient à se retirer de la fange où leur precipitation les avoit jettez, plus ils s'y enfonçoient; & ceux qui se trouvoient assez agiles pour en sortir, estoient tuez certainement par les Espagnols ou par les Alemans qui les observoient. Ainsi la deffaite fut si generale, qu'il y eut trés-peu de Venitiens qui en échapperent. Loredano fut de ce nombre quoy qu'il ne le meritât pas; & il en fut quitte pour une rançon que les vainqueurs proportionnerent, non pas à la Char-

ge de Provediteur qu'il exerçoit, 1513.
mais aux grands biens qu'il possedoit. La Cavalerie des Venitiens avoit poursuivy si loin celle des Confederez, qu'elle ne revint sur le Champ de bataille qu'aprés que son Infanterie eut esté taillée en pieces. Le seul party qui luy restoit à prendre estoit de se refugier dans les Villes de Padouë & de Trevise d'où elle estoit sortie; & le besoin que ces Villes avoient d'elle estoit alors si grand, que si elle ne les eût rasseurées par sa presence, elles auroient ouvert infailliblement leurs portes aux Vainqueurs, sans attendre ny siege ny sommation, & ce fut par là que la faute de Loredano fut reparée en quelque maniere. Comme on n'a pas sceu le nombre des combattans de part & d'autre, on ignore aussi celuy des morts; & la plus singuliere circonstance de la bataille de Creacia, est que les Auteurs Italiens ne peuvent souffrir que les Espagnols & les Alemans en ayent remporté la gloire. Ils l'attribuent à Prosper Colonne; & pour le prouver, ils inventent la

1513. fable qui suit. Ils supposent que Prosper ne voyant point d'autre ressource pour les Confederez que d'attirer Lalviane au combat, le trompa par ce stratagême. Qu'il envoya ses meilleures Troupes du côté de Vicenze, & leur commanda de s'emparer des Faubourgs de cette Ville. Que cet ordre fut executé, nonobstant la resistance de Baglion; & que Lalviane en estant informé, s'imagina que l'intention des Confederez estoit de se refugier en Alemagne par les montagnes de Vicenze : ce qui leur seroit d'autant plus facile, que l'on n'avoit pas averty les Paysans d'en occuper l'accez, & d'en saisir les défilez. Qu'il ne trouva point d'autre expedient pour les en empêcher, que de combattre, & qu'il hazarda là-dessus la bataille qu'il perdit. Mais outre que les Livres imprimez & les Manuscrits des autres Nations n'en disent rien, il n'y a pas d'apparence que Lalviane qui ne manquoit, ny de jugement, ny d'experience, se fût imaginé que les Confederez voulussent choisir l'Alemagne pour azyle, puis qu'il

leur eſtoit moins dangereux de ſe débander. Et de fait, le moindre mal qui leur ſeroit arrivé en s'engageant entre les montagnes de Vicenze, eût eſté de laiſſer dans la plaine de Lombardie leur Artillerie, leur bagage, leurs Chariots, & par conſequent leur butin, à quoy le credit de Cardonne & de Rocandolphe n'auroit ſuffi, ny ſur les Eſpagnols, ny ſur les Alemans; & quand les uns & les autres euſſent entré dans la diſpoſition de ceux qui jettent leurs marchandiſes dans la Mer pour alleger leurs Vaiſſeaux, ils auroient manqué de vivres & de fourages dans les Montagnes, & fuſſent tous morts de faim. 1513.

La conſternation qu'il y eut dans Veniſe au premier avis certain que Lalviane avoit perdu la Bataille, ne fut pas ſi grande qu'elle avoit eſté dans la conjoncture de celle d'Agnadel, quoy qu'elle dût l'eſtre davantage, & ce fut peut-eſtre par la ſeule raiſon que les Venitiens étoient deſormais apprivoiſez avec la

1513. mauvaise fortune. Car du reste il n'y avoit plus moyen qu'ils sauvassent leur liberté, si Cardonne eût poursuivy la victoire avec autant de chaleur que Loüis Douze en avoit témoigné. Les Hommes d'armes & les Chevaux-legers de cette Republique estoient bien rentrez dans Padouë & dans Trevise, mais ils n'en avoient pas rassuré le Peuple, & d'ailleurs ils ne suffisoient pour deffendre ny l'une ny l'autre de ces Places. Ils n'estoient bons qu'à tenir la campagne, & ne sçavoient ny deffendre une bréche, ny travailler à la reparer. Mais quand ils auroient esté propres à toutes ces sortes de fonctions militaires, ils n'étoient pas en assez grand nombre pour s'en acquitter ; & la Bourgeoisie de ces deux Villes ne se voyant pas secouruë par de suffisantes Garnisons, ne se seroit pas exposée aux inconveniens des Places emportées de vive force, par la seule consideration de retarder de quelques jours ou de quelques mois la ruïne des

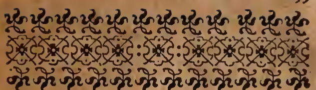
Venitiens. Elles se seroient soûmises aux Vainqueurs ; & la Cavalerie restée de la deffaite de Creacia, n'auroit pas esté capable de l'en détourner. On n'auroit pas plûtôt appris à Venise la revolution survenuë dans ces deux Villes, qu'il y seroit arrivé un desordre entre la Noblesse & le Peuple, qui auroit enfin abouty à changer le Gouvernement. Quand la Noblesse auroit esté assez heureuse pour se maintenir dans l'Autorité souveraine, elle ne l'auroit pas esté assez pour conserver ses Isles, que les Turcs luy eussent enlevées aisément à cause qu'elle n'auroit pu desormais y faire passer de Terre ferme des soldats pour les garder. Dés qu'elle auroit perdu tous ses dehors, elle seroit infailliblement devenuë la proye de celuy de ses voisins qui se seroit trouvé le plus puissant par Mer ; & soit qu'elle eût succombé sous les Espagnols ou sous les Infideles, il luy auroit esté également impossible de secoüer le joug des uns & 1513.

1513. des autres, aucune de ces deux Nations n'estant accoûtumée à perdre ses conquestes.

Fin du dixiéme Livre.



ARGUMENT



ARGUMENT
DU ONZIE'ME LIVRE.

HENRY Huit ſe propoſe de recouvrer par ſes ſeules forces les Provinces de la France que ſes Predeceſſeurs avoient perduës, & oblige à force d'argent l'Empereur à ſervir ſous luy. L'un & l'autre aſſiegent Theroüenne ; & Loüis ordonne à Piennes de la ravitailler, par la ſeule raiſon qu'elle ſe trouvoit dans ſon Gouvernement. Piennes execute l'ordre qu'il avoit receu : mais au retour les trente mille hommes qu'il commandoit refuſent de luy obeïr à l'exemple du Duc de

Longueville & de la Palice, & se mettent dans un desordre qui donne lieu aux Anglois & aux Alemans de les deffaire sans rien hazarder. La Cour de France au premier avis de cette perte, se retire à Amboise. Henry est exhorté par les siens à s'avancer jusqu'à Paris : mais l'Empereur l'en détourne, & luy fait ainsi perdre l'occasion de conquerir la France. Theroüenne capitule ; & Henry commet une faute presque aussi grande que la precedente, en se laissant persuader d'assieger Tournay. Les Suisses entrent dans le Duché de Bourgogne, & attaquent Dijon. La Trimoüille qui s'y estoit jetté, soûtient un mois de siege ; & ne pouvant plus resister, sauve la France par un Traité qu'il n'avoit aucun pouvoir de negotier ny de signer. Le Roy le desa-

vouë, & offre neanmoins de payer l'argent qu'il avoit promis. Mais le Roy d'Escosse seul Allié de la France ayant esté deffait & tué, la Reyne de France entreprend de reconcilier le Roy son mary avec le saint Siege. Elle y reüssit, & le Pape veut ensuitte accommoder les Suisses avec les François : mais la sincerité de Loüis s'y oppose. Le Pape n'est pas plus heureux à rajuster les Venitiens avec l'Empereur, & les Anglois avec les François : mais le Duc de Longueville en vient à bout par des ruses politiques, qui sont icy marquées dans toute leur estenduë. Le Pape voyant Loüis resolu de recouvrer le Duché de Milan, paye les Suisses pour luy fermer le passage des Alpes. Sa Majesté ne laisse pas de lever cinquante mille hommes, & meurt six semaines aprés

ſes ſecondes nopces. On ajoûte icy quelques particularitez curieuſes ſur la conduite de ce Prince & ſur celle du Cardinal d'Amboiſe, qui n'avoient pu trouver commodement leur place dans les dix Livres precedens.

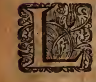




HISTOIRE DE LOUIS XII.

LIVRE ONZIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable sous son Regne, durant le reste de 1513. & toute l'année de 1514.



'HEURE n'estoit pas venuë que la forme de Gouvernement fût changée dans Venise ; & si la Republique qui s'y estoit introduite & conservée durant tant de siecles se trouvoit dans l'impossibilité de se 1513.

1513. deffendre, supposé que les Confederez l'attaquassent, les Confederez n'estoient pas moins dans l'impuissance de l'attaquer. La pluspart de leurs soldats s'estoient retirez dans les Villes voisines pour y mettre à couvert leur butin, ou avoient tout à fait deserté. Il faloit du temps pour rappeller ceux-là sous leurs Enseignes, & pour remplir le vuide de ceux-cy. Cardonne n'avoit plus d'argent, & il en faloit beaucoup pour former deux sieges considerables. Les Espagnols ne s'étoient pas obligez à conquerir pour l'Empereur tout l'Etat de Terre ferme : cependant ils eussent esté contraints de le luy ceder s'ils l'eussent pris dans la conjoncture d'alors. Il y auroit mis des Garnisons Alemandes, qui l'auroient conservé pour l'Empire ; & ce n'estoit pas là le dessein du Roy Catholique, qui prétendoit travailler pour ses petits fils de sorte qu'ils ne laissassent pas d'avoir un establissement considerable dans la Lombardie, quand ny l'un ny l'autre ne parviendroit à l'Empi-

re. Ce furent toutes ces raisons en 1513.
general, si ce ne fut aucune d'elles en particulier, qui porterent Cardonne à ne pas poursuivre la victoire. Il s'en excusa sur l'hyver qui commençoit cette année de meilleure heure en Italie qu'il n'avoit accoutumé, & il donna aux Venitiens tout le loisir dont ils avoient besoin pour restablir leur Armée. Leon Dix s'imagina que leur perte les auroit assez humiliez, pour leur faire accepter les conditions qu'ils avoient rejettées; & comme il estoit d'extréme importance pour le repos de l'Italie qu'ils s'accommodassent avec l'Empereur, puisque tant qu'ils auroient la guerre contre luy la France espereroit de recouvrer le Duché de Milan, sa Sainteté se méla encore une fois de les accorder. Elle supposa que les Venitiens n'estoient retenus de s'accommoder, que par la honte de se dedire; & ce fut pour la leur épargner, qu'elle proposa que les parties se soûmissent à son arbitrage. Les Venitiens n'en furent pas d'avis: mais s'ils eussent témoi-

1513. gné leur deffiance, le Pape auroit perdu le reste d'inclination qu'il avoit pour eux, & ils avoient interest de le ménager. Ils s'aviserent donc de le reconnoître publiquement pour Arbitre, à condition qu'il leur donnât un écrit de sa main, par lequel il s'engageroit à ne rien prononcer sur l'affaire sans l'avoir communiqué auparavant au Senat, & sans avoir sceu qu'il y consentoit. Cette précaution estoit fine, & l'on ne se souvenoit pas qu'il y en eût jamais eu de semblable. Cependant elle se trouva double la premiere fois que l'on s'en servit, & l'Empereur s'en prevalut aussi bien que les Venitiens.

Il ne pouvoit douter que la domination des Alemans en Italie, n'y fût aussi haïe pour le moins que celle des François; & que si l'on s'estoit servy des premiers pour chasser les seconds, ce n'avoit esté que dans le dessein de les renvoyer à leur tour delà les Alpes, si-tôt que l'on n'auroit plus besoin de leur assistance. Sa Majesté Imperiale concluoit

concluoit de là que le Pape n'auroit garde de luy ajuger de nouvelles Places dans l'Etat de Terre ferme, puisque sa Sainteté pensoit à luy ôter celles qu'il tenoit déja; & la précaution qu'il prit pour s'en garantir, fut d'exiger du Pape un écrit tout semblable à celuy qu'il venoit de donner aux Venitiens. Le Pape ne le refusa pas, & ce fut par la même raison qu'il avoit accordé le precedent; & comme il étoit persuadé que les Venitiens achetteroient enfin la Paix à quelque prix que ce fût, il crut l'Empereur tellement attaché à recouvrer le Duché de Bourgogne, que pourveu que Verone & Vicenze luy demeurassent, & qu'on luy donnât dequoy lever quarante mille hommes, il renonceroit au reste de l'Etat de Terre ferme. 1515.

Il ne s'agissoit plus que de suppléer au deffaut du pouvoir, par une pompe capable d'éblouïr les yeux; & le Pape fit de grands preparatifs pour recevoir à Rome l'Evêque de Gurce que l'Empereur en-

1513. voyoit en qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour l'Arbitrage ; & les quatre Senateurs que la Republique de Venise avoit deputez pour le même dessein. Il y a des Auteurs qui prétendent que Jules Second avant que de mourir, avoit élevé cet Evêque au Cardinalat, & les autres attribuënt sa promotion à Leon Dix. La contestation n'est pas de cette Histoire ; & l'on se contente d'y rapporter que l'Evêque de Gurce à son Entrée dans l'Italie, receut le Chapeau que Leon luy envoyoit. On ne sçait si la mauvaise opinion qu'il avoit donnée de luy en entrant dans Rome avec trop de pompe, lors qu'il y estoit allé sous le Pontificat precedent, l'avoit rendu plus modeste, ou s'il estimoit Leon plus delicat sur le point d'honneur que n'avoit esté Jules. Mais il est certain qu'il refusa de recevoir & de porter le Chapeau, jusqu'à ce que le Pape l'en eût honoré en plein Consistoire, & qu'il traversa l'Italie avec peu de train. Maximilien Sforce envoya son frere à Ro-

me pour empêcher que l'Arbitrage 1513.
de l'Empereur & des Venitiens ne
tournât à son préjudice, & les autres Confederez l'imiterent en ce point. Mais aprés trois mois de Conferences reglées, on reconnut que le Pape s'estoit trop promis de son credit sur les parties interessées. Les Venitiens s'obstinoient à recouvrer Verone & Vicenze ; & prenoient des termes si longs pour payer les deux cens mille écus qu'ils offroient en recompense, que l'Empereur n'en pouvoit faire estat pour lever promptement une Armée, n'y ayant point de Banquier dans l'Europe assez hardy pour les avancer; & l'Empereur vouloit en toute maniere retenir Verone & Vicenze, & toucher les deux cens mille écus en un seul payement. Il ne fut possible, ny aux Cardinaux qui travailloient à cette Paix en qualité de Commissaires, ny au Pape qui s'en méla directement aprés eux, de faire joindre les parties ; & l'expedient que l'on trouva pour sauver l'honneur de la Cour de Rome, fut qu'el-

1513. le laisseroit passer les quatre mois qu'on avoit prescrits pour l'Arbitrage, sans rien prononcer

Ainsi le projet d'accommodement s'en alla en fumée, & Maximilien trouva de l'argent dans une autre bourse que celle des Venitiens. Henry Huit Roy d'Angleterre n'avoit point esté rebutté de faire la guerre aux François par la perfidie de son Beau-pere ; & tout le ressentiment qu'il en avoit témoigné, s'estoit arresté à ne plus entretenir de commerce avec les Espagnols. Il s'estoit blâmé luy-même d'avoir eu assez mauvaise opinion de ses forces, pour ne les pas juger capables de recouvrer la Guyenne sans l'assistance d'autruy ; & il s'estoit proposé de faire la guerre de son chef à Loüis Douze. Mais parce qu'il ne pouvoit tirer d'Angleterre autant de soldats qu'il en faloit pour un effort extraordinaire ; & que les Anglois ne souffriroient pas volontiers que leurs Rois attaquassent la France plus de deux années de suite, il luy vint une pensée qui toute ridicule

qu'elle estoit ne laissa pas de réüssir. 1515.
Il presupposa que l'Empereur aimoit assez l'argent, pour se mettre à la solde de quiconque luy en offriroit assez; & quoy que la chose fût sans exemple, & qu'il n'y eût aucune apparence pour les Alemans de souffrir que le souverain Magistrat du corps Germanique devinst soldat d'un Roy Insulaire, eux qui estoient nourris dans la prevention que les plus grands Rois du monde se feroient honneur d'estre ses Lieutenants, l'Empereur ne changea pourtant pas de nature, & succomba à la tentation. Il se chargea de lever cinquante mille hommes; & le Roy d'Angleterre aprés luy avoir fait faire une démarche si indigne de luy, n'en demeura pas là. Il nomma pour la levée des Troupes Alemandes, des Commissaires qui n'auroient de relation qu'avec sa Majesté Angloise; & par un excez de précaution qu'elle n'auroit eu garde de prendre si elle ne l'eût jugée absolument necessaire, elle retint sur la somme qu'elle estoit convenuë de

1513. payer à l'Empereur ce qu'il faloit pour l'entretenir trois mois, & sur tout cent écus par jour pour sa table. L'Empereur n'estoit pas insensible, & voyoit assez la dureté des conditions où les Anglois le reduisoient: mais sa haine pour les François estoit passée dans une telle extrémité depuis qu'il s'estoit imaginé qu'ils empêchoient les Veniticns de luy ceder l'Etat de Terre ferme, & d'ailleurs il concevoit tant de gloire à restablir la Maison de Bourgogne dans tous les Etats que Charles le Guerrier avoit possedez, qu'il endura pour se vanger les affronts dont on vient de parler; ou pour mieux dire il les dissimula avec tant d'addresse, qu'il ne sembla pas les appercevoir.

On travailla de cette sorte à lever une Armée de quatre vingt mille hommes; & comme la France n'en avoit point eu sur les bras de si formidable depuis le Regne de Philippe Auguste, Loüis se mit en peine de luy opposer d'autres Troupes que celles qu'il levoit en Fran-

ce. Il écrivit à la Trimoüille qui repassoit les Alpes, de retourner en Suisse pour demander aux Cantons une levée de six mille hommes, à condition qu'ils ne seroient employez que dans le Royaume. Cette Commission estoit fâcheuse pour la Trimoüille, qui venoit de perdre la bataille de Novarre; & il y avoit à essuyer une infinité de brocars, ausquels il n'estoit point à presumer qu'il fût toûjours d'humeur de ne pas répondre. Mais il n'y avoit point à la Cour d'homme de qualité que l'on estimât aussi sage que luy; & c'estoit par son moyen que les Suisses pouvoient estre ramenez, s'ils avoient à l'estre. Il estoit de plus si touché de la clemence du Roy son Maître, qui avoit oublié à son égard l'injure receuë en qualité de Duc d'Orleans, qu'il se faisoit un merite de hazarder son propre honneur par reconnoissance. Il alla donc à Lucerne, où les Cantons estoient assemblez; & il y represen-ta avec beaucoup d'éloquence & de gravité que les Suisses avoient for- 1513.

1513. mé une Alliance tres-étroitte avec les François, long-temps avant que les uns & les autres se mélassent des affaires d'Italie ; & que par consequent comme les differends survenus entre les deux Nations à cause du Duché de Milan, n'auroient pas empêché la Françoise de secourir la Suisse si elle eût esté attaquée par un grand nombre d'ennemis, la Françoise en cas pareil avoit lieu d'esperer une semblable grace de la Suisse. Que les Traitez conclus avec elle depuis soixante-dix ans le portoient en termes exprés ; & que quand il ne s'agiroit pas icy de garder inviolablement la foy publique ; & que les deux Nations eussent esté de tout temps ennemies, l'interest obligeoit la Suisse à ne pas abandonner la Françoise dans la conjoncture presente. Que tout le monde sçavoit que les Cantons avoient esté autrefois sujets de la Maison d'Autriche, & que l'Empereur avoit témoigné plus d'une fois qu'il pensoit à les recouvrer. Qu'il les tenoit environnez par la Suabe, par l'Alsace &

par le Comté de Bourgogne; & que 1513.
rien ne l'empêchoit de les attaquer, que la consideration de la France qui ne l'auroit jamais souffert. Que sa Majesté Imperiale & le Roy d'Angleterre alloient entreprendre de conquerir la France; & que s'ils en venoient à bout, les Cantons ne conserveroient pas long-temps leur liberté.

La Trimoüille avoit acquis de longue main des amis en Suisse, dans les divers voyages qu'il y avoit faits. Il les avoit depuis entretenus avec soin; & il en augmentoit tous les jours le nombre, par les gratifications qu'il distribuoit en secret aux Gens de service. Cependant les Suisses avoient tant de mépris pour les François depuis la bataille de Novarre, qu'ils ne les jugeoient pas meriter qu'on les deffendît contre les Alemans & contre les Anglois; & tout ce que le credit de la Trimoüille put obtenir aprés de longues sollicitations, fut que les Cantons permettroient à Loüis de lever chez eux six mille hommes à deux

1513. conditions. L'une qu'il renonceroit en bonne forme à toutes ses pretentions sur le Duché de Milan. L'autre qu'il s'accommoderoit avec le Pape en la maniere qu'il plairoit à sa Sainteté.

La Trimoüille eut beau repliquer, que c'estoit là des Loix qui ne s'imposoient qu'à un ennemy tout à fait vaincu. Que la Monarchie de France n'avoit pas encore perdu un pied de terre ; & que quand elle seroit diminuée des trois quarts, on ne sçauroit exiger d'elle rien de plus dur. On le renvoya mécontent ; & pour dernier opprobre on luy montra un rôle de vingt-cinq mille Suisses qui devoient estre bien-tôt sur pied, & entrer dans la France par la Bourgogne en même temps que les Alemans y entreroient par la Champagne, & les Anglois par la Picardie.

Le Roy d'Angleterre ne se fut pas plûtôt expliqué à son Parlement qu'il vouloit passer la Mer en personne pour recouvrer la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Tourrai-

ne, le Poitou, & la Guyenne, qu'il 1513.
trouva plus de ſoldats qu'il n'en demandoit. Sa jeune Nobleſſe ſe picqua preſque toute de l'accompagner; & parce que les armes à feu luy avoient ôté l'uſage des fléches, avec leſquelles ſes Anceſtres avoient gagné les batailles de Crecy, de Poitiers & d'Azincour, elle fit la dépenſe pour tranſporter dans le Comté de Guines des Chevaux Anglois qui ſe trouverent beaucoup meilleurs pour la guerre que l'on n'avoit cru.

L'Empereur joignit les Anglois à point nommé; & montra que s'il avoit manqué tant de fois à de ſemblables aſſignations, ſa prodigalité en avoit plûtôt eſté la cauſe que ſon inconſtance. Il ne fut plus queſtion que d'occuper les Troupes qu'il avoit menées; & comme le Roy d'Angleterre les payoit, il avoit droit de les employer à l'entrepriſe qu'il jugeroit à propos. Son veritable intereſt eſtoit d'aſſieger Boulogne, Ardres, ou Dourlens, afin de couvrir ſa ville de Calais, & de la garen-

1313. tir des insultes ausquelles elle seroit continuellement exposée pendant la rupture de l'Angleterre avec la France. Mais il n'avoit aucune experience de la Guerre ; & la longue paix dont les soldats avoient joüy, faisoit qu'il n'y avoit entre eux ny soldats ny Capitaines. Ainsi l'Empereur qu'ils appellerent dans leur Conseil de Guerre, leur persuada facilement de commettre une faute d'autant plus irreparable qu'ils la connurent moins.

La Place de Picardie qui tenoit le plus en jalousie les Païs-bas, estoit Theroüenne. Elle n'estoit pas forte à la verité : mais sa situation, la beauté de ses édifices, & la forte Garnison que l'on y tenoit, la rendoient des plus considerables de la Picardie. On l'avoit unie à cette Province depuis deux siecles : mais auparavant elle avoit tant de fois changé de Maître, qu'il estoit tres-difficile de trouver dans l'Histoire celuy à qui elle avoit appartenu incontestablement. Elle avoit fait partie du Comté de Guines en

de certains temps. En d'autres elle avoit esté du Comté de Boulogne, & enfin du Comté d'Artois en d'autres. De plus elle avoit suivy la fortune des deux derniers Comtez que l'on vient de nommer ; & comme il étoit arrivé plus d'une fois que le Comté de Boulogne avoit relevé de celuy d'Artois, & qu'au contraire le Comté d'Artois avoit relevé de celuy de Boulogne, Theroüenne s'estoit trouvée appartenir à la France ou aux Pays-bas, selon ces diverses revolutions. D'ailleurs la haine de Loüis Onze pour le Connétable de saint Paul avoit esté si grande, que sa Majesté pour le tirer des mains de Charles le Guerrier avoit consenty que ce Duc de Bourgogne en eût toute la dépoüille. Il s'ensuivoit de là que si Theroüenne étoit du Comté de saint Paul, l'Archiduc des Pays-bas arriere-petit-fils de Charles le Guerrier y avoit droit. Ce jeune Prince n'estoit pas en estat de la tirer des mains des François : mais il n'auroit pas tant de peine à s'en saisir, si elle tom- 1513.

1513. boit en celles des Anglois, & il n'en falut pas davantage pour obliger l'Empereur son Ayeul paternel à proposer le siege de Theroüenne. Sa raison fut que Henry Huit avoit passé la Mer; non pas pour asseurer aux Anglois la ville de Calais qu'ils possedoient depuis plus de cent cinquante ans sans que les François se fussent ingerez de la reprendre, mais de recouvrer les Provinces confisquées sur Jean sans Terre. Que ce dessein estoit glorieux & tout à fait digne de sa Majesté Angloise: mais qu'elle ne l'accompliroit pas en s'attachant aux Villes les plus proches de Calais, ou à celles qui estoient situées sur la Riviere de Somme, puis qu'il les faudroit toutes assieger l'une aprés l'autre, & que l'on n'en prendroit qu'une ou deux au plus en toute une Campagne. Au lieu que si l'on investissoit d'abord Theroüenne, comme les meilleures Troupes de Loüis Douze y estoient actuellement enfermées, le reste des forces Françoises marcheroit aussitôt du même côté pour les déga-

ger. Qu'ainſi l'on ruïneroit celles 1513.
qui ſe trouveroient dans Theroüenne, & l'on battroit infailliblement celles qui viendroient au ſecours, les aſſiegeans n'ayant qu'à s'avancer vers elles avec ſoixante mille hommes, & qu'à en laiſſer vingt mille dans leurs lignes. Que Henry trouveroit dans Theroüenne les Clefs de toutes les Villes que ſes Predeceſſeurs avoient poſſedées deça la Mer; parce que les François n'ayant plus d'Armée à luy oppoſer, il n'auroit qu'à paſſer avec la ſienne de la Picardie dans la Normandie pour en recevoir l'hommage.

La premiere partie du raiſonnement de l'Empereur fut confirmée par le ſuccez, & il ne tint qu'aux Anglois que la ſeconde ne le fût auſſi. Mais Henry Huit croyoit que l'Empereur fût deſintereſſé, parce qu'il eſtoit prodigue; & ſoit qu'il ne fiſt pas aſſez de reflexion ſur l'entrepriſe dont on luy parloit, ou qu'il n'eût pas aſſez de lumiere pour juger qu'elle ne luy eſtoit pas ſi commode que les autres qu'il rebut-

1513. toit, il se laissa mener devant Theroüenne. Cette Place n'estoit que mediocrement forte, parce que son grand Commerce n'avoit pas permis qu'on en fist une Ville de Guerre. Crequy-Pontdormy en avoit obtenu le Gouvernement, & n'y commandoit pas des Troupes suffisantes pour resister à quatre vingt mille Assiegeans : mais l'amitié suppléa à ce deffaut. Theligny Seneschal de Roüergue estoit à la teste d'un Camp volant destiné pour garder les Frontieres de Picardie, supposé que l'Archiduc des Pays-bas se mît en devoir d'assister directement ou indirectement l'Empereur & son Armée. Il apprit des premiers que Theroüenne estoit investy; & son étroitte liaison avec Pontdormy luy fit entreprendre une action, que tout le monde auroit blâmée si elle eût esté moins heureuse. Il abandonna la garde de la Frontiere, & courût à Theroüenne. Il y avoit apparence qu'il donneroit teste baissée dans un quartier des Assiegeans, & qu'il y seroit deffait. Cependant il n'eut point

point de mauvaiſe rencontre, & il joignit Pontdormy ſans avoir perdu un des ſiens. La facilité qu'il y trouva venoit de ce que le Roy d'Angleterre n'avoit pas d'abord reglé ſi abſolument les quartiers des aſſiegeans, qu'il n'y fût arrivé du changement les premiers jours, & ce fut dans ce changement que Theligny trouva le moyen de paſſer ſans obſtacle. 1513.

L'attaque & la deffenſe de Theroüenne furent également vigoureuſes; & ſi les Alemans & les Anglois ne ſe ménagerent pas dans la ſeule penſée d'avancer les travaux, les François les reduiſirent ſouvent à les recommencer. Mais enfin on reconnut par experience que les Villes les plus fameuſes pour le Commerce, ne ſont pas toûjours les mieux pourveuës des munitions de guerre & de bouche. Le ſiege n'avoit pas encore duré un mois entier, quand Pontdormy craignit d'en manquer, quoy qu'il les eût menagées autant qu'il avoit pu, & en demanda à la Cour par des perſonnes affidées qui s'écoulerent au travers des lignes.

1513. Le Roy n'avoit encore amassé dans la Picardie qu'environ trente mille hommes ; & il luy estoit difficile d'en augmenter si-tôt le nombre, à cause qu'il luy estoit necessaire de garnir les autres Frontieres de la France exposées aux insultes des Confederez. Mais ces trente mille hommes estoient l'élite de ses forces ; & à dire le vray ils auroient suffi pour sauver Theroüenne, ou du moins pour arrester là les progrez de l'Empereur & du Roy d'Angleterre, s'ils eussent esté commandez par un autre General. Mais il n'y en avoit point en France qui eût autant de reputation que la Trimoüille, & par malheur Loüis avoit cru qu'il luy seroit plus necessaire pour la Negociation que pour la Guerre. On vient de dire qu'il l'avoit envoyé en Suisse ; & comme sa Majesté Tres-Chrestienne aimoit trop l'ordre qu'elle avoit estably dans ses Provinces, pour donner aux autres l'exemple de le renverser, elle jugea que puisque Piennes se trouvoit alors Gouverneur de la Picar-

die ; & que d'ailleurs il avoit servy long-temps dans les Armées, quoy qu'il n'y eût pas eu de Charge plus haute que celle de Lieutenant d'une Compagnie de cent Lances, elle apprehenda de luy faire tort & de le rendre méprisable, si elle ne jettoit pas les yeux sur luy pour le Generalat de l'Armée qui devoit agir dans son Gouvernement. Elle luy en envoya les Provisions; & il ne tint pas à Piennes qu'il ne justifiât le choix de son Maître, en montrant à toute l'Europe qu'il en estoit digne. Mais on venoit de le preferer à des personnes qui s'estimoient trop au dessus de luy, & il n'avoit rien fait d'assez éclattant pour les convaincre qu'il meritoit de les commander. On a veu que le Duc de Longueville avoit esté nommé pour conduire l'Armée Françoise qui avoit combattu à Ravenne. L'ordre en avoit esté changé; & ce Duc s'en estoit consolé, sur ce que d'un côté Gaston de Foix Neveu du Roy luy avoit esté donné pour successeur; & d'un autre côté 1513.

1513. les belles actions du même Gaston avoient empêché ses envieux aussi bien que ses ennemis, de parler à son desavantage. La Trimoüille qui avoit obtenu ensuite la commission de recouvrer le Duché de Milan, s'estoit trouvé des amis du Duc de Longueville à tel point, qu'il n'avoit pas dédaigné de servir sous luy en qualité de Volontaire. Mais quand on luy proposa de se soûmettre encore à Piennes, pour lequel il ne pouvoit avoir les mêmes considerations qu'il avoit euës pour Gaston & pour la Trimoüille, il obeït à la verité, mais ce ne fut qu'à contre-cœur.

La Palice estoit encore moins disposé à la soûmission, que le Duc de Longueville. Piennes avoit esté son Officier subalterne dans les guerres de Naples, & devenoit son General parce que la guerre se faisoit dans le Gouvernement de Picardie. Aucune autre chose n'y avoit contribué; & il estoit à craindre que les François n'eussent à l'avenir moins d'estime pour la Palice, aprés

qu'ils l'auroient veu recevoir les or- 1513.
dres d'un homme qui avoit autrefois executé les siens. La plûpart de la jeune Noblesse de l'Armée Françoise n'estoit pas mieux disposée à l'égard de Piennes. Mais son respect pour le Roy l'obligeoit à cacher son dépit ; & ce fut là la principale cause du malheur qui en arriva, puis qu'il demeure pour constant que si Loüis eût esté informé de la disposition des esprits, il auroit revoqué la Commission de Piennes ; & la goutte l'empêchant d'aller se mettre luy-même à la teste de son Armée, il luy eût envoyé le Comte d'Angoulême, que sa qualité d'heritier presomptif de la Couronne auroit mis hors de competence.

On fournit en abondance à Piennes les choses dont les Assiegez de Theroüenne avoient besoin, & il prit de justes mesures pour les y conduire. Il crut qu'il y auroit de la temerité à s'avancer tambour battant vers les lignes ; parce que si les Assiegeans en estoient avertis, &

1513. qu'il leur prît envie de venir au devant de luy, comme ils seroient deux ou trois contre un, vray-semblablement il les tailleroient en pieces. Il aima mieux renvoyer dans la Place assiegée les deux personnes qui en estoient sorties, pour informer la Cour de ce qui s'y passoit; & convenir par leur moyen avec Pontdormy, que l'Armée Françoise approcheroit au jour & à l'heure qui furent marquez de l'endroit du marais que les Assiegeans gardoient avec plus de negligence. Qu'ils y meneroient le Convoy: Que Pontdormy & Theligny seroient prests de le recevoir, & qu'ensuite l'Armée Françoise se diviseroit en divers Corps, pour empêcher que l'on ne portât des vivres au Camp des Assiegeans.

Ce projet fut executé de la même maniere qu'on l'avoit dressé; & Piennes se déméla avec beaucoup d'addresse des Partis que l'Empereur & le Roy d'Angleterre avoient mis en campagne pour l'observer. Il ne perdit pas ses rangs, quoy qu'il mar-

chât avec une vîtesse extraordinaire ; 1515.
& il eut le soin d'arrester ceux qu'il rencontra dans sa marche, de crainte qu'ils n'en donnassent avis à l'ennemy. Il se presenta au lieu dont il estoit demeuré d'accord : Il y trouva Pontdormy & Theligny : Il leur donna ses provisions, & des soldats frais en échange de ceux que le siege avoit trop fatiguez, ou rendus inutiles ; & son action auroit esté des plus belles en l'Art militaire, s'il s'en fût retourné comme il étoit venu. Mais son Armée s'imagina mal à propos que le Roy ne l'avoit obligée à le reconnoître pour General, que tant que les Assiegez seroient en danger ; & qu'aprés qu'ils avoient esté ravitaillez, elle ne devoit plus luy obeïr. Le Duc de Longueville & la Palice furent auteurs de ce déreglement ; ou le rendirent si general par leur exemple, que presque personne n'en fut exempt. Il faisoit si chaud ce jour là dix-neuviéme d'Août mil cinq cens treize, que les plus vigoureux avoient peine à supporter les ar-

1513. deurs du Soleil, & la Cavalerie en prit occasion de se desarmer. Les Chevaux sur lesquels elle avoit accoûtumé de monter luy paroissant alors inutiles, elles les changea en des courtaux, sur lesquels à la verité elle alloit plus à son aise : mais aussi elle ne pouvoit ny combattre, ny s'empêcher d'estre renversée supposé qu'elle fut attaquée. Elle se dispensa par la même raison de garder ses rangs ; & la confusion où elle se mit devint si grande, que son nombre l'incommodoit au lieu de luy servir. Enfin Piennes luy avoit commandé de prendre le chemin de Blangy, où elle seroit arrivée en toute seureté ; & elle prit celuy de Hamon par la seule raison qu'il étoit plus couvert que l'autre, & qu'elle y souffriroit moins de chaleur.

Les espions du Roy d'Angleterre ne l'avoient pas informé assez-tôt de la marche des François vers Theroüenne, pour luy donner le temps de la traverser : mais en recompense il mit en deliberation de l'attaquer au retour, & l'Empereur y consentit pourveu

pourveu que l'on laissât dans les lignes autant de soldats qu'il en faloit pour les garder. Leurs deux Majestez en tirerent le reste des assiegeans; & quoy qu'il y eût plus d'apparence que les François s'en retourneroient par Blangy que par Hamon, elles ne laisserent pas de preferer le second de ces deux chemins au premier; & de montrer par leur exemple qu'il est quelquefois avantageux à ceux qui font la guerre de n'en sçavoir pas assez le mestier, puisqu'il est constant que si les Alemans & les Anglois y eussent esté plus habiles, l'occasion de défaire les François sans rien hasarder leur auroit échappé. Ils les atteignirent à l'heure de midy, & n'eurent pas besoin de les charger pour les rompre. Leur seule veuë eut cet effet; & la consternation mit en un instant hors de combat tant de braves gens, qui venoient de hasarder leurs vies pour sauver Theroüenne. Ils fuïrent tous ensemble; & donnerent à la journée que l'on décrit icy le fameux nom des Esperons, parce que les Esperons 1513.

1513. y furent plus en uſage que les Lances & les Epées. Les Alemans & les Anglois ſe laſſerent bien-tôt de tuer des gens qui ne ſe deffendoient pas, & s'appliquerent uniquement à faire des priſonniers. Le Duc de Longueville tomba entre leurs mains ; & comme il eſtoit des plus adroits Courtiſans, il ſe rendit ſi agreable à Henry Huit dés le premier jour qu'il luy fut preſenté, que ſa Majeſté Angloiſe luy ôta ſes Gardes, & le laiſſa ſur ſa parole. Une Victoire ſi pleine & obtenuë avec tant de facilité auroit eu d'étranges ſuites, ſi elle eût eſté pourſuivie. Les vainqueurs n'avoient plus rien qui les empêchât d'aller à Paris ; & c'eſtoit là qu'ils devoient marcher Enſeignes déployées. Cette Ville Capitale n'eſtoit pas en eſtat de ſe deffendre ; & il n'y avoit point d'autres gens de guerre que les deux cens Gentilhommes de la Garde du Roy, qui comme l'on verra bien-tôt ne s'y arreſterent pas. La Bourgeoiſie de Paris qui n'avoit point veu d'ennemis depuis la Guerre du bien public, n'eſtoit

point accoutumée aux Armes ; & quand elle l'auroit esté, les munitions de guerre & de bouche luy manquoient absolument. Elle auroit donc esté forcée de se rendre en peu de jours, & si la perte de cette Ville n'eût point esté suivie de celle de toute la Monarchie Françoise, elle l'auroit au moins esté des Provinces situées entre la Loire, l'Ocean, les Pays-bas, & l'Alemagne, & le Royaume ainsi demembré eût eu de la peine à se maintenir. Et de fait la Cour informée au vray du succez de cette Bataille, ne delibera pas si elle sortiroit de Paris. Le Roy en partit peu d'heures aprés ; & la goutte qui le tourmentoit alors, le contraignit de se mettre en Littiere. Il ne s'arréta qu'à Blois, & quelques Relations ajoûtent qu'il passa de là à Amboise. 1515.

Cette précaution n'estoit pas mal fondée, mais elle ne fut pas necessaire. Les Anglois toûjours vigilans lors qu'il s'agissoit de travailler à la ruïne des François, ne manquerent pas de presser leur Roy qu'il les me-

1513. nât droit à Paris, ny de luy promettre reciproquement qu'ils l'y couronneroient Roy de France, comme Henry Six son Predecesseur l'avoit esté. Henry Huit avoit assez d'ambition pour se le persuader : mais il ne jugeoit pas à propos de s'avancer jusqu'à Paris avec ses seules forces, & il prétendoit que les Alemans qui luy avoient aidé à vaincre l'y accompagnassent. Il proposa donc cette marche à l'Empereur, qui la regarda d'une maniere toute differente de celle de sa Majesté Angloise. Il prévit que si Paris changeoit de Maître ; & que les Provinces deça la Loire se perdissent pour Loüis, les seuls Anglois en profiteroient ; & l'Empereur n'auroit ny raison ny prétexte de solliciter qu'ils les partageassent avec luy, puis qu'il estoit à leur solde. Cependant l'Archiduc son petit fils en porteroit la peine ; puisque si les Anglois déja voisins des côtes des Pays-bas par la Mer, approchoient encore des Provinces Vallones par la Picardie & par la Champagne, ils s'en saisiroient infailliblement quand

il leur plairoit ; & s'ils ne les attaquoient pas si-tôt, ils leur ôteroient au moins le Commerce : ce qui les appauvriroit tellement, que pour le recouvrer elles offriroient de se soûmettre à la domination Angloise. 1513.

L'Empereur dit sur ce principe qu'il y alloit de la gloire de Henry qu'il prît Theroüenne, puisqu'il l'avoit assiegée ; & que s'il y manquoit, toute l'Europe auroit lieu de luy reprocher son inconstance. Qu'il venoit de gagner une Bataille à laquelle il ne s'estoit point attendu ; & qu'il en perdroit le fruit, s'il preferoit les conseils éclattans aux solides. Que l'Armée d'Angleterre ne pouvoit s'avancer vers Paris sans s'éloigner de sa Flotte, dont elle avoit tiré jusques-là ses provisions ; & que les François restez à la garde de la Normandie & de la Champagne auroient le loisir de se joindre, & de l'affamer devant Paris pour peu qu'elle y trouvât de resistance. Que les vainqueurs seroient alors reduits à la discretion des vaincus, & mêmes à une pire condition que la leur ; puis-

1513. que les François avoient trouvé des retraites dans leur fuite, & que les Alemans & les Anglois n'en avoient aucune. Au lieu que si l'on continuoit le siege de Theroüenne, on estoit asseuré de la prendre : d'y ruïner ce qui restoit de bonnes Troupes en France, & d'y trouver les Clefs des autres Villes de Picardie. Qu'ensuite il n'y auroit plus de temerité à marcher contre Paris, puisque l'on iroit alors de proche en proche, & que la conqueste des Provinces deçà la Loire n'en seroit pas moins infaillible. Ce raisonnement de l'Empereur n'estoit capable d'éblouïr que les nouveaux Chefs ; & s'il eut son effet sur Henry, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les Historiens d'Angleterre qui tâchent de sauver icy la reputation de leur Roy, ajoûtent qu'il ne défera pas tant aux persuasions de l'Empereur, qu'aux menaces qu'il fit de ramener ses Troupes dans l'Empire, supposé que les Anglois levassent le siege de Theroüenne.

Quoy qu'il en soit les victorieux retournerent devant cette Place ; &

la presserent avec tant de vigueur, que Pontdormy fut contraint de capituler le vingt-quatre d'Aoust, qui estoit selon les Italiens le cinquante-deux du siege, & selon les François le soixante-quatre. Il eut la prévoyance d'employer le premier des Articles à la seureté de la Place, & à la conservation de ses Ramparts, de ses Privileges, & de son Commerce. Les autres regardoient la sortie de la Garnison avec ses Armes, ses Chevaux, & son Bagage : mais on ne luy tint pas exactement parole. Les Anglois n'eurent pas plûtôt pris possession de Theroüenne, que le Conseil de Bruxelles leur fit un procez au nom de l'Archiduc. Il montra plusieurs Titres qui prouvoient que la Ville de Theroüenne estoit de l'Artois ; & demanda qu'elle y fût reünie, à condition que cette Province payât une partie des frais que l'on avoit faits pour l'ôter aux François. L'Empereur se declara nettement pour son petit fils ; & les Villes de Bruges, d'Anvers, & d'Amsterdam, qui faisoient alors tout le 1513.

1513. commerce des Pays-bas, offrirent sous main beaucoup d'argent comptant à Henry pour l'exciter à raser sa nouvelle Conqueste, dans l'esperance dont chacune d'elles en particulier se flattoit de s'attirer le Commerce de la Picardie. Henry pensoit encore à recouvrer la Normandie. Il s'en voyoit frustré s'il mécontentoit l'Empereur & les Flamans; & il avoit interest de les ménager, dans la veuë de les rendre irreconciliables avec les François. Ses coffres estoient vuides, & on luy offroit de quoy les remplir. Il acquiesça de cette sorte à la volonté de l'Empereur & des Flamans, & permit que l'on rasât Theroüenne. Il apprehenda neanmoins que l'Histoire ne luy reprochât sa condescendance avec toute l'aigreur dont elle avoit autrefois usé à l'égard de Frederic Barberousse quand il avoit ruïné Milán jusqu'aux fondemens; & il crut s'en exempter en imitant Charles le Guerrier, qui n'avoit conservé dans la Ville de Liege que les Eglises & les Maisons des Ecclesiastiques. Theroüenne fut rasée avec

ce temperament, & se restablit depuis en aussi peu de temps que l'avoit esté Liege. Il restoit encore deux mois pour faire la Guerre; & par un bon-heur singulier pour les Anglois, la conjoncture de prendre Paris estoit redevenuë plus favorable qu'elle ne l'avoit esté quand ils l'avoient manquée. Leurs forces n'estoient pas diminuées, parce que les recreuës qu'ils recevoient tous les jours d'Angleterre avoient au moins remply le vuide des soldats perdus au siege de Theroüenne, & d'ailleurs les Suisses leur avoient mandé qu'ils alloient entrer dans le Duché de Bourgogne. Mais l'Empereur avoit trop bien reüssi la premiere fois à détourner Henry de suivre son veritable interest, pour n'y pas travailler une seconde. Ce n'estoit point assez pour sa Majesté Imperiale de l'empêcher de conquerir la Picardie, la Normandie, & la Champagne. Il faloit de plus qu'elle le fist agir pour l'Archiduc, & voicy l'artifice qu'elle employa pour y reüssir. 1513.

Les Rois de France pour tenir

1513. dans le devoir les Comtes de Flandre leurs Feudataires, avoient retenu quatre de leurs villes, Doüay, l'Isle, Orchies, & Tournay, & reciproquement les Comtes de Flandre n'avoient rien oublié pour arrondir leur Fief. Ils avoient si bien profité des demélez de la France avec l'Angleterre, qu'ils avoient obligé les Rois Tres-Chrestiens à leur remettre les trois premieres des Villes que l'on vient de nommer. Il ne restoit plus que Tournay : mais l'Archiduc n'avoit ny sujet ny prétexte de le demander, & les peuples des Pays-bas ne luy auroient pas permis de faire la Guerre pour cela. Il n'esperoit donc de reünir cette Ville à la Flandre qu'aprés qu'elle auroit passé en d'autres mains que celles des François, & Henry paroissoit tout propre à ce dessein. Il avoit des Troupes & de l'argent ; & l'entreprise qu'on avoit à luy proposer n'estoit pas capable de le rebuter, quelque difficile qu'elle luy parût. La France pour suppléer en quelque maniere aux Troupes qu'elle venoit de per-

dre, avoit tiré les Garnisons de toutes les Places dont la conservation ne luy estoit pas absolument necessaire; 1513.
& de plus ceux de Tournay avoient témoigné tant de zele pour demeurer sous sa domination, qu'elle avoit crû devoir reconnoître leur fidelité en les laissant sur leur bonne foy. Elle avoit consenty qu'ils se gardassent eux-mêmes; & si elle s'estoit reservée le droit de nommer les Magistrats, elle n'en prenoit jamais d'autre que dans la Ville ou dans la Banlieuë. Ainsi les Alemans & les Anglois estoient asseurez de trouver la Ville de Tournay dépourveuë de gens de guerre, & ce fut principalement par là que l'Empereur persuada au Roy d'Angleterre d'y former un siege regulier. Il faloit s'aveugler volontairement pour ne pas appercevoir que le contre-temps en estoit manifeste. Tournay estoit de si peu d'importance à la Monarchie Françoise dans la conjoncture d'alors, que pour peu qu'il resistât elle gagneroit en le perdant. Elle n'avoit plus que cette Ville qui fût éloignée

1513. du reste de ses Etats ; & comme le siege que les vainqueurs y mettoient se formeroit & s'entretiendroit aux dépens des sujets de l'Archiduc, la Picardie en auroit autant de relâche : ce qui luy restoit de Noblesse monteroit à Cheval ; & les paysans presque tous gens de main à cause de la proximité des Etrangers, reviendroient de la consternation où le malheur de Piennes les avoit jettez. Ils se partageroient pour deffendre chaque Place de leur Province en particulier, & les Anglois à leur retour dans la Picardie trouveroient à qui parler. Ils avoient à traverser vingt lieuës pour le moins dans les Pays de l'Archiduc pour aller du Comté de Guines à Tournay, & il leur faudroit mener de grands Convois s'ils vouloient n'estre point à la charge de ceux du Pays. Le siege qu'on leur proposoit coûteroit infiniment, puisque les Paysans & les Marchands de Flandre ne leur porteroient rien que pour de l'argent. Ils leur vendroient mêmes les provisions plus cheres qu'à l'ordinaire,

& mettroient le prix à celles qu'ils 1513.
exposeroient en vente. Enfin quand sa Majesté Angloise auroit pris Tournay, non seulement elle n'en augmenteroit ny sa puissance ny son revenu : mais encore elle dépenseroit pour le conserver tout le Domaine de sa Couronne, puisque les Flamans qui s'appliqueroient toûjours à reünir cette Place à leur Comté, n'y laisseroient entrer aucunes munitions ; & si les Anglois y en vouloient mettre, ils seroient contraints de lever tous les ans une Armée considerable, & de la mener à Tournay pour escorter leurs Convois. Les Officiers de l'Armée Angloise le prévoyoient assez ; & le redisoient si souvent à leur Roy, qu'ils obligerent l'Empereur d'avoir recours à cette derniere ruse pour arriver à son but. Henry estoit de temperament amoureux, & s'ennuyoit d'avoir esté privé trop long-temps de la conversation des Dames. Marguerite d'Autriche fille de l'Empereur aprés avoir perdu son troisiéme mary s'estoit retirée à Bruxelles, où sa Cour estoit devenuë la

1513. plus galante de l'Europe. Elle avoit persuadé les parens des plus belles filles du Pays de luy en confier l'éducation, & les élevoit d'une maniere qui luy attiroit les applaudissemens des Peuples des dix-sept Provinces. Son pere luy manda qu'il seroit bien aise de la voir à Gand où il passeroit avec le Roy d'Angleterre, & elle y alla quelques jours auparavant pour recevoir leurs Majestez. Les divertissemens y durerent huit jours ; & Marguerite qui n'aimoit pas moins l'Archiduc que l'Empereur, sollicita par elle-même Henry, & ne le quitta qu'aprés qu'il luy eut promis d'assieger Tournay. Les Bourgeois de cette Ville en furent avertis assez-tôt pour se mettre en deffense. Ils firent une exacte reveuë des personnes d'entre eux propres aux Armes, & il s'en trouva jusqu'à trente mille selon la pluspart des Relations, ce qui donne lieu de croire que l'on y comprit aussi ceux de la Banlieuë. On mit dehors les bouches inutiles, mais on ne prit pas garde que la Ville n'estoit pas en

eſtat de nourrir un ſi grand nombre 1513.
de deffenſeurs. Que dix mille ſuffiſoient pour la garder, & que le ſurplus hâteroit ſa priſe en conſumant les deux tiers de ſes proviſions. L'Empereur & le Roy d'Angleterre informez de cette irregularité, ſe contenterent de ſerrer Tournay de ſi prés qu'il n'y entrât rien; & le malheur de la France luy attira cependant un ennemy plus redoutable, que les deux qu'elle avoit déja ſur les bras.

Les Suiſſes s'imaginerent que le temps eſtoit venu qu'ils la pilleroient avec la même facilité qu'ils ravageoient depuis deux ans le Duché de Milan; & les plus déterminez des treize Cantons prirent là-deſſus les armes au nombre de vingt-cinq mille, ſuivant les rôlles les plus exacts, quoy que les Italiens & les Eſpagnols n'en mettent que vingt mille. Ils eurent ſi peur que leurs Superieurs n'approuvaſſent pas leur reſolution, qu'ils les y contraignirent par une violence indirecte. Ils marquerent les Maiſons des Conſeillers d'Etat qu'ils

1513. sçavoient avoir tiré autrefois des pensions de la France ; & les saccagerent par methode, sur la presupposition que cet exemple rendroit leurs Confreres plus complaisans. La chose arriva comme ils l'avoient preveuë, & le Conseil des treize Cantons signa les yeux fermez la Requeste qu'on luy presenta. Les vingt-cinq mille Suisses entrerent dans la Franche-Comté, où l'Empereur avoit promis de les joindre avec six mille Chevaux, & s'il leur eût tenu parole s'en estoit fait de la France. Mais ils ne trouverent qu'Ulric Duc de Virtemberg à la teste de deux mille Cavaliers bien montez, qui excusa l'Empereur sur la necessité qu'il avoit euë de donner en personne les premiers ordres pour le siege de Tournay, à cause que le Roy d'Angleterre n'avoit aucune experience de la guerre. Ulric ajoûta que sa Majesté Imperiale arriveroit dans huit jours au plus tard avec les autres quatre mille Chevaux qu'elle devoit fournir ; & les Suisses s'en contenterent. Ils entrerent dans le Duché

Duché de Bourgogne le cinq de Septembre mil cinq cens treize, & le trouverent presqu'entierement abandonné. La Trimoüille estoit Gouverneur de cette Province, & n'avoit pour la conserver que mille Lances & six mille Fantassins. Il avoit prévu d'abord que s'il distribuoit cette petite Armée dans plusieurs Places, elle y seroit enlevée; & les Suisses n'ayant plus rien à craindre derriere eux, repareroient les deux fautes de l'Empereur & du Roy d'Angleterre en s'avançant vers Paris. Il s'estoit enfermé là-dessus dans la ville de Dijon, & avoit abandonné le reste de la Bourgogne; non pas tant dans l'esperance de sauver cette Ville, que dans la resolution de s'ensevelir sous ses ruïnes. Il travailloit à la fortifier avec un empressement, qui donnoit lieu de croire que le siege en seroit long; & ce fut sur l'avis certain qu'en eut Ulric, qu'il assembla les Officiers des Suisses; & leur representa qu'ils perdroient l'occasion de conquerir toute la France en une seule campagne, s'ils s'amusoient de- 1513.

1513. vant Dijon ; & qu'ils pouvoient laisser impunément derriere eux une Ville qui n'estoit pas forte, & qui n'ayant plus de communication avec Paris se rendroit d'elle-même. Que la Monarchie Françoise n'avoit duré si long-temps, que parce que tous les ennemis qu'elle avoit eus excepté les Normans, ne s'estoient point avisez de luy porter d'abord le coup mortel en la frappant au cœur. Que les Normans qui avoient eu plus d'esprit ou d'experience que les autres, avoient à la verité mis le siege devant Paris jusqu'à dix-huit fois : mais soit que les moyens de le continuer leur eussent manqué, ou que l'impatience les eût pris, ils l'avoient toûjours levé : mais qu'il n'en iroit pas de mêmes dans la conjoncture presente, pourveu que les Suisses suivissent leur bonne fortune au lieu où elle les appelloit. Que Paris n'étoit point gardé ; & qu'il faloit bien que la Cour ne s'y fût pas trouvée en seureté, puisqu'elle en estoit sortie. Que les forces du Royaume avoient esté distribuées dans les quatre Pro-

vinces les plus exposées à l'invasion des Confederez, & qu'il n'en estoit point resté dans le centre. Que rien n'arresteroit donc le progrez des Suisses; & que quand par une rencontre qui n'auroit point esté preveuë Paris se trouveroit pourveu d'une Garnison suffisante, il ne laisseroit pas de succomber. Que les seules Troupes qui venoient d'entrer dans la Bourgogne suffiroient pour le reduire, & que quand elles demanderoient du renfort il ne leur manqueroit pas au besoin; parce que si l'Empereur & le Roy d'Angleterre ne le menoient, leurs soldats les quitteroient pour avoir leur part du butin. Il n'estoit point aisé de répondre aux raisons d'Ulric; & l'impression qu'elles avoient faite sur les Suisses eût esté fatale aux François, si le Cardinal de Sion eût eu sur ceux de sa Nation la même autorité qu'il avoit euë les années precedentes. Mais quoy qu'il fût dans l'Armée, & qu'il y fist une dépense extraordinaire, il n'y estoit pas plus consideré que les simples Capitaines de cent fantassins. La 1513.

1513. cause de ce changement est imputée à la jalousie, qu'il n'avoit pu éviter de donner à Jules Second. Ce Pape qui l'avoit élevé dans la seule veuë qu'il serviroit à la ruïne des François, avoit pensé à l'abaisser aussi-tôt qu'il l'avoit veu solliciter le Conseil des Confederez de reünir Parme & Plaisance au Duché de Milan. Sa Sainteté l'avoit mandé à Rome ; & l'y avoit retenu, pendant qu'elle travailleroit efficacement à luy ôter la plus grande partie des Benefices & des Fiefs dont il s'estoit accommodé par droit de bien-seance. Leon Dix n'avoit pas eu plus d'égard pour luy, quoy qu'il luy eût permis de retourner en suisse ; & sa Sainteté non seulement ne l'employoit pas aux affaires d'importance, mais encore elle ne luy addressoit aucune dépêche ; & le reduisoit à recevoir de la bouche du Nonce auprés des Cantons, les ordres que l'on vouloit qu'il executât. Les Suisses qui regloient alors leur estime sur celle de la Cour de Rome, avoient passé aussi-tôt qu'elle de l'affection au mépris pour le Car-

dinal de Sion ; & ceux qui comparoient son état present avec celuy où il s'estoit trouvé l'année precedente en pareille saison, le plaignoient agreablement de survivre à luy-même ; & le blâmoient de s'obstiner à suivre la fortune, lorsqu'elle ne vouloit plus de luy. Il s'estoit peut-estre roidy contre son malheur, sur l'esperance que les Suisses qui n'avoient aucun Chef considerable, reviendroient enfin à luy, & à dire le vray ce fut là la principale cause pour laquelle ils persisterent dans leur aveuglement. Ils avoient déposé Craz & Moten aussi bien que le Cardinal de Sion, parce qu'ils avoient veu la Trimoüille les rechercher avec une assiduité extraordinaire, dans le temps qu'il estoit Ambassadeur de France auprés des Cantons ; & ceux qu'ils avoient élûs Officiers Generaux en leur place, n'approchoient ny de leur merite, ny de leur credit. Les soldats en estoient persuadez, & ne jugeoient pas à propos de s'engager plus avant en France sous leur conduite. Ulric offrit bien de se met- 1513.

1513. tre à leur teste : mais il estoit connu pour si brutal, & d'ailleurs les Suisses estoient devenus si fiers depuis la Bataille de Novarre, & l'antipathie de leur Nation avec l'Alemande estoit telle, qu'ils auroient mieux aimé poser les armes, & retourner dans leur pays, que de reconnoître pour General un Prince Alemand.

Ils repartirent là-dessus à Ulric qu'ils estoient entrez en Bourgogne pour accompagner l'Empereur, & qu'ils avoient resolu de l'attendre pour aller à Paris. Qu'ils ne prétendoient pas cependant demeurer oisifs, & qu'ils assiegeroient Dijon. Ils investirent en effet; & creuserent des lignes avec assez d'exactitude, pendant que la Trimoüille convaincu que le salut de sa Patrie dépendoit d'amuser les Suisses le plus long-temps qu'il seroit possible, occupoit si universellement ses Cavaliers aussi bien que ses Fantassins à détruire les maisons trop proches des murailles, & à dresser de nouvelles fortifications derriere celles que les assiegeans attaqueroient apparemment, qu'aucun des

Officiers Generaux n'estoit dispensé 1513. de mettre la main à l'œuvre. Ainsi il s'estoit déja écoulé un mois, lors que la belle Artillerie que les Suisses avoient tirée de Dole & de Graiz, fit une bréche qui paroissoit raisonnable. L'assaut general fut resolu à l'heure même, & les meilleures Troupes des assiegeans eurent ordre d'y monter les premieres : mais leur ardeur se refroidit à la veuë du danger où elles s'alloient exposer. La muraille estoit à la verité ruïnée, mais d'une maniere tout à fait inégale ; & les pluyes du commencement d'Octobre en avoient rendu l'accez si glissant, qu'il n'estoit pas plus aisé d'y monter que de s'y tenir quand on seroit dessus. Il y avoit au delà un retranchement large & profond, bordé des six mille fantassins de la Trimoüille, dont la fermeté n'estoit que trop visible. Les mille Hommes d'armes avec trois fois autant d'Archers qui les soûtenoient, avoient mis pied à terre ; & se faisoient un rempart de leurs Chevaux, sur lesquels les arquebuzes à croc dont ils se servoient, estoient appuyées.

1513. Une contenance ſi fiere accompagnée d'un profond ſilence, intimida également les Alemans & les Suiſſes. Les uns & les autres rentrerent de concert dans leurs lignes, & remirent l'aſſaut à quelques jours de là, que leur Artillerie auroit entierement abattu le mur, & comblé le retranchement qui eſtoit derriere : mais ils receurent le lendemain ſix d'Octobre un avis certain, qui leur inſpira d'autres ſentimens.

L'Empereur s'eſtoit ennuyé au ſiege de Tournay ; & ſoit que l'inconſtance qui eſtoit ſon mal ordinaire l'eût repris, ou qu'il ſe fût laſſé de recevoir les ordres du Roy d'Angleterre, & de luy faire ſa Cour, il eſtoit party avec tres-peu de ſuite ſans prendre congé de luy. Les Anglois & les Alemans qui eſtoient au ſiege, s'en eſtoient d'abord conſolez ; ſur ce que d'un côté ſa preſence ne leur eſtoit plus tant neceſſaire, & d'un autre côté ils s'eſtoient imaginez qu'il iroit ſe mettre à la teſte des Suiſſes, & les meneroit droit à Paris. Mais ils furent bien-tôt deſabuſez, en apprenant

nant que sa Majesté Imperiale avoit 1513.
couru avec toute la vîtesse possible; & qu'elle ne s'estoit arrestée, que quand elle s'estoit veuë au milieu de l'Alemagne. Les Suisses n'en furent pas moins surpris qu'eux; & comme ils voyoient par là leurs Conquestes terminées à celle de Dijon, supposé qu'ils la prissent, ils ne se hâterent plus tant d'applanir la bréche, & ils passerent les jours suivans en des Conferences presque continuelles avec Ulric. La Trimoüille, qui sçut presqu'aussi-tôt qu'eux la desertion de l'Empereur, la prit sagement pour une action capable de sauver le Royaume de France, pourveu qu'elle fût menagée avec toute la prudence possible. Il ne doutoit pas que Dijon ne fût emporté d'assaut, si la bréche estoit aggrandie; & il présupposoit que le pillage de cette Ville ne satisferoit pas tant l'avarice des Suisses, qu'il les animeroit à celuy de Paris, où le Roy d'Angleterre ne manqueroit pas de les convier d'aller d'un costé pendant qu'il iroit de l'autre; & que si la revolution generale

1513. de la Monarchie Françoise avoit esté asseurée, supposé que l'Empereur & le Roy d'Angleterre se fussent avancez vers Paris avec leurs quatre-vingt mille hommes immediatement aprés la journée des Esperons, elle ne seroit pas moins infaillible si les Alemans, les Anglois, & les Suisses, marchoient du même costé avec cent sept mille hommes, puisque la Cour avoit abandonné Paris, & perdu par consequent l'esperance de le conserver.

Ce n'est pas que la Trimoüille eût mauvaise opinion de la valeur de ses Troupes, & de la fidelité des Bourgeois de Dijon: mais il ne jugeoit pas à propos d'exposer la Couronne du Roy son Maître à l'évenement d'un assaut, qui pouvoit estre malheureux par quelque cause semblable à celle qui avoit introduit les Turcs dans Constantinople. Il forma là-dessus un projet, qui ne sera jamais loüé autant qu'il le merite. Il pria ses soldats & les Bourgeois de luy prester ce qu'ils avoient d'argent & de bijoux; & comme on le connoissoit pour fort homme de bien, on luy en apporta

plus qu'il ne s'estoit imaginé. Il avoit pratiqué des amis entre les Suisses assiegeans ; & il employa à se les acquerir entierement, la meilleure partie de ce qu'il venoit d'emprunter. Il fit representer par eux dans le Conseil de guerre de leur Nation, que la desertion honteuse de l'Empereur bornoit à la seule Ville de Dijon la Conqueste de la France qu'ils s'estoient proposée ; & que cependant ils n'étoient pas trop certains de reüssir dans l'assaut qu'ils avoient differé, puisqu'il faudroit auparavant qu'ils passassent sur le ventre à la Trimoüille, & à dix mille hommes de Troupes reglées qui ne se laisseroient pas égorger impunément. Que quand la Ville de Dijon seroit assez malheureuse pour estre forcée, les riches Bourgeois qui avoient préveu l'orage long-temps avant qu'il éclatât, avoient mis à couvert dans les Places fortes du Royaume leurs meilleurs effets. Que ce qui leur restoit avec la dépoüille des gens de guerre, ne monteroit pas à la valeur d'un million de livres, & que nonobstant la 1513.

1513. Trimoüille offroit quatre cens mille écus pour la levée du ſiege. Qu'il ne pouvoit pas à la verité payer comptant une ſomme ſi prodigieuſe : mais qu'il donneroit des hoſtages ſi riches, que le moindre d'eux auroit plus de bien que ne montoient les quatre cens mille écus dont ils répondroient.

La Trimoüille fut admirablement ſervy dans le Conſeil de guerre des Suiſſes, & ſa propoſition y fut exaggerée avec tous les agréemens capables de la faire accepter. Ulric & ſes Officiers la rejetterent pourtant, mais les Suiſſes ne les conſideroient plus depuis le départ de l'Empereur qu'ils traittoient de fuite. Et d'ailleurs ils eſtoient certains que ſi la Ville de Dijon s'accommodoit avec les Cantons, elle n'auroit rien à craindre des deux mille Cavaliers Alemans ; qui bien loin de continuer le ſiege, n'oſeroient attendre de pied ferme la Cavalerie Françoiſe enfermée dans la Place. Ainſi l'on impoſa ſilence aux Officiers Alemans, en leur diſant que s'ils ne vouloient point d'accord ils n'avoient qu'à prendre leurs meſures

à part ; & l'on arresta avec la Trimoüille une Tréve, pendant laquelle on negocieroit avec ses Deputez. Le premier Article debattu fut l'argent. Les Deputez consentoient de payer les quatre cent mille écus à trois termes : mais les Suisses entendoient que ces termes fussent égaux, & qu'ainsi on leur comptât d'abord le tiers de la somme, & la Trimoüille n'avoit que vingt-mille écus. Il informa de sa necessité ceux qui le favorisoient ; & leur credit fut si grand, qu'ils obligerent les Suisses à se contenter des vingt mille écus pour le premier payement ; sur ce que la Trimoüille promit que les deux autres se feroient les deux mois suivans, & qu'il donneroit pour hostages Loüis d'Anjou, Mezieres, François de Rochefort frere du Chancelier de France, & les quatre Bourgeois les plus considerables de Dijon, au choix des Suisses. Il y eut plus de difficulté sur le second Article, qui estoit si honteux à la France qu'on ne luy en avoit pas presenté de semblable depuis la prison du Roy Jean. Les Suisses deman-

1513.

1513. doient que Loüis renonçât en bonne forme à tous ses droits sur les Duchez de Milan & de Genes, & sur le Comté d'Ast, tant pour luy que pour ses Successeurs : Qu'il les transportât à Maximilien Sforce : Que le present Traité fût homologué dans tous les Parlemens de France, & que l'on convoquât au plûtost les Etats generaux du Royaume pour le ratifier. La Trimoüille n'en avoit aucun pouvoir, mais il estoit trop habile pour l'avoüer. C'estoit un grand bonheur pour luy, que les Suisses se fussent imaginez que le Roy eût laissé à sa disposition de renoncer pour sa Majesté aux droits qu'elle avoit dans l'Italie; & comme il y avoit de la stupidité pour eux à le supposer, il y auroit eu de l'imprudence en luy à ne pas profiter de leur erreur. Il ne debattit donc cet Article qu'autant qu'il faloit pour les confirmer dans la pensée qu'il agissoit sincerement, & l'accorda en suite dans toute son étenduë. Les Suisses en furent si contens, qu'ils luy firent une confidence qui hâta beaucoup la conclusion du Trai-

té. Ils luy apprirent qu'ils avoient encore à demander deux Articles pour la satisfaction du Pape, & qu'ils prétendoient les obtenir. Mais que la France ne devoit faire aucune difficulté de les accorder, parce qu'ils ne se mettroient pas en peine qu'elle les executât, & qu'ils ne romproient jamais avec elle pour cela. Le premier de ces Articles regardoit le desaveu du Concile de Pise, & de tout ce qui s'y estoit passé; & le dernier contenoit l'obligation d'approuver le Concile de Latran, qui se tenoit alors: d'y renvoyer les Prelats du Royaume; & de se soûmettre à ses decisions, tant pour la Doctrine que pour la Discipline. La Trimoüille n'estoit pas plus autorisé pour ces deux Articles que pour les precedens, & d'ailleurs ce n'estoit pas le fait d'un homme de guerre comme luy de s'en méler: mais il s'estoit trop avancé pour reculer, & de plus on ne luy imposoit que des obligations dont on le dispensoit en même temps. Il ne s'amusa donc pas à les contester, & il signa le Traité dans la forme qu'il 1513.

1513. plut aux principaux Officiers des Suisses de le dresser. Le siege de Dijon fut levé, aussi-tôt que les vingt mille écus eurent esté comptez; & les Suisses en s'en retournant se dissiperent si generalement, qu'il auroit falu trois mois au moins pour les rassembler. Les Alemans qui n'avoient pas voulu y estre compris, saccagerent le plat pays par où ils firent leur retraite; & le Duché de Bourgogne fut ainsi délivré d'un danger, dont rien d'humain ne paroissoit capable de le garentir.

Le Courier qui en porta la nouvelle à Blois où la Cour estoit alors, l'obligea cette fois à dissimuler. Loüis estoit d'autant plus content, que la Trimoüille venoit de luy rendre avec usure le bienfait qu'il avoit receu de sa Majesté; lors qu'au lieu de se vanger de ce qu'il l'avoit prise à la bataille de saint Aubin, elle avoit declaré de ne se plus souvenir des querelles qu'elle avoit euës en qualité de Duc d'Orleans. Cependant la dignité de la Monarchie Françoise, & l'interest particulier du Roy, le for-

çoient de desavoüer le Traité de Dijon; & on le fit à la verité, mais ce fut d'une maniere qui fit autant admirer qu'aucune autre chose l'humanité de Loüis. Il declara par un Manifeste à toute l'Europe qu'il n'avoit point donné de pouvoir au Gouverneur du Duché de Bourgogne de traiter avec l'Armée des Suisses ; & que quand il l'auroit voulu il ne l'eût pu , puisqu'il ne luy estoit pas permis de violer deux des plus anciennes Loix de son Royaume. Qu'il y avoit plus de dix ans que le Duché de Milan y estoit uny , & qu'il n'étoit plus possible de l'en détacher. Que le Concile de Pise n'avoit esté convoqué que pour conserver les Libertez de l'Eglise de France, & que l'on y donneroit atteinte en l'abandonnant. Mais comme sa Majesté connoissoit de longue main les Suisses pour brutaux : Qu'elle apprehendoit qu'ils ne se portassent aux dernieres extremitez contre les six hostages ; & qu'il luy eût esté insupportable que ces victimes qui s'estoient genereusement exposées pour ses inte-

1513.

1513. rests, perdissent la vie, elle offrit pour les rachetter les quatre cens mille écus dont la Trimoüille estoit convenu; sur la presupposition que les Suisses qui estoient encore plus avares que brutaux aimeroient mieux partager entre eux plus d'or & d'argent qu'on ne leur en avoit jamais donné, que de tremper inutilement leurs mains dans le sang de six innocens. Mais il n'est pas sans exemple, quoy qu'il soit tres-singulier, que des Peuples entiers ayent renoncé dans quelque rencontre à leur passion dominante. La brutalité des Suisses l'emporta cette fois sur leur avarice: Ils refuserent les quatre cent mille écus: Ils condamnerent Mezieres & Rochefort à perdre la teste, & les quatre Bourgeois de Dijon à estre pendus. Ils leur manderent de se preparer à la mort, & leur envoyerent un Confesseur. Mais les amis de la Trimoüille qui n'avoient pas eu le credit d'empêcher que la Sentence ne fût prononcée, eurent assez de pouvoir pour en differer l'execution; & prirent cependant de si justes mesures, que les

hostages se sauverent par la cheminée de la chambre où ils estoient enfermez. Le Roy d'Angleterre continuoit cependant le siege de Tournay, qu'il prit par la faute des assiegez. Les vivres leur manquerent au bout de deux mois, quelque soin qu'ils eussent eu de les ménager ; & les contraignirent de proposer aux Anglois des Articles raisonnables, qui furent acceptez. On estoit déja à la fin d'Octobre, & la saison n'estoit plus propre à camper. Henry se lassoit des fatigues de la Guerre, & vouloit retourner en Angleterre : mais s'il l'eût fait, son Armée auroit prétendu repasser la Mer à son exemple, ce qu'elle ne pouvoit sans hazarder sa derniere Conqueste. De plus il ne s'estoit jamais veu que des gens de guerre aprés avoir remporté une pleine victoire, eussent hyverné ailleurs que sur les Terres des vaincus ; & la reputation de Henry auroit esté flétrie, s'il se fût comporté d'une autre maniere. Il eut pourtant assez de bonheur pour trouver un prétexte de se satisfaire, sans mettre en compromis son honneur.

1513. On n'avoit guere veu dans la Chrestienté d'Alliance plus longue ny plus ancienne que celle des François & des Escossois. Elle duroit depuis sept cens ans sans interruption, & n'avoit point esté violée pendant un si long espace de temps. L'un de ses principaux Articles estoit que toutes les fois que l'Angleterre attaqueroit la France , les Escossois entreroient en armes dans l'Angleterre pour y faire diversion, & que les François leur rendroient le même office en cas pareil. Jacques Stuard quatriéme du Nom qui regnoit en Ecosse avoit épousé la sœur de Henry, & luy devoit succeder en cas qu'il mourût sans enfans. Neanmoins il n'eut pas plûtôt sceu que son beau-frere se preparoit pour passer en France , qu'il leva une Armée pour attaquer l'Angleterre; mais il perit pour avoir voulu introduire à contre-temps une nouveauté dans son Etat. Les Charges Militaires estoient hereditaires en Ecosse aussi bien que les Civiles; & le Connestable du Royaume avoit

droit d'eſtre Lieutenant General dans 1515.
les Armées où le Roy ſe trouvoit en perſonne, & de les commander en Chef lors que ſa Majeſté en eſtoit abſente pour quelque cauſe que ce fût. Jacques ne s'éloigna pas de cette coutume, tant qu'il eut la liberté de ravager les Frontieres d'Angleterre les plus voiſines de l'Ecoſſe : mais aprés que le Duc de Northomberland que Henry avoit laiſſé pour Viceroy dans l'Angleterre luy eut oppoſé des Troupes qui le contraignirent de rentrer dans ſon Royaume, l'y pourſuivirent, & luy preſenterent la bataille ſur le bord de la Riviere de Tine, l'inclination qu'il avoit pour ſon favory fut plus forte que ce qu'il devoit à ſa haute Nobleſſe. C'eſtoit un jeune Ecoſſois appellé Felton, qui avoit à la verité beaucoup de merite & de valeur : mais la naiſſance luy manquoit, & ce deffaut ne pouvoit eſtre ſuppleé par aucun autre avantage.

L'Armée d'Ecoſſe eſtoit toute volontaire, & compoſée ſeulement des

1513. Seigneurs du pays; qui avoient mené à leurs dépens un nombre de leurs vassaux à proportion de leur haine pour l'Angleterre, ou de leur inclination pour la France. Ces vassaux estoient si accoutumez à ne recevoir immediatement aucun ordre que de leurs Seigneurs, qu'ils eussent eu de la peine à obeïr au Roy par une autre voye, & ce fut là la cause de son malheur. Le Connétable d'Ecosse ne recevant que de Felton l'ordonnance de la Bataille, negligea de la donner aux Officiers subalternes, qui rangerent ainsi leurs Troupes comme ils le jugerent à propos. Le mot pour le ralliment ne passa point de rang en rang; & la premiere charge des Anglois ayant esté tres-rude, ceux qu'elle avoit poussez ne penserent plus à combattre. Ils fuïrent par Escadrons & par Bataillons entiers, & le Roy Jacques demeura presque seul au milieu des ennemis. Les Histoires des deux Nations conviennent des particularitez que l'on vient de rapporter, mais elles sont opposées en

ce qui suit. Celles d'Angleterre prétendent que Jacques Quatre se deffendit long-temps ; & fut tué par des soldats, qui ne le connoissant point n'eurent aucun égard à sa dignité. Que son corps fut trouvé entre les morts quand on les dépoüilla. Qu'on le reconnut à des marques indubitables ; & que les vainqueurs ne jugeant pas à propos de le renvoyer en Ecosse, le porterent en Angleterre, où ils luy donnerent une sepulture convenable au beau-frere de leur Roy. Les Historiens d'Ecosse au contraire disent tous que leur Roy se sauva de la Bataille : mais que le chagrin de l'avoir perduë, ou le desespoir de se reconcilier jamais avec sa Noblesse qu'il avoit offensée à l'endroit le plus delicat, en violant celuy de ses Privileges dont elle estoit la plus jalouse, luy fit commettre une seconde faute pire que la premiere. Qu'il luy inspira la resolution de se travestir en Pelerin, d'aller à Rome, & de là à la Terre Sainte, & de passer le reste de sa vie dans une soli- 1513.

1513. tude. Ce n'est point icy le lieu de decider cette question, & il suffit de remarquer que l'apparence est plus pour les Anglois que pour les Ecossois. Mais quoy qu'il en soit Henry Huit averty du gain de la Bataille, crut qu'il luy seroit plus avantageux de conquerir l'Ecosse que d'hyverner en France. Il s'imagina qu'il luy seroit aisé de dépoüiller un fils unique mineur que Jacques Quatre avoit laissé; & que la Noblesse d'Ecosse au lieu de se reünir pour la deffense de sa Patrie, se diviseroit en deux factions à peu prés égales; & que ceux qui ne s'estoient pas trouvez à la Bataille imputeroient aux autres la perte de leur Roy, & les poursuivroient à main armée comme des parricides. Sa Majesté Angloise partit là dessus de Tournay pour Calais, où elle s'embarqua, aprés avoir envoyé un Heraut declarer à Loüis qu'elle reviendroit le Printemps prochain avec une Armée deux fois plus puissante que celle qu'elle avoit menée en France le mois de May dernier, & qu'elle l'iroit chercher

chercher jusques dans Paris. 1513.

Cette menace estoit plus forte que de raison. Mais la consternation que l'entrée des Suisses dans la Bourgogne avoit causée, n'estoit pas tout à fait cessée par leur retraite ; & il n'y avoit pas d'apparence que l'Ecosse évitât d'estre reduite en Province, si Henry y entroit dans l'extrémité où la perte de la Bataille de Tine l'avoit jettée. L'Empereur n'étoit constant que dans la haine qu'il avoit pour les François en general, & pour Loüis en particulier ; & il n'y avoit pas lieu de douter qu'il ne revint en France aussi bien accompagné, qu'il y estoit venu la precedente Campagne. Enfin les Suisses ne pouvoient souffrir qu'on se fût joüé de leur credulité, & se preparoient pour retourner dans la Bourgogne en meilleure posture qu'auparavant. S'il se formoit une conjoncture de toutes les circonstances que l'on vient de marquer, elle attireroit infailliblement la ruïne de la Monarchie Françoise ; & comme Loüis ne venoit de conserver sa

1513. Couronne que par une eſpece de miracle, ç'auroit eſté tenter Dieu que d'en attendre un ſecond.

La Reine Anne de Bretagne avoit un double intereſt de prevenir ce mal, puis qu'elle eſtôit tout enſemble Reine de France & Ducheſſe de Bretagne. Si la France changeoit de Maître, la Bretagne en changeroit auſſi; & par la même raiſon que la Navarre avoit eſté conquiſe à cauſe de l'Alliance de ſon Roy avec Loüis, la Bretagne ſe trouvant dans le même cas avoit à craindre un ſemblable ſuccez. On a veu que Loüis n'avoit reſolu contre le gré de la Reyne ſa femme, que le ſeul mariage de leur fille aînée avec le Comte d'Angoulême, & qu'en tout le reſte il ne s'eſtoit jamais oppoſé conſtamment à ſes volontez. Elle prit la liberté de luy repreſenter que les diſgraces qu'il avoit ſouffertes, & celles dont il eſtoit menacé, ne venoient que de ſa mes-intelligence avec le ſaint Siege. Qu'il étoit abſolument neceſſaire de traitter avec Leon Dix; & que pour-

veu qu'on la laissât faire, elle se promettoit d'en venir à bout. Loüis estoit las de la guerre. Il ne l'avoit pas aimée lors mêmes qu'il y estoit heureux, & elle luy estoit devenuë d'autant plus insupportable dans l'adversité. Il luy importoit peu en quelle maniere elle cessât, pourveu que ce fût sans préjudice de son honneur, & il autorisa la Reine à cela prés pour tout ce qu'elle desira. La Reine agit avec toute la promptitude qui luy estoit naturelle, & trouva le Pape mieux disposé qu'elle ne pensoit. Sa Sainteté prétendoit continuer l'ouvrage qu'elle avoit commencé; & ne se flattoit pas assez dans ses propres sentimens pour ne pas voir qu'encore qu'elle eût rétably la Maison de Medicis dans Florence aprés un exil de dix-huit ans, & qu'elle eût assujetty cette Republique, il luy restoit encore plus de chemin à faire pour rendre Julien son frere Souverain legitime & paisible, qu'elle n'en avoit fait pour le tirer de son bannissement, & pour luy donner l'autorité absoluë dont il 1513.

1513. joüissoit. Car encore que les Florentins fussent contraints de recevoir la Loy qu'il leur imposoit, il estoit aisé de connoistre à leurs visages, & mêmes par leurs discours, qu'ils agissoient contre leur gré ; & qu'ils ne laisseroient échapper aucune occasion de se remettre en liberté, dont ils ne tâchassent de profiter. Qu'ils n'en perdroient jamais l'esperance tant que Loüis vivroit en mauvaise intelligence avec la Maison de Medicis ; parce que sa Majesté n'auroit pas plûtôt recouvré le Duché de Milan, qu'elle s'appliqueroit à délivrer les plus anciens de ses Alliez qui estoient les Florentins, du joug qui ne leur avoit esté imposé que pour les punir du trop d'attachement qu'ils avoient eu pour la France. Il faloit donc sapper cette esperance par le fondement ; & convaincre les Florentins qu'encore que Loüis rentrât dans le Duché de Milan, il ne se mettroit plus en peine de changer le Gouvernement de Florence : ce qui ne se pouvoit faire qu'en renoüant la parfaite intelli-

gence de la Maiſon de Medicis avec ſa Majeſté Tres-Chrétienne. 1513.

De plus, les bienfaits ne touchoient pas ſi ſenſiblement Leon Dix que les offenſes, & il ſembloit que ce Pape eût oublié le long azyle que le Duc d'Urbin luy avoit donné & à ſon frere dans ſes Etats, & qu'il ne ſe ſouvint que du refroidiſſement de ce Prince, lors qu'il avoit eſté queſtion de rétablir la Maiſon de Medicis dans Florence. On a veu que le Duc d'Urbin étoit alors demeuré immobile. Que l'Armée Eccleſiaſtique qu'il commandoit avoit ſuivy ſon exemple; & que ſi Cardonne eût eſté de même ſentiment, Florence auroit conſervé ſa liberté, & le Cardinal de Medicis ne fût pas devenu Pape. Le même Duc d'Urbin s'eſtoit oppoſé à ſon Exaltation, & l'on eſtoit reſolu de l'en faire repentir en le dépoüillant. Il y avoit prétexte de le reduire à la condition des particuliers, ſans violer à ſon égard les apparences de la juſtice; puiſqu'il y avoit dans le Château ſaint Ange pluſieurs

1513. Titres authentiques qui portoient que le Duché d'Urbin n'avoit esté aliené de l'Etat Ecclesiastique qu'en consideration des Feltres, & tant qu'il y auroit des mâles dans leur Maison; & que l'on estoit convenu reciproquement que supposé qu'il n'y en eût plus, leur Duché reviendroit au saint Siege de plein droit; & sans qu'il fût permis au Pape qui seroit alors, d'en accorder une Investiture nouvelle, non pas même sous couleur d'alliance ou de parenté. On ne sçait pas si Jules avoit ignoré ces Titres, ou s'il les avoit negligez. Mais il est constant que lors qu'il n'estoit encore que Cardinal de saint Pierre-aux-Liens, il avoit marié son frere avec l'heritiere de Guydubalde Feltre dans l'esperance qu'elle luy succederoit; & que depuis estant Pape, il avoit accordé une Investiture de ce Duché à son Neveu. Il avoit bien évité de faire mention dans l'Investiture que ce fût par ce motif; & il s'estoit expliqué en des termes qui signifioient nettement, qu'il n'agissoit qu'en

vertu de sa pleine puissance ; qui 1513.
n'ayant point de bornes pour le Spirituel, n'en devoit point avoir aussi pour le Temporel dans l'Etat Ecclesiastique. Cette Investiture avoit esté leuë en plein Consistoire : mais les Cardinaux qui s'y estoient trouvez, se plaignoient de deux choses qu'ils soûtenoient suffisantes pour la rendre nulle. L'une qu'elle n'avoit point esté communiquée au sacré College huit ou quinze jours auparavant, comme c'estoit la coutume en de semblables alienations, afin que chaque Cardinal eût loisir de l'examiner, & de voir s'il n'y avoit rien de préjudiciable à la Chambre Apostolique. L'autre qu'encore que les suffrages parussent avoir esté libres, il s'en faloit pourtant beaucoup qu'ils ne l'eussent esté, puisqu'on avoit proposé l'Investiture en des termes dont le sens estoit que Jules vouloit absolument qu'elle passât ; & que ceux du Consistoire qui ne l'approuvoient pas n'avoient osé la rejetter, dans la conviction où ils estoient qu'on les auroit en ce cas

1513. perdus sans ressource.

Le Pape n'avoit donc qu'à dire que Jules avoit abusé de la crainte que le sacré College avoit euë de luy; & que si nonobstant l'Investiture d'Urbin avoit esté valable, ce ne pouvoit avoir esté que durant sa vie; & qu'il n'avoit pu lier les mains à son successeur, puisque ceux qui ne sont qu'usufruitiers ne peuvent aliener la proprieté des biens qu'ils possedent.

Mais le droit ne suffisoit pas pour dépoüiller le Duc d'Urbin. Il y faloit joindre la force; & le Pape qui en manquoit par luy-même prévoyoit assez qu'il ne recevroit aucun renfort de ses Confederez. La puissance de l'Empereur n'estoit presque plus respectée dans l'Italie que par les Republiques; & s'il contribuoit à leur ôter la liberté, on ne le reconnoîtroit plus en aucun lieu delà les Alpes pour Seigneur suzerain. Il en estoit si persüadé, qu'on ne l'avoit jamais veu tant en colere que lorsqu'il avoit sceu la Revolution de Florence en faveur de Medicis. Le Pape

Pape avoit depuis employé inutilement les offices de ses Nonces en Alemagne, pour obtenir de la Cour Imperiale qu'elle reçût un Agent de son frere ; & l'on avoit fait dire à l'oreille aux Florentins qu'on les aideroit, pourveu qu'ils ne se negligeassent pas eux-mêmes. Le Roy Catholique estoit dans les mêmes sentimens que l'Empereur, quoy que ce fût par des raisons differentes. Le Duché d'Urbin estoit si proche du Royaume de Naples, qu'on y pouvoit commodement loger, & faire subsister les Troupes destinées pour le recouvrer. Il y avoit huit bonnes Villes : La Contrée estoit tres-fertile & fournissoit les meilleurs soldats d'Italie. Le Duc y en avoit levé quatre mille, lorsqu'il s'estoit proposé de joindre Gaston de Foix, & l'on convenoit qu'il en pourroit enrôler un plus grand nombre en cas de besoin. S'il arrivoit aux François de recouvrer le Duché de Milan, comme il estoit mal aisé d'empêcher qu'ils ne le fissent tôt ou tard sur un Prince si foible que Maximilien 1513.

1513. Sforce, la Maison de Medicis pour se maintenir dans Florence seroit obligée à se reconcilier avec eux; & à recevoir leurs Troupes dans le Duché d'Urbin, toutes les fois qu'il leur plairoit de porter la guerre au Royaume de Naples. Enfin les Suisses qui vivoient en Republique, avoient interest de conserver cette sorte de Gouvernement par tout où ils la trouvoient, & mêmes de la restablir dans les lieux où elle avoit esté changée; & bien loin qu'ils consentissent que le Pape fist son frere Duc d'Urbin, ils estoient prests de se joindre à quiconque se mettroit en devoir de le pousser hors de la Toscane.

Il ne restoit donc que la France qui pût favoriser son aggrandissement dans la conjoncture d'alors; & le Pape qui le connoissoit plus parfaitement qu'on ne vient de le representer, prit le contrepied de la conduite de son Predecesseur. Il le blâma de n'avoir point voulu recevoir les soûmissions de Loüis; & il accepta tous les adoucissemens qui fu-

rent inventez, pour mettre à couvert l'honneur & la Dignité de sa Majesté Tres-Chrestienne. Il ne s'obstina que pour l'essentiel, qui consistoit dans l'abandonnement du Concile de Pise, & dans la reconnoissance de sa Sainteté pour Chef legitime de l'Eglise. La Reine de France à cela prés obtint tout ce qu'elle desira; & les Censures fulminées aux deux occasions que l'on vient de marquer, furent levées dans la huitiéme Session du Concile de Latran. La Reine qui se piquoit de generosité, executa de sa part plus qu'elle n'avoit promis, & huit Evêques François eurent ordre d'aller au Concile. Le Pape n'en demeura pas là; & s'appliqua davantage à conserver la Monarchie Françoise, que ceux qui y avoient plus d'interest que luy. Il n'avoit point appris sans trembler le succez de la journée des Esperons, & il estoit persuadé qu'il n'avoit tenu qu'aux Vainqueurs de dépoüiller Loüis. Il faisoit reflexion que si ce malheur fût arrivé, les Alemans & les Espagnols 1513.

1513. auroient partagé l'Italie, & que par consequent le saint Siege eût perdu son Temporel. Ce danger estoit passé, mais il pouvoit revenir; & il y avoit apparence qu'il reviendroit, puis que la Ligue subsistoit toûjours. Que les Suisses estoient au desespoir d'avoir esté pris pour dupes dans le Traité de Dijon; & que le Roy d'Angleterre s'estoit engagé solemnellement à repasser la Mer. Il auroit falu que Dieu eût fait de nouveaux miracles à chaque campagne, pour empêcher que la partie si visiblement la plus foible ne succombât; & ce fut pour l'en preserver que le Pape qui ne pouvoit honnestement se separer de la Ligue, puisqu'il luy estoit redevable de sa Dignité, resolut d'en détacher les Suisses, & de les reünir aux François; sur la présupposition que si ces deux Peuples n'estoient assez puissans pour donner la Loy aux Confederez, ils le seroient du moins assez pour empêcher la Ligue de remporter aucun avantage considerable sur eux.

Cette entreprise estoit tout à fait difficile, sur tout du côté des Suisses qui présumoient trop de leurs forces, & qui d'ailleurs prétendoient se venger en toute maniere de l'affront qu'ils avoient receu de la Trimoüille. Le Pape qui ne l'ignoroit pas, jetta les yeux sur le plus adroit de ses Ministres Bibiena, qui n'oublia rien de ce qui servoit à radoucir les Cantons, pendant qu'Albert Pio Comte de Carpy Envoyé de sa Sainteté faisoit de semblables offices à la Cour de France. 1513.

Bibiena se fit écouter paisiblement par les Suisses, en leur representant que la faute qu'ils avoient commise en Bourgogne n'avoit pas esté de sortir de cette Province sans avoir pris Dijon, mais plûtôt d'y estre entrez dans la conjoncture que les Alemans & les Anglois au nombre de quatre-vingt mille venoient de remporter sur les François une victoire complette. Qu'il n'étoit pas surprenant que les Soldats Suisses se fussent attroupez pour attaquer la France;

1513. où l'esperance du butin les attiroit : mais qu'il l'estoit tout à fait que leurs Magistrats, qui devoient estre mieux informez qu'eux de leurs veritables interests, y eussent consenty. Qu'il n'y avoit pas plus de deux cens ans que les Suisses avoient secoüé le joug de la Maison d'Autriche ; & que depuis cette Maison dont l'Empereur estoit Chef, n'avoit perdu aucune occasion de les remettre sous sa domination. Qu'il n'avoit pas esté difficile de luy resister, tant qu'elle n'avoit que les dix Provinces hereditaires : mais que presentement qu'elle tenoit l'Empire, les Pays-bas, & les Monarchies d'Espagne, si les Suisses conservoient leur liberté, ce ne seroit que par le moyen de la France. Cependant ils avoient esté sur le point de forger leurs propres chaînes, en attaquant Loüis dans une rencontre où il ne luy avoit pas esté possible de se deffendre autrement que par artifice. Que bien loin qu'ils dûssent entrer en fureur de ce que la Trimoüille les avoit trompez, ils de-

voient luy en sçavoir gré, puisqu'il avoit esté le Liberateur de leur Patrie, en les y renvoyant sans avoir conquis la Bourgogne. Que si la France eût changé de Maître, les Anglois & les Alemans l'auroient partagée; & que bien-tôt aprés Maximilien Sforce eût esté dépoüillé, pour faire place à l'Infant Ferdinand. Que les Treize Cantons que la Maison d'Autriche auroit environnez par le Duché de Milan, par le Tirol, par la Bourgogne, par l'Alsace & par la Suabe, eussent esté infailliblement reconquis; & personne n'auroit eu le moyen de les secourir. 1513.

Les Magistrats Suisses avoüerent ingenuëment à Bibiena, qu'ils avoient eu tort de pousser à bout le Roy Tres-Chrestien. Ils convinrent encore que leur interest estoit de se reconcilier avec luy: mais ils ajoûterent qu'ils ne le pouvoient plus avec bien-seance, tant que sa Majesté s'obstineroit à recouvrer le Duché de Milan. Qu'ils avoient pris solemnellement la Protection de ce

1513. Duché, & qu'ils s'estoient chargez d'une maniere indispensable de le garentir à Maximilien Sforce. Que si Loüis se pouvoit resoudre à luy ceder ses droits, ils estoient prests de renouveller avec sa Majesté l'Alliance qu'ils avoient euë avec Loüis Onze & Charles Huit : mais que sans cela la France les auroit pour ennemis irreconciliables, toutes les fois qu'elle penseroit à restablir sa domination delà les Alpes.

Le Comte de Carpy remontroit en même temps à Loüis, que puisqu'il n'estoit que trop convaincu par l'experience de la derniere Campagne qu'il ne pouvoit seul resister à tous les Confederez ensemble, il n'y avoit point d'autre salut pour luy que de les diviser. Que quand il mettroit le saint Siege de son côté, il n'en seroit pas beaucoup plus fort, puisqu'il n'en tireroit ny argent ny soldats. Que quelque nouveau Traité qu'il fist avec l'Empereur, il n'arresteroit pas son inconstance, & ne changeroit point sa mauvaise volonté. Que l'infidelité du Roy Catho-

lique estoit desormais trop connuë, & qu'il n'y avoit que les simples qui fussent capables de s'y laisser surprendre. Qu'il ne restoit donc que les Suisses avec lesquels on ne conviendroit pas à la verité si facilement, mais en recompense on estoit asseuré qu'ils accompliroient exactement ce qu'ils auroient promis. Qu'ils estoient aheurtez à vouloir que sa Majesté renonçât au Duché de Milan ; & qu'encore qu'ils n'y fussent pas bien fondez, il valoit mieux leur donner cette satisfaction que de hazarder encore une fois la Couronne de France. Que le Traité que l'on feroit avec eux ne seroit pas plus solide, que l'avoit esté celuy de Dijon ; & que comme sa Majesté s'étoit dispensée de l'executer sur ce que la Trimoüille s'estoit émancipé au delà de son pouvoir, elle pourroit dire aprés avoir dissipé la Ligue, & mis sur pied une autre Armée, Que les Rois de France n'estoient qu'usufruitiers des biens qui avoient esté unis à leur Couronne dix ans de suite. Que le Duché de Milan estoit 1515.

1513. de cette nature ; & que par conſequent ſa Majeſté qui n'avoit pu le ceder , avoit droit de le recouvrer autant de fois qu'elle en auroit le pouvoir.

Mais la vertu de Loüis eſtoit trop ſcrupuleuſe pour compatir avec la moindre ſupercherie. Il reconnoiſſoit aſſez les avantages qu'il tireroit de l'expedient que le Comte de Carpy luy propoſoit , & les dangers où il expoſeroit ſes Sujets en ne s'en prévalant pas. Cependant il aima mieux demeurer dans l'état où il ſe trouvoit , que d'en ſortir en violant la ſincerité qu'il avoit jusques là pratiquée. Il repartit qu'il ne pouvoit ſe reſoudre d'abandonner le Duché de Milan , ny mêmes d'en faire ſemblant ; & qu'il deviendroit inſupportable à luy-même s'il ſe ſentoit coupable d'une telle lâcheté : mais que puiſque la Trimoüille avoit promis quatre cent mille écus aux Suiſſes pour achetter leur Alliance , ſa Majeſté eſtoit preſte de les payer. Qu'elle iroit mêmes plus avant ; & que ſi cette Nation vouloit bien ſe relâ-

cher de l'article du Duché de Milan 1513.
pour de l'argent, au lieu des quatre cens mille écus portez par le premier Traité, on luy en compteroit huit cent mille : mais qu'il ne faloit pas qu'elle prist occasion du nombre des Ennemis de sa Majesté, pour arracher d'elle des conditions déraisonnables. Le Comte de Carpy surpris par la grandeur de cet offre, s'imagina si fortement que les Suisses l'accepteroient, qu'il crut l'affaire faite. Il en écrivit dans ce sens au Pape, qui se le persuada comme luy. Mais soit que les Cantons cherchassent la continuation de la guerre à cause des contributions qu'ils étoient asseurez de tirer du Duché de Milan, du Piedmont, & du Monferrat, tant qu'elle dureroit, ou qu'ils haïssent plus la France qu'ils n'aimoient son argent, ils prirent une resolution dont on n'auroit jamais cru qu'ils fussent capables. Ils refuserent absolument les huit cens mille écus de la France. Ils se mirent en posture de retourner en Bourgogne plus forts de la moitié qu'ils n'y estoient allez,

1513. & distribuerent des Commissions pour la levée de quarante mille hommes. Mais leur mauvaise volonté fut sans effet par deux évenemens qu'ils n'avoient pû détourner, ny mêmes prévoir, & la vertu de Loüis fut recompensée dés cette vie.

Le Roy d'Angleterre trouva dans son Isle plus d'occupation qu'il ne pensoit ; & fut reduit à la deffensive, bien loin de porter la guerre chez ses voisins. La Bataille de Tine avoit esté plûtôt une déroute qu'une deffaite, & il n'y avoit pas eu de tuez plus de cinq ou six cens Ecossois. Les autres s'estoient retirez dans leurs maisons sans qu'on les eût poursuivis ; & lorsqu'ils avoient fait une serieuse reflexion sur la faute qu'ils venoient de commettre, en abandonnant leur Roy plûtôt que de recevoir les ordres de son favory, ils s'en estoient universellement repentis. La haine qu'ils avoient pour les Anglois estoit redevenuë leur passion dominante ; & plus ils s'estoient veus prés de tomber sous leur esclavage, plus ils avoient tra-

vaillé pour l'éviter. ils s'estoient mis en campagne dans un si grand nombre, qu'il ne sembloit pas qu'il fût resté dans les Maisons assez de gens pour les habiter; & Northomberland avoit esté repoussé avec perte dans le temps qu'il se proposoit de conquerir un Royaume entier pour prix de sa victoire. Il avoit toûjours fuy devant ceux qu'il venoit de vaincre; & le soin infatigable qu'il avoit pris de les côtoyer, n'avoit pas empêché qu'ils ne ravageassent à leur tour les Provinces Septentrionales d'Angleterre. L'hyver à la verité les avoit contraints de retourner chez eux; mais ils ne l'avoient fait qu'aprés avoir dépêché en France des Personnes de creance, pour avertir Loüis qu'il ne se mît pas en peine de resister aux Anglois la campagne suivante; & que l'Ecosse leur opposeroit tant de forces, que Henry Huit n'oseroit repasser la Mer. 1513.

Cette nouvelle consola la Cour de France, & luy donna lieu de celebrer avec une pompe extraordinaire les Nopces de Claude de Lorraine,

1514. qui fut depuis le premier Duc de Guise, avec Antoinette de Bourbon Princesse du sang Royal, Fille de Charles Comte de Vandôme. René second Duc de Lorraine avoit eu douze Enfans de Philippe de Gueldres sa seconde Femme, L'aîné qui luy succeda se nommoit Antoine, & le second Claude. René pour établir son second Fils en France luy donna tout ce qu'il y possedoit, & son Mariage avec Antoinette s'accomplit à cette condition. Les réjoüissances n'en estoient pas encore finies, quand la Reyne Anne de Bretagne mourut dans sa trente-septiéme année au commencement de mil cinq cens quatorze, avec le chagrin de prévoir que le Fils de sa plus grande Ennemie luy succederoit au Duché de Bretagne, aussi bien qu'à la Couronne de son Mary. Les François qui la regretterent infiniment ne s'apperceurent pas d'abord de l'avantage qu'ils tireroient de sa perte; & le Pape qui n'avoit pu reconcilier les François avec les Suisses, renoüa la Negociation qu'il avoit commencée,

& depuis interrompuë, entre l'Empereur & les Venitiens. On a veu que son principal dessein estoit d'empécher que la France ne recouvrât le Duché de Milan, & il ne le pouvoit tant qu'elle seroit unie avec la Republique de Venise ; puisque par la même raison que les François étoient persuadez qu'ils ne rétabliroient leur domination delà les Alpes que par le moyen des Venitiens, les Venitiens présupposoient qu'ils ne chasseroient de leur Etat de Terre-ferme les Alemans & les Espagnols que par le secours des François. L'interest du Pape estoit bien de mettre la Paix entre l'Empereur & la Republique de Venise, mais non pas de faire en sorte que les Venitiens recouvrassent entierement leur Domaine ; puisqu'en ce cas rien ne les auroit détournez de renouveller avec Loüis le Traité qu'ils avoient fait quinze ans auparavant, & de partager avec la France le Duché de Milan. Le saint Siege trouvoit mieux son compte à diviser l'Etat de Terre-ferme en deux parties à peu prés 1514.

1514. égales ; & ce fut pour y disposer les Venitiens, qu'il leur proposa un second Arbitrage plus engageant que n'avoit esté le premier. Il se chargea de regler dans un an au plus tard les differends pour lesquels l'Empereur & la Republique estoient en guerre ouverte ; & pour y travailler avec moins d'interruption, sa Sainteté proposa une suspension d'Armes à commencer dans un mois au plus tard, & à durer jusqu'au jour qu'elle prononceroit la Sentence. Elle ajoûta que les parties luy mettroient en main des gages pour seureté qu'elles y acquiesceroient. Que l'Empereur luy donneroit en dépost toutes les Places qu'il tenoit au delà de Verone, & que la Republique introduiroit le même jour & à même heure des Troupes Ecclesiastiques dans Creme : bien entendu que si les Places confiées au saint Siege ne se trouvoient pas comprises en termes exprés dans la Sentence, & n'étoient point ajugées par elle à l'une des parties, on les restituëroit à l'heure même à celle qu'il les auroit mises

ses

ses en dépost, sans qu'il fût permis à sa Sainteté de les retenir, ou d'en differer l'évacuation sous quelque cause ou prétexte que ce fût, Mais les Mediateurs en Politique n'excitent jamais tant de deffiance, que lorsqu'ils prétendent se resserrer dans la suite aprés s'estre relâchez d'abord; parce que les parties s'imaginent alors que l'une d'elles les a gagnez, & par consequent elles n'ont plus de creance en eux. L'Empereur sçavoit bien que le Pape n'agréeroit jamais que les Alemans possedassent un pied de terre dans l'Italie; & n'avoit accepté le premier Arbitrage, que parce qu'il estoit asseuré de l'éluder quand il luy plairoit par le refus d'y consentir. Mais quand il vit qu'on luy demandoit par avance la moitié de ce qu'il tenoit en Lombardie, il craignit que ce ne fût dans le dessein de le dépoüiller plus aisément du reste; & comme l'esprit humain n'est jamais si fecond que dans les occasions qu'il a de se tromper luy-même, sa Majesté Imperiale supposa de plus que le Pape & les Venitiens 1514.

1514. s'entendoient à son préjudice. Que le jour que la Sentence seroit prononcée, sa Sainteté donneroit aux Venitiens les Places du dépost qu'elle leur auroit ajugées ; & que joignant en suite une Armée qu'elle tiendroit preste aux Troupes de cette Republique, elle se saisiroit des autres Places de sa Majesté Imperiale, & les Alemans seroient renvoyez à leur tour delà les Alpes comme les François l'avoient esté.

Les Venitiens n'eurent pas plus de condescendance que l'Empereur pour l'Arbitrage du Pape : mais ce fut par un autre principe. Il ne leur paroissoit pas que sa Sainteté eût assez de Troupes pour garder les Places qui luy seroient mises en dépost ; & pour contraindre les parties d'acquiescer à sa Sentence, en cas qu'elles ne le fissent point de bon gré. Ils prévoyoient là-dessus que s'ils tiroient leur Garnison de Creme, le Pape y en jetteroit une si foible, que s'il prenoit envie aux Alemans ou aux Espagnols de surprendre cette Place, rien ne les empêcheroit de

l'insulter. Ainsi le Pape se mêla en vain de cet accommodement ; & comme il luy estoit plus aisé d'en témoigner du ressentiment contre la Republique de Venise que contre l'Empereur, il envoya un ordre secret aux Troupes qu'il avoit jointes à l'Armée des Confederez sous Prosper Colonne, & à celles qu'il avoit reservées pour la seureté de la Romagne sous Silvio Savelli, de bloquer Creme durant tout le quartier d'hyver ; & de la reduire sans siege ; en empêchant qu'il n'y entrât aucunes munitions. Colonne & Savelli obeïrent avec toute l'exactitude possible, mais leurs soldats n'estoient pas accoutumez à prendre des Places considerables malgré les injures de l'air. Il s'en débanda un si grand nombre avant la fin du mois de Decembre, sur tout du côté de Savelli, que Rance de Ceri Gouverneur de Creme qui avoit une tres-forte Garnison se proposa de l'enlever. Il negligea les Loix de la guerre, qui luy deffendoient de sortir de Creme pour une entreprise hazardeuse, & 1514.

1514. d'en tirer plus de la moitié de ses soldats. Il choisit une nuit où il tomboit de la neige en abondance: Il tira de cette Ville toute sa Garnison: Il la renforça des Bourgeois les plus propres aux Armes: Il la conduisit luy-même au quartier de Savelli: Il l'attaqua par trois endroits; & y penetra presque d'abord, avec d'autant plus de facilité que la Garde y estoit negligée, sur ce que les Venitiens n'avoient point en campagne de Troupes qui fussent à craindre. Savelli se sauva avec la plus grande partie de ses soldats, mais il ne put les empêcher de se débander. Les autres furent tuez, ou resterent prisonniers de Ceri, qui rentra dans Creme en Triomphant, tant il estoit asseuré de s'estre mis au large par sa hardiesse. Et de vray son opinion ne fut pas mal fondée, puisqu'aussi-tôt que Colonne eut appris le malheur de son Collegue, il leva le blocus de Creme qu'il ne pouvoit plus continuer seul, & alla passer le reste de l'hyver dans la Romagne. Les Alemans que l'Empereur entretenoit dans

le Frioul des contributions des Places qu'il y tenoit, ne prenoient pas plus de précautions que les soldats du Pape pour s'exempter de surprise. Ils s'imaginoient que Lalviane qui avoit esté sur le point de perdre Padouë & Trevise passeroit l'hyver dans l'une ou l'autre de ces deux Villes, dans la seule veuë de les mettre en estat de soûtenir les sieges dont elles estoient menacées le printemps suivant. Mais il estoit dangereux de s'asseurer sur les maximes de la guerre, en raisonnant sur la conduite d'un General qui ne les observoit pas toûjours exactement. Lalviane au lieu de reparer les Places qu'il avoit conservées, en tira tous les soldats qui n'estoient pas absolument necessaires pour les garentir d'insulte. Il les joignit à la petite Armée qu'il avoit formée du debris de celle qu'il avoit perduë devant Creacia; & marcha avec une diligence incroyable sans s'arrester, jusqu'à ce qu'il fut au milieu du Frioul. Il y enleva le principal Quartier des Imperiaux qui le croyoient à vingt lieuës 1514.

1514. de là ; & tombant ensuite sur deux autres, les traita de mêmes. Il fit autant de prisonniers qu'il avoit de gens de guerre, & les emmena.

Les Suisses durant la même saison chercherent un prétexte, pour mettre sous contribution l'Etat de Genes aussi bien que le Duché de Milan. Loüis y avoit envoyé le premier President du Parlement de Grenoble pour traiter de l'échange de quelques Prisonniers; & les Suisses l'ayant appris, demanderent que ce Magistrat leur fût livré. On ne le pouvoit sans violer le droit des Gens; & ceux qui connoissoient assez Loüis, étoient persuadez que sa Majesté hazarderoit encore une fois sa Couronne pour punir la Ville de Genes, si elle commettoit à son égard un attentat de cette nature : mais la Bourgeoisie de cette Ville n'aimoit pas assez les François, pour s'empêcher à leur consideration de commettre un crime des plus énormes. Elle possedoit de tres-grands biens en meubles & en argent, & craignoit qu'ils ne luy fussent enlevez, rien n'estant capa-

ble de contraindre les Suiſſes de lever le ſiege qu'ils auroient une fois formé devant Genes. Elle ne jugea donc pas à propos de s'expoſer au hazard de perir pour le premier Preſident de Grenoble, & le livra. Les Suiſſes par une inhumanité ſans exemple l'appliquerent à la queſtion, pour luy faire reveler les noms de ceux de leurs Officiers que la Trimoüille avoit gagnez. Le Preſident ne les ſçavoit point ; & fut aſſez ferme pour ſouffrir la torture, ſans qu'il luy échappât aucune marque de foibleſſe. Les Suiſſes enragez de n'avoir pu tirer de ſa bouche ce qu'ils prétendoient ſçavoir, tournerent leur furie contre eux-mêmes ; & chaſſerent de leur Pays les Officiers qu'ils ſoupçonnoient avoir eu part au Traité, en conſequence duquel le ſiege de Dijon avoit eſté levé. Il eſtoit aiſé de juger par ces violences, qu'on ne les rameneroit pas aiſément à l'alliance des François ; & neanmoins le Conſeil de Loüis la jugea ſi neceſſaire, qu'il travailla de nouveau pour la rétablir. On a veu qu'il l'a-

1514.

1514. voit rompuë pour épargner vingt mille livres, dont les Cantons prétendoient que l'on rehaussât leurs pensions ; & l'on doit ajoûter icy que pour reparer cette faute dont la perte du Duché de Milan s'estoit ensuivie, on leur offrit douze cens mille écus. Personne ne s'imaginoit qu'ils les refusassent ; & leur conduite trompa les politiques les plus raffinez aussi bien que les simples. Ils répondirent qu'ils avoient jusques-là fait la guerre pour de l'argent, mais qu'ils prétendoient qu'à l'avenir leur milice fût moins interessée. Qu'encore que la Trimoüille leur eût promis quatre cens mille écus outre la renonciation de Loüis au Duché de Milan, ils se contenteroient de cette renonciation, & donneroient une Quittance de quatre cens mille écus. Mais que si l'on vouloit convenir avec eux, il faloit qu'on se hâtât ; parce que si leur Armée se mettoit en campagne, elle n'auroit pas plus d'égard au droit des Gens qu'à celuy des particuliers ; & mettroit en France tout à feu & à sang, sans

distinctions.

distinction & sans reserve. 1514.

Cette Negociation s'estoit passée sans la participation du Nonce du Pape ; & ce Ministre qui voyoit les Cantons s'émanciper, & craignoit qu'ils ne continuassent de regler leurs affaires sans en avoir communiqué avec la Cour de Rome, comme ils avoient accoutumé, crut en devoir avertir Leon Dix par un Courier exprés qu'il luy dépêcha. Leon ne prit pas l'affaire avec moins de chaleur que son Nonce. Il ne douta pas que Loüis ne succombât, s'il avoit à soûtenir l'effort de cinquante mille Suisses dans le même temps que le Roy d'Angleterre attaqueroit la Picardie, l'Empereur la Champagne, & le Roy Catholique la Guyenne, ou le Languedoc. Il présupposa que le plus dangereux de ces quatre ennemis étoit l'Anglois ; & il fit sous main avertir Loüis de le gagner en toute maniere, pendant que le saint Siege y travailleroit de son mieux. Sa Sainteté choisit pour cette Negociation le Cardinal d'Yorc, parce qu'il avoit plus d'ascendant sur l'esprit de Hen-

1514. ry qu'aucun autre du sacré College. Elle representa de vive voix à ce Prelat qu'il se formeroit dans quelques années en la personne de Charles Archiduc des Pays-bas une Monarchie, qui assujettiroit toutes les autres de la Chrestienté, si la France ne demeuroit assez puissante pour luy servir de contrepoids. Que les Papes avoient plus d'interest que les Princes Temporels, que la balance fût dans l'équilibre: car outre qu'ils perdroient leurs Etats de quelque côté qu'elle panchât, ils seroient reduits à recevoir la loy de celuy des deux Monarques qui vaincroit l'autre. Que le contrecoup de l'abaissement du saint Siege rejalliroit sur le sacré College, qui ne conserveroit pas long-temps le droit d'élire les Papes aprés que la Cour de Rome auroit perdu son lustre; & que pour prévenir cet inconvenient, il faloit preserver le Roy Tres-Chrestien de la ruïne qui luy estoit inévitable, en luy rendant deux signalez offices L'un d'empêcher les Anglois de l'attaquer en le reconciliant avec eux

L'autre d'unir si étroitement la France avec l'Angleterre par une Alliance que le Ciel sembloit desirer, puisqu'il venoit d'ôter du monde la Reine Anne de Bretagne, que ces deux Couronnes agissent de concert à l'avenir, & tournassent leurs armes contre l'Empereur, le Roy Catholique, & les Suisses. Qu'il y auroit alors de l'égalité dans les deux partis; & que l'un & l'autre écouteroient d'autant plus volontiers des propositions raisonnables, que les Confederez perdroient l'esperance de dépoüiller Loüis; & que sa Majesté Tres-Chrétienne demeurant convaincuë par autant d'experiences qu'elle avoit couru de dangers de tout perdre, pour s'estre obstinée premierement à conserver le Duché de Milan, & depuis à le recouvrer, y renonceroit infailliblement en faveur de Maximilien Sforce. 1514.

Le Cardinal d'Yorc fut persuadé par le discours du Pape: mais il n'eut pas le même effet sur l'esprit du Roy d'Angleterre, que sa Sainteté avoit eu sur le sien. Henry Huit é-

1514. toit victorieux, & cette disposition n'estoit pas propre à luy faire tomber les armes des mains. Il présupposoit sagement que les François ne traiteroient pas avec luy, sans que les Ecossois fussent compris dans l'accommodement, & il n'avoit garde de souffrir que l'on y fist aucune mention d'eux. Il ne s'estonnoit pas du dernier effort qu'ils avoient fait pour empêcher l'Angleterre de profiter de sa victoire; & il le comparoit à ceux des personnes mourantes, qui ne durent qu'un moment. Il se promettoit que pendant l'hyver les Ecossois se diviseroient sur les Conseillers d'Etat qu'ils donneroient à leur jeune Roy Jacques Cinq; & que les Comtes qui n'auroient pas assez de credit pour en estre, se declareroient contre ceux qui en seroient. Il s'imaginoit que la partie la plus foible auroit alors recours à luy; & qu'en l'appuyant contre la plus forte, & la ruïnant aprés que par son moyen elle auroit vaincu l'autre, l'entiere conqueste de l'Ecosse ne coûteroit que deux ou trois mois.

Enfin il n'estoit pas d'humeur de renoncer aux prétentions qu'il avoit sur la France, à moins qu'elle ne luy cedât la Normandie; & il ne croyoit pas le Pape assez de ses amis, pour luy procurer un si grand avantage dans un Traité dont le saint Siege seroit Mediateur. Ainsi sa Majesté Angloise ne répondit rien de solide au Cardinal d'Yorc; & le Pape ne sçachant à qui s'addresser, laissa à la discretion de son Nonce en Angleterre qui estoit Evêque de Tricari, de choisir celuy qu'il luy plairoit pour cette Negociation. 1514.

Ce Nonce avoit fait connoissance avec le Duc de Longueville, que l'on laissoit en liberté sur la parole qu'il avoit donnée de ne sortir d'Angleterre qu'aprés avoir payé sa rançon. Il le jugeoit capable de terminer les affaires les plus difficiles par la vivacité de son esprit, & par son addresse. Il sçavoit que ce Prince estoit dans l'intrigue de la Comtesse d'Angoulême; & qu'il s'attacheroit avec d'autant plus de soin à l'obliger, qu'il s'agissoit de faire en sorte

1514. que le Fls de cette Princesse trouvât la France en paix quand il succederoit à la Couronne. Il le tenoit d'ailleurs pour attaché de sorte aux interests de l'Archevêque de Sens principal Ministre de Loüis, qu'il seroit ravy de luy procurer l'honneur de la Paix entre les deux Nations de l'Europe le plus irreconciliablement ennemies; & il le pressa là-dessus de faire des propositions au Roy d'Angleterre, sous prétexte de convenir de sa rançon. Le Duc de Longueville en avertit le Conseil de France; & receut un pouvoir secret de traiter, pourveu que ce fût comme de luy-même, & sans hazarder l'honneur de Loüis. Cette précaution estoit necessaire à l'égard d'un Prince, accoûtumé d'agir avec hauteur comme estoit Henry; & le Duc de Longueville la prit avec tant d'adresse, que si ce qu'il avançoit n'eût pas esté bien receu, la France n'auroit pas eu besoin de le desavoüer. Il representa au Roy d'Angleterre qu'il flétrissoit sa réputation en continuant d'estre la dupe du Roy Ca-

tholique son Beau-pere, aprés que toute l'Europe s'en estoit apperceuë. 1514.
Qu'il avoit pu d'abord croire de bonne foy que l'Espagne qui avoit partagé avec luy par un Traité solemnel la conqueste de la Guyenne, luy tiendroit parole, & que cependant elle luy en avoit manqué pour usurper la Navarre. Que l'excuse qu'elle avoit tirée du grand avantage qui luy revenoit de cette usurpation, avoit pu obliger sa Majesté Angloise à luy pardonner une premiere contravention, & à conclure avec elle un nouveau Traité pour la campagne de mil cinq cens treize: mais que n'ayant pas accomply plus fidellement celuy-cy que le precedent, elle avoit deslors merité d'estre abandonnée; & l'on n'avoit pas esté peu surpris, que les Anglois eussent formé une troisiéme liaison avec elle. Que peu de gens les avoient plaints que l'on eût encore abusé de leur sincerité; & que non seulement le Roy Catholique eût signé à leur préjudice une suspension d'armes avec les François, mais encore l'eût ratifiée,

1514. & fait publier en presence de l'Ambassadeur d'Angleterre. Que la Politique ne permettoit pas d'endurer de telles offenses; & qu'en les dissimulant on passoit pour stupide, ou pour insensible. Qu'il n'y avoit rien du tout à gagner pour l'Angleterre avec les Espagnols, & qu'il n'en alloit pas de mêmes pour elle à l'égard des François. Car encore qu'elle ne dût pas esperer de recouvrer la Guyenne, & les autres Provinces de leur Monarchie qu'elle avoit autrefois possedées; elle tireroit pourtant de leur amitié l'avantage tres-considerable de n'estre troublée par aucune guerre civile, tant que ses Rois vivroient en bonne intelligence avec les Rois Tres-Chrestiens: au lieu que s'ils continuoient de leur faire la guerre, Henry Huit ne vivroit pas plus en repos dans son Royaume, que ses dix ou douze Predecesseurs en avoient eu. Qu'à le bien prendre il n'avoit pas travaillé pour luy à la journée des Esperons, & aux sieges de Theroüenne & de Tournay, mais pour les seuls interests de l'Archiduc;

& qu'il redoubleroit sa faute en repassant la Mer contre Loüis, puisqu'en affoiblissant la Monarchie Françoise, il la mettroit hors d'estat de resister à celle d'Espagne ; qui s'étant accruë des Pays-bas & des Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche en Alemagne, donneroit aisément la loy au reste de l'Europe, & par consequent à l'Angleterre. 1514.

Henry ne pouvoit disconvenir de ce qu'on luy representoit. Il estoit tout à fait touché de l'infidelité de son beau-pere ; & s'il avoit differé jusques-là de s'en venger, ce n'avoit esté que par la crainte que les François qu'il haïssoit encore plus que le Roy Catholique, n'en profitassent. Il s'en ouvrit au Duc de Longueville ; & ce Prince le guerit de sa jalousie en luy promettant qu'aussi-tôt qu'il seroit d'accord avec Loüis, la France le choisiroit pour Arbitre de tous les differends qu'elle avoit avec les autres Confederez, & mêmes consentiroit qu'ils le rendissent garand du Traité qui auroit esté conclu avec eux par sa Media-

1514. tion. Henry fit là-dessus expedier un Passeport pour traiter la Paix sous le nom de Jacques de Silly General de Normandie, que la Cour de France nomma pour Ambassadeur extraordinaire dans cette veüe; à cause que le Duc de Longueville se trouvant prisonnier, & ne devant esperer sa liberté que de la Paix, étoit incapable des principales fonctions civiles, & sur tout de celle dont il s'agissoit. On eut pourtant soin dans l'instruction donnée à Silly, de luy commander de consulter le Duc de Longueville dans toutes les choses d'importance; & de ne convenir d'aucun article sans sa participation, & mêmes sans son consentement. Ainsi ce Duc fut en effet le veritable Mediateur de la Paix; & Silly fut réduit à la seule fonction de Ministre subalterne, quoy qu'il parût dans toutes les Assemblées en qualité de Plenipotentiaire. Il ne restoit plus qu'une difficulté, qui consistoit à trouver un pretexte plausible pour le voyage de Silly en Angleterre; parce que si les Anglois

par quelque motif que ce pût estre ne vouloient point de paix, leur orgueil s'émanciperoit jusqu'à publier que la France les en auroit recherchez; & il ne seroit pas possible de le nier, puisque la Negociation de Silly avec le Roy d'Angleterre, ou avec ceux de son Conseil que sa Majesté auroit nommez, en seroient une preuve évidente. On eut donc soin de publier dans toutes les Cours de l'Europe, que Loüis l'envoyoit seulement à Londres pour convenir de la rançon du Duc de Longueville, & des autres prisonniers faits à la journée des Esperons. Mais on ne prit pas garde que Henry avoit protesté solemnellement de ne les delivrer que par la Paix; & l'on ne se mit pas en peine de l'obliger à s'en retracter, tant il est vray que les François n'estoient alors formalistes qu'à demy. 1514.

Henry qui pensoit à élever sa reputation au dessus de celles des autres Rois, en ne se servant ny de Ministre ny de Favory dans les Traitez les plus éclattans avec les Etran-

1514. gers, confera teſte à teſte avec Silly, qui pour adoucir ce Prince luy parla d'abord d'un Mariage qu'il ſçavoit luy eſtre fort agreable. On a veu que ſa Majeſté avoit deux ſœurs, & que l'aînée avoit eſté mariée à Jacques Quatre Roy d'Ecoſſe. La cadette qui ſe nommoit Marie, eſtoit mieux faite ſans comparaiſon ; & il n'y avoit point alors de Princeſſe dans l'Europe qui l'égalât pour la beauté & pour l'embonpoint, quoy qu'il ne fût pas mal aiſé d'en trouver de plus ſpirituelle. Elle couroit riſque de paſſer ſa vie dans le celibat ; parce que d'un côté les Rois du Nort auſquels elle auroit pu prétendre, eſtoient mariez, & ſans eſperance d'eſtre bien-tôt veufs ; & d'un autre côté elle avoit trop d'ambition pour épouſer un ſujet de ſon frere, quoy qu'il y eût pluſieurs exemples des Princeſſes d'Angleterre qui l'avoient fait. Elle voyoit aſſez que Loüis ne luy eſtoit pas propre, & que ſi elle l'avoit elle ne le garderoit pas long-temps : mais elle ſe repaiſſoit de l'eſperance d'un bien

ſmaginaire au deffaut du ſolide. Elle ſe flattoit de la gloire de devenir la premiere Reine de la Chreſtienté, quand elle ne le ſeroit qu'un jour ; & de conſerver cet auguſte rang durant un long veuvage, dans celle des Cours de France ou d'Angleterre quelle aimeroit mieux le paſſer. Loüis eſtoit trop affoibly pour penſer à de ſecondes nopces ; & ſes infirmitez ne l'avertiſſoient que trop, qu'une nouvelle femme luy ſeroit le plus ſouvent à charge. Cependant il avoit encore inclination pour le mariage, & le Portrait de la Princeſſe d'Angleterre luy avoit donné dans les yeux. Il couvroit ſa foibleſſe de deux prétextes, qui luy ſembloient plauſibles. L'un qu'il avoit ſuccedé à Charles Huit en ligne collaterale ; & que ſi un autre luy ſuccedoit de mêmes, il n'en arrivât une guerre civile entre les François, accoûtumez à recevoir des Maîtres de pere en fils. L'autre qu'il n'avoit point d'eſtime pour le Comte d'Angoulême ſon gendre & ſon heritier preſomptif ; & qu'il a- 1514.

1514. voit accoutumé de dire de luy en le méprisant, *Ce gros gars gâtera tout.* Par la même raison qu'il aimoit son Peuple au delà de tout ce que l'on peut imaginer, il apprehendoit qu'aprés sa mort on ne le surchargeât. Il entrevoyoit dans le Comte d'Angoulême des dispositions à cela, & pour l'en empêcher il souhaittoit un fils. Ce n'est pas qu'il ne craignît de le laisser en bas âge. Mais il sçavoit que ce Comte estoit trop jeune pour en estre Tuteur; & que quand les Etats du Royaume luy defereroient la Regence, ils ne luy donneroient pas tant d'autorité qu'il en auroit s'il regnoit par luy même. Ainsi les parties conspirant à une même fin, il ne fut pas difficile de les accommoder.

Le second Article fut debattu plus long-temps, & enfin accordé à la satisfaction de l'Angleterre. Henry vouloit en toute maniere unir à sa Couronne la Ville & la Banlieuë de Tournay, dans la seule veuë d'égaler sa reputation à celle d'Edoüard Trois qui avoit conquis Calais. Il

ne prévoyoit pas encore qu'il ne 1514.
conſerveroit cette Ville ſcituée au milieu des Etats de l'Archiduc, que du conſentement de ce Prince ; qui ne ſouffriroit l'établiſſement des Anglois au centre de la Flandre, que juſqu'à ce qu'il eût occaſion de les en chaſſer. Sa Majeſté Angloiſe ſoûtenoit donc qu'il y alloit de ſa gloire de retenir Tournay ; & Silly repartoit que quand cette Ville n'auroit pas eſté depuis tant de ſiecles à la France dont elle ne pouvoit être détachée, le Roy ſon Maître ſeroit juſtement accuſé d'ingratitude s'il abandonnoit un Peuple ; qui pour luy donner des marques d'une fidelité tres-rare dans les derniers temps, avoit ſoûtenu un long ſiege ſans recevoir, & mêmes ſans eſperer de ſecours. Mais enfin l'obſtination de Henry l'emporta ; & Silly s'expliqua en des termes qui ſignifioient aſſez nettement qu'il ne tiendroit pas à cet Article que la France & l'Angleterre ne ſe reconciliaſſent, pourveu qu'elles convinſſent de tous les autres. La raiſon ſecrette qui l'obligea

1514. à se relâcher, s'il en faut croire la Lettre qu'il écrivit là-dessus à Loüis, consistoit en ce qu'il avoit esté bon de conserver Tournay, pendant que la France possedoit encore dans la Flandre les Villes de l'Isle, de Doüay & d'Orchies, & que les Souverains des Pays-bas n'avoient point d'autres établissemens que celuy-là. Mais qu'aprés que les Rois Tres-Chrétiens avoient rendu aux Flamans les trois dernieres Villes dont on vient de parler, qu'ils gardoient pour ôtages de leur fidelité, & que l'Archiduc devoit recueillir les Successions de l'Empereur & du Roy Catholique, Tournay d'un côté ne seroit plus utile aux François ; puisque l'Archiduc en cas de rupture n'auroit qu'à empêcher le Commerce de cette Ville avec les autres voisines, pour la contraindre de se rendre à luy ; & d'un autre côté s'il arrivoit du trouble entre les François & les Flamans, Tournay en seroit la cause, ou du moins en fourniroit l'occasion, par les contestations qui survenoient tous les jours en-

tre ses habitans, & ceux de l'Isle & d'Ath. 1514.

Le troisiéme Article fut debattu avec une égale chaleur de part & d'autre. Les Rois Tres-Chrestiens aprés avoir chassé les Anglois de la Normandie & de la Guyenne, avoient jugé à propos de les en consoler par une pension de cinquante mille livres, qu'ils avoient d'abord payée avec assez d'exactitude. Mais depuis les Anglois avoient tiré vanité d'une chose, qui ne devoit tourner qu'à leur confusion. Ils avoient appellé Tribut, ce qui n'estoit qu'une liberalité; & publié par toute la Terre que les François n'oseroient nier d'avoir esté leurs sujets, puis qu'ils estoient encore leurs Tributaires. Cette presomption si mal fondée avoit esté justement punie par le retranchement de cette pension; & Henry Huit plus hardy que n'avoit esté Henry Sept son Pere qui s'estoit abstenu durant tout son Regne d'en parler, la demanda. Sa Majesté ne se contenta pas de prétendre qu'elle fût rétablie. Elle insista de plus que

1514. les arrerages en fussent payez ; & la somme montoit si haut, que Loüis auroit eu de la peine à la fournir. Il y a de l'apparence que sa Majesté Angloise ne parloit pas tant des arrerages à dessein de les faire payer, que de persuader ceux qui auroient un jour connoissance du Traité, qu'elle se seroit beaucoup relâchée en faveur des François, puisqu'elle leur auroit quitté une somme excessive pour les disposer à luy rendre le principal. Mais ce ne furent pas tant les arrerages de la pension, que la pension même, qui mit en colere Silly. Il se fit une prodigieuse violence pour garder le respect dû à la presence de Henry ; & luy répondit fortement que la France n'estoit pas assez malheureuse, pour se soûmettre à une condition dont l'Angleterre avoit abusé ; & que ç'auroit esté tout ce que sa Majesté Angloise auroit pu faire que d'obliger Loüis à l'accepter, si immediatement aprés la journée des Esperons elle se fût avancée avec l'Empereur jusques devant Paris, & que les Suisses l'yeust

ſent jointe. Ces derniers mots toucherent aſſez l'honneur du Roy d'Angleterre, pour l'obliger de ſe mettre à ſon tour en colere. Ils luy reprochoient ſa faute; & l'avertiſſoient en même temps que l'occaſion de la reparer eſtoit paſſée, & qu'il ne la recouvreroit jamais. Mais il n'y prit pas garde, ou du moins il en fit ſemblant, afin de propoſer un quatriéme Article qui n'eſtoit pas moins déraiſonnable que le troiſiéme. Il faut préſuppoſer pour l'entendre, que Henry Sept eſtoit devenu Roy d'Angleterre par le gain d'une Bataille. Comme aucun Prince de ſon temps ne l'égaloit en ſageſſe, il ne s'eſtoit pas contenté d'épouſer l'heritiere d'Yorc, qui pouvoit luy conteſter la Couronne. Il eſtoit de la Maiſon de Lancaſtre; & il ſçavoit par experience que tous les Princes de ſa Maiſon n'avoient jamais eſté paiſibles ſur le Trône d'Angleterre, tant qu'il y avoit eu des Princes de la Maiſon d'Yorc: de même que ceux de la Maiſon d'Yorc, avoient toûjours eſté ſujets aux Guerres Civiles, tant 1514.

1514. qu'il y avoit eu des Princes de la Maison de Lancastre. Il s'estoit attaché là-dessus à exterminer les restes de la Maison d'Yorc ; & il y avoit si bien réüssi, qu'il n'en estoit demeuré que deux freres, qui porterent l'un aprés l'autre le nom de Comtes de Suffolc. Il les avoit poussez hors de l'Angleterre. L'aîné s'étoit refugié en Flandres, & le puisné en France. Henry Sept n'avoit pas osé esperer que les François luy rendissent celuy qui avoit cherché un azyle dans leur Royâume, mais il avoit sollicité long-temps l'Archiduc Philippe de luy envoyer l'autre. Aprés avoir inutilement employé les prieres, il s'estoit servy des menaces, & n'avoit pas mieux réüssi dans les unes que dans les autres. Une tempête neanmoins dont il se prévalut d'une maniere moins sincere que les Souverains de son temps n'avoient accoûtumé d'en user, luy fit enfin obtenir ce qu'il desiroit. Elle jetta sur les côtes d'Angleterre l'Archiduc, qui s'estoit embarqué pour aller en Espagne recüeillir la succes-

ſion de Caſtille écheuë à ſa femme. 1514.
Henry le receut d'abord avec aſſez de civilité : mais enſuite il luy fit entendre qu'il le tiendroit priſonnier toute ſa vie, s'il ne luy livroit le Comte de Suffolc. L'Archiduc n'étoit pas aſſez genereux pour s'expoſer à une captivité, dont il pouvoit ſe garantir aux dépens d'un malheureux. Il delibera trois jours entiers, c'eſt à dire auſſi long-temps qu'avoit fait Auguſte pour ſe reſoudre d'abandonner Ciceron ; & il prefera auſſi bien que cet Empereur, l'intereſt à l'honneur. Il racheta ſa liberté par celle de Suffolc ; & toute la précaution qu'il prit afin de rendre ſon action moins criminelle, fut d'exiger le ſerment de ſa Majeſté Angloiſe qu'elle ne feroit point mourir celuy qu'il mettoit en ſa puiſſance. Henry garda ſon ſerment : mais ſon Succeſſeur s'y tint ſi peu obligé, qu'il commença ſon Regne par faire couper la teſte à Suffolc. Cette execution au lieu de le ſatisfaire, luy avoit accru le deſir de traiter de même le puiſné des deux freres, &

1514. il ne s'en cacha pas trop à Silly, puisqu'il luy declara que si Loüis n'usoit à son égard d'une condescendance semblable à celle qu'avoit euë l'Archiduc Philippe pour son Pere, il ne faloit point esperer de reconciliation entre leurs Majestez. Mais il sembla que cette conjoncture ne fût arrivée que pour representer la vertu de Loüis dans tout son lustre, puisqu'il rejetta avec horreur la proposition de Henry, & protesta qu'il aimoit mieux perdre tout ce qu'il possedoit, que de le conserver en violant l'hospitalité. L'amitié qu'il avoit euë pour l'Archiduc mort il y avoit huit ans, l'empêcha de répondre à l'exemple qu'on luy proposoit. Il ne jugea pas à propos de parler de ce Prince, parce qu'il ne le pouvoit alors sans noircir sa memoire; & il se contenta d'écrire à Silly de rompre la Negociation, si les Anglois s'obstinoient à prétendre que sa Majesté se deshonorât pour les satisfaire. Henry ne voulut pas se relâcher, mais le Duc de Longueville trouva moyen de l'y

contraindre. Sa civilité luy avoit donné entrée dans les Assemblées de la haute Noblesse d'Angleterre; & il y avoit observé qu'elle s'ennuyoit de vivre en repos, & qu'elle ne cherchoit qu'un pretexte pour recommencer la guerre civile. Qu'elle regrettoit la Maison d'Yorc, à cause que les Rois de cette Maison s'étoient plus familiarisez avec elle que n'avoient fait ceux de la Maison de Lancastre; & que d'ailleurs Henry luy déplaisoit, parce que dans les affaires d'importance il étendoit son pouvoir au delà des bornes que les Loix d'Angleterre y avoient mises. 1514.

Le Duc de Longueville sçavoit encore que le dernier des Suffolcs estoit vaillant, & capable d'executer les plus hazardeuses entreprises. Qu'il s'estoit signalé dans les guerres d'Italie; & que Loüis pouvoit luy confier une Armée, sans apprehender qu'il la laissât perir par sa faute. Sa Majesté Tres-Chrestienne avoit mis sur pied vingt mille Fantassins Alemans, malgré les obstacles que les Confederez en general, &

1514. l'Empereur en particulier, y vouloient apporter ; & il eſtoit important d'en employer la meilleure partie hors du Royaume, quand ce ne ſeroit que pour exempter les Provinces de les loger. Le Conſeil de France fut invité là-deſſus d'en faire embarquer douze mille ſur la Flotte équipée contre celle d'Angleterre : d'en donner le commandement à Suffolc, & de permettre qu'il s'en ſervît pour monter ſur le Trône de ſes Ancêtres. La reſolution en fut priſe ; & comme il eſtoit neceſſaire de la rendre publique afin que les Anglois du party d'Yorc euſſent le temps de joindre Suffolc à ſon débarquement, Henry apprit bien-tôt les particularitez que l'on vient de rapporter. Il n'eſtoit pas timide de ſon naturel : mais il avoit d'ailleurs trop d'attachement aux plaiſirs pour ne pas éviter autant qu'il pourroit la Guerre civile, par la ſeule raiſon qu'elle l'en priveroit au moins pour long-temps, ſi ce n'eſtoit pour toûjours. Il avoit étudié à fond l'Hiſtoire de ſon pere ; & ſçavoit que ce

Prince

Prince ayant paſſé dix-ſept ans hors de l'Angleterre, il y avoit perdu preſque toutes ſes habitudes. Qu'en y retournant il n'avoit mené que ſix mille ſoldats ; & que nonobſtant il avoit eſté joint par tant d'Anglois, qu'il avoit vaincu le Roy Richard Trois. La faction de Suffolc au contraire s'eſtoit maintenuë, & n'attendoit que ſa perſonne pour ſe revolter. On luy donnoit douze mille bons ſoldats, qui pouvoient éſtre renforcez en un beſoin par les Matelots de la Flotte de France. Il n'étoit pas poſſible de l'empêcher de venir à Londres ſans le combattre ; & le ſuccez d'une bataille eſtoit toûjours douteux, quelques meſures que l'on priſt pour la gagner. Il y auroit eu de l'imprudence à s'expoſer au danger que l'on pouvoit éviter, & Henry fit ſçavoir au Duc de Longueville qu'il ne tiendroit pas à luy que la Negociation ne ſe renoüât. Silly qui ne l'avoit interrompuë qu'à regret, la reprit avec chaleur, & la conclut en moins de temps que les 1514.

1514. Préliminaires n'avoient duré. La pension de cinquante mille livres fut changée en la somme de deux cens mille écus, que Loüis accordoit à Henry pour les frais de la guerre, à condition de ne les payer qu'en six termes, c'est à dire cent mille livres par an. Henry se contenta que Suffolc sortist de France, & souffrit qu'il passât dans une Ville libre d'Alemagne qui répondist de sa sureté moyennant une gratification que Loüis paya par avance, outre deux mille écus de pension à Suffolc pour son entretien.

La Princesse d'Angleterre fut conduite en France, & le Comte d'Angoulême l'épousa pour Loüis à Abbeville le neuf d'Octobre mille cinq cens quatorze. Le Pape crut avoir sauvé la France en la reconciliant avec l'Angleterre, quoy que l'Evêque de Tricari son Nonce extraordinaire n'y eût eu que tres-peu de part. La recompense que sa Sainteté prétendit en tirer, alloit beaucoup au delà du bien qu'elle se vantoit d'avoir procuré; & c'est dans la seule veuë

de l'expliquer, qu'il est necessaire de 1514.
redire icy que Pierre de Medicis frere aîné du Pape, qui se noya à la déroute de Garillan en mille cinq cens trois, avoit laissé un fils nommé Laurent Second, qui commençoit à se plaindre que l'on eût donné le Gouvernement de Florence à Julien son Oncle contre l'usage de leur Maison, qui l'avoit fait passer de fils aîné en fils aîné, de Come Premier à Pierre Premier, de Pierre Premier à Laurent Premier, & de Laurent Premier à Pierre Second, sans que les freres puisnez & les cadets y eussent eu aucune part. Il y avoit lieu de prévoir que les Medicis se diviseroient dans quelques années, & que la Bourgeoisie de Florence profiteroit de leur discorde pour se remettre en liberté. Il estoit plus aisé de prévenir ce mal, que de le guerir quand il seroit arrivé; & comme d'un côté Leon Dix aimoit beaucoup plus son frere que son neveu, & que d'un autre côté quelque dédommagement qu'il donnât à Laurent Second il ne l'empê-

1514. cheroit jamais de se plaindre, ny de soûtenir que le Gouvernement de Florence dont on le frustroit valoit beaucoup mieux que ce qu'on luy auroit donné, sa Sainteté resolut de le luy laisser, & de procurer à son frere Julien quelque chose de meilleur Il n'y avoit dans l'Italie que le Royaume de Naples qui fût à sa bien-seance, & l'on delibera de l'en investir. Mais il y avoit deux grands obstacles à surmonter. L'un que Jules Second pour attirer le Roy Catholique dans la Ligue contre les François, avoit accordé à sa Majesté une Investiture telle qu'elle l'avoit desirée ; & les principaux Jurisconsultes d'Espagne en la dressant, avoient pris toutes les précautions necessaires pour la garantir de nullité, & mêmes pour empêcher qu'on n'y donnât atteinte. L'autre que la Maison de Medicis n'avoit aucun droit sur le Royaume de Naples, & que l'injustice paroîtroit trop évidente, si nonobstant elle entreprenoit de l'usurper.

On trouva pourtant moyen d'élu-

der le premier de ces obstacles, en 1514.
presupposant, comme il estoit vray, que Jules n'avoit accordé l'Investiture dont il s'agissoit que sur l'esperance que l'armée Espagnole demeureroit unie à celle de l'Eglise jusqu'à ce que les François eussent esté tout à fait chassez d'Italie; & neanmoins la separation s'en estoit faite immediatement aprés la bataille de Ravenne contre le gré de Jules & avec l'approbation du Roy Catholique, qui par consequent estoit décheu du bien fait de l'Investiture. Mais pour le second obstacle il faloit recourir à Loüis; & le Pape y eut d'autant moins de repugnance, qu'il croyoit que le long-temps qu'il y avoit que la France avoit perdu le Royaume de Naples, & les malheurs qui luy estoient arrivez tant de fois en travaillant à le recouvrer, l'en auroient rebutez. Le Pape proposa donc que si sa Majesté vouloit ceder ses droits sur le Royaume de Naples à Julien de Medicis, le saint Siege s'engageroit à la restablir dans le Duché de Milan.

1514. Mais Loüis ne put se resoudre de ceder les droits de sa Couronne, & de plus son Conseil trouva beaucoup à redire dans la proposition du Pape. Sa Sainteté demandoit une grace presente & solide comme étoit la cession du Royaume de Naples, pour une esperance éloignée; & qu'une infinité d'accidens imprévûs pouvoit rendre chimerique, telle qu'estoit le restablissement des François dans le Duché de Milan, & neanmoins on n'offroit point de gages pour la seureté de cette promesse; & l'on vouloit que Loüis s'en rapportât entierement à la bonne foy du saint Siege, dont il avoit tant de fois éprouvé la mauvaise disposition à son égard. Sa Majesté prévoyoit encore que si on luy tenoit parole, & qu'on luy facilitât le recouvrement du Duché de Milan, elle ne seroit pas mêmes assurée de le conserver pendant la vie de Leon Dix. Car si sa Sainteté ajoûtoit à la puissance temporelle du saint Siege celles de son Frere en qualité de Roy de Naples, & de

ſon Neveu comme Adminiſtrateur de 1514.
l'Etat de Florence, les autres Princes d'Italie ne ſeroient plus en eſtat de s'oppoſer à ſes volontez ; & s'il luy prenoit envie de renvoyer les François delà les Alpes aprés avoir renvoyé les Eſpagnols en Sicile, il coûteroit incomparablement plus à Loüis de garder le Duché de Milan, que ſi le Royaume de Naples demeuroit au Roy Catholique.

Ces conſiderations eſtoient ſi fortes, que le Conſeil de France les examina long-temps ſans ſe déterminer ; & le Pape prenant cette lenteur ſi extraordinaire aux François pour un refus indirect, rompit cette Negociation pour en renoüer une autre avec l'Empereur. La Cour de Rome fruſtrée de l'eſperance de procurer la Couronne de Naples à Julien de Medicis, ſe reduiſit à luy former un Etat des Duchez de Ferrare & d'Urbin aprés qu'elle les auroit recouvrez, & à y joindre Parme, Plaiſance, Modene & Rege. Elle avoit beſoin de l'autorité Imperiale pour les deux dernieres de ces

1514. Places, & elle sçavoit assez qu'elle en viendroit à bout pour de l'argent. L'Empereur ne fut pas long-temps sollicité, sans convenir de donner pour quarante mille écus l'Investiture qu'on luy demandoit : mais le nouveau projet du Pape fut déconcerté par la prosperité surprenante de Selim Empereur des Turcs.

Ce Prince aprés avoir appaisé les Guerres Civiles de son Etat par le gain de trois batailles rangées, s'étoit proposé de l'aggrandir de la Syrie, de l'Egypte & de la Perse. Il avoit attaqué les Mammelus ; & quoy qu'ils luy eussent resisté d'abord avec beaucoup de valeur, il les avoit enfin accablez par la multitude de ses soldats. Il avoit passé de là en Perse ; & rencontré Ismaël Sophi dans la grande Armenie sur la campagne de Calderon, au même lieu où l'on prétend que la fameuse Ville de Triganocelta estoit autrefois bâtie. La difficulté de trouver du fourage avoit bien-tôt contraint les Turcs & les Perses d'en venir aux mains, & le combat s'estoit donné le même

jour que Loüis avoit épousé par 1514.
Procureur la Princesse d'Angleterre.
On avoit combattu long-temps, mais le grand nombre l'avoit encore une fois emporté sur le petit. Les quatre vingt mille chevaux & six vingt mille fantassins de Selim avoient battu les cinquante mille chevaux d'Ismaël, qui n'avoient point d'Infanterie ; & le vaincu se trouvant dans l'impossibilité de mettre sur pied de nouvelles Troupes, avoit abandonné aux vainqueurs la moitié de la Monarchie de Perse. Il n'y avoit aucune apparence qu'il conservât le reste, si les Chrestiens ne le soulageoient par une diversion, & le Pape la crut absolument necessaire pour le bien de la Religion. Il ne voyoit que l'Empereur & les Venitiens en estat de la faire, & il presupposa que ny l'un ny les autres ne l'entreprendroient pas autrement que de concert. Il leur en fit parler par des Envoyez extraordinaires, qui representerent à la Republique de Venise que si elle ne declaroit presentement la guerre aux Infideles, ils la luy declareroient dans

1514. un an au plus tard. Qu'ils eſtoient alors tellement occupez en Perſe, qu'avant qu'ils en fuſſent revenus elle auroit le loiſir de leur ôter la Boſſine, l'Albanie, l'Epire, la Macedoine, & les autres Provinces qui eſtoient à ſa bien-ſeance. Au lieu que ſi on leur donnoit le loiſir d'affermir durant l'hyver leurs nouvelles Conqueſtes, & de retourner à Conſtantinople, ils équiperoient une puiſſante Flotte; qui ſe preſentant devant les Iſles de la Republique de Veniſe dans le même temps que les Troupes reſtées pour la garde de la Dalmatie, & les autres que Selim y meneroit, entreroient dans le Frioul, la Republique qui n'avoit déja que trop de peine à s'y deffendre contre les Alemans qui en tenoient la meilleure partie, perdroit aiſément le reſte, & ſe verroit renfermée dans ſes marais.

Le Senat convint aiſément de ce qu'on luy diſoit de la part du Pape, mais la Negociation n'en fut pas plus avancée. Il repartit que ſa perte étoit certaine, ſuppoſé que les Infi-

deles l'attaquassent dans les circonstances que sa Sainteté apprehendoit. 1514.
Mais il soûtint aussi qu'elle ne le seroit pas moins s'il partageoit avec l'Empereur l'Etat de Terre-ferme, puisque ce qu'il tireroit de sa portion suffiroit à peine pour en entretenir les Garnisons ; & que n'ayant plus les moyens necessaires pour conserver ses Isles, elles se perdroient d'elles-mêmes quand Selim ne les attaqueroit pas. Que si la Republique de Venise estoit resserrée du côté de son Golphe, elle le seroit bien-tôt par Terre. Qu'elle ne demeureroit pas long-temps libre, aprés avoir esté privée de ce qu'elle possedoit au dehors ; & que la Bourgeoisie de Venise se trouvant alors plus puissante que la Noblesse, luy donneroit la loy, ou du moins luy raviroit la meilleure part du Gouvernement.

Les Envoyez du Pape à l'Empereur ne reüssirent pas mieux que ceux qui estoient allez à Venise. Ils eurent beau remontrer à sa Majesté qu'elle estoit le Chef Temporel du Christianisme, comme le Pape l'é-

1514. toit du Spirituel ; & que si elle perdoit l'occasion de recouvrer sur les Turcs ce qu'ils avoient conquis durant deux cens ans sur les Chrestiens, sa memoire seroit en execration. Que les Mammelus & les Perses avoient esté plûtôt accablez que vaincus ; & que Selim persuadé qu'il n'en viendroit à bout que par un excez de puissance, avoit tourné contre eux l'élite des forces qui gardoient les Etats des Turcs en l'Europe. Qu'il n'y estoit resté que de miserables artisans travestis en soldats, & enrôllez pour tels. Qu'encore se trouvoient-ils en si petit nombre, qu'il y auroit plus de peine à les joindre qu'à les deffaire. Qu'un leger combat que les Chrestiens estoient asseurez de gagner d'abord, les introduiroit dans les Provinces qui couvroient Constantinople ; & que ceux de leur Religion qui gemissoient sous l'esclavage des Infideles, ne manqueroient pas de se declarer pour eux. Que les Turcs perdroient en une campagne ce qu'ils avoient conquis en trois cens ans ; & que Selim qui

avoit pensé à s'aggrandir dans l'Asie & dans l'Affrique, seroit contraint d'establir dans l'une ou dans l'autre de ces parties du monde le Siege de son Empire. 1514.

L'Empereur ne demeura pas d'accord de la negligence de Selim, à laisser dans ses Etats d'Europe des forces suffisantes pour les garder. Il ne s'amusa pas neanmoins à contredire directement les Ministres du Pape; & il aima mieux chercher deux excuses pour s'empêcher de rompre avec Selim. L'une fut tirée de la guerre où il estoit avec les Venitiens, qui l'occupoit de sorte qu'il ne luy estoit pas possible d'en entreprendre une autre, tout le revenu de ses Provinces hereditaires y estant employé; & les Alemans n'estant pas assez remuans pour declarer la guerre aux Turcs qui n'estoient pas leurs voisins, par le seul motif de la Religion. Qu'il faudroit pour cela qu'ils traversassent la Hongrie; & que si la jalousie des Grecs pour les quatre cens mille Chrestiens qui s'estoient croisez sous Godefroy de Boüillon les

1514. avoit portez à méler du poison dans les farines qu'ils leur fournissoient, & à les reduire par cet abominable moyen à soixante mille, les Hongrois qui haïssoient naturellement les Alemans ne permettroient pas volontiers qu'ils passassent par leur Royaume ; ou s'ils y consentoient, ce seroit à des conditions qu'ils n'executeroient pas de bonne foy.

L'Empereur prit sa seconde excuse dans la Convention qu'il venoit de faire avec Ladislas Roy de Hongrie & de Bohême. Il avoit autrefois disputé à ce Prince les deux Couronnes que l'on vient de nommer ; & ne les avoit cedées que par un Traité qui obligeoit Ladislas à declarer que lorsqu'il mourroit, soit qu'il eût des enfans ou non, l'Empereur ou sa posterité masculine luy succederoit.

Il est vray que les Etats de Hongrie & de Bohême s'estoient inscrits en faux contre ce Traité, par deux raisons qui ne pouvoient estre plus convaincantes. Ils avoient justifié qu'on l'avoit fait à leur insceu, &

prouvé invinciblement que leurs deux Monarchies estoient également électives, & que par consequent, ny l'Empereur, ny leur Roy, n'avoient pu donner atteinte à leurs Loix fondamentales. 1514.

Ils avoient bien obtenu par leurs plaintes la revocation de ce Traité: mais il s'en estoit fait un second, par lequel Loüis Jagellon fils unique de Ladislas, & la Princesse Anne sa Sœur, devoient épouser l'Infant Ferdinand & l'Infante Marie, Petits-fils de l'Empereur, où l'on avoit inseré une clause qui n'estoit pas moins contraire que la precedente au droit électif des deux Couronnes. Si Loüis n'avoit point d'enfans de Marie, comme il arriva, l'Infant devoit estre Roy de Hongrie & de Bohême ; & il ne se parloit des Etats, ny pour le nommer, ny pour l'accepter. L'Empereur se fonda là-dessus pour dire, qu'il ne vouloit pas hazarder deux Couronnes qui regardoient son Petit-fils ; & qu'il prétendoit menager les forces de l'Empire pour les employer un jour

1514. contre la haute Noblesse de Hongrie & de Bohême, supposé qu'elle s'opposât à la seconde Transaction qu'il avoit faite avec Ladislas, comme elle s'estoit declarée contre la premiere.

Tout autre que Leon Dix se seroit rebutté, par les impossibilitez de reüssir dont on vient de parler : mais il estoit si jaloux de la gloire que Pie Second avoit acquise en formant une Ligue des Princes Chrestiens qui n'avoit esté rompuë que par sa mort, qu'il entreprit encore une fois de reconcilier l'Empereur avec les Venitiens. Il avoit oüy dire plusieurs fois à Loüis Douze, que sa Majesté Imperiale ne seroit jamais à l'épreuve d'une tres-grande somme d'argent qu'on luy compteroit à la fois; & ce fut là-dessus qu'il offrit comme de luy-même, & sans en estre avoüé par la Republique de Venise, un million d'écus pour Verone, & les autres Places que les Alemans tenoient dans l'Etat de Terre-ferme. Cette proposition ébloüit l'Empereur, mais elle ne le persuada pas; &

& ce fut pour achever de le fléchir 1514.
qu'on luy dit que s'il s'obstinoit à garder ce qu'il avoit conquis en Lombardie, il estoit asseuré de le perdre sans en recevoir de recompense; puisque tous les Confederez ensemble n'estoient pas capables d'empêcher la France de recouvrer le Duché de Milan, pourveu que les Venitiens demeurassent unis avec elle; & qu'aprés qu'elle seroit restablie dans ce Duché, les Conquestes de l'Empereur se trouvant au milieu de ces deux ennemis, & ne pouvant estre secouruës, changeroient infailliblement de Maistre. L'Empereur haïssoit assez les François pour vouloir bien endurer un petit mal, à condition qu'il leur en arrivât un plus grand. Il se souvenoit toûjours d'avoir esté contraint de renoncer faute d'argent à la Castille; & il luy sembloit que pour le million d'écus dont on luy parloit, il équiperoit une assez grande Flotte; & leveroit plus de soldats qu'il ne luy en faloit; pour ranger à la raison le Roy Catholique. Il ne découvrit pas neanmoins

1514. moins son foible tout à fait ; & il se contenta de demander au Nonce du Pape qui negocioit avec luy, quelle asseurance avoit sa Sainteté que les Venitiens ne la dédiroient pas. Le Nonce crut à ces mots que l'affaire estoit consommée, & l'écrivit au Pape, qui pressa de tout son pouvoir la Republique de Venise de ne pas perdre l'occasion de chasser les Alémans de la Lombardie.

Le Senat comprit assez que l'offre du Pape luy estoit avantageuse, & l'auroit infailliblement acceptée. Mais la Republique de Venise n'étoit pas si riche qu'on la croyoit ; & le bruit qui couroit estoit faux qu'elle eût un tresor caché, dont elle ne devoit se servir qu'à la derniere extrémité. Elle ne s'estoit pas mise en peine d'étouffer ce bruit, parce qu'il la rendoit plus considerable à ses voisins ; & le moindre effet qu'elle en esperoit, estoit qu'ils en seroient plus reservez à l'attaquer. Mais au fond il s'en faloit tellement qu'elle eût de l'argent devant elle, qu'elle avoit beaucoup emprunté de ceux

de ses Sujets qui avoient eu le moyen 1514.
de luy prêter ; & si elle leur eût encore demandé un million d'écus pour la satisfaction de l'Empereur, elle les auroit réduits à la misere, ou leur eût inspiré le courage de ne luy prêter qu'à des conditions préjudiciables à sa liberté. Ainsi au grand étonnement de tout le monde, elle n'accepta pas l'offre du Pape ; & comme il luy importoit sur toutes choses de ne pas découvrir son foible, elle fit publier dans les Cours étrangeres qu'elle estoit asseurée de recouvrer l'Etat de Terre-ferme à meilleur marché. Qu'elle avoit déja fait la pluspart des frais necessaires, pour lever les Troupes dont elle estoit convenuë avec Loüis. Que l'Armée de sa Majesté estoit aussi presque toute sur pied ; & que quand elle entreroit dans le Duché de Milan, les Confederez n'auroient garde de l'attendre de pied ferme, dans la crainte où ils seroient que les Venitiens ne les prissent par derriere, dans le même temps qu'ils auroient les François devant eux. Que les

1514. Confederez ne se renfermeroient pas non plus dans les Villes, à cause que la Bourgeoisie qu'ils avoient rançonnée tant de fois y desiroit de rentrer sous la domination Françoise, avec autant d'ardeur qu'elle en avoit témoigné pour s'en délivrer. Qu'ainsi le Duché de Milan & l'Etat de Terre-ferme retourneroient sans effort à leurs anciens Maîtres ; & la gloire de la Republique de Venise qui jusques-là n'avoit point esté flétrie, ne le seroit point encore, puisqu'on n'auroit pas lieu de luy reprocher qu'elle se fût rétablie à force d'argent.

Loüis informé par l'Ambassadeur de Venise des particularitez dont on viént de parler, n'en tira pas les consequences qui s'en ensuivoient. Il en devoit conclure que Leon Dix estoit le plus grand & le plus dangereux de ses ennemis ; & que quelque demonstration qu'il fist de temps en temps de vouloir se reconcilier avec la France, il n'agiroit pas sincerement, & ne perdroit jamais aucune occasion de la traverser. Ce-

pendant ſa Majeſté fut perſuadée de faire un dernier effort pour ſe reconcilier avec le Pape ; & pour en venir à bout, elle luy fit repreſenter que l'experience continuelle des treize dernieres années avoit dû convaincre les Italiens de l'impoſſibilité où ils eſtoient de chaſſer les Etrangers, & reduire leur politique à conſerver ce qui leur reſtoit de liberté. Qu'à la verité ils eſtoient aſſez puiſſans pour reſiſter au Roy Catholique dans l'eſtat qu'il eſtoit, puiſque ce Prince manquoit d'argent. Que les Caſtillans ne luy obeïſſoient qu'autant qu'il leur plaiſoit, & que ſon autorité n'eſtoit pas beaucoup plus reſpectée en Arragon. Mais que quand l'Archiduc luy auroit ſuccedé, & qu'il auroit joint les Pays-bas, les Provinces hereditaires, & l'Empire à l'Eſpagne, toutes les forces d'Italie ne ſuffiroient plus pour la deffendre, quand il luy prendroit envie de la conquerir ; & les Suiſſes ne la garentiroient pas long-temps d'invaſion, puiſqu'ils ne l'avoient fait juſques-là que par l'argent qu'elle leur 1514.

1514. avoit fourny, & que la source en tariroit bien-tôt. Qu'il faudroit donc alors avoir recours aux François, qui demeureroient immobiles si on ne les avoit interessez auparavant dans la querelle, en leur permettant de recouvrer le Duché de Milan. Que comme il leur importeroit en ce cas de maintenir l'Italie dans l'état qu'ils l'auroient trouvée, ils y contribuëroient de tout leur pouvoir; & que par la même raison qu'ils n'oublieroient rien pour empêcher les Espagnols d'y acquerir un pied de terre au delà de ce qu'ils tenoient, il étoit certain que les Espagnols n'auroient pas moins de jalousie pour l'aggrandissement des François, & que la liberté de l'Italie seroit éternelle sous cet équilibre.

Le Pape ne pouvoit raisonnablement disconvenir de ce qu'on luy disoit: mais il luy restoit une difficulté, que les Ministres de Loüis travaillerent en vain à lever. Elle consistoit en ce que la crainte de succomber n'estoit pas égale à l'égard des deux Nations, l'Espagnole estant

éloignée de cinq cens lieuës, & ne 1514.
pouvant attaquer l'Italie qu'avec des forces sur lesquelles elle n'oseroit se promettre rien d'asseuré à cause de l'inconstance de la Mer qu'elles seroient contraintes de traverser : au lieu que les François n'en estoient separez que par les Alpes, dont les passages leur estoient ouverts.

Il est pourtant vray-semblable que le Pape se seroit relâché, si les Suisses ne l'eussent rasseuré. Ils sçavoient que Loüis avoit sur pied une Armée de cinquante mille hommes, & que contre sa coutume il entretenoit des Troupes étrangeres durant l'hyver. Ils estoient encore informez que les Venitiens augmentoient la leur de plus de la moitié, & comme toutes les forces des Confederez unies n'avoient pu remporter sur eux aucun avantage la campagne precedente, il estoit infaillible qu'elles succomberoient à moins qu'on ne les renforçât la campagne suivante. Cela ne se pouvoit sans un nouveau Traité, & les Nonces du saint Siege à Vienne & à Madrid presserent l'Empereur

1514. & le Roy Catholique de le negocier : mais ny l'un ny l'autre de ces Princes n'estoit content. Ils prétendoient tous deux que tant que Maximilien Sforce seroit Duc de Milan, il faudroit que les Confederez entretinssent pour le conserver une Armée dans la Lombardie, ce qui les obligeroit à des frais immenses : au lieu que si l'on donnoit ce Duché à l'Infant Ferdinand, les François perdroient l'esperance de le recouvrer, & l'Italie rentreroit dans sa sa premiere tranquillité. On n'expliquoit pas nettement aux Nonces cette pensée ; parce que l'on supposoit que le Pape qu'ils en informeroient aussi-tôt, se jetteroit par desespoir entre les bras de Loüis. Mais on vouloit l'insinuer peu à peu ; & ce fut pour y parvenir que non seulement on refusa de traiter de nouveau avec eux, mais quand ils proposerent ensuite de prolonger l'ancien Traité, l'Empereur & le Roy Catholique n'y consentirent que pour un an.

Il n'estoit pas mal-aisé de pressen-

tir

tir que leur deſſein eſtoit de ſe pré- 1514.
valoir des grands preparatifs des François & des Venitiens, pour contraindre ſa Sainteté à des conditions injuſtes; & le dépit qu'elle en eut ne pouvoit eſtre plus grand, lorſque les Suiſſes députerent extraordinairement vers elle pour luy propoſer deux choſes qui la réjoüirent également. La premiere qu'ils ſe chargeroient pour ſix mille écus par mois, de garder les paſſages des Alpes, & d'empêcher que les François ne penetraſſent au travers. La ſeconde que ſi le ſaint Siege leur répondoit de quarante mille écus par mois, non ſeulement ils garderoient les Alpes, mais de plus ils renvoyeroient dans la Bourgogne une Armée auſſi puiſſante que celle qui y eſtoit entrée l'année precedente.

Le Pape ne vouloit pas que les Suiſſes rentraſſent en France; & bien loin de leur donner de l'argent pour cela, il les auroit payez pour ne le pas faire. Il eſtoit neanmoins ſatisfait de les voir obſtinez dans leur

1514. animosité contre Loüis ; parce qu'il esperoit qu'en ce cas Maximilien Sforce se maintiendroit, ou du moins qu'il ne seroit pas dépoüillé si-tôt ; & que les Confederez auroient cependant le loisir de concevoir qu'en s'obstinant à faire donner le Duché de Milan à l'Infant, ils exposeroient toute l'Italie à l'invasion certaine des François. De plus le saint Siege n'étoit pas en estat de fournir quarante mille écus par mois ; & bien loin qu'il dût se promettre que l'Empereur en contribuât une partie, il auroit cru qu'on se seroit mocqué de luy si on l'eût proposé. Le Roy Catholique dépensoit à conserver la Navarre, tout ce qu'il tiroit de la Castille & de l'Arragon, & si l'on prétendoit l'obliger à de nouveaux frais pour la garde des Alpes, & pour porter la guerre en France, on prévoyoit assez qu'il signeroit volontiers quelque Traité qu'on luy presentât là-dessus : mais quand il s'agiroit de l'accomplir, il ne manqueroit pas de pretextes pour s'en dispenser. Ainsi le Pape se chargea seul

de la dépense des six mille écus pour 1514.
la garde des Alpes. Il en avança deux mois aux Suisses ; & comme s'il eût préveu que bien-tôt il n'auroit plus de mesures à garder avec Loüis, il ne se mit plus en peine de dissimuler à son égard. Il luy declara qu'il approuvoit la conduite de Jules Second en ce qu'il avoit chassé d'Italie les François, & qu'il ne permettroit jamais qu'ils y rentrassent.

Loüis qui aimoit la sincerité par tout, & mêmes dans ses ennemis, ne blâma pas le Pape de s'estre expliqué nettement, & reduisit tous ses soins à recouvrer malgré sa Sainteté le Duché de Milan. Il avoit reconnû par experience que l'expedition de la Trimoüille n'avoit pas réüssi faute de s'estre mis assez-tôt en campagne ; & pour y remedier autant que le permettroit la crainte de fouler ses sujets, il logea dans les Provinces de France les plus proches des Alpes, les Troupes étrangeres qu'il avoit retenuës durant l'hyver, afin qu'elles eussent moins de chemin à faire, & qu'elles fussent prê-

1514. tes au premier beau temps. Sa Majesté délibera ensuite sur le choix d'un General, & elle se fût volontiers arrêtée à la Trimoüille : mais deux raisons l'en détournerent. L'une que les Suisses estoient si presomptueux, qu'ils disoient hautement que les preparatifs qu'ils faisoient estoient dans la seule veuë de retourner en Bourgogne, quoy qu'ils n'en fussent pas fort assurez, comme l'on vient de voir; & que d'ailleurs ils eussent interest d'en cacher la resolution, supposé qu'ils l'eussent formée. La Cour de France en recevoit des avis à tous momens ; & si elle eût tiré la Trimoüille de son Gouvernement, elle auroit exposé cette Province à un danger évident, en luy donnant occasion de croire qu'on l'abandonnoit. Les Troupes qui avoient deffendu Dijon n'eussent pas eu tant de confiance dans son successeur, qu'elles en avoient euë en luy, & ne se seroient pas promises qu'il suppleât par l'addresse au deffaut de la force.

L'autre raison estoit que l'heureux

ſuccez des Guerres dépend plus de 1514.
la reputation que de la valeur ; & que comme les plus mauvais ſoldats deviennent invincibles lorſqu'ils ſont prevenus de l'opinion que leur Chef ne ſçauroit eſtre battu, les meilleurs perdent courage en ſe ſouvenant de ſon infortune, ſur tout lors qu'elle eſt arrivée au lieu où ils ſont envoyez. La Trimoüille avoit eſté deffait à Novarre ; & quoy qu'il fût certain que ce n'eſtoit pas par ſa faute, on ne laiſſoit pas de dire de luy que la fortune l'avoit favoriſé pendant qu'il eſtoit jeune, mais que depuis elle avoit eſté conſtante à luy tourner le dos. On rapportoit là-deſſus la longue maladie qu'il avoit euë dans le Piedmont, les fauſſes meſures qu'il avoit priſes pour recouvrer le Royaume de Naples & le dernier affront qu'il avoit receu dans la Lombardie. Si on l'y avoit renvoyé, & qu'il n'eût pas mieux reüſſi, Loüis n'auroit pas eſté excuſable ; & ceux qui le ſervoient auroient eu plus de pretexte qu'il n'en faloit, pour couvrir leur lâcheté de l'infortune de

1514. leur General. Il eſtoit donc à propos de le laiſſer en Bourgogne où il faiſoit bien, & de ne le pas employer delà les Alpes où l'on eſtoit perſuadé qu'il feroit mal; & Loüis ceda cette fois à la raiſon d'Etat; quoy que ce fût à regret. C'eſtoit la coutume en France que quand on avoit levé des Armées conſiderables, & que le Roy ou le Conneſtable ſe trouvoit hors d'état de les commander en perſonne, on les avoit confiées au premier des Princes du Sang qui en eſtoit capable. Loüis eſtoit nouveau marié, & de plus la goute l'empêchoit depuis quelques années de monter à cheval. Il n'y avoit point de Conneſtable; & le plus ancien Mareſchal de France qui ſembloit le repreſenter dans cette rencontre eſtoit Trivulce, qui avoit trop mal ſervy la France à Novarre pour meriter d'elle l'Employ dont il s'agiſſoit. Il y auroit eu d'ailleurs de l'imprudence à le mécontenter, en luy preferant le Mareſchal de la Palice; puiſque ſi la France n'eſtoit pas certaine de recouvrer le Duché de

Milan par son moyen, elle estoit au 1514.
moins asseurée de ne le pas recouvrer sans luy. On a veu que le Roy n'avoit point assez d'estime pour le Comte d'Angoulême son Gendre & son Successeur presomptif ; & que ç'avoit esté principalement en veuë de l'éloigner de la Couronne, que sa Majesté s'estoit remariée. De plus ce Comte n'avoit pas assez d'experience pour conduire cinquante mille hommes ; & il n'avoit porté les Armes qu'à la Guerre de Navarre, où il avoit esté malheureux. Le Duc d'Alençon estoit beaucoup plus jeune que luy ; & ceux qui l'avoient élevé, n'esperoient pas qu'il reüssist par la voye des Armes. Le Duc de Bourbon estoit trop vieux ; & il ne restoit que deux branches dans la Maison Royale, celle de Montpensier, & celle de Vandôme. Le Comte de Vandôme avoit à la verité tout ce qu'il faloit pour le Generalat : mais Loüis n'avoit garde de commettre une faute semblable à celle qu'il avoit tant de fois blâmée lorsqu'il n'estoit que Duc d'Orleans,

1514. dans la personne de Louis Onze. Ce Roy avoit eu deux filles, Anne & Jeanne. Anne estoit tres-belle, & Jeanne fort laide. Le Duc d'Orleans avoit recherché l'aînée, & à dire le vray, personne n'avoit crû qu'elle luy dût estre refusée, puisqu'elle estoit de son âge, & qu'il n'y avoit point à la Cour de Prince ny de Seigneur mieux fait que luy. Cependant le Roy l'avoit contraint d'épouser la cadette ; & pour le mortifier davantage luy avoit preferé pour l'aînée le Seigneur de Beaujeu cadet de la Branche de Bourbon, qui n'excelloit dans les qualitez ny du corps ny de l'esprit, & n'avoit rien qui fût digne d'elle. Loüis Douze se seroit diffamé en imitant Loüis Onze ; & ce fut par cette raison qu'il jetta les yeux sur Charles Comte de Montpensier, qui fut depuis si fameux sous le Regne de François Premier. Il n'avoit que vingt-cinq ans : mais les huit Campagnes qu'il avoit déja faites, luy avoient acquis autant d'experience qu'il luy en faloit, & d'ailleurs sa

pénetration & son attachement à s'instruire dans le mestier de la guerre suppléoient aux lumieres qu'il eût pu tirer d'un plus long exercice. Il ne manquoit d'aucune des Vertus civiles & militaires, & il estoit exempt des vices de ceux de son âge. Le Roy avoit assez témoigné la haute opinion qu'il avoit conceuë de son merite, en luy offrant de commander les dernieres Troupes qu'il avoit envoyées pour recouvrer le Duché de Milan : mais il s'en estoit estimé si indigne, qu'il l'avoit refusé avec une obstination sans exemple. Quelque attachement qu'il eût pour la veritable gloire, il n'en estoit pas possedé jusqu'à la rechercher à contre-temps ; & il prévoyoit que si la presence de Loüis Douze avoit esté necessaire pour conquerir le Duché de Milan, dans la conjoncture que le Fils de celuy qui l'avoit usurpé estoit abandonné à ses seules forces, elle le seroit bien plus maintenant qu'il y avoit une Ligue formée entre les principaux Souverains de l'Europe pour s'y opposer ; & puisque

1514.

1514. les infirmitez de sa Majesté l'empê-
choient de se mettre à la teste de ses Armées, il faloit remplir sa place du meilleur de ses Capitaines. Montpensier s'estoit excusé là-dessus avec une modestie que Loüis avoit loüée. Le Generalat avoit esté deferé à la Trimoüille, qui n'avoit pas répondu à l'esperance que l'on avoit eue de luy. Cette raison empêchoit de le continuer dans le même employ; & sa Majesté l'offrit une seconde fois à Montpensier en des termes, qui signifioient assez qu'elle n'agréeroit plus d'estre refusée. Montpensier l'accepta, & pour éviter la faute à laquelle il imputoit principalement le malheur de la Trimoüille, il demanda la permission d'aller visiter les Troupes dans leurs quartiers, afin de les tenir prêtes de déloger au premier ordre. Il y travailloit le premier jour de Janvier mil cinq cens quatorze selon l'ancienne supputation qui commençoit l'année à Pâques, & mille cinq cens quinze selon la nouvelle, lorsque Loüis mourut d'une fiévre lente qui avoit degeneré en

dissenterie. Il ne couroit que la cin- 1514.
quante-cinquiéme année de son âge : cependant les Medecins & les Courtisans en le voyant remarier, s'étoient accordez à prédire qu'il ne survivroit pas long-temps à ses deuxiémes nopces. Jamais Prince ne fut plus universellement pleuré, ny avec des larmes plus sinceres que luy, & la conduite de son Successeur presqu'entierement opposée à la sienne, les fit durer plus long-temps que ne sembloit permettre le genie des François. Et de fait il avoit acquis leur affection en un point, où ses Predecesseurs de la Branche des Valois n'avoient pu, & ses Successeurs de la même Branche ne purent parvenir. Il s'estoit fait à son avenement à la Couronne un prodigieux changement en luy pour ce qui regardoit sa passion dominante : car au lieu qu'il avoit esté jusques-là le Prince du Sang de France le plus adonné à l'amour volage, il vêcut depuis avec les deux femmes qu'il épousa successivement dans une chasteté, qui fut exempte non seulement de licence,

mais encore de soupçon. Il avoit eu pour ennemie durant le Regne de Charles Huit, par les motifs que l'on rapportera dans l'Histoire de ce Prince, la Comtesse de Beaujeu sa belle sœur, fille aînée de Loüis Onze, & sœur de Charles Huit ; & cette Princesse qui avoit gouverné presque absolument durant la vie de son frere, avoit attiré à Louis Douze qui n'estoit encore que Duc d'Orleans tant d'ennemis, que leur multitude & leur puissance l'avoient reduit aprés qu'il estoit sorty de prison, à se confiner dans le Château de Blois, d'où il ne sortoit que pour aller à la Chasse. Cette persecution avoit duré prés de trois ans ; & il auroit esté facile à Louis de s'en vanger, quand il vint à la Couronne. Il n'avoit point de guerre civile à craindre, puisque son Predecesseur luy avoit laissé dans toutes les Provinces du Royaume des Troupes capables d'accabler d'abord ceux qui s'y seroient soûlevez : cependant il fit dans la seule veuë de suivre l'Evangile une action heroïque de clemence, qui

n'a point encore esté loüée autant qu'elle le merite. Il marqua d'une Croix rouge les noms de la Comtesse & de ses Amis, dans la seule veuë disoit-il de leur pardonner de meilleure grace, lorsqu'il se souviendroit que le Sauveur du monde estoit mort pour luy aussi bien que pour eux ; & l'on trouve encore cette Croix gravée sur une de ses Medailles, avec des mots qui marquoient assez un dessein si Chrestien Il avoit si peur que les personnes de sa suite, principalement lorsqu'il commandoit ses Armées, ne commissent quelque injustice, qu'il establissoit des Magistrats exprés pour l'empêcher s'il étoit possible, ou s'il ne l'estoit pas pour reparer le dommage qui auroit esté fait. La Bourgeoisie de Genes s'estoit revoltée contre luy : & les Loix de la Guerre autorisoient les violences dont on useroit, pour la ramener sous l'obeïssance des François. Quelques Avanturiers de l'Avantgarde de sa Majesté commandée par le Mareschal de la Palice, s'emparerent du Fauxbourg de saint Pier-

re d'Arena, & y pillerent des Monasteres & des Maisons. Les Habitans de ce Fauxbourg estoient si bien resolus de supporter leur perte, qu'ils ne s'en plaignoient pas. Ils furent extraordinairement surpris de voir que le Roy dés qu'il fut Maître de Genes, envoya des Experts pour examiner à quoy pouvoit monter la perte qu'ils avoient faite, & paya la juste valeur des choses qui avoient esté pillées. Il ne se contentoit pas de prendre un soin extraordinaire que les Juges fussent capables : mais de plus il alloit deux ou trois fois la semaine au Parlement ou à la Chambre des Comptes, dans la seule veuë de connoître par luy-même si on y rendoit la Justice avec assez d'exactitude. Il donnoit les grandes Charges à ceux qui s'acquittoient bien des basses ; & faisoit de severes corrections à ceux qui deshonoroient leur Caractere en quelque maniere que ce fût. Il rencontra par hazard deux Conseillers du Parlement qui joüoient à la paulme : Il les menaça de leur ôter leurs Charges ; & de les mettre

au nombre de ſes Valets de pied, s'il leur arrivoit de profaner une autrefois la Dignité de l'Auguſte Corps dont ils faiſoient partie. Un de ſes Courtiſans le pria de pardonner au Lieutenant Criminel d'Orleans, qui avoit eſté condamné pour quelques concuſſions ; & pour y diſpoſer ſa Majeſté, ce Courtiſan luy remontra qu'elle l'avoit autrefois tiré d'une affaire auſſi mauvaiſe que celle-là. Mais Loüis refuſa nettement la grace qu'on luy demandoit ; & la raiſon qu'il en rendit fut que lors qu'il avoit favoriſé ce Lieutenant, il n'étoit encore que Duc d'Orleans, & qu'il avoit pu en cette qualité ſervir ſes Amis : mais que preſentement qu'il eſtoit Roy & Protecteur des Loix, il ſe trouvoit obligé à les faire obſerver aux dépens mêmes de ceux qui avoient eſté ſes meilleurs Amis. Un des plus grands Seigneurs de France ayant rompu le bras gauche à un Sergent dans le temps qu'il exerçoit ſa charge, il ne l'eut pas plûtôt ſçu qu'il alla luy-même au Parlement le même bras en échar-

pe : il demanda contre ce Seigneur un Decret de prise de corps ; & poussa l'affaire si loin, que le Seigneur fut contraint de faire au Sergent toute la reparation qu'il desira. Loüis consacra son propre Palais à l'administration de la Justice. Il fit faire un Dais à la Grand' Chambre ; & se contenta de la Maison & du Jardin du Bailly, pour sa demeure & pour sa promenade. Il chassa de sa Cour les Delateurs & les Flateurs, & il fut le premier des Rois Tres-Chrestiens à qui l'on donna par excellence le titre de Juste. Pour reconnoître la grace que Dieu luy avoit faite en élevant la Branche d'Orleans sur le Trône, il donna l'Hôtel d'Orleans pour servir de Monastere aux Filles Repenties. L'unique fruit qu'il tira de la Legation qu'il avoit procurée au Cardinal d'Amboise, fut le pouvoir qui y étoit attaché de travailler à la reformation des Monasteres & des Universitez. Il fit de severes Ordonnances contre les Blasphemateurs, & contre les Jeux de hazard. Il entendoit

doit la Meſſe avec tant de zele, d'humilité, d'application & de modeſtie, qu'il excitoit à la devotion ceux qui le conſideroient dans cet eſtat. Il ne manquoit jamais de remercier Dieu à l'heure même, des faveurs extraordinaires qu'il en recevoit ; & dés qu'il eut gagné la bataille d'Agnadel, il deſcendit de cheval : Il ſe mit à genoux ſur le champ du combat : Il y paſſa quelque temps en prieres ; & aprés qu'il ſe fut relevé, il commanda au Cardinal d'Amboiſe de prendre le ſoin des actions de graces qui ſe feroient publiquement dans toutes les Egliſes de la domination Françoiſe pour le gain de cette Bataille. Il entroit un jour dans l'Egliſe pour oüir la Meſſe, lors qu'on luy apporta une Lettre de l'Armée qu'il avoit devant le Château de Cremone. Il ſouhaittoit avec ardeur de ſçavoir ce qui s'y paſſoit, à cauſe qu'il ne luy manquoit plus que cette Place pour eſtre en poſſeſſion des Etats que la Ligue de Cambray luy avoit abandonnée. La Lettre luy donnoit avis que le Château de Cre-

mone s'estoit rendu. Cependant son respect pour la Sainteté du lieu où il estoit, & du saint Sacrifice qu'on alloit commencer, fut si grand, qu'il suspendit sa curiosité jusqu'à ce que l'on eût achevé la Messe, & qu'il fût hors de l'Eglise. Il conserva toûjours les Droits de sa Couronne sans toucher à ceux de l'Eglise ; & sa conduite fut plus admirée en ce point, que n'avoit esté celle du Roy Philippe le Bel. Car encore qu'au plus fort des differends qu'il eut avec le Pape Jules Second, il fist battre une monnoye au revers de laquelle on avoit gravé ces mots, *Je perdray le nom de Babylone*, il declara toûjours que par le nom de Babylone il n'avoit voulu parler que de l'ambition, & des autres déreglemens des Ministres de l'Eglise ; & n'avoit pensé qu'à la rétablir dans l'état où elle avoit esté, lorsque ses Chefs n'intervenoient dans les guerres excitées entre les Princes Chrestiens que pour les terminer. On a veu les fautes qu'il commit dans cette rencontre contre ses interests particuliers, &

contre ceux de ſon Etat; & l'on doit ajoûter icy qu'elles vinrent de ce qu'il mênagea trop Jules Second, dans les temps que ce Pape animoit toutes les Puiſſances de l'Europe contre la France. Loüis eſtoit naturellement vaillant; & il en donna dans le recouvrement de Genes, une preuve qui ne ſçauroit eſtre conteſtée. On a veu que cette Ville s'eſtoit revoltée dans une conjonɛture ſi deſavantageuſe aux François, que pour peu qu'ils euſſent differé de la recouvrer, ils auroient perdu tout ce qu'ils tenoient de-là les Alpes. Loüis en reconnut l'importance, & ne perdit pas un moment. Il aſſembla une Armée plus conſiderable par la qualité, que par le nombre des Troupes dont elle eſtoit compoſée: Il ſe mit à ſa teſte, & trouva moyen de traverſer à cheval les montagnes de la Ligurie: Il ſurprit les Rebelles avant que ceux qui les avoient engagez à la revolte, euſſent le temps de les ſecourir: Il les pouſſa avec une vigueur étonnante, & les contraignit de faire eux-mêmes la bréche par

laquelle il entra dans leur Ville. Les Venitiens à la journée d'Agnadel s'étant d'abord emparez d'un poſte où Louis prétendoit ſe loger, il dit à celuy qui luy en porta la nouvelle qu'il faloit donc ſe loger ſur le ventre des ennemis, & il executa à l'inſtant ce qu'il venoit de dire. L'artillerie de Lalviane eſtoit ſi avantageuſement bracquée qu'elle ſuſpendit pour quelque temps l'impetuoſité des François. Loüis s'en apperceut, & courut de rang en rang pour encourager les ſiens. Il voulut commander en perſonne les Troupes deſtinées à ſe ſaiſir de cette Artillerie. Les coups qui tuoient à droit & à gauche les plus braves qui l'accompagnoient, ne ralentirent rien de ſon ardeur; & quelques Officiers Generaux luy ayant repreſenté le danger où il s'expoſoit, il leur dit que les coups de canon n'oſoient pas toucher un Roy de France; & que ceux qui en auroient peur, n'avoient qu'à ſe mettre derriere luy pour eſtre en ſeureté. Il demeura un jour entier armé de toutes pieces au Pont de

Caſſan ; & ne but & ne mangea qu'en cette poſture , parce que les plus fideles de ſes Eſpions luy avoient rapporté qu'il y ſeroit infailliblement attaqué par une Armée ennemie plus forte du tiers que la ſienne.

Les pertes qu'il fit dans l'Italie, ne ſervirent qu'à faire admirer davantage ſa conſtance. La Ligue du Pape, de l'Empereur, des Rois d'Eſpagne & d'Angleterre, des Suiſſes, & des Venitiens contre luy, la mort inopinée de Gaſton de Foix qui fit perdre aux François beaucoup plus ſans comparaiſon que ne valoit le gain de la bataille de Ravene , & les morts des deux Perſonnes qu'il aimoit mieux, la Reine Anne de Bretagne ſon épouſe , & le Cardinal George d'Amboiſe ſon principal Miniſtre, ne le détournerent pas de vacquer à ſes affaires comme à l'ordinaire. Son œconomie ne nuiſoit point à ſa liberalité , & il ne laiſſa jamais ſans recompenſe aucune action de vertu qui luy fût connuë. Lorſqu'on luy mena priſonnier Bar-

thelemy de Lalviane General de l'Armée Venitienne que les François venoient de deffaire, il le receut avec toute l'humanité possible. Mais Lalviane ne répondant pas à cette douceur; & affectant de témoigner une fierté qui estoit tout à fait à contretemps, sa Majesté craignit que cela ne luy donnât occasion de s'emporter contre Lalviane, & le renvoya sur le champ au quartier où l'on gardoit les prisonniers.

Il parloit avec une justesse extraordinaire, eu égard à la barbarie de son temps. Ses entreprises n'étoient pas moins concertées que celles de ses ennemis; & si elles ne reüssissoient pas aussi souvent que les leurs, c'est qu'il s'estoit fait un principe de ne violer ny les maximes de l'Evangile ny les Loix de l'honneur, & que ses ennemis ne s'embarrassoient beaucoup ny des unes ny des autres. Les Historiens qui l'ont accusé de trop de mênage, ne luy ont pas rendu justice; puisqu'il est certain que pour peu qu'il eût relâché du soin qu'il prenoit de ses Finan-

ces, il n'auroit pu resister à tant de malheurs imprevûs dont on croyoit qu'il seroit accablé. Il n'est pas surprenant que des Seigneurs de sa Cour furent assez insolens pour le faire representer en des Comedies le visage pâle, & beuvant dans une couppe pleine d'or fondu. Les François usoient alors de cette liberté, ou pour mieux dire de ce libertinage, à l'égard de leurs Rois ; & ceux qui auront lû dans la Bibliotheque de Thou le Journal manuscrit de François Premier qui succeda immediatement à Loüis, rendront témoignage que François fut encore plus maltraité en cela que son Predecesseur ne l'avoit esté, quoy que ce fût avec aussi peu de fondement. Loüis avoit remarqué que la Reine sa femme avoit une addresse particuliere à faire valoir les graces de la Cour, & il se servoit d'ordinaire de cette Princesse pour les distribuer. Il avoit de si belles qualitez pour la conversation, qu'il achevoit infailliblement de gagner par là les personnes que ses grandes actions avoient dispo-

ſées à perſeverer dans ſes intereſts. Il eſtoit gay, honneſte & obligeant: Il excelloit dans tous les exercices dignes d'un Cavalier & d'un Galant-homme: Il dançoit de fort bonne grace; & ſon addreſſe au manege eſtoit ſi rare, qu'il domptoit quelquefois des chevaux que ſes Ecuyers n'oſoient monter. Il eſtoit ſçavant, mais en Prince; & quand il s'expliquoit en matiere de doctrine, c'étoit toûjours d'une maniere également éloignée de la ſingularité & de l'oſtentation. Il aimoit les gens de Lettres; & s'il ne leur fit pas tant de bien que ſon Succeſſeur, c'eſt qu'il n'y en avoit pas un ſi grand nombre ſous ſon Regne. Il fit Robert Guaguin ſon Bibliotequaire à Blois: Il mit dans ſon Conſeil d'Etat Michel Ritius: Il eſtablit Cœlius Rodiginus Profeſſeur à Milan, & il honoroit ſouvent de ſon entretien Claude Seiſſel.

Il remit à ſes Sujets le preſent qu'ils luy vouloient faire de trois cent mille livres pour les frais de ſon Couronnement. Il ôta la troiſiéme

me partie des Impofts qu'il avoit trouvez établis fous le Regne de Charles Huit ; & la dixiéme des Tailles qu'il diminua d'année en année, jufqu'à ce qu'elles furent reduites à la moitié. Auffi quand il eftoit malade, on ne parloit que de Prieres, de Jeûnes, & de Proceffions. On voyoit les hommes pieds nuds, les femmes cheveux épars, & les enfans des cierges à la main, vifiter les lieux Saints, & y faire des Vœux pour fa guerifon.

Quand il vouloit faire quelque honnefteté aux Perfonnes de fon rang, c'eftoit toûjours fans faire tort à fa grandeur ; & quand il donna le pas au Roy Ferdinand à leur entreveuë de Savonne, il luy dit marchez devant. Si j'eftois fur vos Terres, je ferois ce dont vous me prieriez ; & parce que vous eftes dans les miennes, vous en uferez ainfi, car je le veux & vous en prie. Il rendit dans la même entreveuë au grand Capitaine Confalve, des honneurs prefqu'égaux à ceux qu'il avoit accoûtumé de rendre aux Souverains : mais

il luy fit ſentir en même temps que ces honneurs ne devoient point eſtre tirez à conſequence. Il eut toute ſa vie une complaiſance particuliere pour toutes les Dames, quoy qu'il vécût tres-chaſtement depuis ſon Mariage avec Anne de Bretagne ; & lors qu'il eſtoit dans Genes, Thomaſine Spinola l'ayant long-temps regardé d'un œil où il ne paroiſſoit pas moins de tendreſſe que de reſpect, s'approcha inſenſiblement de luy pour l'entretenir. Loüis qui eſtoit le plus honneſte & le plus galant Prince de ſon temps, l'écouta avec patience, & luy répondit tres-obligeamment. Thomaſine dans la ſuite de la converſation fut aſſez hardie pour le ſupplier de trouver bon qu'elle fût dans ſon Intendio, de la même maniere qu'il l'eſtoit dans le ſien. Le mot d'Intendio eſt à peu prés en Italie, ce qu'on appelle en France un commerce d'honnête amitié. Loüis luy accorda cette grace ; & Thomaſine en fut ſi ravie, qu'elle s'eſtima beaucoup au deſſus des autres Dames Genoiſes.

On a conſervé quelques-uns des Apophtegmes de ce Prince, qui ne cedent point à ceux des Grecs & des Romains qui ont eſté les plus eſtimez. Il diſoit que l'Amour eſt le Roy des Jeunes gens, & le Tiran des Vieillards. Que le menu Peuple eſt la proye des Gentilhommes & des Soldats, & que les Gentilhommes & les Soldats ſont la proye des Demons. Que les Chevaux couroient les Benefices, mais que les Aſnes les attrappoient. Que les Procureurs & les Avocats allongeoient les procez en expliquant les Loix à leur avantage; & que la pluſpart des Gentilhommes de Campagne avoient le ſort de Diomede & d'Acteon, puiſqu'ils eſtoient mangez par leurs chevaux & par leurs chiens. Il répondit un jour à l'Ambaſſadeur de Maximilien Premier, qui le preſſoit de donner en Mariage Claude de France ſa Fille aînée à Charles d'Autriche ſon Petit-fils, je ne veux faire d'alliance qu'avec les rats & les ſouris de mon grenier. Il inſinuoit par là qu'il reſervoit cette Princeſſe pour

un Prince de son Sang : mais quand il l'eut accordée à François Comte d'Angoulême, il dit à la Reine sa femme qui en estoit fâchée, qu'il avoit bien préveu que ce gros gars gâteroit tout : mais que ses Sujets l'avoient prié de si bonne grace d'en faire son Gendre, qu'il n'avoit pu les refuser. On disoit un jour en sa presence que tous les Gascons affectoient de passer pour Ecuyers, c'est à dire pour Gentilshommes, n'y en ayant point alors d'autres qui osassent prendre cette qualité ; & il repartit que c'estoit assez d'une épée, pour dix Gentilhommes de cette sorte. Quand il apprit que le Pape Jules Second menaçoit de l'excommunier, il répondit, Quoy donc est-ce son office que de maudire. En lisant la Lettre du Maréchal de la Palice qui luy mandoit que les François avoient gagné la bataille de Ravene, mais que Gaston de Foix y avoit esté tué, il s'écria, Plût à Dieu que les Ennemis en eussent gagné une pareille, ils seroient perdus sans ressource. Quand on luy parloit de l'a-

bondance où vivoient ſes Sujets, il répondoit qu'un bon Paſteur ne ſçauroit jamais trop engraiſſer ſon Troupeau. Des Soldats fanfarons s'eſtant preſentez devant luy avec des bleſſures dont ils tiroient vanité, il leur demanda qui les avoit faites. Ils repartirent auſſi-tôt que c'eſtoit les Ennemis de ſa Majeſté; & il repliqua, ils eſtoient donc plus braves que vous. Pour punir un de ſes Gentilshommes Commençaux qui avoit battu outrageuſement un Payſan, il ordonna qu'on ne luy donnât pas de pain à manger. Le Gentilhomme s'en plaignit à ſa Majeſté, qui luy demanda ſi la viande & le vin ne luy ſuffiſoient pas. Il répondit qu'il faloit encore du pain; & le Roy prenant occaſion de le corriger luy dit alors, pourquoy donc battez-vous ceux qui vous mettent le pain à la main. Quand on ſe plaignoit à luy de la fierté de la Reine Anne de Bretagne ſa femme, & de l'inclination qu'elle avoit pour la Maiſon d'Autriche au préjudice de celle de France, il diſoit qu'il faloit ſouffrir

quelque chose d'une femme quand elle aimoit son mary & son honneur. Cette Princesse s'estoit émancipée jusqu'à luy témoigner du chagrin de ce qu'il avoit accordé leur Fille aînée au Comte d'Angoulême, & il luy ferma la bouche par ce conte. Sçachez, Madame, qu'à la creation du monde Dieu avoit donné des cornes aux Biches comme aux Cerfs : mais que les Biches se voyant un si beau bois sur la teste, elles entreprirent de faire la loy aux Cerfs, dont Dieu fut si irrité qu'il leur ôta cet ornement pour les punir de cette arrogance. Aprés la Ligue de Cambray les Veniticns députerent vers luy pour essayer de l'en détacher. Le Senateur qui estoit Chef de l'Ambassade, luy fit une Harangue, toute remplie de la sagesse de leur Republique ; & Loüis qui ne vouloit ny le contredire, ny luy accorder ce qu'il demandoit, répondit agreablement, J'opposeray un si grand nombre de Foux à vos Sages, que toute leur sagesse sera incapable de leur resister : car nos Foux sont des gens

qui frappent par tout ſans regarder où, & ſans entendre aucune raiſon. On l'informoit un jour que les Commediens l'avoient joüé ſous le perſonnage d'un avare ; & au lieu de les punir de leur inſolence, il ſe contenta de dire que les Princes qui ne faiſoient que de bonnes actions n'avoient pas peur qu'on les joüât ; & qu'il permettoit aux Comediens de ſe divertir en la maniere qu'ils jugeroient à propos, pourveu qu'ils épargnaſſent les Dames. Mais il faut avoüer que les Apophtegmes que l'on vient de rapporter, ne ſont rien en comparaiſon de celuy qui ſignala ſon avenement à la Monarchie Françoiſe, & qui ſans contredit eſt le meilleur de ceux qui ont eſté prononcez depuis mille ans. Loüis de la Trimoüille l'avoit pris à la bataille de ſaint Aubin, & confiné dans une Priſon où il avoit paſſé trois ans dans des peines d'eſprit que l'on peut mieux concevoir que repreſenter. Quand il fut devenu Roy, les Courtiſans eſſayerent de luy perſuader qu'il ſe vangeât de la Trimoüille :

mais il leur répondit que ce n'estoit point à un Roy de France de prendre part dans les querelles d'un Duc d'Orleans, tel qu'il estoit quand la Trimoüille l'avoit vaincu.

George d'Amboise Cardinal & Archevêque de Roüen eut tant de part dans le Ministere de Loüis Douze, que cette Histoire seroit imparfaite si l'on ne faisoit icy connoître ce Cardinal par ce qu'il eut de plus singulier. Il nâquit au Château de Chaumont en Blesois l'an mil quatre cens soixante, & s'engagea dans les interests du Duc d'Orleans. Il se ressentit du malheur de ce Prince; & contribua plus à le tirer de prison par ses intrigues, que l'Amiral de Granvelle & le Seigneur de Miolans Favori de Charles Huit. Le Duc d'Orleans ne fut pas ingrat à son égard; & dés qu'il fut parvenu à la Couronne sous le nom de Loüis Douze, il l'éleva si haut qu'il n'y avoit point encore eu de Favori dans les derniers siecles de qui la fortune eût esté comparable à la sienne. Il eut le choix des plus éminentes Dignitez, & des

meilleurs Benefices du Royaume ; & s'il se contenta de la Charge de premier Conseiller d'Etat, & de l'Archevêché de Roüen, ce fut plûtôt un témoignage de sa moderation, que de celle du Roy son Maître à luy faire du bien. Il receut de Rome le Chapeau de Cardinal, dans le même temps que Loüis Douze eut la liberté d'épouser la Veuve de son Predecesseur ; & peu de temps aprés il fut Legat en France, avec un pouvoir beaucoup plus ample que n'en avoient eu ceux qui l'avoient precedé dans cette fonction. Il fit en cette qualité son entrée dans Paris ; où non seulement les Corps de Ville allerent au devant de luy, & le Parlement avec les autres Compagnies luy firent une Deputation de plus de personnes qu'elles n'avoient accoûtumé, mais encore le Chancelier de France s'y trouva ; & on luy donna à la Porte de la Ville le Dais, qui fut porté par les quatre Eschevins. De plus il alla s'asseoir dans le Parlement, où on luy abandonna le haut siege du côté droit, & où le

Premier President le harangua fort obligeamment. Il procura à la Ville de Roüen un Parlement sedentaire, au lieu de la Jurisdiction de l'Echiquier dont elle s'estoit jusques-là contentée. Il l'embellit de Fontaines, de Cloches, de Places, & de plusieurs autres édifices publics, & la rendit ainsi la seconde Ville du Royaume. Il ne recevoit que le tiers de son Benefice ; & les deux autres étoient employez selon l'usage des Canons à la nourriture des Pauvres, & aux reparations des lieux. Cependant il ne laissa pas d'orner des Temples, de fonder des Convents & des Hôpitaux, & de contribuer à toutes les actions de pieté qu'il jugeoit capables d'augmenter la gloire de Dieu & le bien de son Troupeau.

Il ne demanda jamais rien au Roy son Maître. Il se contenta de recevoir les presens que sa Majesté luy faisoit, lorsqu'il apprehendoit qu'elle ne trouvât mauvais qu'il les refusât ; & quoy qu'elle eût consenty que quelques Villes de Lombardie luy fissent une gratification conside-

rable pour le remercier de ce qu'il les avoit garanties du pillage, il eut depuis tant de ſcrupule de l'avoir acceptée, qu'il offrit de la mettre dans le Treſor Royal. Ce fut par ſon conſeil que le Roy ſon Maître pardonna aux Troupes Suiſſes engagées dans Feliſano, quoy que leur ingratitude & leur infidelité les euſſent aſſujetties aux Loix les plus ſeveres de l'Art militaire. La Bourgeoiſie de Milan s'eſtoit revoltée contre Loüis Douze pour ſe redonner à Loüis Sforce, & cet uſurpateur avoit eſté livré par ſes propres ſoldats à ſa Majeſté Tres-Chreſtienne. Tout le monde s'attendoit que la Ville de Milan ſeroit traitée avec autant de rigueur qu'elle l'avoit eſté ſous la domination de l'Empereur Frederic Barberouſſe; & les Bourgeois en eſtoient eux-mêmes ſi perſuadez, qu'ils eurent recours à cet artifice pour ſauver leurs vies & l'honneur de leurs femmes & de leurs filles. Ils envoyerent au devant du Cardinal d'Amboiſe qui s'avançoit vers eux à la teſte de l'avantgarde Françoiſe, qua-

tre mille de leurs enfans vétus de robbes blanches le Crucifix à la main, avec ordre de ſe jetter aux pieds de ce Prelat, & de luy demander miſericorde. Ce ſpectacle attendrit le Cardinal : Il les fit relever : Il alla trouver le Roy : Il interceda pour eux & pour leurs parens ; & fit en ſorte que les Milanois en furent quittes pour une amande de cent mille écus ; encore leur remit-on peu de jours aprés la moitié de cette ſomme. Il eut un ſoin particulier de la fortune des Gens de Lettres ; & ce fut à ſa recommandation que le Roy gratifia les celebres Juriſconſultes Jaſon, Decius, & Curce, le ſçavant Laſcaris qui s'eſtoit banny volontairement de ſa Patrie la voyant aſſujettie aux Turcs, le Chanoine de Nôtre-Dame Paul Emille qui s'eſtoit propoſé d'écrire en beau latin l'Hiſtoire des Rois de France, le General des Mathurins Robert Guaguin qui avoit formé le même deſſein, Jean d'Autun & Claude Seiſſel qu'il avoit choiſis pour laiſſer à la poſterité la Vie du Roy ſon Maître, &

Cœlius Rhodigin qui remplissoit avec beaucoup de reputation la principale Chaire de Jurisprudence dans Milan. Un Gentilhomme de Normandie avoit une Terre voisine de la délicieuse maison de Gaillon. qui appartenoit déja à l'Archevéché de Roüen. Il n'avoit point d'argent pour marier sa fille, & pour en trouver il offrit au Cardinal de luy vendre sa Terre à vil prix. Un autre auroit profité de cette occasion : mais le Cardinal sçachant le motif du Gentilhomme, luy laissa sa Terre, & luy donna gratuitement l'argent dont il avoit besoin. Mais comme les plus grands Hommes ne sont pas exempts de deffaut, ce Cardinal commit une faute irreparable en obligeant le Roy son Maître à negliger un homme, qui luy auroit conservé une Couronne, s'il eût esté mieux traité. Le Marquis de Lierte estoit un Seigneur le plus accredité du Royaume de Naples, & il avoit esté de la faction d'Arragon. Il luy prit envie de retourner dans son premier estat lors

qu'il ſçût que Loüis Douze penſoit à recouvrer la Couronne de Naples, & il offrit ſon ſervice à ſa Majeſté Tres-Chreſtienne. Il promit d'engager dans ſes intereſts preſque toute la Nobleſſe de ſon Pays, & l'experience ne fit que trop voir qu'il eſtoit capable de tenir parole. Le Roy eſtoit d'avis qu'on le receût à bras ouverts: mais le Cardinal d'Amboiſe perſuada dans le Conſeil d'Etat qu'il ne faloit avoir aucun égard à un inconſtant; qui changeroit de party à la premiere occaſion qui s'en preſenteroit, avec autant de facilité qu'il en avoit déja changé. Ainſi l'on rebuta le Marquis de Lierte; qui ne pouvant ſouffrir ce mépris ſe donna au grand Capitaine Conſalve, & fut le principal inſtrument dont les Eſpagnols ſe ſervirent pour chaſſer les François du Royaume de Naples. On blâme encore le Cardinal d'Amboiſe de s'eſtre declaré contre le Mareſchal de Gié: mais c'eſt mal à propos, puiſque le favory de Loüis Douze ne devoit pas témoigner plus de

fermeté que son Maître ; & si la Reine Anne de Bretagne avoit eu le pouvoir de tourner l'esprit de son Mary contre Gié, en vain le Cardinal d'Amboise se seroit mis en devoir de luy resister. Il mourut à cinquante ans, ensuite d'une retraite qu'il avoit faite dans les Celestins de Lion ; & s'il fut pleuré par le Roy son Maître, le Pape Jules Second au rapport du Cardinal Bembe en loüa Dieu, sur ce qu'il ne s'estoit jamais tenu tout à fait asseuré de la Papauté tant que Georges d'Amboise avoit vécu. Son Testament fut une preuve authentique de sa charité pour les Pauvres, & de sa moderation à l'égard de ses Parens. Il conseilla à ceux-cy de ne se méler jamais des affaires d'Etat, de crainte qu'ils n'y engageassent leur honneur ou leur conscience. Il se repentit d'avoir employé à cette sorte d'Affaires, le temps qu'il devoit donner à l'instruction de ses Brebis ; & il sembla porter envie à la condition du Celestin qui luy servoit d'Infirmier,

en luy disant plusieurs fois, frere Jean je voudrois avoir esté toute ma vie frere Jean.

Fin du onziéme Livre.

APPOINTEMENT fait avec les Suisses, quand ils estoient devant Dijon, l'an mil cinq cens treize, le treiziéme de Septembre.

LE Roy quitte tout le Duché de Milan & le Comté d'Ast, les Châteaux de Milan & de Cremone avec l'Artillerie estant en iceux, tant audit Duché de Milan que Comté

té d'Aſt. Ceux qui ſont dans leſdits Châteaux vuideront bagues ſauves en leur baillant ſauf-conduit.

L'on rend au Pape toutes les Villes, Terres, Châteaux, & Seigneuries, qui luy appartiennent, leſquels le Roy retient.

L'on rend auſſi à Monſeigneur de Vergy toutes ſes Maiſons & Seigneuries, que ledit Seigneur Roy luy détient.

L'Empereur noſtre Sire eſt compris audit Appointement, & tous ſes Alliez, ſes Terres & Païs, & le Comté de Bourgogne, & tous Chevaliers, Seigneurs, Gentilhommes, & autres, qui ont eſté au ſervice dudit Seigneur Empereur, & de Meſſeigneurs des Ligues en la preſente Guerre & Armées, re-

tourneront à leurs biens, où qu'ils ſoient.

Le Roy doit payer à Meſſeigneurs des Ligues quatre cens mille écus, à ſçavoir deux cens mille comptans, & autres deux cens mille à la ſaint Martin d'hyver ſuivant.

Le Roy doit auſſi payer au Duc de Virtemberg pour ſes frais, courſes, & dépens, huit mille écus comptans, & au Maître de l'Artillerie deux mille écus comptans.

Le Roy ne peut lever eſdits Païs de meſdits Seigneurs des Ligues gens ſans leur conſentement; & ſi ils ne le ſerviront point à l'encontre dudit Seigneur Empereur, ne ſes Alliez, ny ne bailleront gens pour ce faire, auſſi nuls autres qui ſoient Alliez avec eux.

Et si l'un de ces points, & tous les autres ne sont gardez & observez, l'Appointement est nul en tout.

A PARIS,

De l'Imprimerie de PIERRE LE MERCIER, 1688.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Versailles le vingtiéme Novembre 1687. Signé GAMART, & scellé du grand Sceau de cire jaune; il est permis au sieur Varillas de faire imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir *l'Histoire de Loüis Douze* pendant le temps & espace de dix années consecutives, à compter du jour qu'elle sera achevée d'impri-

mer : Faiſant ſa Majeſté deffences à tous Imprimeurs, Libraires & autres, de contrefaire ny faire contrefaire ladite Hiſtoire, ny même d'en vendre de contrefaite, ny d'Impreſſion Etrangere, à peine de trois mille livres d'amende, confiſcation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages & intereſts, ainſi qu'il eſt plus au long contenu audit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 22. jour de Novembre 1687.

Signé J. B. COIGNARD, Sindic.

Et ledit ſieur Varillas a cedé & tranſporté ſon droit du preſent Privilege à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, pour en joüir pendant le temps porté par iceluy, ſuivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer le 23. jour de Mars 1688.







